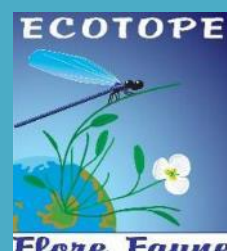


Aménagement de la RD35a Saint-Genis-Pouilly (01)

Dossier de demande de dérogation exceptionnelle
« Espèces protégées » au titre des articles L.411-1
et L.411-2 du Code de l'Environnement

ECOTOPE FLORE FAUNE

2025

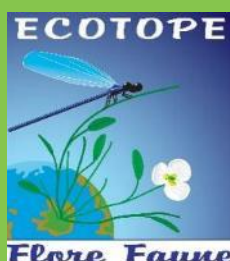




Département de l'Ain
45 avenue Alsace-Lorraine
CS 10114
01000 Bourg-en-Bresse
04 74 32 32 32

Version du 05/11/2025 (intégrant remarques DREAL)

La méthodologie d'étude, en particulier les méthodes de hiérarchisation et d'analyse sont propriétés d'Ecotope et toute utilisation même détournée est interdite



Écotope Flore Faune

Bureau spécialisé dans l'étude des milieux naturels

SARL au capital de 40 000 €
R.C.S. Bourg en Bresse 51380001100027
TVA intracommunautaire FR 11513800011

138 Rue des écoles 01150 Villebois
Tél. : 04.74.36.66.38
www.ecotope-flore-faune.com

Sommaire

SOMMAIRE	2
INDEX DES FIGURES	4
INDEX DES TABLEAUX	6
I. PREAMBULE. OBJET ET CONTEXTE DE LA DEMANDE, ESPECES FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE	9
I.A Contexte de la demande de dérogation	9
I.B Objet de la demande	9
I.C Contexte réglementaire et espèces faisant l'objet de la demande	9
I.C.1 Textes en vigueur	9
I.C.2 Mammifères	11
I.C.3 Oiseaux	12
I.C.4 Amphibiens et reptiles	13
I.C.5 Insectes	15
I.C.6 Poissons	16
I.C.7 Mollusques	16
I.C.8 Crustacés	16
I.C.9 Flore	16
II. DEMANDEUR, PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU PROJET ET JUSTIFICATION	18
II.A Le demandeur	18
II.B Le projet	18
II.B.1 Localisation du projet	18
II.B.2 Principales caractéristiques du projet	20
II.C Justification du projet et analyse des solutions alternatives (Source Segic)	21
III. SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT DU SITE ET EVALUATION DES ENJEUX	28
III.A Méthodologie employée	28
III.A.1 Périmètre d'étude du diagnostic initial	28
III.A.2 Dates de passage	31
III.A.3 Flore et habitats naturels	33
III.A.4 Étude faunistique	33
III.A.5 Etablissement de la méthodologie employée, données bibliographiques	44
III.B Contexte écologique global	55
III.B.1 Zones réglementaires	55
III.B.2 Zones d'inventaires	63
III.B.3 Continuités écologiques	69
III.B.4 Synthèse du contexte écologique	78
III.C Synthèse des inventaires de terrain	79
III.C.1 Étude des habitats naturels	79
III.C.2 Étude de la flore	107
III.C.3 Etude de la faune	111
III.D Carte de synthèse des enjeux	182
IV. IMPACTS BRUTS DU PROJET AVANT MESURES	192
IV.A Évaluation des impacts bruts du projet sur la flore et les habitats	192
IV.A.1 Impacts directs	192
IV.A.2 Impacts indirects : Perturbation du milieu favorisant la dynamique d'espèces exotiques envahissantes	193
IV.B Evaluation des impacts bruts du projet sur la faune	194
IV.B.1 Évaluation des impacts sur les oiseaux	194
IV.B.2 Évaluation des impacts sur les mammifères terrestres	202
IV.B.3 Évaluation des impacts sur les chauves-souris	206
IV.B.4 Évaluation des impacts sur les reptiles	207
IV.B.5 Évaluation des impacts sur les amphibiens	210
IV.B.6 Évaluation des impacts sur les insectes	212
IV.B.7 Evaluation des impacts sur les poissons	216
IV.B.8 Impacts sur les corridors	216

IV.C	Synthèse des impacts bruts du projet sur la faune et la flore recensée	217
V.	SEQUENCE EVITER REDUIRE ET EVALUATION DES IMPACTS RESIDUELS	222
V.A	Mesures d'évitement	222
V.A.1	L'adaptation du projet	222
V.A.2	Calcul des surfaces d'habitats évités	227
V.B	Mesures de réduction d'impact et d'accompagnement	229
V.B.1	Les mesures de réduction d'impact : tableau synthétique	229
V.B.2	Mesure de réduction géographique	231
V.B.3	Mesure de réduction technique	231
V.B.4	Mesure de réduction temporelle	244
V.B.5	Mesures d'accompagnement et de suivis	246
V.B.6	Carte des mesures de réduction d'impact	250
V.C	Analyse des impacts résiduels par groupe. Approche standardisée du dimensionnement de la compensation écologique	252
V.C.1	Etape 1 : identifier les impacts non compensables	252
V.C.2	Etape 2 : évaluer le caractère significatif des impacts résiduels	252
V.C.3	Tableau de synthèse de la séquence ERC	275
V.C.1	Conclusion	283
VI.	MESURES DE COMPENSATION	283
VI.A	Etape 3 : Démarche de recherche - faisabilité de la compensation	283
VI.B	Etape 4 : Dimensionnement de la compensation	283
VI.C	Mesures proposées	285
VI.C.1	SITE 1 : Parcelles communale	286
VI.C.2	SITE 2 : Parcelles Département	304
VI.C.3	SITE 3 : Parcelles Département, bordure de projet	315
VI.D	Synthèse	322
VII.	EQUIVALENCE DE LA COMPENSATION	322
VII.A	Etape 5 : Tableau des catégories d'informations requises pour le processus d'information (TID)	322
VII.B	Etape finale, évaluation de l'équivalence écologique	334
VIII.	SYNTHESE DES MESURES ET COUT, CONCLUSION	337
VIII.A	Synthèse des mesures Eviter Réduire Compenser et coût	337
IX.	BIBLIOGRAPHIE	339
X.	ANNEXES	341
X.A	Annexe 1 : Méthodologie employée	341
X.A.1	Les habitats naturels	341
X.A.2	La flore	341
X.A.3	Les oiseaux	341
X.A.4	Les mammifères terrestres	343
X.A.5	Les chiroptères	344
X.A.6	Les reptiles	345
X.A.7	Les amphibiens	345
X.A.8	Les insectes	346
X.A.9	Les mollusques :	347
X.B	Annexe 2 : Listes faunistiques	349
	Orthoptères	349
	Hétérocères	349
	Mantoptères	349
	Arachnides	350
	Mollusques	350
X.C	Annexe 3 : Liste floristique	351
X.D	Annexe 4 conventions	358
X.E	Annexe 5 Cahier des charges Chambre d'agriculture	370
X.F	CV des intervenants	381

Index des Figures

Figure 1 :	Localisation générale de la zone d'étude.....	18
Figure 2 :	Localisation du projet à l'échelle 1/10 000	19
Figure 3 :	Localisation du périmètre d'étude spécifique au projet.....	30
Figure 4 :	Localisation des pièges photographiques.....	34
Figure 5 :	Localisation du point de prélèvement des pelotes de réjection	35
Figure 6 :	Localisation des pièges INRA	36
Figure 7 :	Localisation des gîtes artificiels à Muscardin.....	37
Figure 8 :	Localisation des enregistreurs SM4	38
Figure 9 :	Localisation des points d'écoute pour l'avifaune	39
Figure 10 :	Localisation des plaques-abris destinées aux reptiles.....	41
Figure 11 :	Localisation des points de prélèvement ciblant les mollusques	43
Figure 12 :	Localisation des parcs naturels régionaux par rapport au site d'étude.....	55
Figure 13 :	Localisation des réserves naturelles nationales par rapport au site d'étude	57
Figure 14 :	Localisation des APB par rapport au site d'étude	58
Figure 15 :	Localisation des ZSC par rapport au site d'étude.....	59
Figure 16 :	Localisation des ZPS par rapport au site d'étude.....	61
Figure 17 :	Localisation des ZNIEFF de type I par rapport au site d'étude	63
Figure 18 :	Localisation des ZNIEFF de type II par rapport au site d'étude	66
Figure 19 :	Localisation des zones humides par rapport au site d'étude	68
Figure 20 :	Principe de fonctionnement TVB - Extrait du SRCE Rhône-Alpes, octobre 2013	70
Figure 21 :	Extrait cartographique du SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes (Région AURA, 2020) ...	71
Figure 22 :	Cartographie de la trame verte et bleue dans le Pays de Gex (FRAPNA Ain, 2010)	72
Figure 23 :	Localisation de la continuité écologique nord.....	73
Figure 24 :	Localisation de la continuité écologique sud.....	74
Figure 25 :	Localisation des points d'écrasement.....	75
Figure 26 :	Exemple de différents cas de collision routière sur la RD35a (photos prises le 13/01/22)	76
Figure 27 :	Cartographie des habitats naturels.....	80
Figure 28 :	Localisation de la flore patrimoniale	109
Figure 29 :	Localisation des plantes exotiques envahissantes.....	110
Figure 30 :	Localisation des observations d'oiseaux patrimoniaux - 1	122
Figure 31 :	Localisation des observations d'oiseaux patrimoniaux - 2	123
Figure 32 :	Cartographie des Habitats d'espèce Avifaune – Milieux ouverts et semi-ouverts....	124
Figure 33 :	Cartographie des Habitats d'espèce Avifaune – Boisements et bosquets	125
Figure 34 :	Cartographie des Habitats d'espèce Avifaune – Zones humides ou aquatiques.....	126
Figure 35 :	Cartographie des habitats d'espèces Avifaune liée au Bâti	127
Figure 36 :	Localisation des observations de mammifères patrimoniaux - 1	130
Figure 37 :	Localisation des observations de mammifères patrimoniaux - 2.....	131
Figure 38 :	Localisation des gîtes favorables aux chiroptères -1	137
Figure 39 :	Localisation des gîtes favorables aux chiroptères – 2.....	138

Figure 40 :	Localisation des observations d'amphibiens patrimoniaux – 1	151
Figure 41 :	Localisation des observations d'amphibiens patrimoniaux – 2	152
Figure 42 :	Habitats d'espèce amphibiens	153
Figure 43 :	Carte de localisation des observations de reptiles patrimoniaux – 1.....	156
Figure 44 :	Carte de localisation des observations de reptiles patrimoniaux -2	157
Figure 45 :	Carte de localisation des observations de poissons patrimoniaux.....	160
Figure 46 :	Carte de localisation des observations de rhopalocères patrimoniaux	163
Figure 47 :	Carte de localisation des observations d'hétérocères patrimoniaux	167
Figure 48 :	Carte de localisation des observations d'odonates patrimoniaux.....	170
Figure 49 :	Carte de localisation des observations de coléoptères patrimoniaux – 1.....	173
Figure 50 :	Carte de localisation des observations de coléoptères patrimoniaux - 2	174
Figure 51 :	Carte de synthèse des enjeux - 1	182
Figure 52 :	Carte de synthèse des enjeux - 2	183
Figure 53 :	Carte de synthèse des enjeux – 3	184
Figure 54 :	Carte de synthèse des enjeux - 4	185
Figure 55 :	Carte de synthèse des enjeux - 5	186
Figure 56 :	Carte de synthèse des enjeux – 6	187
Figure 57 :	Carte de synthèse des enjeux - 7	188
Figure 58 :	Carte de synthèse des enjeux - 8.....	189
Figure 59 :	Carte de synthèse des enjeux – 9	190
Figure 60 :	Carte de synthèse des enjeux - 10.....	191
Figure 61 :	Exemple de scalpage de la végétation en place à l'automne afin de rendre le milieu impropre à la nidification des oiseaux prairiaux au printemps suivant. source Ecotope	233
Figure 62 :	Schéma de principe d'implantation d'une barrière amphibien	236
Figure 63 :	Amas de pierre.....	238
Figure 64 :	Plan de l'ouvrage prévu.	250
Figure 65 :	Localisation prévisionnelle des mesures de réduction d'impact.....	251
Figure 66 :	Impact résiduel sur les oiseaux.....	258
Figure 67 :	Carte des habitats d'espèces de l'écureuil impactés	264
Figure 68 :	Carte des habitats d'espèces du Hérisson impactés.....	265
Figure 69 :	Carte des habitats d'espèces des reptiles impactés	268
Figure 70 :	Impact résiduel Amphibien.....	270
Figure 71 :	Cartographie des impacts résiduels Sphinx de l'Epilobe	273
Figure 72 :	Localisation des mesures compensatoires par rapport au projet	285
Figure 73 :	Cahier des charges prairies, défini par la chambre d'agriculture de l'Ain.....	294
Figure 74 :	Localisation des plantations de haies en bordure de projet	316
Figure 75 :	Localisation des points d'écoute.....	342
Figure 76 :	Localisation des détecteurs à ultrasons.....	344
Figure 77 :	Localisation des plaques à reptiles	345

Index des tableaux

Tableau 1 :	Tableau de synthèse des prospections	31
Tableau 2 :	Détail des codes atlas permettant d'attribuer un statut de nidification	39
Tableau 3 :	Synthèse de la démarche d'établissement de la méthodologie employée	44
Tableau 4 :	Synthèse du contexte écologique	78
Tableau 5 :	Tableau Méthodologie de hiérarchisation des enjeux habitats naturels	79
Tableau 6 :	Synthèse habitats naturels.....	105
Tableau 7 :	Synthèse des statuts de la flore patrimoniale	107
Tableau 8 :	Codes hiérarchisant les enjeux de conservation des espèces	111
Tableau 9 :	Synthèse des statuts de protection et de conservation des oiseaux	112
Tableau 10 :	Synthèse des statuts de protection et de conservation des mammifères terrestres 128	
Tableau 11 :	Synthèse des statuts de protection et de conservation des chauves-souris.....	135
Tableau 12 :	Espèces de chauves-souris inventoriées par point d'échantillonnage	136
Tableau 13 :	Synthèse sur la potentialité de présence en gîte des espèces contactées.....	140
Tableau 14 :	Synthèse des statuts de protection et de conservation des amphibiens.....	149
Tableau 15 :	Synthèse des statuts de protection et de conservation des reptiles.....	154
Tableau 16 :	Synthèse des statuts de protection et de conservation des poissons.....	159
Tableau 17 :	Synthèse des statuts de protection et de conservation des rhopalocères.....	161
Tableau 18 :	Synthèse des statuts de protection et de conservation des rhopalocères.....	165
Tableau 19 :	Synthèse des statuts de protection et de conservation des odonates.....	169
Tableau 20 :	Synthèse des statuts de protection et de conservation des coléoptères.....	171
Tableau 21 :	Synthèse des statuts de protection et de conservation des orthoptères	175
Tableau 22 :	Synthèse des statuts de protection et de conservation des hémiptères	176
Tableau 23 :	Synthèse des statuts de protection et de conservation des diptères	177
Tableau 24 :	Synthèse des statuts de protection et de conservation des hyménoptères	177
Tableau 25 :	Synthèse des statuts de protection et de conservation des mécoptères.....	178
Tableau 26 :	Synthèse des statuts de protection et de conservation des mantoptères.....	178
Tableau 27 :	Synthèse des statuts de protection et de conservation des dermoptères.....	179
Tableau 28 :	Synthèse des statuts de protection et de conservation des arachnides	179
Tableau 29 :	Synthèse des statuts de protection et de conservation des crustacés.....	180
Tableau 30 :	Synthèse des statuts de protection et de conservation des mollusques	181
Tableau 31 :	Estimation des surfaces d'habitats impactées.....	192
Tableau 32 :	Type et intensité de l'impact pour l'avifaune des boisements et des bosquets	194
Tableau 33 :	Type et surface d'habitat impactés pour les oiseaux des boisements et des bosquets (repos et reproduction)	195
Tableau 34 :	Type et intensité de l'impact pour l'avifaune des milieux ouverts et semi-ouverts	195
Tableau 35 :	Type et surface d'habitat impactés pour les oiseaux des milieux ouverts et semi- ouverts (repos et reproduction)	195
Tableau 36 :	Type et intensité de l'impact pour l'avifaune liée au bâti accessible	196
Tableau 37 :	Type et intensité de l'impact pour l'avifaune liée aux zones humides	196
Tableau 38 :	Type et surface d'habitat impactés pour les oiseaux liés aux zones humides	196

Tableau 39 :	Type et intensité de l'impact pour l'avifaune liée aux zones humides et aquatiques	197
Tableau 40 :	Impacts sur les mammifères terrestres	202
Tableau 41 :	Type et surface d'habitat impactés pour l'écureuil :	202
Tableau 42 :	Type et surface d'habitat impactés pour le Hérisson :	202
Tableau 43 :	Impacts sur le Castor d'Eurasie	203
Tableau 44 :	Type et intensité de l'impact pour les chiroptères	206
Tableau 45 :	Type et intensité de l'impact pour le Lézard des murailles	207
Tableau 46 :	Type et intensité de l'impact pour les coléoptères	212
Tableau 47 :	Type et intensité de l'impact pour le Cuivré des marais	212
Tableau 48 :	Type et surface d'habitat impactés pour le Cuivré des marais)	212
Tableau 49 :	Type et intensité de l'impact pour le Sphinx de l'Epilobe	213
Tableau 50 :	Type et surface d'habitat impactés pour le Sphinx de l'Epilobe	213
Tableau 51 :	Synthèse des impacts bruts	217
Tableau 52 :	Habitats impactés par variante	228
Tableau 53 :	Tableau des périodes d'intervention	245
Tableau 54 :	Estimations des surfaces d'habitats impactées	253
Tableau 55 :	Type et surface d'habitat impactés pour les oiseaux des boisements et des bosquets (repos et reproduction)	254
Tableau 56 :	Type et surface d'habitat impactés pour les oiseaux des milieux ouverts et semi-ouverts (repos et reproduction)	255
Tableau 57 :	Type et intensité de l'impact pour l'avifaune liée aux zones humides	256
Tableau 58 :	Type et surface d'habitat impactés pour les oiseaux liés aux zones humides	257
Tableau 59 :	Impacts sur les mammifères terrestres	262
Tableau 60 :	Type et surface d'habitat impactés pour l'écureuil :	262
Tableau 61 :	Type et surface d'habitat impactés pour le Hérisson :	262
Tableau 62 :	Impacts sur le Castor d'Eurasie	263
Tableau 63 :	Type et intensité de l'impact pour les chiroptères	266
Tableau 64 :	Type et intensité de l'impact pour le Lézard des murailles	266
Tableau 65 :	Type et surface d'habitat impactés : Lézard des muraille/Orvet :	267
Tableau 66 :	Type et intensité de l'impact pour les coléoptères	271
Tableau 67 :	Type et intensité de l'impact pour le Cuivré des marais	271
Tableau 68 :	Type et surface d'habitat impactés pour le Cuivré des marais)	271
Tableau 69 :	Type et intensité de l'impact pour le Sphinx de l'Epilobe	271
Tableau 70 :	Type et surface d'habitat impactés pour le Sphinx de l'Epilobe	272
Tableau 71 :	Critère de calcul pour les compensations	283
Tableau 72 :	Surfaces d'habitats d'espèces à compenser par groupe	284
Tableau 73 :	Synthèse des statuts de protection et de conservation des oiseaux	288
Tableau 74 :	Synthèse des statuts de protection et de conservation des oiseaux	307
Tableau 75 :	Présentation des statuts de nidification d'après la LPO	342
Tableau 76 :	Liste des espèces d'orthoptères inventoriées	349
Tableau 77 :	Liste des espèces d'hétérocères inventoriées	349
Tableau 78 :	Liste des espèces d'hétérocères inventoriées	349

Tableau 79 : Liste des espèces d'hétérocères inventoriées	350
Tableau 80 : Liste des espèces d'hétérocères inventoriées	350

I. Préambule. Objet et contexte de la demande, espèces faisant l'objet de la demande

I.A Contexte de la demande de dérogation

Le présent dossier de demande de dérogation fait suite à une étude de diagnostic écologique « habitats, faune et flore » réalisées dans le cadre du projet d'aménagement de la RD35a, située dans le département de l'Ain au niveau du pays de Gex et concerne plus particulièrement l'aménagement de 4 carrefours le long de la RD35a, situés entre la RD35 et la RD984c, sur la commune de Saint-Genis-Pouilly.

I.B Objet de la demande

En application des articles L.411-1 et L.411-2 du Code de l'Environnement et de l'arrêté du 19 février 2007 modifié le 6 janvier 2020 (modification des compétences des CNPN et CSRPN), le maître d'ouvrage est confronté à l'interdiction de détruire les individus appartenant à des espèces protégées mais aussi à l'interdiction de les perturber, et plus largement encore pour certaines d'entre elles, à l'interdiction de détruire ou altérer les habitats particuliers de ces espèces.

Le projet est de ce fait conditionné à l'octroi par le préfet, après avis du Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN), d'une dérogation à la protection stricte de certaines espèces recensées.

Le présent document constitue un dossier de demande de dérogation au titre des espèces protégées de la faune et de la flore. Ce dossier s'attache ainsi à estimer au mieux les enjeux faunistiques et floristiques s'exprimant vis-à-vis du projet, les impacts de ce dernier sur les populations et les habitats concernés, et à présenter les mesures d'évitement, de réduction et de compensation mises en œuvre afin d'y remédier.

I.C Contexte réglementaire et espèces faisant l'objet de la demande

I.C.1 Textes en vigueur

I.C.1.a Article L.411-1 du Code de l'Environnement

L'article L.411-1 du Code de l'Environnement stipule que « lorsqu'un intérêt scientifique particulier ou que les nécessités de la préservation du patrimoine biologique justifient la conservation d'espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées, sont interdits [...] :

- La destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la mutilation, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle [...] ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur détention [...] ;
- La destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement de végétaux de ces espèces, de leurs fructifications ou toute autre forme prise par ces espèces au cours de leur cycle biologique, leur transport, leur colportage, leur utilisation [...] la détention de spécimens prélevés dans le milieu naturel [...] ;
- La destruction, l'altération ou la dégradation du milieu particulier à ces espèces animales ou végétales ;
- La destruction des sites contenant des fossiles permettant d'étudier l'histoire du monde vivant ainsi que les premières activités humaines et la destruction ou l'enlèvement des fossiles présents sur ces sites. [...]».

I.C.1.b Article L.411-2 du Code de l'Environnement

L'article L.411-2 du Code de l'Environnement précise qu' « un décret en Conseil d'État détermine les conditions dans lesquelles sont fixées :

- La liste limitative des espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées ainsi protégées ;
 - La durée des interdictions permanentes ou temporaires prises en vue de permettre la reconstitution des populations naturelles en cause ou de leurs habitats ainsi que la protection des espèces animales pendant les périodes ou les circonstances où elles sont particulièrement vulnérables ;
 - La partie du territoire national, y compris le domaine public maritime et les eaux territoriales, sur laquelle elles s'appliquent ;
 - La délivrance de dérogation aux interdictions mentionnées aux 1^o, 2^o et 3^o de l'article L. 411-1, à condition qu'il n'existe pas d'autre solution satisfaisante et que la dérogation ne nuise pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle :
- a) Dans l'intérêt de la protection de la faune et de la flore sauvages et de la conservation des habitats naturels ;
- b) Pour prévenir des dommages importants notamment aux cultures, à l'élevage, aux forêts, aux pêcheries, aux eaux et à d'autres formes de propriété ;
- c) Dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques ou pour d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique, et pour des motifs qui comporteraient des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement ; []
- La liste des espèces animales non domestiques prévue au 1^o est révisée tous les deux ans. »

I.C.1.c Arrêté du 19 février 2007 (modifié par l'arrêté du 28 mai 2009)

Cet arrêté fixe les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4 de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées.

I.C.1.c.i Article 1

Les dérogations définies au 4^o de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées sont, sauf exceptions mentionnées aux articles 5 et 6, délivrées par le Préfet de Département du lieu de l'opération pour laquelle la dérogation est demandée. [...]

I.C.1.c.ii Article 2

La demande de dérogation est, sauf exception mentionnée à l'article 6, adressée, en trois exemplaires, au préfet du département du lieu de réalisation de l'opération. Elle comprend :

- Les noms et prénoms, l'adresse, la qualification et la nature des activités du demandeur ou, pour une personne morale, sa dénomination, les noms, prénoms et qualification de son représentant, son adresse et la nature de ses activités ;
- La description, en fonction de la nature de l'opération projetée :
 - du programme d'activités dans lequel s'inscrit la demande, de sa finalité et de son objectif ;
 - des espèces (nom scientifique et nom commun) concernées ;
 - du nombre et du sexe des spécimens de chacune des espèces faisant l'objet de la demande ;
 - de la période ou des dates d'intervention ;
 - des lieux d'intervention ;
 - s'il y a lieu, des mesures d'atténuation ou de compensation mises en œuvre, ayant des conséquences bénéfiques pour les espèces concernées ;
 - de la qualification des personnes amenées à intervenir ;
 - du protocole des interventions : modalités techniques, modalités d'enregistrement des données obtenues ;
 - des modalités de compte rendu des interventions. [...]

I.C.1.c.iii Article 5

Par exception aux dispositions de l'article 1^{er} ci-dessus, les dérogations aux interdictions de prélèvement, de capture, de destruction ou de transport en vue de réintroduction dans la nature de spécimens d'animaux appartenant aux espèces dont la liste est fixée par l'arrêté du 9 juillet 1999 [...], ainsi que les dérogations aux interdictions de destruction, d'altération ou de dégradation du milieu particulier de ces espèces, sont délivrées

par le ministre chargé de la protection de la nature[...].

Aux fins de décision, le Préfet transmet au Ministre deux exemplaires de la demande comprenant les informations prévues à l'article 2 ci-dessus, accompagnés de son avis.

I.C.1.c.iv **Article 6**

Par exception aux dispositions de l'article 1^{er} ci-dessus, sont délivrées par le ministre chargé de la protection de la nature les dérogations définies au 4^o de l'article L. 411-2 du Code de l'Environnement, lorsqu'elles concernent des opérations conduites par des personnes morales placées sous la tutelle ou le contrôle de l'État dont les attributions ou les activités s'exercent au plan national [...].

La demande de dérogation est adressée, en deux exemplaires, au ministre chargé de la protection de la nature. Elle comprend les informations prévues à l'article 2 ci-dessus.

I.C.2 Mammifères

I.C.2.a Arrêté du 23 avril 2007

L'arrêté du 23 avril 2007 fixe la liste des espèces de mammifères terrestres protégées sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection. Pour les espèces de mammifères concernées par l'article 2 de cet arrêté, sont interdits :

- « Sur tout le territoire métropolitain et en tout temps la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel » à tous les stades de développement ;
- « Sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente, ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de population existants, la destruction, l'altération, ou la dégradation des sites de reproduction, et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques » ;
- « Sur tout le territoire national et en tout temps la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non, des spécimens prélevés dans le milieu naturel du territoire métropolitain de la France et du territoire européen des autres états membres de l'Union européenne ».

I.C.2.b Les espèces concernées

Les espèces visées par cet arrêté, concernées par le projet et faisant l'objet de la demande de dérogation sont les espèces de mammifères suivantes :

Dérangement des espèces

- | | |
|-----------------------------------|------------------------------------|
| • <i>Sciurus vulgaris</i> | <i>Ecureuil roux</i> |
| • <i>Erinaceus europaeus</i> | <i>Hérisson d'Europe</i> |
| • <i>Castor fiber</i> | <i>Castor d'Eurasie</i> |
| • <i>Barbastella barbastellus</i> | <i>Barbastelle d'Europe</i> |
| • <i>Eptesicus serotinus</i> | <i>Sérotine commune</i> |
| • <i>Hypsugo savi</i> | <i>Vespère de Savi</i> |
| • <i>Myotis alcathoe</i> | <i>Murin d'Alcathoe</i> |
| • <i>Myotis blythii</i> | <i>Petit murin</i> |
| • <i>Myotis brandtii</i> | <i>Murin de Brandt</i> |
| • <i>Myotis daubentonii</i> | <i>Murin de Daubenton</i> |
| • <i>Myotis emarginatus</i> | <i>Murin à oreilles échanquées</i> |

- | | |
|------------------------------------|---------------------------------|
| • <i>Myotis myotis</i> | <i>Grand murin</i> |
| • <i>Myotis mystacinus</i> | <i>Murin à moustaches</i> |
| • <i>Myotis nattereri</i> | <i>Murin de Natterer</i> |
| • <i>Nyctalus leisleri</i> | <i>Noctule de Leisler</i> |
| • <i>Nyctalus noctula</i> | <i>Noctule commune</i> |
| • <i>Pipistrellus kuhlii</i> | <i>Pipistrelle de Kuhl</i> |
| • <i>Pipistrellus nathusii</i> | <i>Pipistrelle de Nathusius</i> |
| • <i>Pipistrellus pipistrellus</i> | <i>Pipistrelle commune</i> |
| • <i>Pipistrellus pygmaeus</i> | <i>Pipistrelle pygmée</i> |
| • <i>Plecotus austriacus</i> | <i>Oreillard gris</i> |
| • <i>Rhinolophus hipposideros</i> | <i>Petit rhinolophe</i> |
| • <i>Tadarida teniotis</i> | <i>Molosse de Cestoni</i> |

I.C.3 Oiseaux

I.C.3.a Arrêté du 29 octobre 2009 modifié par arrêté du 21 juillet 2015

L'arrêté du 29 octobre 2009 fixe la liste des espèces d'oiseaux non domestiques protégées sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection.

I.C.3.a.i **Article 3**

Pour les espèces d'oiseaux concernées par l'article 3 du présent arrêté, sont interdits :

1) Sont interdits sur tout le territoire métropolitain et en tout temps :

- la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids ;
- la destruction, la mutilation intentionnelle, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel ;
- la perturbation intentionnelle des oiseaux, notamment pendant la période de reproduction et de dépendance, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée

2) Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente, ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de population existants, la destruction, l'altération, ou la dégradation des sites de reproduction, et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques.

3) Sont interdites sur tout le territoire national et en tout temps la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non, des spécimens d'oiseaux prélevés dans le milieu naturel du territoire métropolitain de la France et du territoire européen des autres états membres de l'Union européenne.

I.C.3.b Les espèces concernées

Au regard de cet arrêté, la majorité des oiseaux recensés à l'intérieur de la zone d'étude peut être considérée comme étant concernée par le projet. **Les espèces visées par cet arrêté, concernées et faisant l'objet de la demande de dérogation sont :**

Impact de dérangement, destruction d'habitats d'espèce

- | | |
|---------------------------------|-------------------------------|
| • <i>Acrocephalus palustris</i> | <i>Rousserolle verderolle</i> |
| • <i>Aegithalos caudatus</i> | <i>Orite à longue queue</i> |
| • <i>Buteo buteo</i> | <i>Buse variable</i> |
| • <i>Carduelis carduelis</i> | <i>Chardonneret élégant</i> |

- *Certhia brachydactyla*
 - *Chloris chloris*
 - *Cyanistes caeruleus*
 - *Dendrocopos major*
 - *Emberiza cirulus*
 - *Emberiza citrinella*
 - *Erithacus rubecula*
 - *Falco tinnunculus*
 - *Fringilla coelebs*
 - *Hippolais polyglotta*
 - *Lanius collurio*
 - *Linaria cannabina*
 - *Luscinia megarhynchos*
 - *Motacilla alba*
 - *Motacilla cinerea*
 - *Oriolus oriolus*
 - *Parus major*
 - *Passer domesticus*
 - *Phoenicurus ochruros*
 - *Phylloscopus collybita*
 - *Picus viridis*
 - *Regulus ignicapilla*
 - *Saxicola rubicola*
 - *Serinus serinus*
 - *Sitta europaea*
 - *Sylvia atricapilla*
 - *Troglodytes troglodytes*
- Grimpereau des jardins*
 - Verdier d'Europe*
 - Mésange bleue*
 - Pic épeiche*
 - Bruant zizi*
 - Bruant jaune*
 - Rougegorge familier*
 - Faucon crécerelle*
 - Pinson des arbres*
 - Hypolais polyglotte*
 - Pie-grièche écorcheur*
 - Linotte mélodieuse*
 - Rossignol philomèle*
 - Bergeronnette grise*
 - Bergeronnette des ruisseaux*
 - Loriot d'Europe*
 - Mésange charbonnière*
 - Moineau domestique*
 - Rougequeue noir*
 - Pouillot véloce*
 - Pic vert*
 - Roitelet à triple-bandeau*
 - Tarier pâtre*
 - Serin cini*
 - Sittelle torchepot*
 - Fauvette à tête noire*
 - Troglodyte mignon*

Autres espèces, impact de dérangement :

- *Strix aluco*
 - *Charadrius dubius*
 - *Corvus corax*
 - *Delichon urbicum*
 - *Hirundo rustica*
 - *Mergus merganser*
 - *Apus apus*
 - *Ardea cinerea*
 - *Alcedo atthis*
 - *Dendrocopos medius*
 - *Dendrocopos minor*
 - *Ficedula hypoleuca*
 - *Milvus milvus*
 - *Poecile palustris*
 - *Spinus spinus*
 - *Milvus migrans*
 - *Pernis apivorus*
 - *Tyto alba*
- Chouette hulotte*
 - Petit gravelot*
 - Grand corbeau*
 - Hirondelle de fenêtre*
 - Hirondelle rustique*
 - Harle bièvre*
 - Martinet noir*
 - Héron cendré*
 - Martin-pêcheur d'Europe*
 - Pic mar*
 - Pic épeichette*
 - Gobemouche noir*
 - Milan royal*
 - Mésange nonnette*
 - Tarin des aulnes*
 - Milan noir*
 - Bondrée apivore*
 - Effraie des clochers*

I.C.4 Amphibiens et reptiles

I.C.4.a Arrêté du 8 janvier 2021

Cet arrêté fixe la liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités

de leur protection.

I.C.4.a.i **Article 2**

Pour les espèces d'amphibiens et de reptiles concernées par l'article 2 du présent arrêté, sont interdits :

Sur tout le territoire métropolitain et en tout temps :

- la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement des animaux ;
- la perturbation intentionnelle des animaux, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée.

Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants, la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques.

Sont interdits, sur tout le territoire national et en tout temps, la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation, commerciale ou non, des spécimens prélevés :

- dans le milieu naturel du territoire métropolitain de la France, après le 12 mai 1979 ;
- dans le milieu naturel du territoire européen des autres Etats membres de l'Union européenne, après la date d'entrée en vigueur de la directive du 21 mai 1992 susvisée.

Espèces présentes sur le périmètre sollicité à l'autorisation :

- | | |
|---------------------------|-----------------------------|
| • <i>Podarcis muralis</i> | <i>Lézard des murailles</i> |
| • <i>Rana dalmatina</i> | <i>Grenouille agile</i> |

I.C.4.a.ii **Article 3**

Pour les amphibiens et reptiles concernés par l'article 3 du présent arrêté, les espèces sont protégées en tant que telles mais pas leurs habitats (sites de reproduction et de repos).

Sont interdits, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps :

- la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement des animaux ;
- la perturbation intentionnelle des animaux, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée.

Sont interdits, sur tout le territoire national et en tout temps, la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation, commerciale ou non, des spécimens prélevés :

- dans le milieu naturel du territoire métropolitain de la France, après le 12 mai 1979 ;
- dans le milieu naturel du territoire européen des autres Etats membres de l'Union européenne, après la date d'entrée en vigueur de la directive du 21 mai 1992 susvisée.

Espèces présentes sur le périmètre sollicité à l'autorisation :

- | | |
|--------------------------------|--------------------------|
| • <i>Anguis fragilis</i> | <i>Orvet fragile</i> |
| • <i>Pelophylax ridibundus</i> | <i>Grenouille rieuse</i> |

I.C.4.a.iii **Article 4**

Pour les espèces d'amphibiens dont la liste est fixée dans l'article 4 :

Est interdite, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, la mutilation des animaux.

Sont interdits, sur tout le territoire national et en tout temps, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation, commerciale ou non, des spécimens prélevés :

- dans le milieu naturel du territoire métropolitain de la France, après le 12 mai 1979 :
- dans le milieu naturel du territoire européen des autres Etats membres de l'Union européenne, après la date d'entrée en vigueur de la directive du 21 mai 1992 susvisée.

Espèces présentes sur le périmètre sollicité à l'autorisation :

- *Rana temporaria* *Grenouille rousse*

I.C.5 Insectes

I.C.5.a Arrêté du 23 avril 2007

L'arrêté du 23 avril 2007 fixe la liste des espèces d'insectes protégées sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection.

I.C.5.a.i **Article 2**

Pour les espèces concernées par l'article 2 de cet arrêté, sont interdits :

- Sur tout le territoire métropolitain et en tout temps la destruction ou l'enlèvement des œufs, des larves et des nymphes, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel » à tous les stades de développement ;
- sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente, ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de population existants, la destruction, l'altération, ou la dégradation des sites de reproduction, et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques » ;
- sur tout le territoire national et en tout temps la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non, des spécimens prélevés dans le milieu naturel du territoire métropolitain de la France et du territoire européen des autres états membres de l'Union européenne ».

Espèces présentes sur le périmètre sollicité à l'autorisation :

- *Proserpinus proserpina* *Sphinx de l'épilobe*

I.C.5.a.ii **Article 3**

Pour les espèces concernées par l'article 3 du présent arrêté, les espèces sont protégées en tant que telles mais pas leurs habitats (sites de reproduction et de repos). Sont interdits pour ces espèces :

- Sur tout le territoire métropolitain et en tout temps la destruction ou l'enlèvement des œufs, des larves et des nymphes, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement des animaux dans le milieu naturel à tous les stades de développement ;
- sur tout le territoire national et en tout temps la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non, des spécimens prélevés dans le milieu naturel du territoire métropolitain de la France et du territoire européen des autres états membres de l'Union européenne.

Aucune espèce relevant de cet article n'est concernée par le projet.

I.C.6 Poissons

I.C.6.a Arrêté du 8 décembre 1988

Pour prévenir la disparition de certaines espèces de poissons et permettre la conservation de leurs biotopes, l'arrêté du 8 décembre 1988 stipule « *que sont interdits en tout temps, sur tout le territoire national, la destruction ou l'enlèvement des œufs ainsi que la destruction, l'altération ou la dégradation des milieux particuliers, et notamment des lieux de reproduction, désignés par arrêté préfectoral* » des espèces mentionnées dans cet arrêté.

I.C.6.a.i **Article 1**

Espèces présentes sur le périmètre sollicité à l'autorisation :

- *Salmo trutta* *Truite commune*

I.C.6.b Arrêté du 23 avril 2008

Certaines espèces sont également concernées par l'arrêté du 23 avril 2008, fixant la liste des espèces de poissons et de crustacés et la granulométrie caractéristiques des frayères en application de l'article R.432-1 du Code de l'Environnement (JORF du 8/05/2008). Cet arrêté procure une protection vis-à-vis des habitats caractéristiques de ces espèces et non des espèces elles-mêmes.

I.C.6.b.i **Article 2**

Aucune espèce relevant de cet article n'est concernée par le projet.

I.C.7 Mollusques

I.C.7.a Arrêté du 23 avril 2007

L'arrêté du 23 avril 2007 fixe la liste des espèces de mollusques protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection.

Aucune espèce relevant de cet article n'est concernée par le projet.

I.C.8 Crustacés

I.C.8.a Arrêté du 21 juillet 1983, modifié par l'arrêté du 18 janvier 2000

Pour prévenir la disparition des 3 espèces d'écrevisses autochtones et permettre la conservation de leurs biotopes, l'arrêté du 21 juillet 1983, modifié par l'arrêté du 18 janvier 2000 (JORF du 28 janvier 2000), stipule « *qu'il est interdit d'altérer et de dégrader sciemment les milieux particuliers de ces crustacés* ».

Aucune espèce visée par cet arrêté n'est concernée par le projet.

I.C.8.b Arrêté du 23 avril 2008

Certaines espèces sont également concernées par l'arrêté du 23 avril 2008, fixant la liste des espèces de poissons et de crustacés et la granulométrie caractéristiques des frayères en application de l'article R.432-1 du Code de l'Environnement (JORF du 8/05/2008). Cet arrêté procure une protection vis-à-vis des habitats caractéristiques de ces espèces et non des espèces elles-mêmes.

I.C.8.b.i **Article 3**

Aucune espèce relevant de cet article n'est concernée par le projet.

I.C.9 Flore

I.C.9.a Arrêté du 22 juin 1992

L'arrêté fixe la liste des espèces végétales protégées en région Franche-Comté complétant la liste nationale.

L'article 1 de cet arrêté stipule : « Afin de prévenir la disparition d'espèces végétales menacées et de permettre la conservation des biotopes correspondants, sont interdits, en tout temps, sur le territoire de la région Franche-Comté, la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie des spécimens sauvages des espèces ci-après énumérées. »

Aucune espèce visée par cet arrêté n'est concernée par le projet

II. Demandeur, principales caractéristiques du projet et justification

II.A Le demandeur

Le demandeur est le Département de l'Ain, dont l'adresse est située au 45 avenue Alsace-Lorraine CS 10114, 01000 Bourg-en-Bresse.

II.B Le projet

II.B.1 Localisation du projet

Le projet d'aménagement de la RD35a est situé en France métropolitaine, au sein de la région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le Département de l'Ain (01) et sur la commune de Saint-Genis-Pouilly.

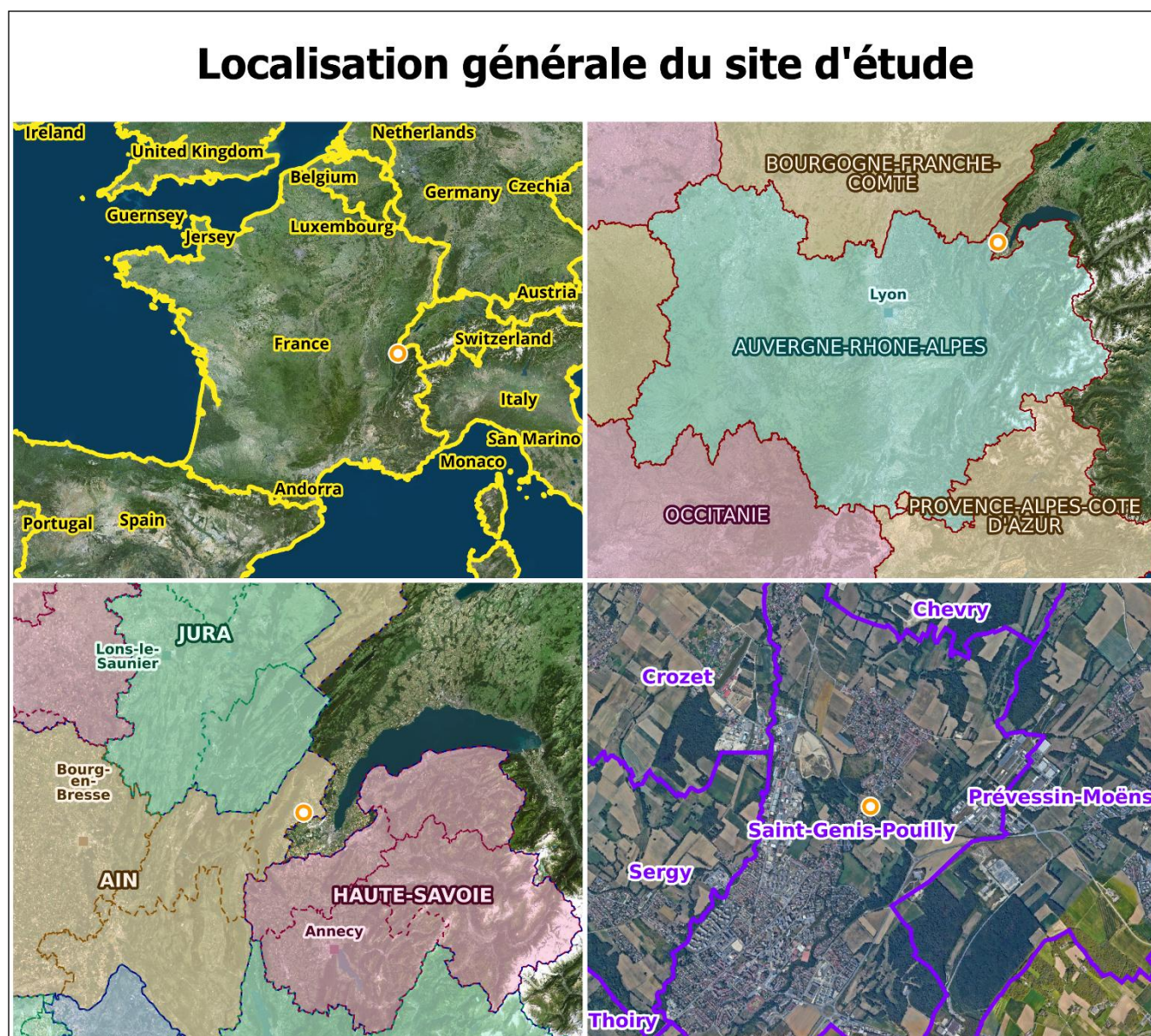


Figure 1 : Localisation générale de la zone d'étude

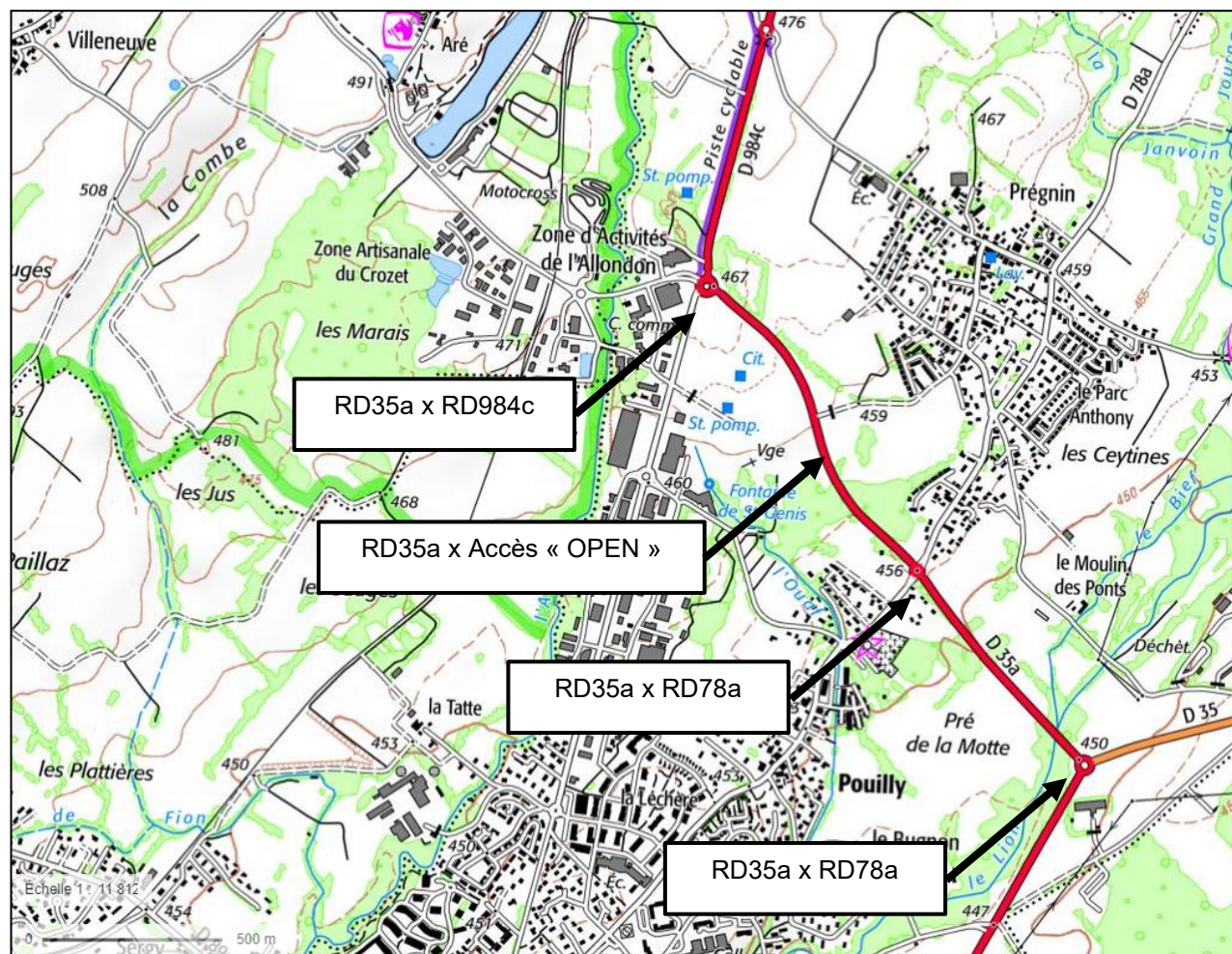
Localisation du projet



Figure 2 : Localisation du projet à l'échelle 1/10 000

II.B.2 Principales caractéristiques du projet

Le projet d'aménagement de la RD35a, concerne plus particulièrement l'aménagement de 4 carrefours le long de la RD35a, situés entre la RD35 et la RD984c, sur la commune de Saint-Genis-Pouilly.



Ces aménagements sont sous maîtrise d'ouvrage du département de l'Ain. Les objectifs de l'opération sont les suivants.

- Pour le carrefour giratoire RD35a x RD984c :
 - D'améliorer la fluidité du trafic au droit du carrefour giratoire RD35a x RD984c
 - De permettre l'accès au « projet OPEN », par l'ajout d'une bretelle supplémentaire sur le giratoire existant
- Pour le carrefour à feux RD35a x Accès « Projet OPEN » :
 - De permettre l'accès au « projet OPEN »
 - De sécuriser les cheminements piétons et cycles.
- Pour le carrefour à feux RD35a x RD78a :
 - D'améliorer la fluidité du trafic au droit du carrefour
 - De sécuriser les cheminements piétons et cycles
- Pour le carrefour giratoire RD35a x RD35 :

- D'améliorer la fluidité du trafic

II.C Justification du projet et analyse des solutions alternatives (Source Segic)

Nous renvoyons au rapport¹ réalisé par le bureau d'étude SEGIC pour le compte du Département de l'Ain détaillant le travail réalisé pour à la fois détailler les solutions alternatives recherchées ainsi que l'intérêt public majeur du projet. Seule la conclusion du rapport est extraite ci-après

Ce chapitre justifie les raisons pour lesquelles les variantes du projet ont été retenue parmi les alternatives d'aménagement des carrefours et giratoires le long d la RD35a proposées.

- Justifier les Raisons Impératives d'Intérêt Public Majeur (RIIPM) ;
- Aucune solution alternative satisfaisante n'existe justifiant des variantes retenues en adéquation avec la stratégie « éviter, réduire, compenser »
- Le projet ne nuit pas au maintien dans un bon état de conservation favorable des populations des espèces concernées, dans leur aire de répartition naturelle

Situé à l'extrémité est du Département de l'Ain, sur la commune Saint-Genis-Pouilly au sein du Pays de Gex, à proximité de la frontière suisse, la RD35a est une route classée à grande circulation du Pays de Gex avec :

- Au nord-ouest, la RD 984c en provenance de Gex,
- A l'est, la RD 35 reliant Saint-Genis-Pouilly (carrefour Porte de France) et Ferney-Voltaire
- Une intersection avec la RD78a (rue de l'église).

Réponse au caractère accidentogène de l'infrastructure existante

Du fait de sa proximité avec Genève, Saint-Genis-Pouilly connaît une forte densification de son territoire depuis quelques années. Les quelques 20 000 véhicules passant quotidiennement entraînent des difficultés de circulation sur cet axe. Cet axe, exclusivement routier, est particulièrement congestionné en heures de pointe. De plus, plusieurs accidents sont recensés dans les bases de données au niveau des tronçons routiers étudiés :

- RD35a :
 - Janvier 2008 à novembre 2018 : 3 blessés dont 2 hospitalisés, ainsi qu'1 tué,
 - Janvier 2019 à novembre 2021 : 1 blessé hospitalisé et 6 blessés légers,
 - Décembre 2021 à novembre 2022 : aucun accident relevé,
- RD35 :

¹ **MISSION 1.2 : Ajustement de programme visant à vérifier, le cas échéant, améliorer, les mesures d'évitement et de réduction (volet loi sur l'eau et espèces protégées) en recherchant des éventuelles variantes d'aménagement**

. Segic ingénierie. Département de l'Ain 15/01/2024

- Janvier 2008 à novembre 2018 : 3 blessés dont 2 hospitalisés, ainsi qu'1 tué.

Le programme d'aménagement des quatre carrefours suivants de la RD35 entre le giratoire avec la RD984c (au nord) et la RD35 (au sud) est aujourd'hui devenu nécessaire afin de sécuriser les déplacements des usagers (modes actifs), de mieux réguler les conflits entre les différents flux de circulation et de fluidifier le trafic routier, tout en respectant l'environnement naturel en place en tenant compte du besoin de desserte du futur projet de centre commercial à venir.

Le programme d'aménagement des quatre carrefours suivants de la RD35 entre le giratoire avec la RD984c (au nord) et la RD35 (au sud) est aujourd'hui devenu nécessaire afin de pallier ces problématiques d'accès au futur projet commercial, de sécurité des usagers (véhicules, piétons) ainsi que de fluidité du trafic routier sur cet axe de liaison à l'échelle du secteur et notamment pour les communes limitrophes à Saint-Genis-Pouilly.

La réalisation d'aménagements de sécurité s'explique de plus par la présence d'un aménagement initialement provisoire du giratoire plastique et sur la nécessité de donner une configuration définitive à ce giratoire pour des motifs de sécurité, et ce alors que ce giratoire initialement provisoire a été installé il y a 22 ans.



Figure 3 : Giratoire « plastique » RD35a/RD75a (Source : Google maps)

Réponse aux politiques publiques

Ce programme d'aménagement routier répond de plus aux principaux documents de planification supra-communaux du territoire d'étude, à savoir le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Gex et le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUiH) du Pays de Gex également.

En détails, il ressort du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Gex que :

- Le Pays de Gex, du fait de l'attractivité du canton de Genève, subit depuis plus d'une dizaine d'années un développement résidentiel majeur que les élus souhaitent aujourd'hui maîtriser et structurer ;
- « Afin d'assurer un niveau d'équipements et de services qui correspond aux attentes de la population du territoire, et de garantir une adéquation avec les ressources naturelles locales disponibles, et les capacités de la CAPG de les exploiter à coûts maîtrisés » (SCoT, PADD, p. 2).

C'est ainsi que :

- Le SCoT s'est fixé comme objectif de « favoriser une mobilité innovante et durable ». Et ce,

notamment en développant les infrastructures routières afin de faciliter les déplacements à l'intérieur du Pays de Gex et assurer son désenclavement (SCoT, PADD, p. 3) ;

- L'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) Mobilité du PLUiH du Pays de Gex prévoit ainsi que « le réseau routier du territoire doit tenir compte de la diversité croissante des utilisateurs, au travers d'une meilleure prise en compte de leurs besoins spécifiques » et que le développement de ce réseau est à l'étude en vue notamment d'« améliorer le fonctionnement des carrefours » (OAP Mobilité, p. 11).

Réponse aux problématiques de saturation d'une route à grande circulation (RGC)

Le projet d'aménagement de 4 carrefours le long de la RD35a a été conçu de manière à gérer cette évolution du trafic et ainsi proposer des solutions optimisées en fonction des contraintes liées au site : topographiques, géométriques, hydrologique, utilisation maximale des emprises des carrefours actuels, maintien du profil en long des RD, aménagements liés au futur centre commercial, passage de convois exceptionnels, prise en compte des évolutions de trafic, minimisation de l'impact du projet sur les zones humides et les zones inondables, prise en compte des modes doux.

En l'absence de requalification de la RD35a au regard des données de trafic actuelles et projetées, il apparaît que d'importantes difficultés de circulation sur cet axe dimensionnant sont à prévoir sur cette départementale mais pouvant aussi se répercuter sur les axes connexes tels que la RD35 entre Saint-Genis-Pouilly et Prévessin-Moëns et la RD984c en direction de Chevry.

Une réflexion a été menée afin de limiter autant que possible les impacts sur l'environnement : limiter au strict nécessaire les remblais de la RD35a afin de limiter les remblais en zone inondable, limiter les destructions de zones humides et les impacts sur les cours d'eau, élargir les nouvelles surfaces de chaussée d'un côté ou de l'autre de la voirie existante afin d'éviter au maximum les impacts sur ces milieux, limiter au strict nécessaire les surfaces nouvellement imperméabilisées, traiter et infiltrer autant que possible les eaux des surfaces nouvellement imperméabilisées,...

A ce stade, la réflexion a aussi été portée sur la limitation des impacts sur la biodiversité locale en tenant compte des habitats naturels, de la flore patrimoniale et de la faune protégée. Les états de conservation de l'ensemble des groupes ont aussi été intégrés à la hiérarchisation des enjeux en vue d'ajuster de manière fine, le programme d'aménagement de la RD35a en évitant autant que possible tout impact sur la biodiversité. Ainsi, l'analyse des variantes, outre les aspects techniques et sécuritaires, s'est aussi portée sur la séquence Eviter-Réduire dans un premier avant d'envisager la mise en œuvre de mesures compensatoires.

L'objectif retenu dans cette analyse multicritères des variantes est le maintien en bon état de conservation des espèces protégées sur leur aire de répartition.

La prise en considération, par délibération le 21 juillet 2021, a été actualisée à la suite des premières études pour prendre en compte des contraintes techniques spécifiques (présence de nappe aquifère à une faible profondeur, limitation de la consommation des espaces, maintien des accès pour les convois exceptionnels).

Depuis 2018, le Département de l'Ain a fait évoluer le projet d'aménagement des carrefours le long de la RD35a. De nombreuses études techniques ont été menées dans le but notamment de s'assurer de la faisabilité de l'opération. Ces évolutions du projet ont eu pour objectif premier de minimiser les incidences sur les milieux naturels, la flore et la faune patrimoniales identifiés lors d'expertises naturalistes complètes. L'optimisation de la géométrie du projet au regard de l'ensemble des contraintes (trafic, sécurité, environnement,) ont aussi conduit le Département de l'Ain à préciser l'absence d'alternative satisfaisante au projet.

Les études menées par le Département ont conduit à envisager les aménagements suivants justifiant l'intérêt public majeur :

- Amélioration de la capacité et de la fluidité du giratoire à l'intersection de la RD35 et de la RD35a ;

- Sécurisation du giratoire temporaire (« giratoire plastique ») à l'intersection de la RD35A et de la rue de l'Eglise (RD78a) en réalisant un carrefour à feux intégrant les modes doux ;
- Création d'un carrefour à feux sur la RD35a permettant de réaliser un accès au futur projet commercial comprenant la traversée des modes doux de l'itinéraire cyclable porté par la commune;
- Amélioration de la capacité et de la fluidité du giratoire à l'intersection de la RD35A, la RD 984C, la route du Crozet et la rue de la Faucille, et la création d'un accès au futur projet commercial.

En application de l'article L. 228-3 du CE, une étude de faisabilité de voies cyclables a également été réalisée dans le cadre de ce programme d'aménagement. Cette étude a conclu à la non-faisabilité de pistes longitudinales, en raison du risque de dégradation des atteintes à la biodiversité et au surcoût engendré sur l'opération (50%). Ainsi, il a été convenu d'accompagner les acteurs locaux dans la recherche d'itinéraires alternatifs modes actifs sur un périmètre élargi.

Dans le cadre de son élaboration, le projet a été conçu et réfléchi de manière à intégrer l'ensemble des contraintes techniques, d'usages, de trafic, environnementales et réglementaires.

Les expertises écologiques menées en amont de l'élaboration du programme d'aménagement ont permis de mettre en évidence l'ensemble des enjeux écologiques du site au regard des objectifs d'amélioration et de sécurisation du trafic routier sur la RD35a et ont d'ores et déjà permis de tracer les grandes lignes de la séquence ERC des dossiers à venir.

L'analyse multicritères (habitats naturels, faune/flore patrimoniale et protégée, zones humides, boisements, cours d'eau, espèces végétales exotiques envahissantes, étude du trafic et de son évolution, présence de réseaux et assainissement, consommation parcelles publiques et privées, technicité et complexité menée dans le cadre de cette mission) à préconiser les solutions alternatives d'aménagements des 4 carrefours/giratoires de moindres impacts.

En détails, les variantes correspondantes sont les suivantes :

- Giratoire Nord [N] : RD35a x RD984c - 3 variantes étudiées :
 - o [N1] : Variante avec carrefour à feux ;
 - o [N2] : Variante proposée dans le PRO ;
 - o [N3] : Variante optimisée par le trafic avec réduction de voie au niveau de la RD35a ;
- Carrefour OPEN [O] : RD35a x Accès « Projet OPEN » - 4 variantes étudiées :
 - o [O1] : Variante avec passage inférieur ;
 - o [O2] : Variante proposée dans le PRO avec shunt pour l'accès à l'OPEN ;
 - o [O3] : Variante proposée dans le PRO ;
 - o [O4] : Variante optimisée ;
- Giratoire plastique [P] : RD35a x RD78a - 4 variantes étudiées :
 - o [P1] : Variante proposée dans le PRO + 1 TAG (RD35a) ;
 - o [P2] : Variante proposée dans le PRO +2 TAG (RD35a + RD78a) ;
 - o [P3] : Variante avec giratoire existant ;
 - o [P4] : Variante optimisée ;
- Giratoire Sud [S] : RD35a x RD35 - 3 variantes étudiées :
 - o [S1] : Variante en carrefour dénivelé ;
 - o [S2] : Variante proposée dans le PRO ;
 - o [S3] : Variante optimisée par le trafic avec réduction à une voie d'entrée (RD35a/RD35 ouest).

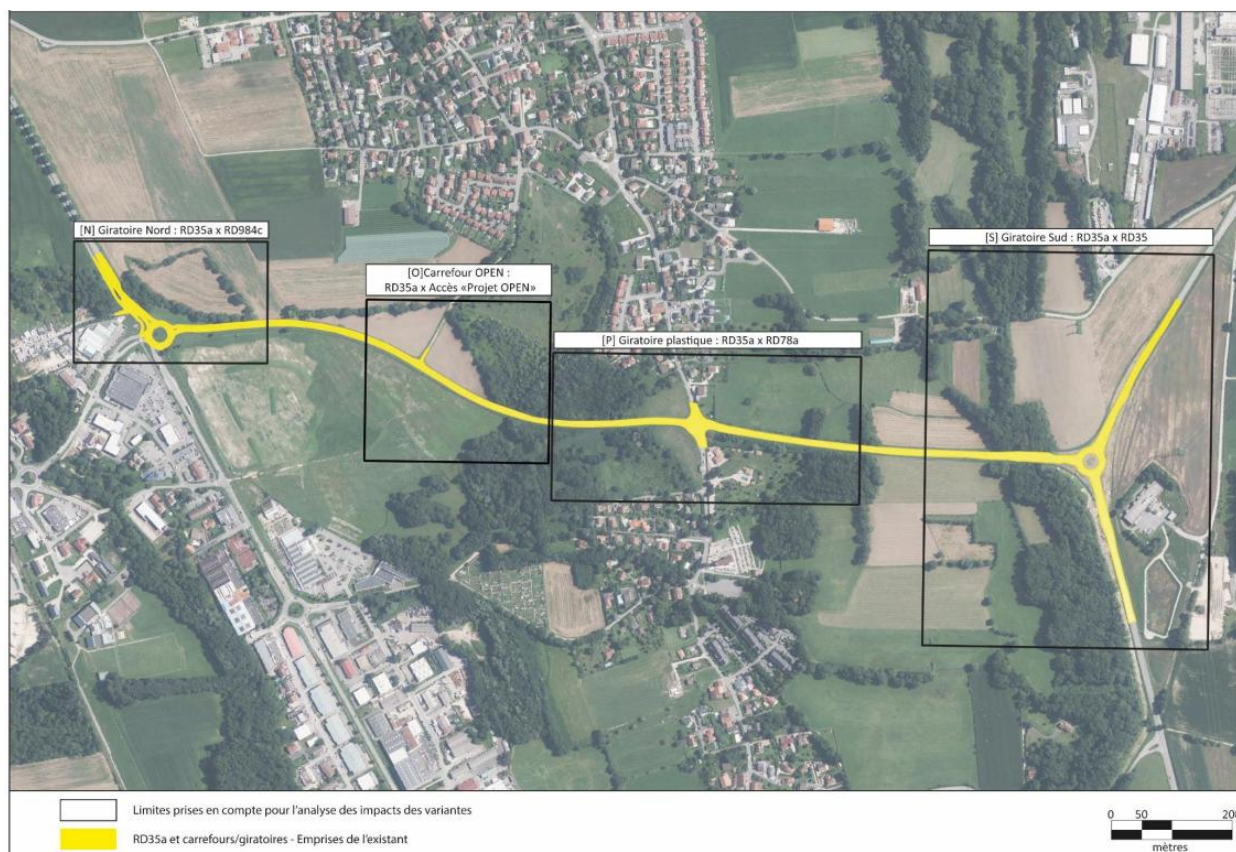


Figure 4 : Présentation des différents giratoires à aménager

La synthèse de l'analyse multicritère réalisé au droit de chaque giratoire est présentée ci-après.

Giratoire Nord [N] : RD35a x RD984c :

Tout d'abord, la variante N1 qui consistait à remplacer le giratoire existant par un carrefour à feux a été écartée pour plusieurs raisons liées aux différents mouvements de déplacements (tourne-à-gauche, système de feux, ...) à réaliser.

En réponse, les tableaux de comparaison environnementale et technique pour les variantes N2 et N3 sont présentées ci-dessous.

	N2	N3		N2	N3	
Consommation d'habitat naturel (m ²)	4996,0	4594,8	Trafic	Horizon 2040 : HPM : 60 trafic fluide	Horizon 2040 : HPM : 60r trafic fluide	
Enjeux habitats				HPS : 30s attente sur RD984C	HPS : 30s attente sur RD984C	
Zones humides (m ²)	25	24,6		Réseaux et assainissement	Protections : Réseaux CERN	Protections : Réseaux CERN
Habitats d'espèces d'oiseaux des boisements (m ²)	0,0	0,0			Dévolements : sans objet	Dévolements : sans objet
Habitats d'espèces d'oiseaux – Bruant jaune (m ²)	2522,4	2257,8	Parcellaire	61 m ² domaine privé, 1 propriétaire → possibilité de ne pas impacter le domaine privé	61 m ² domaine privé, 1 propriétaire → possibilité de ne pas impacter le domaine privé	
Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) (m ²)	179	173		Technicité complexité	Pas de spécificité technique particulière	Pas de spécificité technique particulière
Nombre de flore patrimoniale	0	0	EVALUATION		-	+
Cours d'eau (m ²)	0	0				
Faune	Lézard des murailles Milan noir Moineau domestique Hérisson d'Europe	Milan noir Moineau domestique Hérisson d'Europe				
Gîte à chiroptère	0	0				
EVALUATION	-	+				

Figure 5 : Tableaux d'évaluation des impacts environnementaux (à gauche) et des impacts techniques (à droite) pour les variantes N2 et N3 du giratoire Nord

Au regard de cette analyse, la variante N3 est à privilégier et a été retenue.

Carrefour OPEN [O] : RD35a x Accès « Projet OPEN »

Tout d'abord, la variante O1 qui consistait à réaliser un passage inférieur a été écartée dans le cadre des études du fait d'impacts environnementaux importants.

De plus, la variante O2 qui consistait au stade AVP à aménager le carrefour OPEN à niveau avec des feux tricolores du fait que la variante optimisée et retenue en phase PRO était fonctionnelle et moins impactante en termes d'emprise.

En détails, les tableaux de comparaison environnementale et technique pour les variantes O1, O2 et O3 (uniquement pour le volet environnemental) sont présentées ci-dessous.

	O1	O2	O3		O1	O2	O3
Consommation d'habitat naturel (m ²)	6301,3	4755,1	4651,8	<p>Trafic</p> <p>Réseaux et assainissement</p> <p>Parcellaire</p> <p>Technicité complexité</p> <p>EVALUATION</p>	<p>Variante écartée car impact environnemental et technique trop élevés (dévoilement réseaux, emprises importantes, présence de nappe, ...)</p> <p>Variante écartée au stade de l'AVP</p>	<p>Horizon 2040 : HPM : trafic fluide HPS : remontées de files occasionnelles sur RD35a</p> <p>Protections : Réseaux CERN</p> <p>Dévoilements : Conflit réseau EP et réseau CERN, précisions nécessaires</p> <p>Pas d'impact sur parcelles privées, impact uniquement sur parcelles communales</p> <p>Pas de spécificité technique particulière</p>	
Enjeux habitats							
Zones humides (m ²)	953,5	849,2	514,0				
Habitats d'espèces d'oiseaux des boisements (m ²)	637,1	321,58	312,9				
Habitats d'espèces d'oiseaux - Bruant jaune (m ²)	0	0	0				
Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) (m ²)	45	143	358,7				
Nombre de flore patrimoniale	0	0	0				
Cours d'eau (m ²)	0	0	0				
Faune	Grenouille rousse Lézard des murailles Aegosoma scabricorne	Grenouille rousse Lézard des murailles Aegosoma scabricorne	Grenouille rousse Lézard des murailles Aegosoma scabricorne				
Gîte à chiroptère	3	3	0				
EVALUATION	- - -	-	+				

Figure 6 : Tableaux d'évaluation des impacts environnementaux (à gauche) et des impacts techniques (à droite) pour les variantes O1, O2 et O3 du carrefour OPEN

Au regard de cette analyse, la variante O3 est à privilégier et a été retenue.

Giratoire plastique [P] : RD35a x RD78a :

En détails, les tableaux de comparaison environnementale et technique pour les variantes P1, P2 et P3 sont présentées ci-dessous.

	P1	P2	P3
Consommation d'habitat naturel (m ²)	5952,8	6027,0	7486,9
Enjeux habitats			
Zones humides (m ²)	2926,9	2926,9	2926,9
Habitats d'espèces d'oiseaux des boisements (m ²)	2461,6	2462,7	2462,7
Habitats d'espèces d'oiseaux - Bruant jaune (m ²)	1239,9	1314,2	2691,5
Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) (m ²)	228	228	228
Nombre de flore patrimoniale	4	4	5
Cours d'eau (m ²)	136,9	136,9	136,9
Faune	Lézard des murailles Muscardin : 3	Lézard des murailles Muscardin : 3	Lézard des murailles Muscardin : 3
Gîte à chiroptère	3	3	3
EVALUATION	++	+	-

	P1	P2	P3
Trafic	Horizon 2040 : HPM : trafic fluide HPS : remontées de files occasionnelles sur RD35a	Horizon 2040 : HPM : trafic fluide HPS : trafic fluide	Horizon 2040 : HPM : trafic fluide HPS : remontées de files régulières sur RD35a nord
Réseaux et assainissement	Protections : Réseaux CERN Réseaux télécom Réseau GRDF Dévolements : Réseau ENEDIS à approfondir	Protections : Réseaux CERN Réseaux télécom Réseau GRDF Dévolements : Réseau ENEDIS à approfondir Réseau GRDF potentiellement à dévoyer Légère imperméabilisation supplémentaire / à P1	Protections : Réseaux CERN Réseaux télécom Réseau GRDF Dévolements : Réseau ENEDIS à approfondir Réseau GRDF et CERN potentiellement à dévoyer Imperméabilisation supplémentaire importante / P1 et P2
Parcellaire	2120 m ² domaine privé, 2 propriétaires	2120 m ² domaine privé, 2 propriétaires	3360 m ² domaine privé, 2 propriétaires
Technicité complexité	Pas de spécificité technique particulière	Pas de spécificité technique particulière	Niveau de giratoire potentiellement complexe ; difficultés pour maintenir le trottoir sur RD78a nord
EVALUATION	+	+	-

Figure 7 : Tableaux d'évaluation des impacts environnementaux (à gauche) et des impacts techniques (à droite) pour les variantes P1, P2 et P3 du giratoire Plastique

Au regard de cette analyse, la variante P3 est écartée car trop consommatrice d'espace. La différence entre les variantes P1 et P2 est faible, la variante P1 ayant été retenue.

Giratoire Sud [S] : RD35a x RD35 :

Tout d'abord, la variante S1 qui consistait à réaliser un carrefour dénivelé a été écartée du fait qu'elle présentait des contraintes techniques très importantes, et avec un impact environnemental fort (y compris sur le cours d'eau Le Lion à proximité).

En détails, les tableaux de comparaison environnementale et technique pour les variantes S2 et S3 sont présentés ci-dessous.

	S2	S3
Consommation d'habitat naturel (m ²)	14925,5	12515,5
Enjeux habitats		
Zones humides (m ²)	727,5	606
Habitats d'espèces d'oiseaux des boisements (m ²)	607,8	576,3
Habitats d'espèces d'oiseaux - Bruant jaune (m ²)	1168,3	608,4
Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) (m ²)	414	298
Nombre de flore patrimoniale	0	0
Cours d'eau (m ²)	0	0
Faune	Agrion nain Muscardin : 3	Muscardin : 3
Gîte à chiroptère	0	0
EVALUATION	-	+

	S2	S3
Trafic	Horizon 2040 : HPM : trafic fluide HPS : remontées de files régulières et importantes sur RD35 est (saturation)	Horizon 2040 : HPM : trafic fluide HPS : remontées de files régulières et importantes sur RD35 est (saturation)
Réseaux et assainissement	Protections : Réseaux CERN Réseaux télécom Dévolements : Réseau télécom	Protections : Réseaux CERN Réseaux télécom Dévolements : Réseau télécom Imperméabilisation réduite / à variante S2
Parcellaire	Pas d'impact sur parcelles privées, impact uniquement sur parcelles ETAT affaires étrangères	Pas d'impact sur parcelles privées, impact uniquement sur parcelles ETAT affaires étrangères
Technicité complexité	Pas de spécificité technique particulière	Pas de spécificité technique particulière
EVALUATION	+	+

Figure 8 : Tableaux d'évaluation des impacts environnementaux (à gauche) et des impacts techniques (à droite) pour les variantes S2 et S3 du giratoire Sud

Au regard de cette analyse, la variante S3 est à privilégier et a été retenue.

Ainsi, le tableau suivant présente les impacts environnementaux cumulatifs des 4 variantes retenues à l'échelle du projet global de l'aménagement de la RD35a.

	N3	O3	P1	S3	CUMUL DU PROJET GLOBAL
Consommation d'habitat naturel (m ²)	4 594,8	4 651,8	5952,8	12 515,5	27 789,1 m ² Soit 2,8 ha
Zones humides (m ²)	24,6	514,0	2926,9	606	4 071,5 m ² Soit 0,41 ha
Habitats d'espèces d'oiseaux des boisements (m ²)	0,0	312,9	2461,6	576,3	3 351,9 m ² Soit 0,34 ha
Habitats d'espèces d'oiseaux - Bruant jaune (m ²)	2 257,8	0	1239,9	608,4	4 180,4 m ² Soit 0,42 ha
Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) (m ²)	173	358,7	228	298	1 057,7 m ² Soit 0,11 ha
Nombre de flore patrimoniale	0	0	4	0	4
Cours d'eau (m ²)	0	0	136,9	0	136,9 m ²
Faune	Milan noir Moineau domestique Hérisson d'Europe	Grenouille rousse Lézard des murailles Aegosome scabricorne	Lézard des murailles Muscardin : 3	Muscardin : 3	7 espèces concernées
Gîte à chiroptère	0	0	3	0	3 gîtes

Figure 9 : Tableaux d'évaluation des impacts environnementaux cumulatifs des 4 variantes retenues

La raison impérieuse d'intérêt public majeur s'explique donc par la volonté de sécuriser cet axe routier, d'améliorer et de fluidifier le trafic routier tout en respectant l'environnement naturel en place en tenant compte du besoin de desserte du futur projet de centre commercial à venir.

III. Synthèse de l'état initial de l'environnement du site et évaluation des enjeux

III.A Méthodologie employée

III.A.1 Périmètre d'étude du diagnostic initial

Nous définissons 3 aires d'études : rapprochée, éloignée et de référence.

Nous définissons 3 périmètres d'études : rapproché, éloigné et de référence.

Périmètre d'étude rapproché : intègre l'ensemble des secteurs susceptibles d'être directement affectés par le projet et ses variantes. Ce périmètre concerne l'ensemble des parcelles définies pour le projet finalisé mais aussi ses variantes étudiées. Il est ici constitué d'une zone tampon de 30 mètres en périphérie de la zone projet.

Niveau d'inventaire : Analyse exhaustive de l'état initial avec :

- Un inventaire complet des espèces animales et végétales protégées ou en liste rouge,

- Un inventaire floristique et une recherche exhaustive des espèces animales protégées,
- Une cartographie des habitats.

Périmètre d'étude éloigné : intègre l'ensemble des secteurs susceptibles d'être indirectement affectés par le projet : c'est la zone d'influence du projet. Cette zone est constituée d'une bande tampon de 50 mètres en périphérie directe du périmètre rapproché. **A noter également qu'au-delà du périmètre projet des passages sur le terrain ont été réalisés sur plusieurs parcelles dans un périmètre plus large afin de rechercher de possibles mesures compensatoires.**

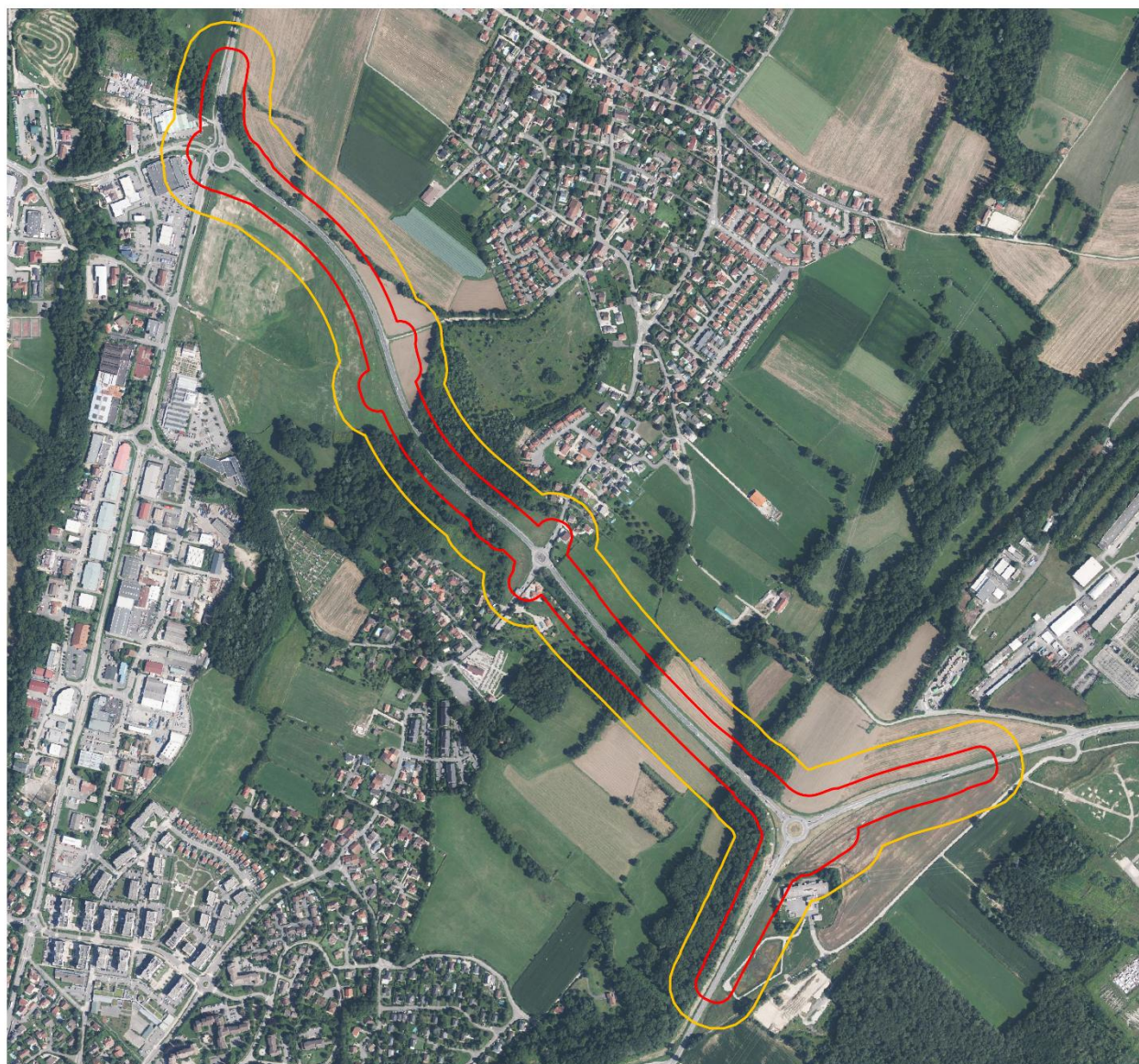
Niveau d'inventaire : Analyse de l'état initial avec :

- Un inventaire complet des espèces végétales protégées et/ou en liste rouge,
- Une cartographie des habitats-naturels.
- Une liste des espèces faunistique non exhaustive

Périmètre d'étude de référence : Cette aire est constituée d'une enveloppe plus importante afin d'inclure les ZNIEFF, et sites Natura 2000 selon la proximité avec le projet. **Le niveau de détail est essentiellement bibliographique.**

L'analyse se base essentiellement sur les fonctionnalités écologiques locales et les analyses des effets cumulés.

Localisation de la zone d'étude



Légende

- ▭ Périmètre rapproché
- ▭ Périmètre éloigné

0 100 200 m



Figure 10 : Localisation du périmètre d'étude spécifique au projet

À noter que la zone ouverte située au nord-ouest du site d'étude n'était pas accessible lors de l'étude, car celle-ci est relative au projet OPEN. Des palissades bordaient cette zone et les inventaires n'ont naturellement pas pu être menés de manière exhaustive sur cette partie.

III.A.2 Dates de passage

L'étude de terrain s'est déroulée sur quatre saisons, du printemps 2021 à l'automne 2024. Les dates des passages et les thématiques étudiées lors de ces interventions sont détaillées dans le tableau ci-après.

Tableau 1 : Tableau de synthèse des prospections

Dates de passage	Nombre de techniciens	Météorologie	Flore / Habitats	Oiseaux	Mammifères terrestres	Chiroptères	Amphibiens	Reptiles	Insectes	Renseignements complémentaires
17/03/2021	1 technicien	Nuit, 4 °C		*	*		*			Recherche amphibiens & mammifères terrestres, pose plaques
26/03/2021	1 technicien	Ensoleillé, 15 °C	*							Recherche flore vernale
19/04/2021	1 technicien	Ensoleillé, 9 °C		*	*		*	*	*	Recherche avifaune
06/05/2021	1 technicien	Pluie, 9 °C		*	*		*	*		Recherche avifaune & reptiles
03/06/2021	1 technicien	Ensoleillé, 23 °C		*	*	*	*	*	*	Recherche rhopalocères, pose SM4
31/06/2021	1 technicien	Ensoleillé, 25 °C	*							-
28/06/2021	1 technicien	Ensoleillé, 21 °C		*	*		*	*	*	Recherche odonates
26/07/2021	2 techniciens	Nuageux, 20 °C		*	*		*	*	*	Détection zones humides & recherche rhopalocères
27/07/2021	1 technicien	Nuageux, 20 °C				*				Pose SM4
19/08/2021	1 technicien	Nuageux, 19 °C		*	*		*	*	*	Recherche rhopalocères
28/09/2021	1 technicien	Nuageux, 16 °C		*	*		*	*	*	Recherche orthoptères

15/10/2021	1 technicien	Couvert, 10 °C	*							-
13/01/2022	1 technicien	Couvert, 0 °C		*	*					Recherche mammifères terrestres
25/01/2024	1 technicien	Ensoleillé, 15 °C		*	*	*				Recherche gîtes & mammifères terrestres
26/03/2024	1 technicien	Nuageux, 16 °C		*	*		*			Recherche amphibiens
03/04/2024	1 technicien	Pluie, 10 °C			*					Pose gîtes muscardin
28/05/2024 29/05/2024	1 technicien	Ensoleillé, 22 °C		*	*		*	*	*	Recherche avifaune, reptiles, coléoptères & odonates
01/07/2024	1 technicien	Nuageux, 23 °C		*	*	*	*	*	*	Recherche mollusques & hétérocères, pose SM4
17/07/2024	2 techniciens	Ensoleillé, 21 °C	*	*	*		*	*	*	Recherche plantes-hôtes Sphinx de l'épilobe
10/09/2024 11/09/2024	1 technicien	Nuageux, 19 °C			*	*				Piégeage INRA, pose SM4
Total : 20 jours de terrain Enregistrement passif des chiroptères : 25 nuits (3 au 10 juin 2021, 27 juillet au 3 août 2021, 1 ^{er} au 3 juillet 2024, 11 au 16 septembre 2024)										

Dates des passages effectués sur les autres parcelles, en particulier celles pouvant servir pour les compensations :

Dates de passage	Nombre de techniciens	Groupe(s) ciblé(s)	Météorologie
14/11/2022	1 technicien	Zones humides	Mitigé, 18 °C
16/09/2024	1 technicien	Toute faune dont avifaune et orthoptères	Mitigé, 16 °C

III.A.3 Flore et habitats naturels

III.A.3.a Typologie des habitats

Les habitats ont été identifiés grâce à des inventaires floristiques par type de milieu. La seconde phase de terrain a été la cartographie et le recueil des données sur les bases de la typologie des habitats réalisée lors de la phase de caractérisation. La base de cartographie est la photographie aérienne orthorectifiée.

III.A.3.b Évaluation de l'état de conservation et de l'intérêt des habitats

➤ Évaluation de l'état de conservation

Elle est fondée sur la typicité floristique de l'habitat, son état général, son état dynamique (évolution vers d'autres groupements), l'intensité des possibles dégradations constatées, ainsi que des notions plus larges de bon fonctionnement des services écosystémiques et culturels : régulations d'inondations, ressource énergétique, rétention des sols, patrimoine paysager, etc.

➤ Évaluation de l'intérêt des habitats

Celle-ci se fait en prenant en compte plusieurs références : les milieux de la directive *Habitats*, les habitats déterminants ZNIEFF, les groupements de zones humides ou encore les habitats d'espèces remarquables.

III.A.3.c Inventaire des plantes vasculaires et des bryophytes

Les inventaires des plantes vasculaires (plantes supérieures), correspondant à l'ensemble des espèces visées décrites dans les flores classiques sont quasiment exhaustifs : la totalité du site est parcourue à différentes saisons. Des listes sont réalisées par type d'habitat, cette méthodologie étant couplée avec la typologie des habitats naturels.

Les bryophytes (mousses et hépatiques notamment) font l'objet de recherches ciblées des espèces protégées et de la directive habitats lorsque des milieux adéquats sont présents, tels que les marais et tourbières, les pelouses xérophiles ou encore des vieilles forêts.

III.A.4 Étude faunistique

Les observations des espèces protégées et/ou remarquables ont été localisées par GPS puis cartographiées sous logiciel SIG (QGIS).

III.A.4.a Mammifères

III.A.4.a.i *Grands mammifères*

Outre les observations acoustiques et à vue (qui sont aléatoires) il a été réalisé la recherche de traces et d'indices d'activités (empreintes, poils, cadavres, traces de nourriture, etc.). Un piège photographique a également été déposé sur le site d'étude, sur une zone de corridor pressentie.

Localisation des pièges photographiques

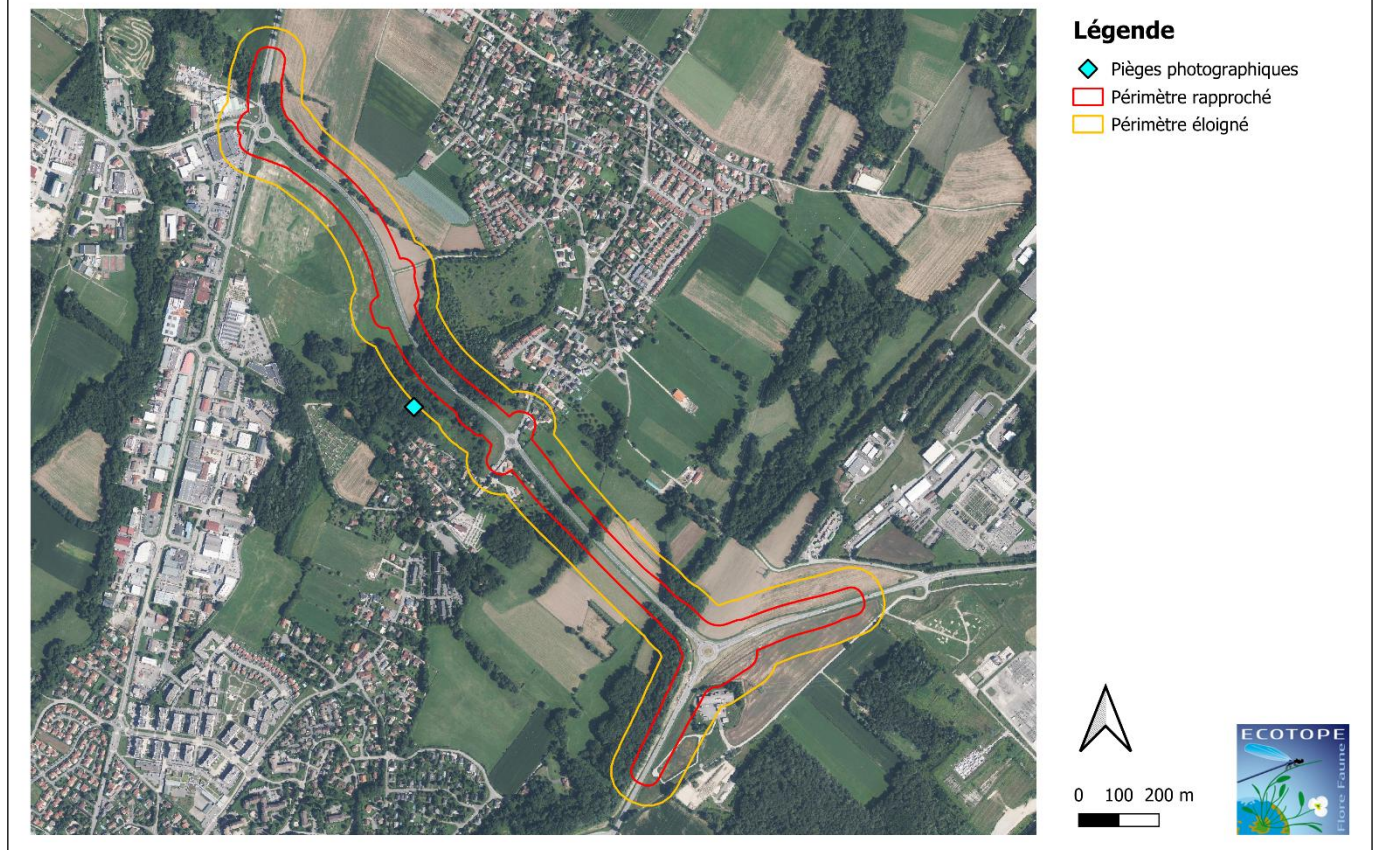


Figure 11 : Localisation des pièges photographiques

III.A.4.a.ii *Petits mammifères*

➤ Recherche d'indices de présence :

La recherche de certaines espèces comme le Muscardin, les crossopes, le Campagnol amphibie, ou encore le Rat des moissons a fait l'objet de prospections ciblées via la recherche de nids, fèces, coulées, terriers et restes de nourriture dans les habitats considérés comme favorables.

➤ Détection via restes osseux :

L'analyse des pelotes de rejections des rapaces nocturnes (en l'occurrence d'Effraie des clochers) a été réalisée. Ceci permet de détecter la présence des espèces présentes dans le secteur par détermination des crânes et mandibules. Plusieurs dizaines de pelotes ont ainsi été récupérées dans ce cadre dans une vieille grange située sur le site d'étude.

Localisation du point de prélèvement des pelotes de réjection

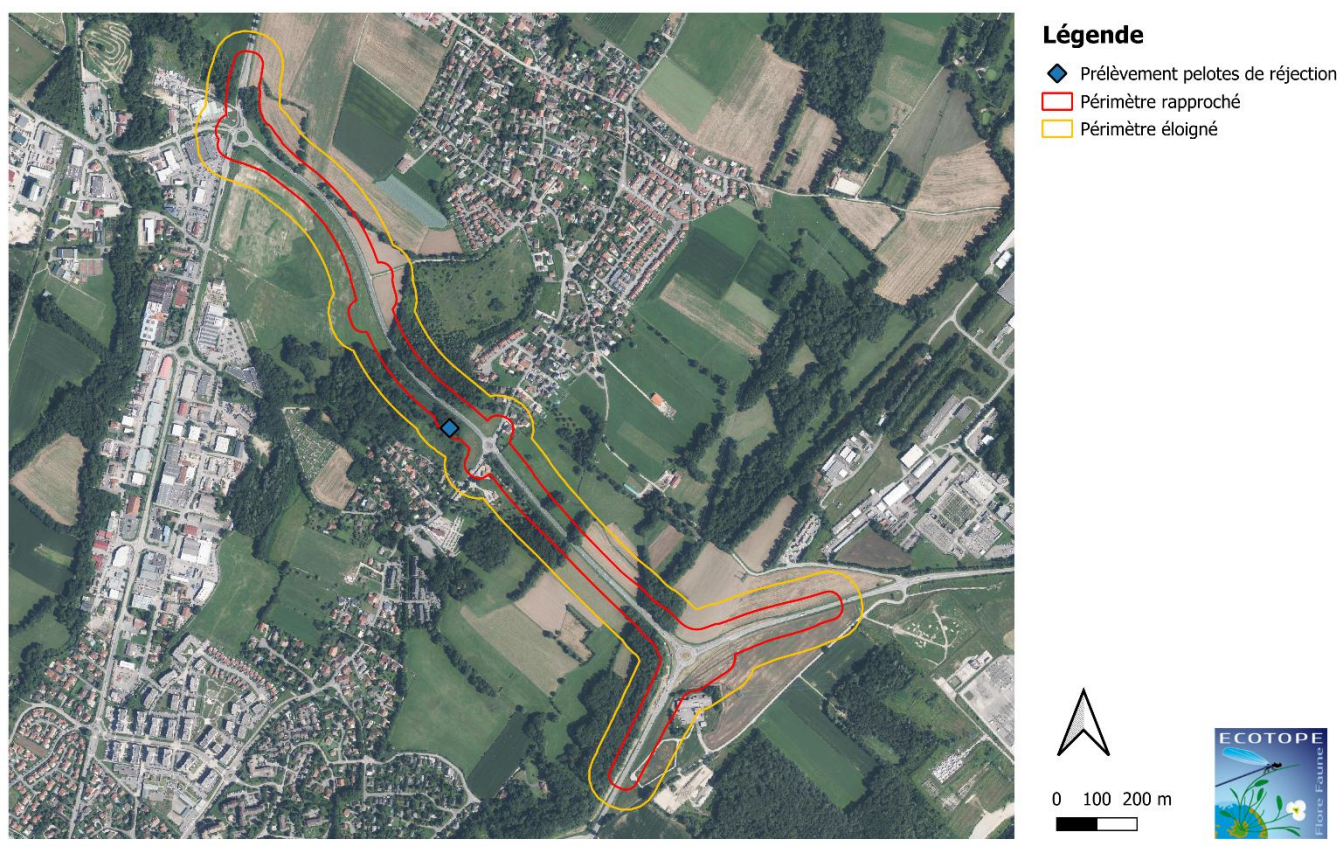


Figure 12 : Localisation du point de prélèvement des pelotes de réjection

➤ Détection par piégeage INRA :

Cette méthode s'avère la plus efficace en termes de ratio coûts/résultats bien qu'elle soit plus intrusive que d'autres. Elle consiste à appâter les petits mammifères dans un piège de type INRA. Ces pièges sont non létaux et permettent d'obtenir une localisation précise des individus et des espèces. L'échantillonnage a été réalisé début septembre afin d'augmenter la probabilité de détection des petits mammifères (période avec l'abondance la plus haute). La recherche a été particulièrement dirigée vers la Crossope de Miller (*Neomys milleri*) et sur la Crossope aquatique (*Neomys fodiens*). Les habitats les plus favorables ont été ciblés sur une nuit de piégeage pour un total de 35 pièges posés.

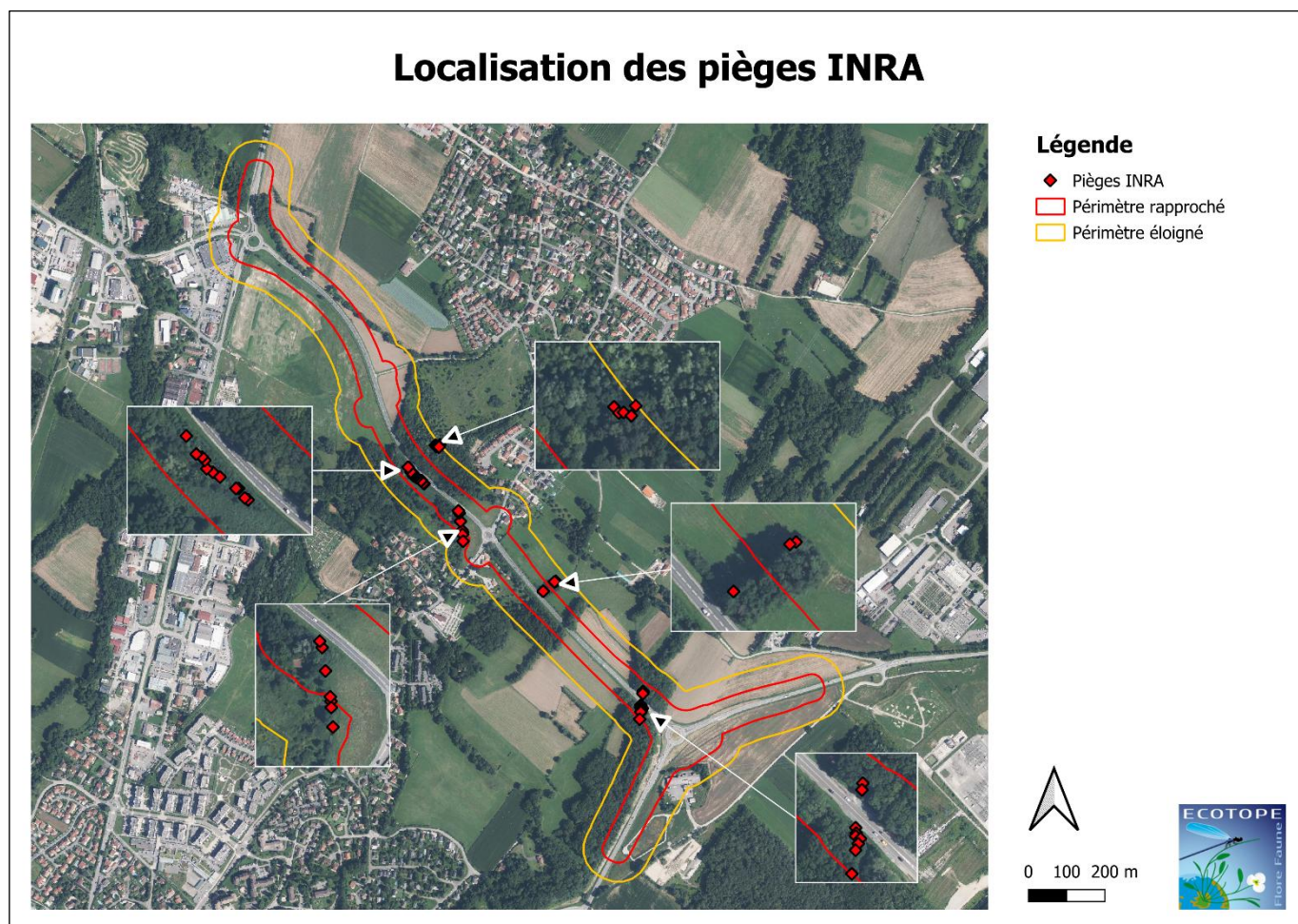


Figure 13 : Localisation des pièges INRA

➤ **Détection par pose de gîtes artificiels :**

Pour le Muscardin, des gîtes artificiels sont mis en place pour que l'espèce y édifie un nid d'élevage et soit ainsi plus aisément détectée en cas de présence. Un total de 6 gîtes artificiels a été déposé sur le site d'étude à des endroits stratégiques.

Localisation des gîtes artificiels à Muscardin

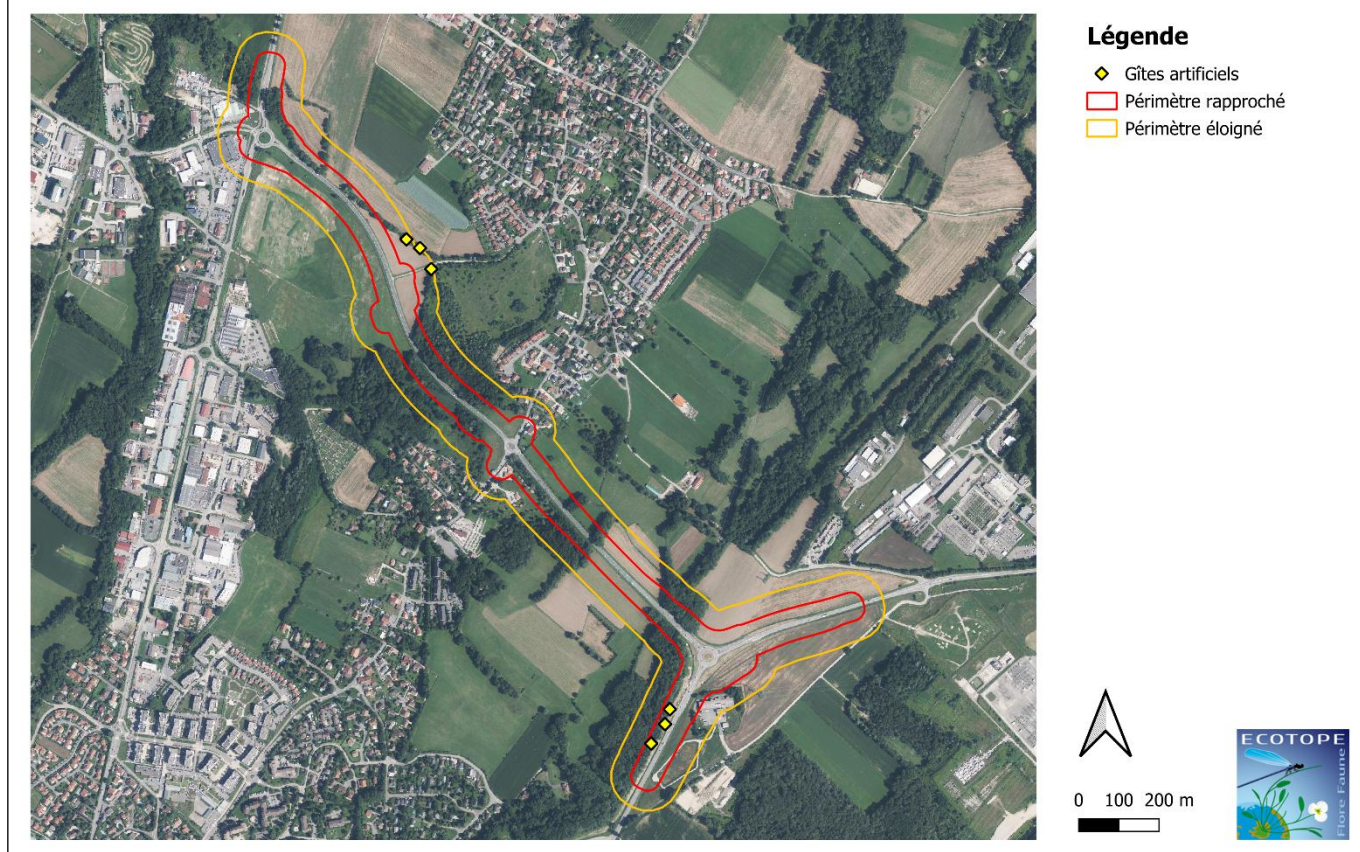


Figure 14 : Localisation des gîtes artificiels à Muscardin

III.A.4.a.iii *Chauves-souris*

L'étude des chauves-souris a eu pour objectif de recenser les espèces, les gîtes d'hivernage et d'estivage, les zones de chasse et les corridors biologiques.

L'étude de ce groupe s'est réalisée selon deux méthodes d'inventaires, détaillées ci-après :

➤ Détection des indices de présence :

Les sites de repos diurne potentiels, comme les arbres à cavités, les décollements d'écorces, le bâti présentant des anfractuosités ou encore les fissures ont été relevés, et la présence ponctuelle d'individus a été recherchée à l'aide d'un endoscope (noter que l'absence de chauves-souris dans une cavité, constatée à un moment donné, ne peut être interprétée comme une preuve d'absence permanente).

➤ Détection des ultrasons :

Ce volet de l'étude se décompose en un inventaire passif et un inventaire actif.

L'inventaire actif a fait appel à un observateur muni d'un appareil de détection portatif (*BatLogger*). La prospection a pris la forme de transects et de points d'écoute réalisés durant 4 heures minimum dans différents habitats (prairies, forêts, lisières, rivières, étangs). Les individus détectés ont été identifiés grâce à l'hétérodyne et l'expansion de temps d'un appareil *Pettersson D240X*.

L'inventaire passif a fait appel à des boîtiers d'enregistrement automatiques (*SM4*) installés plusieurs nuits dans des endroits fixes. Les données enregistrées (cris d'écholocation des chauves-souris) ont ensuite été analysées sur le logiciel *Batsound*, permettant de déterminer les espèces contactées et leurs effectifs.

Localisation des enregistreurs d'ultrasons

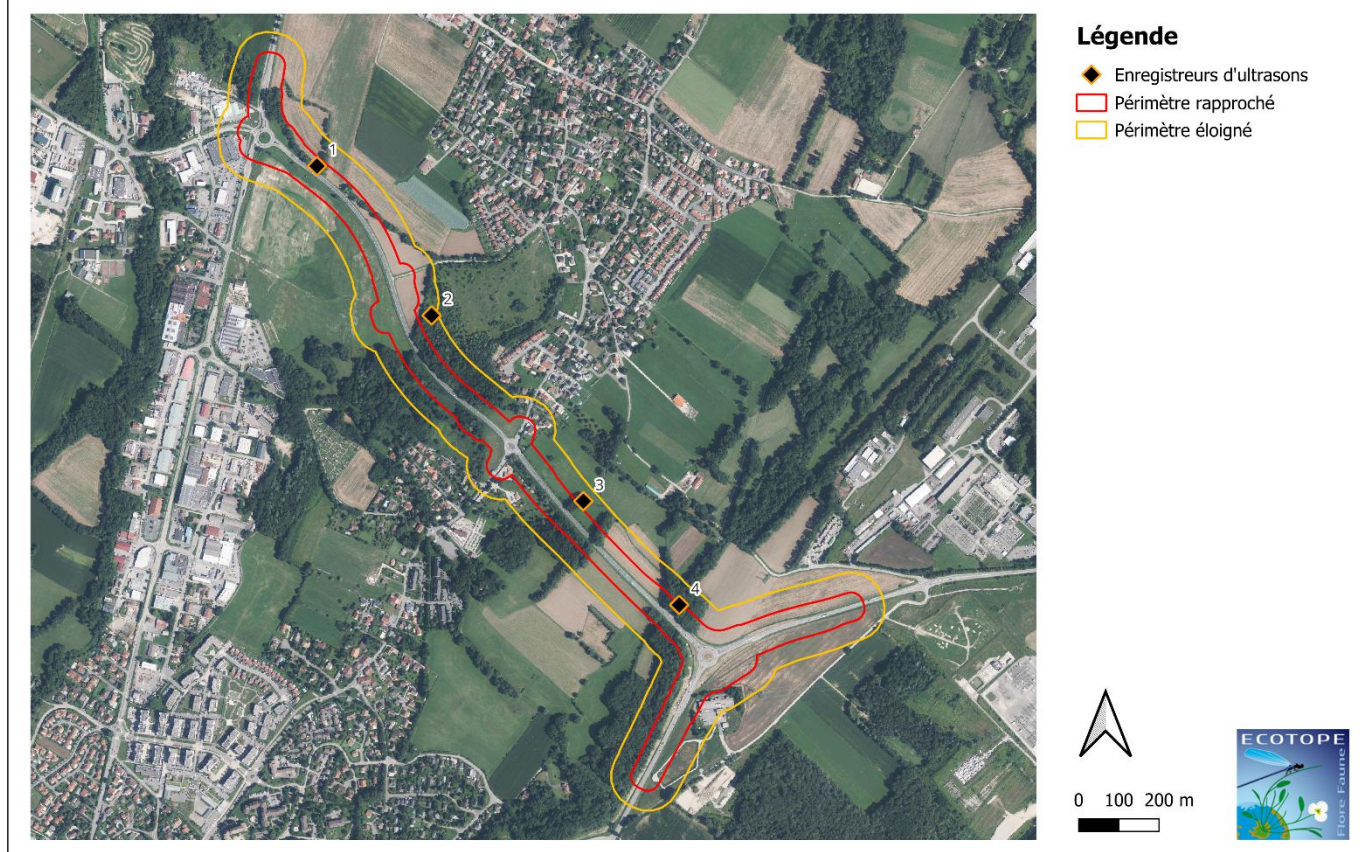


Figure 15 : Localisation des enregistreurs SM4

III.A.4.b Oiseaux

Notre étude avifaunistique a eu pour objectif un inventaire le plus exhaustif possible des espèces, mais aussi celui d'étudier avec précision leur utilisation du site, permettant ainsi d'évaluer au mieux les risques induits par le projet sur ces espèces.

Nous réalisons des observations directes (à vue, jumelles et longues vues) aléatoires et ciblées sur les habitats potentiels, ainsi que des points d'écoute afin d'inventorier les espèces présentes en période de nidification. Nous avons recherché et examiné les indices, comme les nids, les pelotes de réjection, enclumes de pics, etc.

En ce qui concerne les prospections de rapaces nocturnes (hiboux, chouettes), des écoutes ont été effectuées du crépuscule au milieu de la nuit et ont permis d'identifier les espèces au chant.

Une attention particulière a été portée sur les espèces rares, sensibles et protégées (espèces inscrites en liste rouge, en Annexe 1 de la directive oiseaux, ou présentant un caractère remarquable pour la région). Les prospections ont eu lieu durant les périodes optimales pour l'avifaune nicheuse (les périodes hivernales concernent certains rapaces nocturnes, les oiseaux hivernants et la recherche de nids).

Les indices de nidification ont été recherchés et pris en considération, afin de pouvoir classer les espèces en tant que nicheuses possibles, probables, ou certaines. Les codes atlas relevés sont conformes aux protocoles de la LPO nationale dont les détails sont présentés dans le tableau ci-après.

Les points d'écoute sont basés sur une durée de 20 minutes et sont réalisés entre le 15 avril et le 15 juin. Idéalement, la distance les séparant ne doit pas être inférieure à 300 mètres afin d'éviter tout doublon dans la détection et de couvrir une surface hétérogène plus conséquente.

Localisation des points d'écoute relatifs à l'avifaune

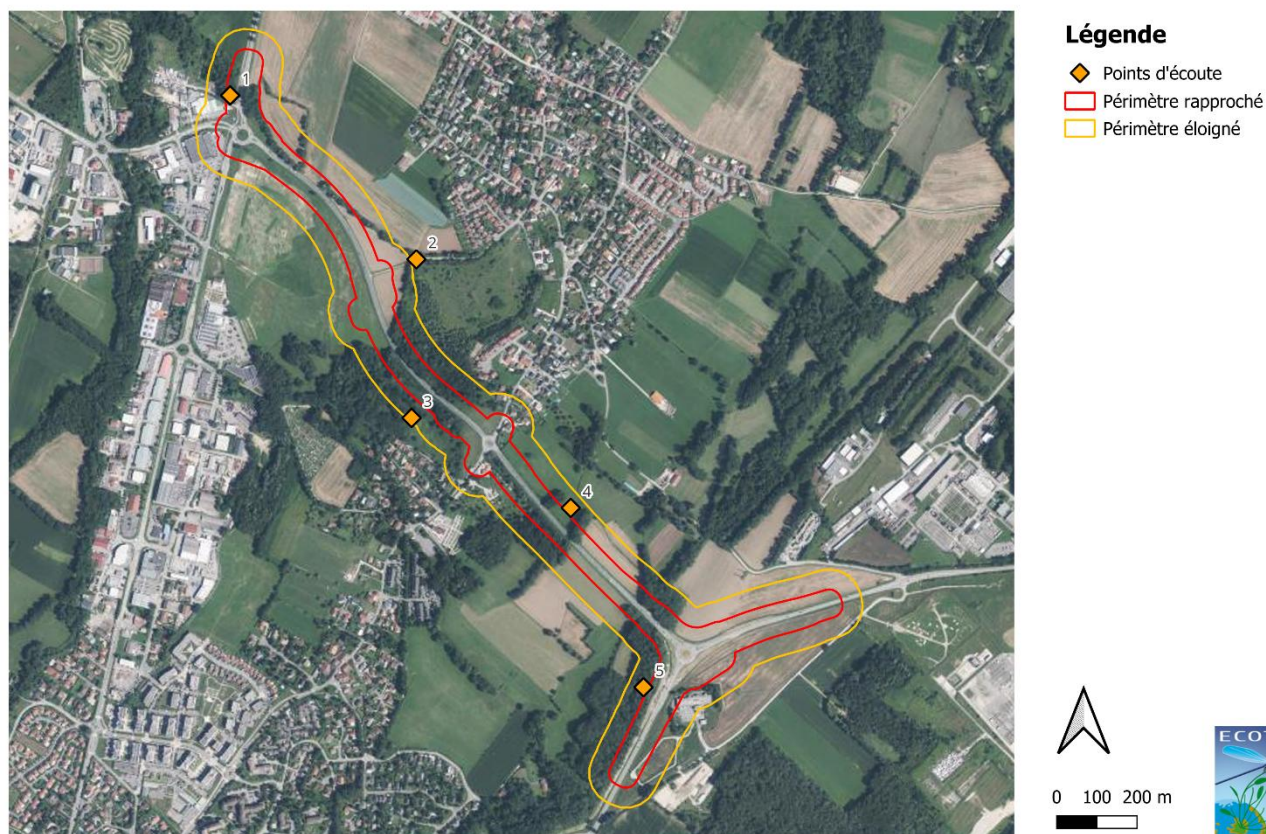


Figure 16 : Localisation des points d'écoute pour l'avifaune

Tableau 2 : Détail des codes atlas permettant d'attribuer un statut de nidification

Nidification possible :

- 2 : Présence dans son habitat durant sa période de nidification
- 3 : Mâle chanteur (ou cris de nidification) ou tambourinage en période de reproduction

Nidification probable :

- 4 : Couple présent dans son habitat durant sa période de nidification
- 5 : Comportement territorial (chant, querelles avec des voisins, etc.) observé sur un même territoire 2 journées différentes à 7 jours ou plus d'intervalle
- 6 : Comportement nuptial : parades, copulation ou échange de nourriture entre adultes
- 7 : Visite d'un site de nidification probable (distinct d'un site de repos)
- 8 : Cri d'alarme ou tout autre comportement agité indiquant la présence d'un nid ou de jeunes aux alentours
- 9 : Présence de plaques incubatrices (observation sur un oiseau en main)
- 10 : Transport de matériel ou construction d'un nid ; forage d'une cavité (pics)

Nidification certaine :

- 11 : Oiseau simulant une blessure ou détournant l'attention, tels les canards, gallinacés, oiseaux de rivage, etc.
- 12 : Nid vide ayant été utilisé ou coquilles d'œufs de la présente saison
- 13 : Jeunes fraîchement envolés (espèces nidicoles) ou poussins (espèces nidifuges)
- 14 : Adulte gagnant, occupant ou quittant le site d'un nid ; comportement révélateur d'un nid occupé dont le contenu ne peut être vérifié (trop haut ou dans une cavité)
- 15 : Adulte transportant un sac fécal
- 16 : Adulte transportant de la nourriture pour les jeunes durant sa période de nidification
- 17 : Coquilles d'œufs éclos
- 18 : Nid vu avec un adulte couvant
- 19 : Nid contenant des œufs ou des jeunes (vus ou entendus)

III.A.4.c Poissons

L'inventaire des poissons ne se veut pas exhaustif mais les observations opportunistes sont relevées. Les données piscicoles connues sur le Lion nous ont été transmises par la Communauté de Communes Pays de Gex Agglo et intégrées au rapport. De plus, le contact avec les pêcheurs locaux permet de savoir quelles espèces peuplent le site d'étude.

III.A.4.d Amphibiens

L'objectif est le recensement de l'ensemble des espèces présentes au sein de l'aire d'étude en période de reproduction mais aussi l'identification des territoires d'hivernage, les lieux de pontes et axes de migration.

Les amphibiens, nécessitent deux types d'échantillonnages : des techniques directes (observation des individus ou des pontes) et des techniques indirectes (chants). Dans les deux cas, il est primordial de réaliser des prospections diurnes et nocturnes.

➤ **Prospections nocturnes :**

Des prospections nocturnes des zones humides sont réalisées de mars à juin. Les signaux sonores caractéristiques des espèces sont identifiés par simple écoute des chants ou utilisation de la repasse (diffusion du chant des espèces qui provoque leur réponse).

Les individus et les pontes sont recherchés par observation directe à l'aide d'une lampe torche. Des prospections aux filets troubleaux sont aussi parfois nécessaires pour compléter les inventaires des tritons ou des têtards.

➤ **Prospections diurnes :**

Les inventaires diurnes, par recherche active et observation directe des larves et des adultes, sont plus ciblés : prospection par utilisation d'un filet troubleau lorsque le fond n'est pas directement visible et recherche de gîtes terrestres sous différents types d'abris : tas de bois, souches, rochers, bâches, déchets inertes, etc.

III.A.4.e Reptiles

Les reptiles ont été déterminés par observation directe (présence d'individus) ou indirecte (mues), en prenant en compte la saison, l'horaire favorable pour la présence sur les postes d'insolation, et une météorologie favorable (température non négative, temps ensoleillé mais hors heures les plus chaudes). Les recherches ont été effectuées selon les habitats potentiels des espèces.

La mise en place de 12 plaques-abris a aussi été réalisée dans les milieux considérés comme les plus favorables à ce groupe d'espèces, ce qui facilite leur détection.

Localisation des plaques-abris destinées aux reptiles

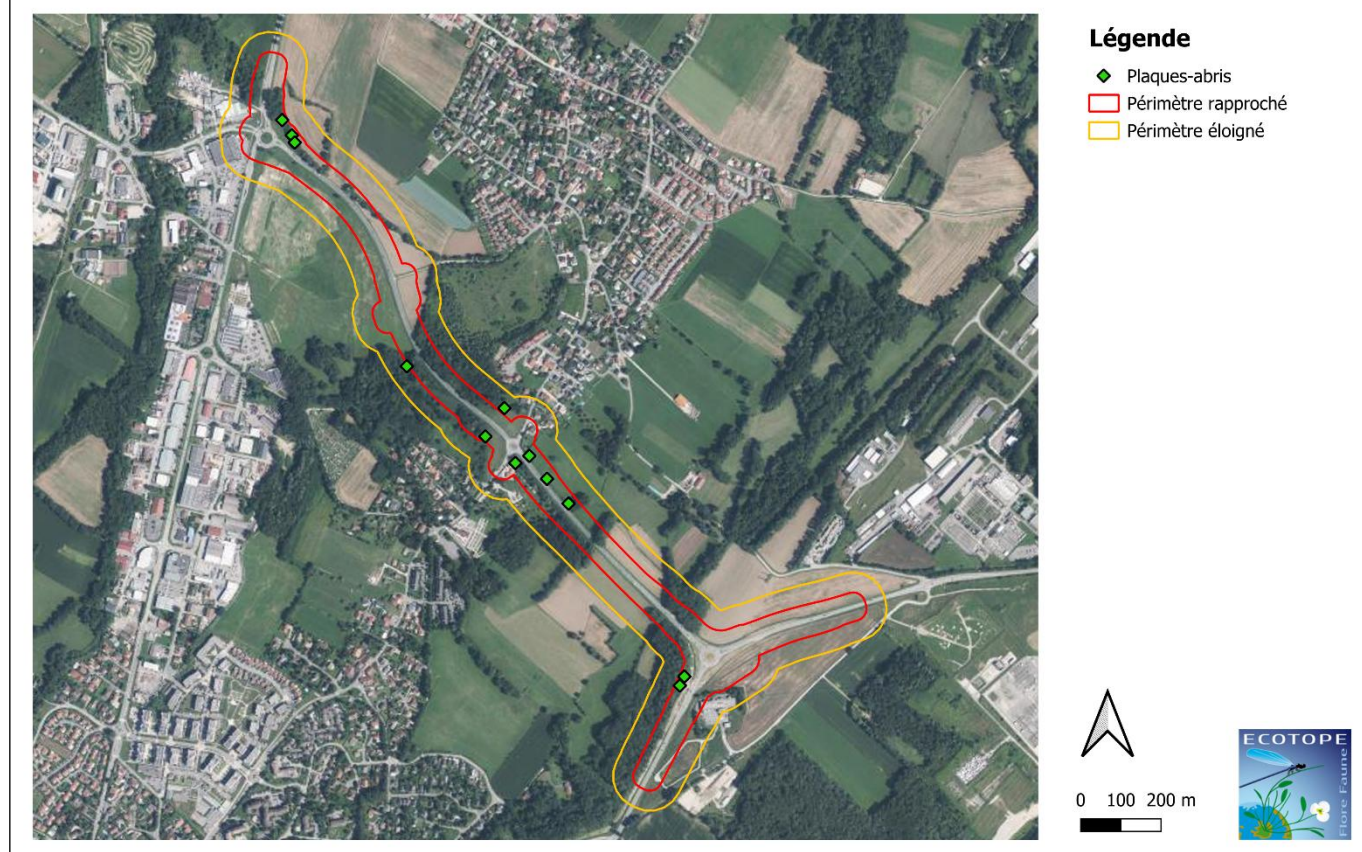


Figure 17 : Localisation des plaques-abris destinées aux reptiles

III.A.4.f Les insectes

Les inventaires ont principalement ciblé les groupes suivants : les Odonates, les Coléoptères et les Lépidoptères. Ces taxons regroupent la quasi-totalité des espèces d'insectes protégées. Ce sont par ailleurs des taxons relativement faciles à observer et bons indicateurs de la qualité écologique des milieux.

III.A.4.f.i Odonates (libellules et demoiselles)

➤ **Contraintes météorologiques :**

Les inventaires des adultes ont lieu par temps favorable, ensoleillé, avec une température de 20 à 30°C, avec un vent faible ou nul. Les larves sont aussi recherchées dans les points d'eau, et les exuvies autour de ceux-ci.

➤ **Période d'étude, intensité de prospection :**

La période de prospection idéale est située entre mai et fin septembre et a fait l'objet, le cas échéant, de plusieurs passages concentrés sur les périodes de vol des espèces.

Ces espèces sont recherchées préférentiellement à proximité des milieux aquatiques, mais aussi dans tous les types de milieux environnant du fait des capacités de dispersion importantes de ces espèces.

➤ **Identification et protocole de recherche des adultes :**

Les individus mâtures sont déterminés par observations aux jumelles et capture au filet télescopique pour les espèces d'identification plus délicate.

➤ **Identification et protocole de recherche des exuvies et des larves :**

Certaines espèces sont difficilement repérables par captures d'individus mâtures : la récolte et l'identification

des exuvies et des larves sont nécessaires. Elles permettent, de plus, de savoir avec certitude que l'espèce se reproduit sur le site.

III.A.4.f.ii *Lépidoptères rhopalocères (papillons de jour)*

➤ **Contraintes météorologiques :**

Les rhopalocères ont une activité fortement influencée par les conditions météorologiques. Par conséquent, la recherche a eu lieu par temps chaud (>17°C) et sans trop de vent (<30km/h).

➤ **Période d'étude, intensité de prospection, screening des espèces protégées :**

La période de prospection s'est située entre mai et fin septembre et a fait l'objet de plusieurs passages concentrés sur les périodes de vol des espèces protégées mais aussi sur la recherche de leurs pontes et la présence de leurs chenilles. Cette recherche, à des périodes adaptées a eu lieu sur des habitats potentiels à chaque espèce protégée.

➤ **Identification et protocole de recherche des adultes et des chenilles :**

Les individus mâtures sont déterminés par observations aux jumelles et capture au filet télescopique pour les espèces d'identification plus délicate.

Une recherche ciblée des chenilles des espèces patrimoniales sur leur plante hôte est effectuée, cela étant couplé avec les inventaires floristiques réalisés parallèlement. Cela permet une augmentation de l'intensité de prospection tout en apportant une connaissance supplémentaire sur l'utilisation du site par ces espèces, et de plus attribuer un statut de reproduction aux espèces inventoriées.

III.A.4.f.iii *Lépidoptères hétérocères (papillon de nuit)*

Des espèces protégées comme la Laineuse du prunellier ou le Sphinx de l'épilobe font l'objet de recherche de chenilles ou de nids communautaires sur les plantes hôtes. L'utilisation d'un piège lumineux (type LepiLED) peut aussi être un complément permettant de détecter les adultes, mais cette méthode n'a pas été réalisée dans le cadre de cette étude.

III.A.4.f.iv *Coléoptères*

L'étude de ce groupe, du fait des diverses exigences écologiques des espèces (coléoptères saproxylophages, coprophages, nécrophages...), et du nombre d'espèces le composant (plusieurs milliers) est dirigée sur les espèces patrimoniales.

Les insectes recherchés ont des cycles biologiques souvent différents. Ainsi l'échantillonnage doit s'étaler sur une longue période. La recherche des espèces est active ou à travers la recherche de traces (traces d'émergences de Grand capricorne par exemple) et indices (élytre, excréments, odeurs des cavités - cas du Pique prune-).

La récolte se fait par temps chaud et ensoleillé, entre 10 et 17 heures. Les individus sont capturés par utilisation d'un filet « fauchoir » pour les hautes herbes ou à l'aide d'un parapluie japonais pour le battage des buissons. Les bois morts peuvent faire l'objet d'une prospection par écorceur ou piochon s'ils sont à terre.

Les cavités arboricoles seront inspectées à l'aide d'une échelle, et grâce à l'utilisation d'un endoscope, permettant d'observer par vidéo l'intérieur des arbres, et de voir si du terreau est présent (alors propice à la recherche de larves).

III.A.4.f.v *Orthoptères*

Les orthoptères sont présents dès la fin de l'hiver avec des larves à des stades plus ou moins avancés. Les premiers adultes se rencontrent dès le printemps mais la plupart des orthoptères sont adultes en été. L'étude prend place dès juillet, à une période où l'on peut donc rencontrer un maximum d'espèces. Selon les années, en particulier si le début d'été est pluvieux, les espèces peuvent apparaître très tardivement.

Les espèces déterminables sur le terrain sont capturées puis relâchées. Les espèces les plus difficiles seront identifiées en laboratoire. La récolte se fait par temps chaud et ensoleillé, entre 10 et 17 heures. Les individus sont capturés par utilisation d'un filet « fauchoir » pour les hautes herbes ou à l'aide d'un parapluie japonais pour le battage des haies et buissons. Certaines espèces difficilement capturables sont identifiées par écoute nocturne

de leur chant.

III.A.4.f.vi *Mollusques*

Après une première recherche bibliographique et un regard naturaliste posé sur la zone d'étude, les méthodes suivantes peuvent être utilisées :

Concernant les mollusques terrestres les espèces visibles à l'œil nu sont recherchées dans les milieux favorables (morceaux de bois, sous les pierres, etc.) et ramassées à la main. La récolte au fauchoir est aussi réalisée, cette dernière consistant à avancer en balayant la végétation à l'aide d'un filet. Cette récolte se réalisant le matin ou le soir quand les espèces sont les plus actives. Une méthode proche est utilisée pour la recherche de *Vertigo moulinsiana*, méthode consistant à secouer vigoureusement les hélophytes de façon à récupérer les individus qui tombent des tiges sur une bâche colorée. D'autres méthodes sont utilisées également, comme la récolte de litière, en particulier pour des espèces comme *Vertigo angustior*. Les éléments étant ensuite séchés, tamisés puis triés sous loupe binoculaire afin d'en récolter les coquilles alors déterminées. D'autres méthodes comme le piégeage existent mais restent trop compliquées à mettre en œuvre et n'ont pas grand intérêt dans le cadre de cette étude.

Localisation des points de prélèvement des mollusques

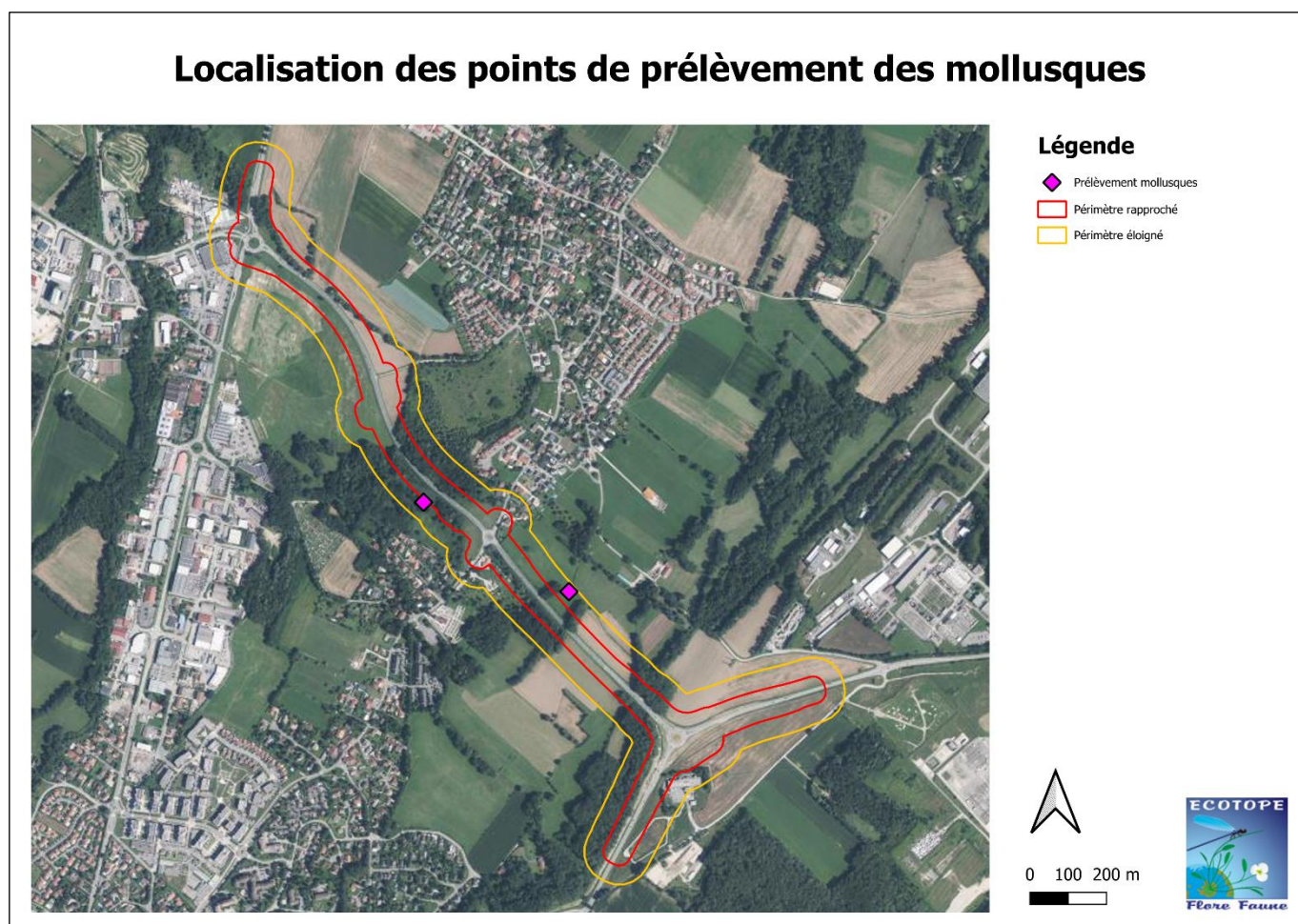


Figure 18 : Localisation des points de prélèvement ciblant les mollusques

Concernant les mollusques aquatiques, les espèces visibles à l'œil nu sont recherchées dans les milieux favorables (bois dans l'eau, rochers submergés etc.) et ramassées à la main. La récolte au troubleau sera aussi utilisée en particulier dans la végétation aquatique, les autres espèces prélevées (larve d'odonates etc.) étant immédiatement identifiées et relâchées, ainsi que les espèces de mollusques directement identifiables. Des prélèvements de substrat seront aussi effectués puis tamisés et triés en laboratoire. Les espèces étant alors identifiées.

III.A.4.f.vii *Crustacés*

Concernant les crustacés, l'inventaire cible prioritairement les espèces protégées, à savoir les écrevisses. L'expertise se déroule de nuit, à la lampe torche et dans les zones en eau favorables, durant la période estivale de préférence. Le recherche d'indices (restes, mues, terriers, etc.) est également effectuée.

III.A.4.g *Fonctionnalités écologiques et corridors*

Une analyse paysagère des écosystèmes est réalisée en combinant les photographies aériennes sur un large secteur avec des prospections de terrain, et les données bibliographiques (type SRADETT...).

Il ressort de cette phase de l'étude une interprétation des corridors écologiques potentiels (axes de passages de la faune) et une analyse du fonctionnement de l'écosystème global (aussi appelé écomplexe). Nous rappelons que chaque milieu est utilisé différemment par la faune, et il peut servir comme lieu de nourrissage, de reproduction, d'hivernage, etc.

III.A.5 Etablissement de la méthodologie employée, données bibliographiques

Le tableau de synthèse ci-après explique la démarche d'établissement des prospections en faisant la synthèse des données bibliographiques des espèces en liste rouge présente dans les bases de données naturalistes, des méthodes de prospections prévues ainsi que les impacts potentiels du projet.

À noter que seules les espèces les plus remarquables de chaque groupe taxonomique seront traitées dans cette partie. En effet, par exemple pour l'avifaune, qui représente souvent un nombre conséquent d'espèces, seules les espèces menacées à l'échelle nationale ou régionale seront prises en compte.

Légende explicative

- Six premières colonnes du tableau : Espèces de la bibliographie potentiellement présente et en liste rouge régionale ou nationale, avec statuts
- Septième colonne : Source bibliographique de la donnée
- Huitième colonne : Présence potentielle au droit du projet, en fonction de la connaissance du site et habitats présents (après une première visite)
- Neuvième colonne : Impact potentiel du projet sur ces espèces, une espèce simplement de passage pouvant ne pas être impactée
- Dernière colonne : Méthodologie prévue de prospection

Tableau 3 : Synthèse de la démarche d'établissement de la méthodologie employée

Nom binomial	Nom vernaculaire	Directive Oiseaux / H-F-F	Protection	LR France	LR AURA	Sources	Présence potentielle	Impacts potentiels	Méthodologie employée
Flore vasculaire									
<i>Adonis aestivalis</i> L.	Goutte-de-sang d'été	-	-	NT	EN	Biodiv'AURA Expert	Oui, présence de cultures	Oui, destruction de spécimens	Recherche visuelle
<i>Carex pseudocyperus</i> L.	Laïche faux-souchet	-	Départementale - Art. 2	LC	LC	Biodiv'AURA Expert	Oui, présence de cours d'eau et zones humides	Oui, destruction de spécimens	Recherche visuelle
<i>Dactylorhiza incarnata</i> (L.) Soó	Orchis couleur de chair	-	-	NT	LC	Biodiv'AURA Expert	Non, absence de milieu favorable	Non	Pas de recherche ciblée

Dossier de demande de dérogation exceptionnelle « Espèces protégées » au titre des articles L.411-1 et L.411-2 du Code de l'Environnement - Aménagement de la RD35a - Saint-Genis-Pouilly (01)

<i>Dactylorhiza traunsteineri</i> (Saut. ex Rchb.) Soó	Orchis de Traunsteiner	-	Régionale - Art. 1	NT	NT	Biodiv'AURA Expert	Non, absence de milieu favorable	Non	Pas de recherche ciblée
<i>Dichoropetalum carvifolia</i> (Vill.) Pimenov & Kljuykov	Peucedan à feuilles de Cumin	-	Régionale - Art. 1	LC	LC	Biodiv'AURA Expert	Non, absence de milieu favorable	Non	Pas de recherche ciblée
<i>Epipactis palustris</i> (L.) Crantz	Epipactis des marais	-	-	NT	LC	Biodiv'AURA Expert	Non, absence de milieu favorable	Non	Pas de recherche ciblée
<i>Gymnadenia odoratissima</i> (L.) Rich.	Orchis odorant	-	Régionale - Art. 1	VU	LC	Biodiv'AURA Expert	Non, absence de milieu favorable	Non	Pas de recherche ciblée
<i>Iberis amara</i> L.	Ibérís amer	-	-	LC	NT	Biodiv'AURA Expert	Oui, présence de cultures	Oui, destruction de spécimens	Recherche visuelle
<i>Laserpitium prutenicum</i> L.	Laser de Prusse	-	Régionale - Art. 1	LC	EN	Biodiv'AURA Expert	Non, absence de milieu favorable	Non	Pas de recherche ciblée
<i>Rosa gallica</i> L.	Rose de France, Rosier de Provence	-	Nationale - Art. 2	LC	VU	Biodiv'AURA Expert	Oui, présence de talus routiers	Oui, destruction de spécimens	Recherche visuelle
Avifaune									
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	Ann. 1	Nationale - Art. 3	VU	VU	Biodiv'AURA Expert	Oui, présence de cours d'eau	Oui, destruction de nichées, dérangement d'individus et destruction d'habitats de repos et de reproduction	Points d'écoute, recherche d'indices de présence, recherche visuelle
<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	Ann. 1	Nationale - Art. 3	LC	VU	Biodiv'AURA Expert	Oui, présence de cultures, bosquets et prairies	Oui, destruction de nichées, dérangement d'individus et destruction d'habitats de repos et de reproduction	Points d'écoute, recherche d'indices de présence, recherche visuelle
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	-	Nationale - Art. 3	VU	NT	Biodiv'AURA Expert	Oui, présence de cultures et haies	Oui, destruction de nichées, dérangement d'individus et destruction d'habitats de repos et de reproduction	Points d'écoute, recherche d'indices de présence, recherche visuelle
<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux	-	Nationale - Art. 3	EN	VU	Biodiv'AURA Expert	Oui, présence de roselières	Oui, destruction de nichées, dérangement d'individus et destruction d'habitats de repos et de reproduction	Points d'écoute, recherche d'indices de présence, recherche visuelle
<i>Ficedula hypoleuca</i>	Gobemouche noir	-	Nationale - Art. 3	VU	EN	Biodiv'AURA Expert	Oui, présence de forêts de feuillus	Oui, destruction de nichées, dérangement d'individus et destruction d'habitats de repos et de reproduction	Points d'écoute, recherche d'indices de présence, recherche visuelle

Dossier de demande de dérogation exceptionnelle « Espèces protégées » au titre des articles L.411-1 et L.411-2 du Code de l'Environnement - Aménagement de la RD35a - Saint-Genis-Pouilly (01)

<i>Gyps fulvus</i>	Vautour fauve	Ann. 1	Nationale - Art. 3	LC	VU	Biodiv'AURA Expert	Non, absence de milieu favorable	Non	Pas de recherche ciblée
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	Ann. 1	Nationale - Art. 3	VU	NT	Biodiv'AURA Expert	Oui, présence de milieux boisés et ouverts	Oui, destruction de nichées, dérangement d'individus et destruction d'habitats de repos et de reproduction	Points d'écoute, recherche d'indices de présence, recherche visuelle
<i>Passer montanus</i>	Moineau friquet	-	Nationale - Art. 3	EN	EN	Biodiv'AURA Expert	Oui, présence de haies, jardins et bois clairs	Oui, destruction de nichées, dérangement d'individus et destruction d'habitats de repos et de reproduction	Points d'écoute, recherche d'indices de présence, recherche visuelle
<i>Acanthis flammea</i>	Sizerin flammé	-	Nationale - Art. 3	VU	VU	Biodiv'AURA Expert	Non, absence de milieu favorable	Non	Pas de recherche ciblée
<i>Accipiter nisus</i>	Epervier d'Europe	-	Nationale - Art. 3	LC	VU	Biodiv'AURA Expert	Oui, présence de milieux boisés et ouverts	Oui, destruction de nichées, dérangement d'individus et destruction d'habitats de repos et de reproduction	Points d'écoute, recherche d'indices de présence, recherche visuelle
<i>Aquila chrysaetos</i>	Aigle royal	Ann. 1	Nationale - Art. 3	VU	VU	Biodiv'AURA Expert	Non, absence de milieu favorable	Non	Pas de recherche ciblée
<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	Ann. 1	Nationale - Art. 3	NT	CR	Biodiv'AURA Expert	Oui, présence de prairies et cultures	Oui, destruction de nichées, dérangement d'individus et destruction d'habitats de repos et de reproduction	Points d'écoute, recherche d'indices de présence, recherche visuelle
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	Ann. 1	Nationale - Art. 3	LC	EN	Biodiv'AURA Expert	Oui, présence de prairies et cultures	Oui, destruction de nichées, dérangement d'individus et destruction d'habitats de repos et de reproduction	Points d'écoute, recherche d'indices de présence, recherche visuelle
<i>Mergus merganser</i>	Harle bièvre	Ann. 2	Nationale - Art. 3	NT	VU	Biodiv'AURA Expert	Oui, présence de cours d'eau calme et profond	Oui, destruction de nichées, dérangement d'individus et destruction d'habitats de repos et de reproduction	Points d'écoute, recherche d'indices de présence, recherche visuelle
<i>Spatula clypeata</i>	Canard souchet	Ann. 2 et 3	-	LC	CR	Biodiv'AURA Expert	Non, absence de milieu favorable	Non	Pas de recherche ciblée

Dossier de demande de dérogation exceptionnelle « Espèces protégées » au titre des articles L.411-1 et L.411-2 du Code de l'Environnement - Aménagement de la RD35a - Saint-Genis-Pouilly (01)

<i>Charadrius dubius</i>	Petit gravelot	-	Nationale - Art. 3	LC	VU	Biodiv'AURA Expert	Oui, présence de milieux pionniers	Oui, destruction de nichées, dérangement d'individus et destruction d'habitats de repos et de reproduction	Points d'écoute, recherche d'indices de présence, recherche visuelle
<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais	Ann. 2 et 3	-	CR	CR	Biodiv'AURA Expert	Oui, présence de prairies humides	Oui, destruction de nichées, dérangement d'individus et destruction d'habitats de repos et de reproduction	Points d'écoute, recherche d'indices de présence, recherche visuelle
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	-	Nationale - Art. 3	VU	VU	Biodiv'AURA Expert	Oui, présence de prairies humides	Oui, dérangement d'individus et destruction d'habitats de repos	Points d'écoute, recherche d'indices de présence, recherche visuelle
<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	-	Nationale - Art. 3	LC	VU	Biodiv'AURA Expert	Oui, présence de lisières et bois ouverts	Oui, destruction de nichées, dérangement d'individus et destruction d'habitats de repos et de reproduction	Points d'écoute, recherche d'indices de présence, recherche visuelle
<i>Ardea alba</i>	Grande aigrette	Ann. 1	Nationale - Art. 3	NT	CR	Biodiv'AURA Expert	Oui, présence de prairies humides	Oui, dérangement d'individus et destruction d'habitats de repos	Points d'écoute, recherche d'indices de présence, recherche visuelle
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	-	Nationale - Art. 3	VU	LC	Biodiv'AURA Expert	Oui, présence de milieux arborés ouverts	Oui, destruction de nichées, dérangement d'individus et destruction d'habitats de repos et de reproduction	Points d'écoute, recherche d'indices de présence, recherche visuelle
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	-	Nationale - Art. 3	VU	VU	Biodiv'AURA Expert	Oui, présence de milieux arborés ouverts	Oui, destruction de nichées, dérangement d'individus et destruction d'habitats de repos et de reproduction	Points d'écoute, recherche d'indices de présence, recherche visuelle
<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire	Ann. 1	Nationale - Art. 3	EN	CR	Biodiv'AURA Expert	Oui, présence de prairies humides	Oui, dérangement d'individus et destruction d'habitats de repos	Points d'écoute, recherche d'indices de présence, recherche visuelle
<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette	-	Nationale - Art. 3	VU	VU	Biodiv'AURA Expert	Oui, présence de boisements humides	Oui, destruction de nichées, dérangement d'individus et destruction d'habitats de repos et de reproduction	Points d'écoute, recherche d'indices de présence, recherche visuelle

Dossier de demande de dérogation exceptionnelle « Espèces protégées » au titre des articles L.411-1 et L.411-2 du Code de l'Environnement - Aménagement de la RD35a - Saint-Genis-Pouilly (01)

<i>Ixobrychus minutus</i>	Blongios nain	Ann. 1	Nationale - Art. 3	EN	EN	Biodiv'AURA Expert	Oui, présence de roselières	Oui, destruction de nichées, dérangement d'individus et destruction d'habitats de repos et de reproduction	Points d'écoute, recherche d'indices de présence, recherche visuelle
<i>Linaria cannabina</i>	Linotte mélodieuse	-	Nationale - Art. 3	VU	LC	Biodiv'AURA Expert	Oui, présence de milieux arborés ouverts	Oui, destruction de nichées, dérangement d'individus et destruction d'habitats de repos et de reproduction	Points d'écoute, recherche d'indices de présence, recherche visuelle
<i>Monticola saxatilis</i>	Monticole de roche	-	Nationale - Art. 3	NT	EN	Biodiv'AURA Expert	Non, absence de milieu favorable	Non	Pas de recherche ciblée
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand cormoran	-	Nationale - Art. 3	LC	VU	Biodiv'AURA Expert	Non, absence de milieu favorable	Non	Pas de recherche ciblée
<i>Poecile montanus</i>	Mésange boréale	-	Nationale - Art. 3	VU	DD	Biodiv'AURA Expert	Oui, présence de boisements et marais	Oui, destruction de nichées, dérangement d'individus et destruction d'habitats de repos et de reproduction	Points d'écoute, recherche d'indices de présence, recherche visuelle
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	-	Nationale - Art. 3	LC	VU	Biodiv'AURA Expert	Oui, présence de milieux denses à végétation buissonnante	Oui, destruction de nichées, dérangement d'individus et destruction d'habitats de repos et de reproduction	Points d'écoute, recherche d'indices de présence, recherche visuelle
<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	-	Nationale - Art. 3	VU	VU	Biodiv'AURA Expert	Oui, présence de boisements et haies	Oui, destruction de nichées, dérangement d'individus et destruction d'habitats de repos et de reproduction	Points d'écoute, recherche d'indices de présence, recherche visuelle
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	-	Nationale - Art. 3	VU	NT	Biodiv'AURA Expert	Oui, présence de milieux arborés ouverts et semi-ouverts	Oui, destruction de nichées, dérangement d'individus et destruction d'habitats de repos et de reproduction	Points d'écoute, recherche d'indices de présence, recherche visuelle
<i>Spinus spinus</i>	Tarin des aulnes	-	Nationale - Art. 3	LC	VU	Biodiv'AURA Expert	Oui, présence d'aulnaies	Oui, destruction de nichées, dérangement d'individus et destruction d'habitats de repos et de reproduction	Points d'écoute, recherche d'indices de présence, recherche visuelle
<i>Tetrao urogallus</i>	Grand tétras	Ann. 1 à 3	Nationale - Art. 3	VU	CR	Biodiv'AURA Expert	Non, absence de milieu favorable	Non	Pas de recherche ciblée
Mammifères terrestres									

Dossier de demande de dérogation exceptionnelle « Espèces protégées » au titre des articles L.411-1 et L.411-2 du Code de l'Environnement - Aménagement de la RD35a - Saint-Genis-Pouilly (01)

<i>Castor fiber</i>	Castor d'Eurasie	Ann. 2, 4 et 5	Nationale - Art. 2	LC	LC	Biodiv'AURA Expert	Oui, présence de cours d'eau	Oui, destruction et dérangement des individus et destruction d'habitats de repos et de reproduction	Pose de piège-photos, recherche d'indices de présence, recherche visuelle
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	-	Nationale - Art. 2	LC	LC	Biodiv'AURA Expert	Oui, présence de boisements et haies	Oui, destruction et dérangement des individus et destruction d'habitats de repos et de reproduction	Pose de piège-photos, recherche d'indices de présence, recherche visuelle
<i>Felis silvestris</i>	Chat forestier	Ann. 4	Nationale - Art. 2	LC	LC	Biodiv'AURA Expert	Oui, présence de boisements et prairies	Oui, destruction et dérangement des individus et destruction d'habitats de repos et de reproduction	Pose de piège-photos, recherche d'indices de présence, recherche visuelle
<i>Lynx lynx</i>	Lynx boréal	Ann. 2 et 4	Nationale - Art. 2	EN	EN	Biodiv'AURA Expert	Non, absence de milieu favorable	Non	Pas de recherche ciblée
<i>Muscardinus avellanarius</i>	Muscardin	Ann. 4	Nationale - Art. 2	LC	LC	Biodiv'AURA Expert	Oui, présence de boisements, lisières et haies	Oui, destruction et dérangement des individus et destruction d'habitats de repos et de reproduction	Pose de piège-photos, de gîtes artificiels, recherche d'indices de présence, recherche visuelle
<i>Mustela putorius</i>	Putois d'Europe	Ann. 5	-	NT	VU	Biodiv'AURA Expert	Oui, présence de zones humides et cours d'eau	Oui, destruction et dérangement des individus et destruction d'habitats de repos et de reproduction	Pose de piège-photos, recherche d'indices de présence, recherche visuelle
<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecureuil roux	-	Nationale - Art. 2	LC	LC	Biodiv'AURA Expert	Oui, présence de boisements	Oui, destruction et dérangement des individus et destruction d'habitats de repos et de reproduction	Pose de piège-photos, recherche d'indices de présence, recherche visuelle
Chiroptères									
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	Ann. 2 et 4	Nationale - Art. 2	LC	LC	Biodiv'AURA Expert	Oui, présence de milieux boisés	Oui, destruction et dérangement des individus et destruction d'habitats de repos et de reproduction	Pose d'enregistreurs de fréquences pour écoute passive, prospection nocturne, écoute active
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	Ann. 4	Nationale - Art. 2	NT	NT	Biodiv'AURA Expert	Oui, présence de milieux boisés	Oui, destruction et dérangement des individus et destruction d'habitats de repos	Pose d'enregistreurs de fréquences pour écoute passive, prospection nocturne, écoute active

Dossier de demande de dérogation exceptionnelle « Espèces protégées » au titre des articles L.411-1 et L.411-2 du Code de l'Environnement - Aménagement de la RD35a - Saint-Genis-Pouilly (01)

<i>Hypsugo savii</i>	Vespère de Savi	Ann. 4	Nationale - Art. 2	LC	LC	Biodiv'AURA Expert	Oui, présence de zones humides	Oui, dérangement des individus en chasse ou transit	Pose d'enregistreurs de fréquences pour écoute passive, prospection nocturne, écoute active
<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein	Ann. 2 et 4	Nationale - Art. 2	NT	VU	Biodiv'AURA Expert	Oui, présence de vieux boisements feuillus	Oui, destruction et dérangement des individus et destruction d'habitats de repos et de reproduction	Pose d'enregistreurs de fréquences pour écoute passive, prospection nocturne, écoute active
<i>Myotis brandtii</i>	Murin de Brandt	Ann. 4	Nationale - Art. 2	LC	DD	Biodiv'AURA Expert	Oui, présence de milieux boisés	Oui, destruction et dérangement des individus et destruction d'habitats de repos et de reproduction	Pose d'enregistreurs de fréquences pour écoute passive, prospection nocturne, écoute active
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	Ann. 4	Nationale - Art. 2	LC	LC	Biodiv'AURA Expert	Oui, présence de milieux boisés	Oui, destruction et dérangement des individus et destruction d'habitats de repos et de reproduction	Pose d'enregistreurs de fréquences pour écoute passive, prospection nocturne, écoute active
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	Ann. 4	Nationale - Art. 2	NT	LC	Biodiv'AURA Expert	Oui, présence de milieux boisés	Oui, destruction et dérangement des individus et destruction d'habitats de repos et de reproduction	Pose d'enregistreurs de fréquences pour écoute passive, prospection nocturne, écoute active
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	Ann. 4	Nationale - Art. 2	LC	LC	Biodiv'AURA Expert	Oui, présence de milieux boisés et ouverts	Oui, dérangement des individus en chasse ou transit	Pose d'enregistreurs de fréquences pour écoute passive, prospection nocturne, écoute active
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	Ann. 4	Nationale - Art. 2	NT	DD	Biodiv'AURA Expert	Oui, présence de milieux boisés	Oui, destruction et dérangement des individus et destruction d'habitats de repos et de reproduction	Pose d'enregistreurs de fréquences pour écoute passive, prospection nocturne, écoute active
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	Ann. 4	Nationale - Art. 2	NT	NT	Biodiv'AURA Expert	Oui, présence de milieux boisés	Oui, destruction et dérangement des individus et destruction d'habitats de repos et de reproduction	Pose d'enregistreurs de fréquences pour écoute passive, prospection nocturne, écoute active
<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle pygmée	Ann. 4	Nationale - Art. 2	LC	LC	Biodiv'AURA Expert	Oui, présence de milieux boisés	Oui, destruction et dérangement des individus et destruction d'habitats de repos et de reproduction	Pose d'enregistreurs de fréquences pour écoute passive, prospection nocturne, écoute active

Dossier de demande de dérogation exceptionnelle « Espèces protégées » au titre des articles L.411-1 et L.411-2 du Code de l'Environnement - Aménagement de la RD35a - Saint-Genis-Pouilly (01)

<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	Ann. 2 et 4	Nationale - Art. 2	LC	LC	Biodiv'AURA Expert	Oui, présence de milieux boisés	Oui, dérangement des individus en chasse ou transit	Pose d'enregistreurs de fréquences pour écoute passive, prospection nocturne, écoute active
Reptiles									
<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	Ann. 4	Nationale - Art. 2	LC	LC	Biodiv'AURA Expert	Oui, présence de talus, de haies et de lisières	Oui, destruction et dérangement des individus et destruction d'habitats de repos et de reproduction	Pose de plaques-abris, recherche d'indices de présence et recherche visuelle
<i>Lacerta agilis</i>	Lézard agile	Ann. 4	Nationale - Art. 2	NT	VU	Biodiv'AURA Expert	Oui, présence de talus, de haies et de lisières	Oui, destruction et dérangement des individus et destruction d'habitats de repos et de reproduction	Pose de plaques-abris, recherche d'indices de présence et recherche visuelle
<i>Natrix helvetica</i>	Couleuvre helvétique	-	Nationale - Art. 2	LC	LC	Biodiv'AURA Expert	Oui, présence de zones humides, de talus, de haies et de lisières	Oui, destruction et dérangement des individus et destruction d'habitats de repos et de reproduction	Pose de plaques-abris, recherche d'indices de présence et recherche visuelle
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	Ann. 4	Nationale - Art. 2	LC	LC	Biodiv'AURA Expert	Oui, présence de talus, de haies et de lisières	Oui, destruction et dérangement des individus et destruction d'habitats de repos et de reproduction	Pose de plaques-abris, recherche d'indices de présence et recherche visuelle
<i>Vipera aspis</i>	Vipère aspic	-	Nationale - Art. 2	LC	NT	Biodiv'AURA Expert	Oui, présence de talus, de haies et de lisières	Oui, destruction et dérangement des individus et destruction d'habitats de repos et de reproduction	Pose de plaques-abris, recherche d'indices de présence et recherche visuelle
Amphibiens									
<i>Bombina variegata</i>	Sonneur à ventre jaune	Ann. 2 et 4	Nationale - Art. 2	VU	VU	Faune-Ain	Oui, présence d'ornières forestières	Oui, destruction et dérangement des individus et destruction d'habitats de repos et de reproduction	Recherche auditive et visuelle
<i>Pelophylax ridibundus</i>	Grenouille rieuse	Ann. 5	Nationale - Art. 3	LC	NA	Biodiv'AURA Expert	Oui, présence de zones en eau	Oui, destruction et dérangement des individus et destruction d'habitats de repos et de reproduction	Recherche auditive et visuelle, torching
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	Ann. 4	Nationale - Art. 2	LC	NT	Biodiv'AURA Expert	Oui, présence de zones en eau	Oui, destruction et dérangement des individus et destruction d'habitats de repos et de reproduction	Recherche auditive et visuelle, torching

Dossier de demande de dérogation exceptionnelle « Espèces protégées » au titre des articles L.411-1 et L.411-2 du Code de l'Environnement - Aménagement de la RD35a - Saint-Genis-Pouilly (01)

<i>Triturus carnifex</i>	Triton bourreau	Ann. 2 et 4	-	NA	NA	Biodiv'AURA Expert	Oui, présence de zones en eau	Oui, destruction et dérangement des individus et destruction d'habitats de repos et de reproduction	Recherche auditive et visuelle, torching
Poissons									
<i>Cottus gobio</i>	Chabot commun	Ann. 2	-	LC	NT	Biodiv'AURA Expert	Oui, présence de cours d'eau à fond rocaillieux	Oui, destruction et dérangement des individus et destruction d'habitats de repos et de reproduction	Recueil de données bibliographiques et recherche visuelle
<i>Salmo trutta</i>	Truite commune	Ann. 2	Nationale - Art. 1	LC	VU	Biodiv'AURA Expert	Oui, présence de cours d'eau clairs et oxygénés	Oui, destruction et dérangement des individus et destruction d'habitats de repos et de reproduction	Recueil de données bibliographiques et recherche visuelle
Rhopalocères									
<i>Erebia medusa</i>	Moiré franconien	-	-	LC	NT	Biodiv'AURA Expert	Non, absence de milieu favorable	Non	Pas de recherche ciblée
<i>Fabriciana niobe</i>	Chiffre	-	-	NT	LC	Biodiv'AURA Expert	Oui, présence de clairières, lisières et prairies à Violette des bois et Violette de Rivinus	Oui, destruction et dérangement des individus et destruction d'habitats de repos et de reproduction	Recherche visuelle des adultes et des chenilles, capture au filet
<i>Limenitis populi</i>	Grand sylvain	-	-	NT	LC	Biodiv'AURA Expert	Non, absence de milieu favorable	Non	Pas de recherche ciblée
<i>Lopinga achine</i>	Bacchante	Ann. 4	Nationale - Art. 2	NT	NT	Biodiv'AURA Expert	Oui, présence de clairières et lisières herbeuses à Brachypode des bois, Canche cespiteuse, Fétuque à feuilles plates, Fétuque noirâtre, Pâturin annuel, Pâturin des bois et Pâturin commun	Oui, destruction et dérangement des individus et destruction d'habitats de repos et de reproduction	Recherche visuelle des adultes et des chenilles, capture au filet

Dossier de demande de dérogation exceptionnelle « Espèces protégées » au titre des articles L.411-1 et L.411-2 du Code de l'Environnement - Aménagement de la RD35a - Saint-Genis-Pouilly (01)

<i>Lycaena dispar</i>	Cuivré des marais	Ann. 2 et 4	Nationale - Art. 2	LC	LC	Biodiv'AURA Expert	Oui, présence de marais, prairies humides et bords de rivières à Patience crépue et Patience à feuilles obtuses	Oui, destruction et dérangement des individus et destruction d'habitats de repos et de reproduction	Recherche visuelle des adultes et des chenilles, capture au filet
<i>Parnassius apollo</i>	Apollon	Ann. 4	Nationale - Art. 2	LC	NT	Biodiv'AURA Expert	Non, absence de milieu favorable	Non	Pas de recherche ciblée
<i>Phengaris alcon</i>	Azuré de la Croisette	-	Nationale - Art. 3	NT	NT	Biodiv'AURA Expert	Non, absence de milieu favorable	Non	Pas de recherche ciblée
<i>Phengaris nausithous</i>	Azuré des paluds	Ann. 2 et 4	Nationale - Art. 2	VU	EN	Biodiv'AURA Expert	Non, absence de milieu favorable	Non	Pas de recherche ciblée
<i>Phengaris teleius</i>	Azuré de la sanguisorbe	Ann. 2 et 4	Nationale - Art. 2	VU	EN	Biodiv'AURA Expert	Non, absence de milieu favorable	Non	Pas de recherche ciblée
<i>Polyommatus dorylas</i>	Azuré du mélilot	-	-	NT	NT	Biodiv'AURA Expert	Non, absence de milieu favorable	Non	Pas de recherche ciblée
<i>Polyommatus thersites</i>	Azuré de l'esparcette	-	-	LC	NT	Biodiv'AURA Expert	Non, absence de milieu favorable	Non	Pas de recherche ciblée
<i>Pseudophilotes baton</i>	Azuré du thym	-	-	LC	NT	Biodiv'AURA Expert	Non, absence de milieu favorable	Non	Pas de recherche ciblée
<i>Pyrgus cirsii</i>	Hespérie des cirses	-	-	NT	NT	Biodiv'AURA Expert	Non, absence de milieu favorable	Non	Pas de recherche ciblée
Hétérocères									
<i>Zygaena carniolica</i>	Zygène de la carnirole	-	-	NE	NT	Biodiv'AURA Expert	Non, absence de milieu favorable	Non	Pas de recherche ciblée
Odonates									
<i>Aeshna juncea</i>	Aeschna des joncs	-	-	NT	LC	Biodiv'AURA Expert	Non, absence de milieu favorable	Non	Pas de recherche ciblée

Dossier de demande de dérogation exceptionnelle « Espèces protégées » au titre des articles L.411-1 et L.411-2 du Code de l'Environnement - Aménagement de la RD35a - Saint-Genis-Pouilly (01)

<i>Cordulegaster bidentata</i>	Cordulégastré bidenté	-	-	LC	VU	Biodiv'AURA Expert	Oui, présence de petits ruisselets	Oui, destruction et dérangement des individus et destruction d'habitats de repos et de reproduction	Recherche visuelle des adultes et des exuvies, tamisage du substrat pour les larves
Coléoptères									
<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand capricorne	Ann. 2 et 4	Nationale - Art. 2	NE	VU	Biodiv'AURA Expert	Oui, présence de vieux chênes	Oui, destruction et dérangement des individus et destruction d'habitats de repos et de reproduction	Recherche visuelle et recherche des indices de présence
<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	Ann. 2	-	NE	NT	Biodiv'AURA Expert	Oui, présence de souches et de feuillus dépourvus	Oui, destruction et dérangement des individus et destruction d'habitats de repos et de reproduction	Recherche visuelle et recherche des indices de présence

III.B Contexte écologique global

III.B.1 Zones réglementaires

III.B.1.a Parcs Nationaux

Rappel : « Un parc national peut être créé à partir d'espaces terrestres ou maritimes, lorsque le milieu naturel, particulièrement la faune, la flore, le sol, le sous-sol, l'atmosphère et les eaux, les paysages et, le cas échéant, le patrimoine culturel qu'ils comportent présentent un intérêt spécial et qu'il importe d'en assurer la protection en les préservant des dégradations et des atteintes susceptibles d'en altérer la diversité, la composition, l'aspect et l'évolution. Il est composé d'un ou plusieurs cœurs, définis comme les espaces terrestres et maritimes à protéger, ainsi que d'une aire d'adhésion, définie comme tout ou partie du territoire des communes qui, ayant vocation à faire partie du parc national en raison notamment de leur continuité géographique ou de leur solidarité écologique avec le cœur, ont décidé d'adhérer à la charte du parc national et de concourir volontairement à cette protection. Il peut comprendre des espaces appartenant au domaine public maritime et aux eaux sous souveraineté de l'Etat. » (Art.L331-1 du Code de l'environnement).

La zone d'étude ne s'inscrit dans aucun périmètre de Parc National. Le parc le plus proche est situé à plus de 95 kilomètres au sud-est du site, dans le massif des Alpes, à savoir le Parc National de la Vanoise. Les enjeux vis-à-vis de ce zonage sont donc nuls.

III.B.1.b Parcs Naturels régionaux

Rappel : « La charte du parc détermine pour le territoire du parc naturel régional les orientations de protection, de mise en valeur et de développement et les mesures permettant de les mettre en œuvre. Elle comporte un plan élaboré à partir d'un inventaire du patrimoine indiquant les différentes zones du parc et leur vocation. La charte détermine les orientations et les principes fondamentaux de protection des structures paysagères sur le territoire du parc. (Article L. 333-1 du code de l'environnement) ».

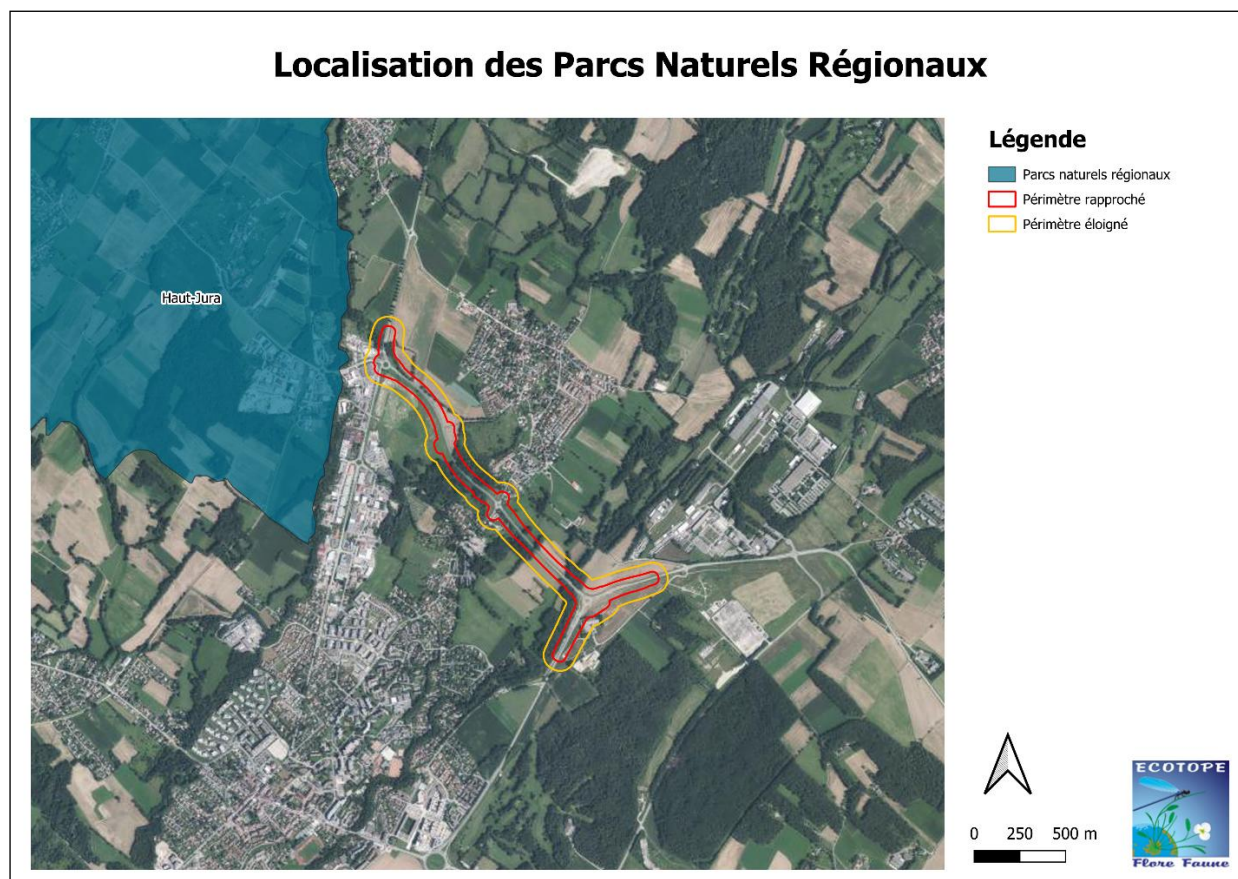


Figure 19 : Localisation des parcs naturels régionaux par rapport au site d'étude

Le site d'étude est situé à environ 85 mètres du Parc Naturel Régional du Haut-Jura. Les enjeux vis-à-vis de ce zonage sont moyens et consistent au maintien du bon état des entités permettant de désigner ce dernier.

III.B.1.c Réserves naturelles

Rappel : « Des parties du territoire d'une ou de plusieurs communes peuvent être classées en réserve naturelle lorsque la conservation de la faune, de la flore, du sol, des eaux, des gisements de minéraux et de fossiles et, en général du milieu naturel présente une importance particulière ou qu'il convient de les soustraire à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader. Le classement peut affecter le domaine public maritime et les eaux territoriales françaises. (Art.L.332-1 du Code de l'Environnement) ».

En France, il existe deux types de Réserves Naturelles : réserves naturelles nationales et régionales.

- Les **Réserves Naturelles Nationales** correspondent à un territoire d'excellence pour la préservation de la diversité biologique et géologique, terrestre ou marine, de métropole ou d'outre-mer. Elles visent une protection durable des milieux et des espèces en conjuguant réglementation et gestion active. Les objectifs de protection des réserves naturelles nationales peuvent être variés puisqu'elles ont pour vocation la « conservation de la faune, de la flore, du sol, des eaux, des gisements de minéraux et de fossiles et, en général, du milieu naturel présentant une importance particulière ou qu'il convient de soustraire à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader ». Les réserves naturelles nationales forment ainsi des noyaux de protection forte le plus souvent au sein d'espaces à vocation plus large tels que les parcs naturels régionaux ou les sites Natura 2000.

- Les **Réserves Naturelles Régionales** sont des territoires classés par le Conseil Régional présentant un intérêt pour la faune, la flore, le patrimoine géologique ou paléontologique ou d'une manière générale pour la protection des milieux naturels.

Le site d'étude n'est pas situé au sein d'une réserve naturelle régionale. La réserve naturelle régionale la plus proche du site d'étude est « Galeries du Pont des Pierres » qui est située à environ 20 kilomètres au sud-ouest. Les enjeux vis-à-vis de ce zonage sont faibles et ne concernent que les espèces patrimoniales à forte mobilité qui pourraient utiliser la zone d'étude pour accomplir leur cycle biologique.

FR9300066 - Galerie Du Pont-Des-Pierres

Présentation générale

En 1929, un projet hydroélectrique a nécessité le creusement d'une galerie souterraine pour dévier partiellement la Valserine et bénéficier d'une chute suffisante à l'aplomb des turbines. Mais ces travaux n'ont pas abouti malgré près d'un kilomètre creusé dans la roche. En 1947, lors de sa création, Electricité de France a hérité des parcelles et demeure encore aujourd'hui propriétaire des terrains. Le projet de centrale hydroélectrique n'a pas revu le jour.

En 1969, des spéléologues de Bellegarde-sur-Valserine ont rapporté la présence de chauves-souris dans la galerie abandonnée. À partir de 1972, Jean-Louis Rolandez (1954-2004), spéléologue et naturaliste, a entrepris de compter plusieurs fois par an les effectifs présents surtout en hiver. En 1998, l'accès à la galerie souterraine a été protégé par l'installation de grilles permettant toutefois le passage des chiroptères.

L'intérêt majeur de la réserve naturelle, et la raison principale de son classement comme telle, est la présence de chauves-souris dans la galerie. Quatre principales espèces sont présentes surtout de septembre à avril : le minioptère de Schreibers, le grand rhinolophe, la barbastelle et le petit rhinolophe. Ces dernières revêtent un fort intérêt patrimonial au niveau européen, raison pour laquelle la réserve naturelle est également désignée comme site Natura 2000. La galerie du Pont des Pierres est un des rares sites souterrains français ayant fait l'objet de près de 40 années de suivi des populations de chauves-souris.

Localisation des Réserves Naturelles Nationales



Figure 20 : Localisation des réserves naturelles nationales par rapport au site d'étude

Le site d'étude n'est pas situé au sein d'une réserve naturelle nationale. La réserve naturelle nationale la plus proche du site d'étude est « Haute Chaîne du Jura » qui est située à un peu plus de 3 kilomètres à l'ouest. Les enjeux vis-à-vis de ce zonage sont moyens et ne concernent que les espèces patrimoniales à forte mobilité qui pourraient utiliser la zone d'étude pour accomplir leur cycle biologique.

FR3600112 - Haute Chaîne Du Jura

Présentation générale

Quatrième de métropole par la surface, la réserve naturelle de la Haute-Chaîne du Jura occupe près de 11 000 hectares sur 40 kilomètres dans le département de l'Ain. Elle correspond au chaînon le plus oriental, le plus étroit mais aussi le plus élevé de tout le massif (Crêt de la Neige, 1720 m).

Plissé puis faillé, en contre-coup de la surrection des Alpes, à l'ère tertiaire, puis soumis, il y a 20 000 ans encore, à l'érosion glaciaire, son relief est tourmenté. Toutes les formes du relief jurassien s'y trouvent bien représentées : monts, combes anticlinales, cirques glaciaires, falaises, pierriers, dépôts morainiques... Les nombreuses formes de dissolution de surface comme les lapiaz, les dolines, les creux et les gouffres témoignent de l'intense activité du karst.

L'amplitude de la dénivellation, plus de 1 200 mètres entre les sommets et les points les plus bas, favorise l'étagement des milieux ; la double exposition des deux versants, sud-est pour le Pays de Gex et nord-ouest pour la Valserine, accentue les contrastes. Les crêtes, balayées par les vents en toute saison, offrent des conditions de vie extrêmes. La diversité des facteurs écologiques détermine la très grande diversité des milieux naturels.

Trois grands types de milieux se répartissent en fonction de l'altitude : pelouses sèches des Bas-Monts, massif

forestier sur les deux versants (70 % de la surface) où sont présents charmes, hêtres, érables, sapins, épicéas, pins, et pelouses d'altitude maintenues par le pâturage extensif.

Le territoire se caractérise par la diversité de sa flore (950 plantes à fleurs sont répertoriées, dont 10 espèces protégées à l'échelon national) et de sa faune (209 espèces d'oiseaux, de mammifères, de reptiles et de batraciens) parmi lesquelles le grand tétras, l'aigle royal ou le lynx).

III.B.1.d Arrêté de Protection de Biotope (APB)

Rappel : « Afin de prévenir la disparition d'espèces figurant sur la liste prévue à l'article R.411-1, l'Etat peut fixer, par arrêté, les mesures tendant à favoriser, sur tout ou partie du territoire d'un département à l'exclusion du domaine public maritime où les mesures relèvent du ministre chargé des pêches maritimes, la conservation des biotopes tels que mares, marécages, marais, haies, bosquets, landes, dunes, pelouses, ou toutes autres formations sont nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie de ces espèces (Art.R-411.15 du Code de l'Environnement) ».

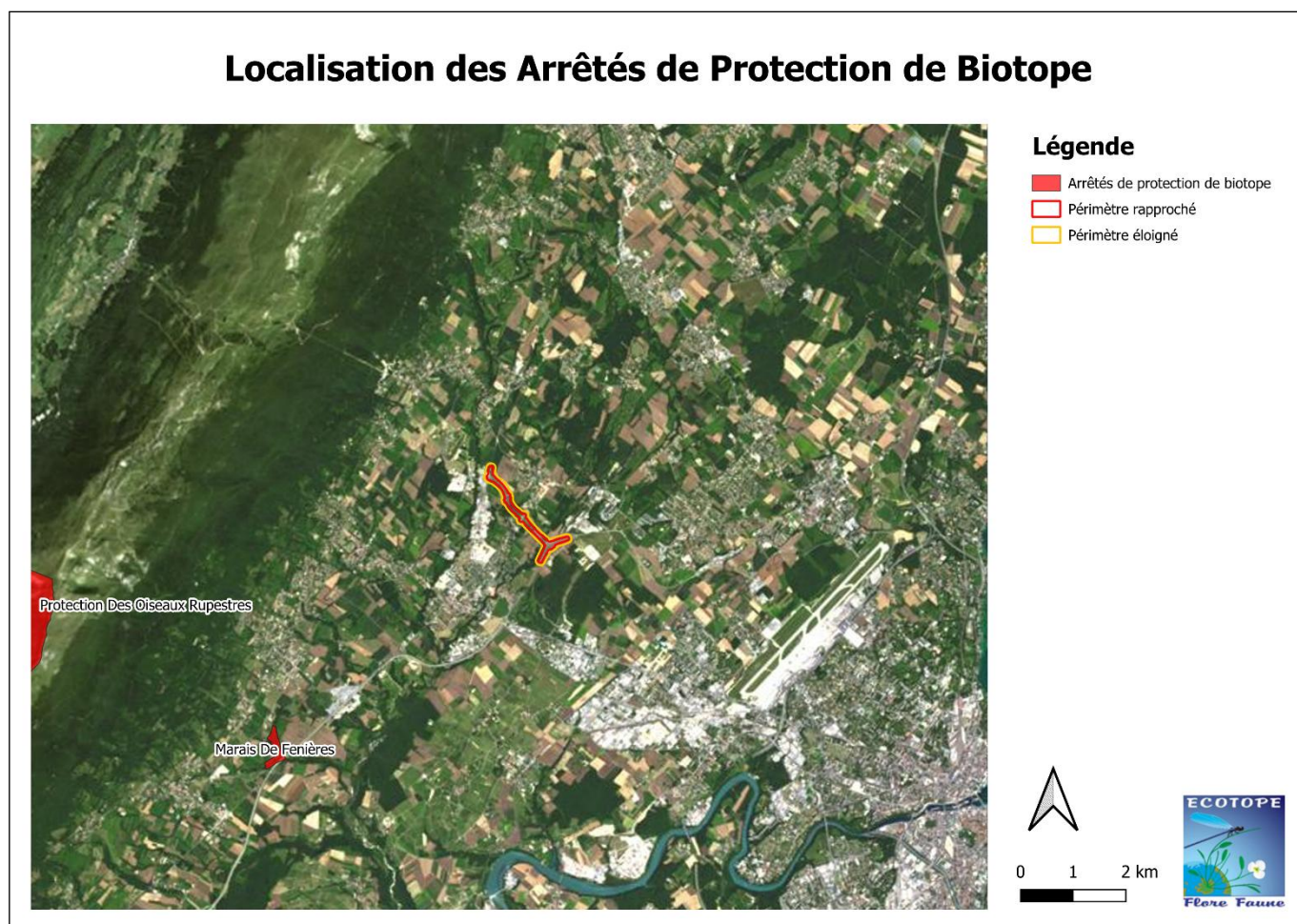


Figure 21 : Localisation des APB par rapport au site d'étude

Le site d'étude n'est pas situé au sein d'un APB. L'APB le plus proche est « Marais de Fenières », qui est situé à environ 6 kilomètres au sud-ouest du site d'étude. Les enjeux vis-à-vis de ce zonage sont faibles et ne concernent que les espèces patrimoniales à forte mobilité qui pourraient utiliser la zone d'étude pour accomplir leur cycle biologique.

III.B.1.e Natura 2000

Rappel : Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales et de leurs habitats. Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques. Il est constitué de zone spéciale de conservation (ZSC) et/ou de zone de protection spéciale (ZPS).

« I - Les ZSC sont des sites « marins et terrestres » à protéger comprenant :

- Soit des habitats naturels menacés de disparition, réduits à de faibles dimensions ou offrant des exemples remarquables des caractéristiques propres aux régions alpine, atlantique, continentale et méditerranéenne
- Soit des habitats abritant des espèces de faune et flore sauvages dignes d'une attention particulière en raison de la spécificité de leur habitat ou des effets de leur exploitation sur leur état de conservation.

II - Les ZPS sont :

- Soit des sites « marins » et terrestres particulièrement appropriés à la survie et à la reproduction des espèces d'oiseaux figurant sur une liste arrêtée dans des conditions fixées par décret en conseil d'État.
- Soit des sites « marins » « et » terrestres qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais, au cours de leur migration, à des espèces d'oiseaux autres que celles figurant sur la liste susmentionnée » (Art.L.414-2 du Code de l'Environnement) ».

III.B.1.e.i **Zone Spéciale de Conservation**

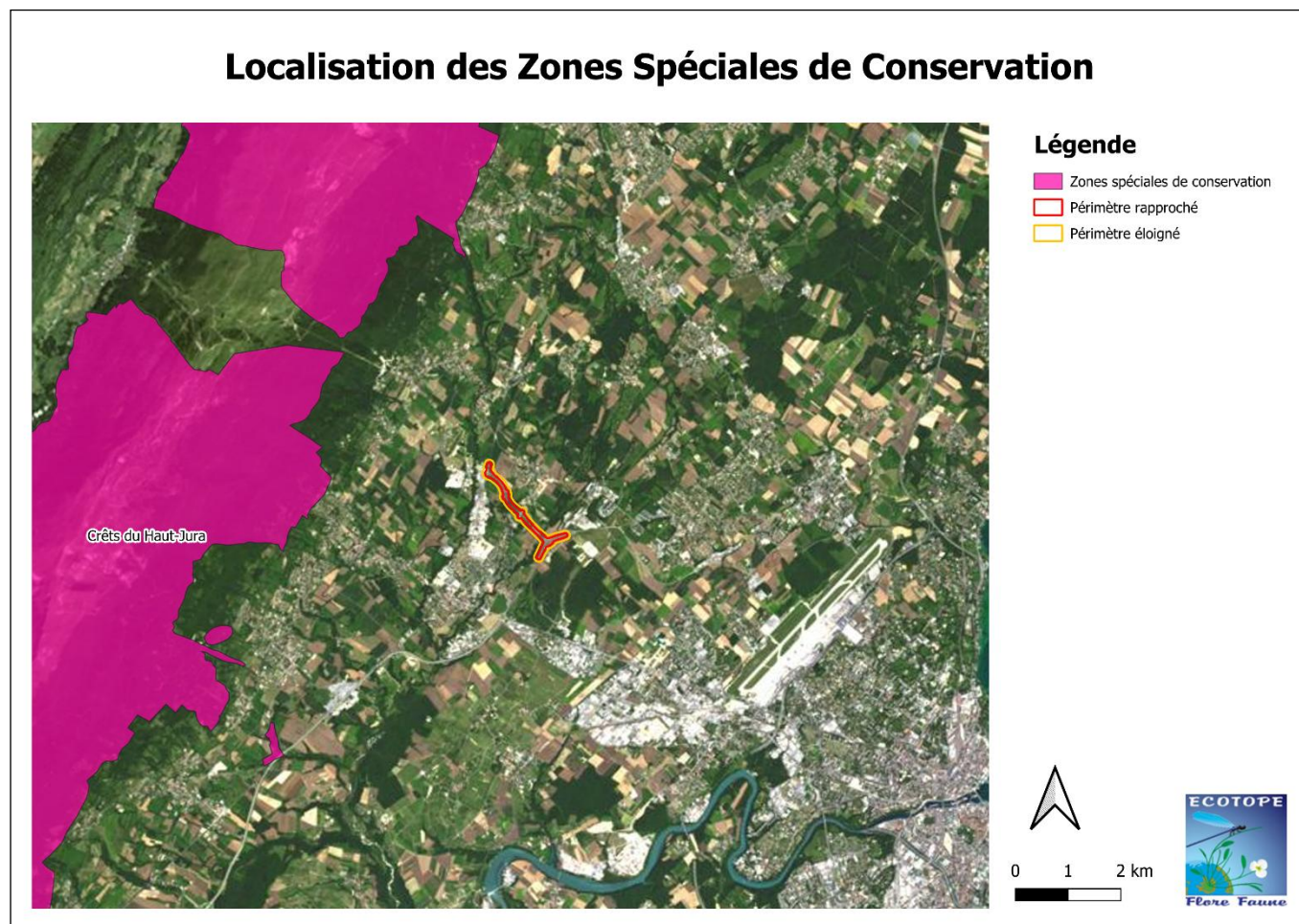


Figure 22 : Localisation des ZSC par rapport au site d'étude

Le projet n'est situé au sein d'aucune Zone Spéciale de Conservation. La ZSC la plus proche du site d'étude est les « Crêts du Haut-Jura », située à moins de 3 kilomètres à l'ouest. Les incidences sur les espèces d'intérêt communautaire ayant servi à la désignation de cette ZSC sont moyennes, notamment en ce qui concerne les espèces de chiroptères.

FR8201643 - Crêts du Haut-Jura

Qualité et importance

Ce vaste ensemble karstique concerne la partie la plus accidentée du massif jurassien, qui culmine à plus de 1700 m d'altitude. Jusqu'à 650 m d'altitude, on rencontre surtout des forêts feuillues, et sur les versants les plus au sud des formations végétales thermophiles. Un étage submontagnard dominé par le hêtre conduit aux futaies mixtes de l'étage montagnard, puis aux forêts dominées par l'épicéa. La partie sommitale des crêts de la Haute-Chaîne constitue l'ultime prolongement du milieu alpin. Elle abrite une remarquable forêt de pins à crochets et de vastes alpages. La présence de la Buxbaumie verte (*Buxbaumia viridis*) a été confirmée (1 donnée). Le Lynx trouve dans ces vastes forêts un biotope particulièrement favorable. Les chiroptères sont aussi bien présents, bien que leur répartition et leur importance soient encore à préciser. Les zones humides sont très circonscrites dans ce paysage karstique et revêtent une grande importance pour la faune, et notamment le Sonneur à ventre jaune. Il convient de signaler en particulier la zone humide de Fénieres, bas-marais de plaine de faible superficie mais d'un grand intérêt naturaliste, avec notamment la présence d'Agrion de Mercure, d'Ecrevisse à pieds blancs et de Liparis de Loesel.

Entités d'intérêt communautaire ayant servi à la désignation du site

Habitats

- 3240 - Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à *Salix elaeagnos*
- 6110 - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi *
- 6170 - Pelouses calcaires alpines et subalpines
- 6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)
- 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
- 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)
- 6520 - Prairies de fauche de montagne
- 7220 - Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion) *
- 7230 - Tourbières basses alcalines
- 8120 - Eboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin (*Thlaspietea rotundifolii*)
- 8130 - Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles
- 8160 - Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard *
- 8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
- 91E0 - Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) *
- 9130 - Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum
- 9140 - Hêtraies subalpines médio-européennes à *Acer* et *Rumex arifolius*
- 9150 - Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion
- 9160 - Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli
- 9180 - Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion *
- 9410 - Forêts acidophiles à *Picea* des étages montagnard à alpin (Vaccinio-Piceetea)
- 9430 - Forêts montagnardes et subalpines à *Pinus uncinata* (* si sur substrat gypseux ou calcaire)

Faune

- | | |
|---|---|
| 1303 - <i>Rhinolophus hipposideros</i> | 1324 - <i>Myotis myotis</i> |
| 1304 - <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> | 1361 - <i>Lynx lynx</i> |
| 1308 - <i>Barbastella barbastellus</i> | 1193 - <i>Bombina variegata</i> |
| 1321 - <i>Myotis emarginatus</i> | 1044 - <i>Coenagrion mercuriale</i> |
| 1323 - <i>Myotis bechsteinii</i> | 1092 - <i>Austropotamobius pallipes</i> |

Flore

- | | |
|---------------------------------|--------------------------------|
| 1386 - <i>Buxbaumia viridis</i> | 1903 - <i>Liparis loeselii</i> |
| 1604 - <i>Eryngium alpinum</i> | |

III.B.1.e.ii *Zone de Protection Spéciale*

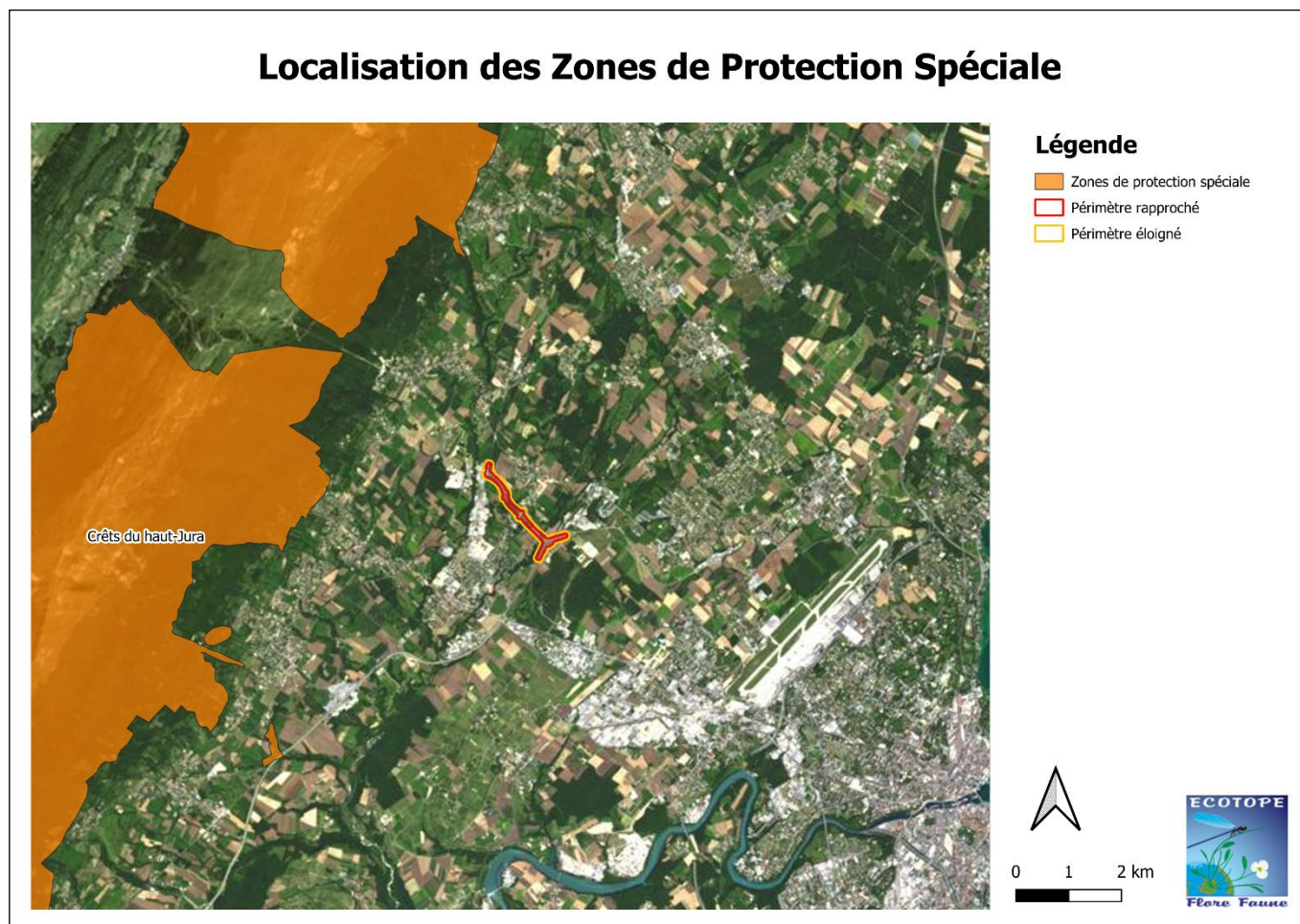


Figure 23 : Localisation des ZPS par rapport au site d'étude

Le projet n'est situé au sein d'aucune Zone de Protection Spéciale. La ZPS la plus proche du site d'étude est les « Crêts du Haut-Jura », située à moins de 3 kilomètres à l'ouest. Les incidences sur les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire ayant servi à la désignation de cette ZPS sont moyennes.

FR8212025 - Crêts du haut-Jura

Qualité et importance

Ce vaste ensemble karstique concerne la partie la plus accidentée du massif jurassien, qui culmine à plus de 1700 m d'altitude.

Jusqu'à 650 m d'altitude, on rencontre surtout des forêts feuillues, et sur les versants les plus au sud des formations végétales thermophiles. Un étage submontagnard dominé par le hêtre conduit aux futaies mixtes de l'étage montagnard, puis aux forêts dominées par l'épicéa. La partie sommitale des crêts de la Haute-Chaîne constitue l'ultime prolongement du milieu alpin. Elle abrite une remarquable forêt de pins à crochets et de vastes alpages.

Cet ensemble est l'un des principaux bastions jurassiens du Grand Tétrás, de la Gélinotte des bois, de la Chevêchette d'Europe et de la Chouette de Tengmalm. C'est aussi le seul site régulier de nidification de l'Aigle royal dans le Jura.

La population de Milan royal semble en progression récente dans le pays de Gex, grâce à l'expansion de la population helvétique voisine. Le Circaète Jean-le-Blanc chasse régulièrement sur le site, de même que le Grand-duc d'Europe, mais sans preuve certaine de nidification. Pour ce dernier, il y a eu présomption de nidification en 2005 (chant en période nuptiale), mais qui reste à confirmer.

Le Pluvier guignard est noté de passage, ainsi que le Busard Saint-Martin (dont on suspecte néanmoins la nidification sur le site).

Le gradient altitudinal important permet de compter parmi les espèces présentes la Pie-grièche écorcheur sur les pelouses sèches des Bas-Monts et le Pic tridactyle dans les forêts sommitales les plus froides (2 couples connus).

Vulnérabilité

- La déprise du pastoralisme sur les alpages risque d'être à l'origine de l'invasion des pelouses par les ligneux. Outre la régression des pelouses d'altitude, cette déprise s'accompagne de la disparition des prés-bois si caractéristiques du paysage jurassien et particulièrement favorables au Grand Tétrás.

- Une fréquentation non maîtrisée peut être à l'origine de perturbations dommageables pour le Grand Tétrás, comme par exemple :

* la pratique de la randonnée hors-piste (raquettes ou autres),

* la circulation importante des véhicules motorisés sur les chemins.

Entités d'intérêt communautaire ayant servi à la désignation du site

Oiseaux

- A072 - *Pernis apivorus* (25 - 50 Couples)
- A073 - *Milvus migrans* (10 - 20 Couples)
- A074 - *Milvus milvus* (5 - 10 Couples)
- A082 - *Circus cyaneus* (10 - 40 Individus)
- A091 - *Aquila chrysaetos* (1 - 2 Couples)
- A103 - *Falco peregrinus* (5 - 6 Couples)
- A104 - *Bonasa bonasia* (25 - 50 Couples)
- A108 - *Tetrao urogallus* (30 - 80 Individus)
- A139 - *Charadrius morinellus* (10 - 20 Individus)
- A217 - *Glaucidium passerinum* (5 - 10 Couples)
- A223 - *Aegolius funereus* (20 - 40 Couples)
- A236 - *Dryocopus martius* (30 - 50 Couples)
- A241 - *Picoides tridactylus* (2 - 2 Couples)
- A338 - *Lanius collurio* (20 - 30 Couples)

III.B.2 Zones d'inventaires

III.B.2.a ZNIEFF

Rappel : « L'inventaire du patrimoine naturel est institué pour l'ensemble du territoire national terrestre, fluvial et marin. On entend par inventaire du patrimoine naturel l'inventaire des richesses écologiques, faunistiques, floristiques, géologiques, minéralogiques et paléontologiques. L'État en assure la conception, l'animation et l'évaluation. Les régions peuvent être associées à la conduite de cet inventaire dans le cadre de leurs compétences [...]. (L-411-5 du Code de l'Environnement). ». Une Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique répond à l'article L.411-5 du Code de l'Environnement. Elle constitue l'identification scientifique d'un secteur du territoire écologiquement intéressant. Deux types de ZNIEFF se distinguent :

- Les ZNIEFF de type II définissent les ensembles naturels homogènes dont la richesse écologique est remarquable. Elles sont souvent de superficie assez importante et peuvent intégrer des ZNIEFF de type I.
- Les ZNIEFF de type I recensent les secteurs de très grande richesse patrimoniale (milieux rares ou très représentatifs, espèces protégées ...) et sont souvent de superficie limitée.

NB : Les ZNIEFF ne présentent pas de statuts de protection. Cependant, l'identification d'une ZNIEFF sur une commune peut conduire au classement des parcelles de cette zone en zones N ou A dans les documents d'urbanisme. Ces zonages réglementent l'occupation du sol sur ces parcelles et sont la traduction de la prise en compte des enjeux écologiques dans le document d'urbanisme.

III.B.2.a.i ZNIEFF de type I

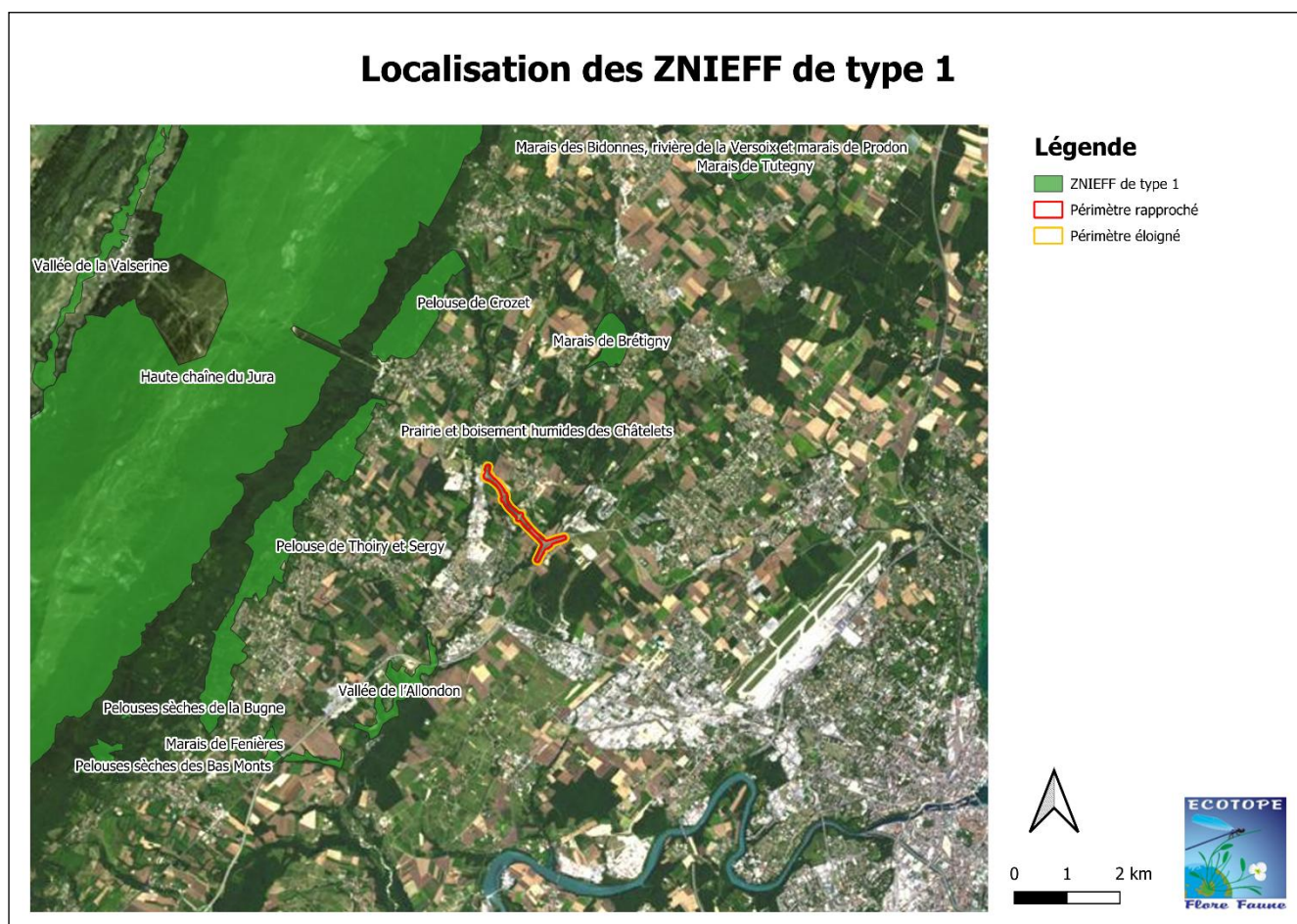


Figure 24 : Localisation des ZNIEFF de type I par rapport au site d'étude

Le site d'étude n'est au sein d'aucune ZNIEFF de type 1. Il est cependant situé à moins d'un kilomètre de l'une d'entre elles : « Prairie et boisement humides des Châtelets ». Cinq autres ZNIEFF de type 1 sont situées dans un rayon de 5 kilomètres autour du site d'étude. Les enjeux sont donc moyens vis-à-vis de ces zonages et concernent principalement la connexion écologique entre les zonages ainsi que les espèces patrimoniales à forte mobilité qui pourraient utiliser la zone d'étude pour accomplir leur cycle biologique.

ZNIEFF de type 1 n° 820030760 - Prairie et boisement humides des Châtelets

Le pays de Gex, bordé à l'ouest par le massif du Jura, s'étend jusqu'à la Suisse. Il s'agit certainement d'une des régions du département où les mutations induites par la pression foncière sont les plus rapides. Le milieu se compose d'un ensemble hétérogène (marais, prés, cultures, pelouses sèches...) souvent menacé par l'urbanisation. Le site des Châtelets n'a pas échappé à l'artificialisation du milieu. Le marais est toutefois encore occupé par des boisements marécageux et des communautés à hautes herbes. Le développement de ces dernières conduit à la fermeture progressive du milieu. On remarque la présence du Fenouil des chevaux, grande ombellifère recherchant l'humidité des prés et relativement répandue en région Rhône-Alpes.

ZNIEFF de type 1 n° 820030764 - Vallée de l'Allondon

Le pays de Gex, bordé à l'ouest par le massif du Jura, s'étend jusqu'à la Suisse. Il s'agit certainement d'une des régions du département où les mutations induites par la pression foncière sont les plus rapides. Le milieu se compose d'un ensemble hétérogène (marais, prés, cultures, pelouses sèches...) souvent menacé par l'urbanisation. Ce site est composé d'une mosaïque de milieux : des berges graveleuses de l'Allondon, aux landes thermophiles (propres aux lieux chauds et ensoleillés), en passant par des boisements riverains. Ce vallon mérite d'être préservé, même si son intérêt naturaliste reste limité, en raison de la diversité des milieux rencontrée.

ZNIEFF de type 1 n° 820030604 - Pelouse de Thoiry et Sergy

Les pelouses sèches de Thoiry et Sergy sont situées au pied du versant est de la haute chaîne du Jura. Complètement orientées au sud-est, elles offrent les conditions de vie nécessaires à de nombreuses espèces prairiales. Leur formation remonte à 10000 ans quand le glacier du Rhône, qui occupait alors tout le bassin genevois, déposait le long du flanc de la haute chaîne du Jura, des dépôts sous forme de moraines glaciaires. Le site a ensuite été occupé par l'homme qui a intensivement défriché la zone afin d'en faire des pâtures pour les troupeaux. Avec la déprise agricole, le site a été progressivement recolonisé par une végétation ligneuse menaçant alors les associations présentes. La fermeture des milieux s'est poursuivie jusqu'à il y a peu. L'intérêt naturaliste de ce milieu provient de son exceptionnelle diversité spécifique. Un grand nombre de plantes herbacées, d'insectes et d'oiseaux, comme l'Alouette lulu, trouvent ici leurs conditions de vie. Les pelouses sèches offrent une zone tampon entre les forêts de la haute chaîne du Jura et les prairies et cultures du bassin du Léman. On y trouve une grande variété de plantes et insectes inféodés à ce type de milieu comme bon nombre d'orchidées, de laïches, d'orthoptères et de coléoptères. Le pastoralisme pratiqué n'assure plus une charge animale suffisante. La proximité des bois est quant à elle favorable à l'implantation d'oiseaux remarquables comme le Lorient et l'Engoulevant d'Europe, tandis que la Pie-grièche écorcheur trouve refuge au sein des formations buissonnantes.

ZNIEFF de type 1 n° 820030752 - Marais de Brétigny

Le marais de Brétigny se situe au cœur du pays de Gex. Déjà en partie dégradé lors du premier inventaire, l'ensemble du secteur ne semble plus avoir autant d'intérêt botanique. Ainsi, certaines stations de plantes rares ne semblent pas s'être maintenues. Le nouveau périmètre retenu n'est pas pour autant dénué de tout intérêt. En fait, les changements observés dans la composition floristique sont principalement liés à la disparition des milieux humides ouverts. Le marais de Brétigny se compose aujourd'hui d'un ensemble de bois frais à humides, anciens marécages embroussaillés, prairies humides, ruisseaux et divers écoulements. Le secteur est en grande partie boisé. Le Frêne domine les bois frais et se mêle à l'Aulne glutineux dans les endroits les plus humides. Pour la flore la plus remarquable, le Fenouil des chevaux est très abondant dans les prairies humides, tandis que Lunaire vivace colonise les bords du Journan, ruisseau sinueux et puissant. Le Laser de Prusse, espèce protégée en région Rhône-Alpes est présente sur le secteur. En ce qui concerne l'avifaune, le martin-pêcheur est l'espèce la plus remarquable relevée ici. Sa présence est directement inféodée au Journan, il y pêche et niche dans les berges où il creuse son nid. On remarque aussi la présence du Gros-bec casse-noyaux ou de la Grive litorne. Même si certaines stations botaniques semblent avoir disparues, le marais de Brétigny conserve donc un intérêt faunistique et floristique. Sa préservation prend encore plus d'importance dans le contexte d'urbanisation croissante du pays de Gex.

ZNIEFF de type 1 n° 820030578 - Pelouse de Crozet

Le pays de Gex, bordé à l'ouest par le massif du Jura, s'étend jusqu'à la Suisse. Il s'agit certainement d'une des régions du département où les mutations induites par la pression foncière sont les plus rapides. Le milieu se compose d'un ensemble hétérogène (marais, prés, cultures, pelouses sèches...) souvent menacé par l'urbanisation.

Sur les collines du massif jurassien, entre 550 et 820 m d'altitude, on retrouve un ensemble de pelouses sèches apparentées au Mesobromion (pelouse maigre dominée par une graminée : le Brome dressé), habitat naturel menacé qui compte parmi ceux dont la protection est considérée comme un enjeu européen. Certaines sont pâturées, d'autres sont abandonnées. Le taux de recouvrement par les ligneux est alors souvent important. La bonne conservation de ses pelouses est importante ne serait-ce que parce qu'il s'agit d'un habitat menacé, ici dans une région où le piémont est de plus en plus artificialisé. Ces pelouses sèches sont particulièrement riches. Les orchidées peuvent être bien représentées, ainsi qu'un certain nombre d'espèces végétales remarquables telles que la Marguerite de la Saint Michel.

ZNIEFF de type 1 n° 820030591 - Haute chaîne du Jura

La haute chaîne du Jura forme le premier pli anticlinal oriental du massif jurassien. Sur une longueur d'environ quarante kilomètres, le massif, étroit, forme une ligne de crêts regroupant les plus hauts sommets du Jura dont le Crêt de la neige (1718 m) et le Reculet (1717 m). Le massif surplombe le bassin lémanique qui le borde au sud-est et la vallée de la Valserine qui le sépare des hauts plateaux du Jura au nord-ouest. Le site est limité au sud par la cluse du Rhône et au nord par la frontière suisse. Géologiquement, la haute chaîne du Jura est un long pli anticlinal déversé vers l'ouest sur le synclinal de la Valserine, dont l'ossature est essentiellement constituée par les formations du Jurassique supérieur. La zone concernée englobe largement le territoire de la réserve naturelle de la haute chaîne du Jura et comprend la plus haute partie du relief, des pelouses subalpines aux forêts de moyenne montagne. Sur un site aussi étendu, est présente une grande variété de milieux. Ainsi se côtoient forêts d'affinités méridionales, forêts froides, prairies subalpines et formations rupestres, réseau karstique, falaises, éboulis. Le site forme comme un mur surplombant les plaines et vallées environnantes d'où le surnom "Balcon du Léman". Ses versants, escarpés, sont entaillés par une multitude de talwegs creusés par les eaux de ruissellement. Le site se caractérise aussi par un réseau karstique développé où les eaux s'infiltrant rapidement créant ainsi des gouffres et grottes où s'abrite une faune particulière. Le pastoralisme, bien développé sur les prairies subalpines, a dû s'adapter ; la création de "goyas" (dolines imperméabilisées récupérant les eaux de précipitation) pour abreuver le bétail en est la meilleure illustration. Ce site accueille de nombreuses espèces végétales et animales emblématiques et relictuelles. La flore est d'intérêt majeur. Les forêts de la haute chaîne, traitées pour la grande majorité en futaies jardinées, accueillent une population de Grand Tétrás et de Gélinotte des bois. Le Lynx arpente la haute chaîne à la recherche de ses proies alors que le Cerf élaphe et le Chevreuil utilisent en nombre le couvert forestier. Les prairies subalpines accueillent une importante population de Chamois ainsi que des insectes tels que l'Apollon. Les "goyas" forment des îlots humides où peuvent se développer quelques libellules. Les zones rocheuses propices quant à elles à la présence d'espèces nicheuses particulières comme le Merle de roche, le Tichodrome échelette, le Grand-duc d'Europe, l'Aigle Royal ou le Faucon pèlerin.

III.B.2.a.ii **ZNIEFF de type II**

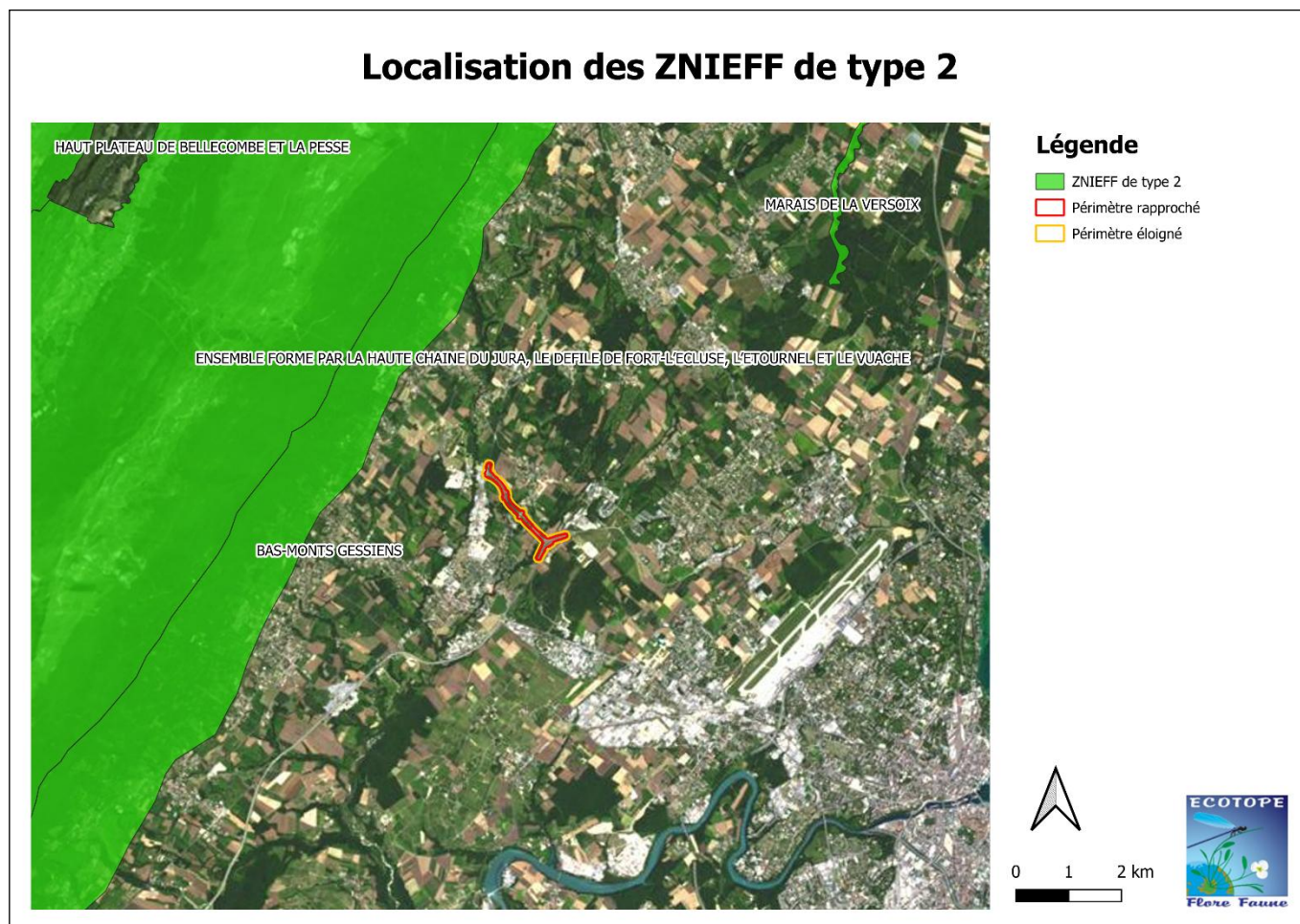


Figure 25 : Localisation des ZNIEFF de type II par rapport au site d'étude

Le site d'étude n'est situé au sein d'aucune ZNIEFF de type II. La ZNIEFF de type 2 la plus proche est « Bas-monts gessiens », située à un peu plus de 2 kilomètres. Les enjeux sont donc moyens vis-à-vis de ces zonages et concernent principalement les espèces patrimoniales à forte mobilité qui pourraient utiliser la zone d'étude pour accomplir leur cycle biologique.

ZNIEFF de type 2 n° 820003779 - Bas-monts gessiens

La côtère orientale des Monts Jura domine le Pays de Gex, le Genevois et le plateau suisse face à la chaîne des Alpes. Bien que le paysage en soit désormais fortement marqué par la déprise agricole, elle conserve un intérêt naturaliste important ; Celui-ci réside principalement dans la persistance d'un réseau de pelouses sèches remarquables, dont il convient de préserver la cohérence : celle-ci est menacée d'une part par la progression des boisements, et de l'autre par la pression foncière intense que connaît le Pays de Gex, désormais rattrapé par l'agglomération genevoise. Les secteurs naturels les plus représentatifs sont identifiés par des ZNIEFF de type I. Parmi les fonctionnalités assurées par cet ensemble naturel, on peut citer également celle de zone d'alimentation ou liée à la reproduction de nombreuses espèces animales (Cerf élaphe, Engoulevent d'Europe...). L'intérêt paysager de cet ensemble est également notable, le maintien des espaces ouverts allant de pair avec celui d'échappées spectaculaires sur les lointains du bassin lémanique et de la chaîne des Alpes.

ZNIEFF de type 2 n° 820003706 - Ensemble formé par la Haute Chaîne du Jura, le défilé de Fort-l'Écluse, l'Étournel et le Vuache

Ce vaste ensemble naturel concerne la partie la plus accidentée du massif jurassien, autour de ses deux chaînons orientaux situés de part et d'autre de la vallée de la Valserine (les plus élevés, avec notamment les « Monts Jura » proprement dits, culminant à plus de 1700 m d'altitude). Au sud, il se prolonge par l'arête du Vuache et le rebord du bassin genevois. Il peut paraître de prime abord artificiel d'adjoindre ici les plus hautes chaînes du Jura et leur

vis à vis de l'autre côté du Rhône. Il s'agit pourtant d'un même ensemble géologique, qui constitue de plus au niveau biologique une véritable charnière entre l'ensemble alpin et l'arc jurassien. Le Rhône s'y insinue à la faveur du défilé du Fort l'Ecluse, site migratoire majeur à l'amont duquel s'étend la zone humide remarquable formée par les marais de l'Etournel. Jusqu'à 650 m d'altitude, on rencontre surtout des forêts de feuillus ainsi qu'à exposition favorable des formations végétales hébergeant d'insolites « colonies méridionales » (Pistachier térébinthe, Erable de Montpellier...) où chante parfois la Grande Cigale. Un étage submontagnard dominé par le Hêtre conduit aux magnifiques futaies de l'étage montagnard où règnent Epicéa, Hêtre, Sapin pectiné et grands érables ; la flore en est également remarquable (Epipogon sans feuille, Fraxinelle blanche...). Les forêts plus clairsemées de l'étage subalpin, domaine de l'Epicéa, restent l'un des principaux bastions jurassiens du Grand Tétrás, de la Chouette de Tengmalm et de la Chevêchette. Enfin, la calotte sommitale des Monts Jura constitue l'ultime prolongement du milieu alpin. Un certain nombre d'espèces trouvent donc ici la limite septentrionale de leur aire de répartition, d'où des stations botaniques ou ornithologiques exceptionnelles. Parmi les insectes, plusieurs espèces (par exemple parmi les coléoptères) contribuent par ailleurs à distinguer la faune de la haute-chaîne de celles des massifs préalpins, pourtant très proches. Plus à l'ouest, la vallée de la Valserine et le massif de Champfromier et du Crêt de Chalam conservent des paysages sauvages, largement dominés par la forêt ; les secteurs rocheux y restent néanmoins bien représentés. Le cortège d'espèces montagnardes, qu'il s'agisse de flore ou de faune, y est très complet. Le secteur abrite enfin un karst de type jurassien. Ce type de karst se développe sur un substrat tabulaire ou plissé ; il est caractérisé par l'abondance des dolines, l'existence de vastes « poljé » dans les synclinaux, la formation de cluses, et le développement de vastes réseaux spéléologiques subhorizontaux. Le peuplement faunistique du karst jurassien est relativement bien connu. Il apparaît néanmoins moins riche que celui du Vercors en espèces terrestres troglobies (c'est à dire vivant exclusivement dans les cavités souterraines). Les chauves-souris sont très bien représentées avec la galerie du Pont des Pierres, qui présente un intérêt de niveau international pour le Minoptère de Schreibers en particulier. Au sein de ce vaste ensemble, des secteurs étendus sont identifiés en ZNIEFF de type I compte tenu de leur riche cortège spécifique ou de l'intérêt des habitats représentés (qu'il s'agisse d'alpages, de forêts, de pelouses sèches, de cavités, de prairies de fauche de montagne ou de zones humides, au fonctionnement généralement fortement interdépendant). La Haute-chaîne du Jura, le Vuache et le complexe Etournel/Fort l'Ecluse sont par ailleurs inventoriés en tant que Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO). Parmi les fonctionnalités assurées par un tel espace naturel, on remarque ici la coexistence de deux « corridors écologiques » perpendiculaires, tous deux d'intérêt majeur :

- celui tracé par le défilé du fleuve, qui matérialise l'axe emprunté par l'avifaune migratrice (et notamment les rapaces) au débouché méridional du plateau suisse,

- celui dessiné par l'échine montagnaise, l'une des liaisons les plus nettes entre les massifs alpin et jurassien. Ainsi, c'est ici que la reconquête spontanée du massif jurassien par l'Aigle royal s'amorce actuellement à partir des Alpes.

Les fonctionnalités naturelles concernent aussi, entre autres :

- s'agissant des zones humides qui y sont disséminées, celles de régulation hydraulique (expansion naturelle des crues, auto-épuration des eaux...), de façon plus générale sur ce site, celles d'étape migratoire et de zone de stationnement (cas du marais de l'Etournel pour l'avifaune), celle de zone d'alimentation ou liée à la reproduction de nombreuses espèces animales (Cerf élaphe, Chamois, chauve-souris, Milan royal, Grand Tétrás, Cassenoix moucheté, oiseaux rupicoles dont le Merle de roche, Harle bièvre à l'Etournel, papillon Hermite...), celle de territoire d'espèces d'oiseaux ou de la grande faune exigeant de vastes territoires vitaux (Cerf élaphe, Aigle royal, Lynx d'Europe...).

S'agissant du milieu karstique, la surfréquentation des grottes, le vandalisme des concrétions peuvent de plus rendre le milieu inapte à la vie des espèces souterraines. Les aquifères souterrains sont sensibles aux pollutions accidentelles ou découlant de l'industrialisation, de l'urbanisation et de l'agriculture intensive. L'intérêt paysager est également manifeste (le défilé de Fort-l'Ecluse est cité à ce titre comme exceptionnel dans l'inventaire régional des paysages, et le panorama offert par la Haute-Chaîne sur un large segment des Alpes occidentales est sans égal), de même que l'intérêt géomorphologique (avec notamment les Pertes de la Valserine citées à l'inventaire des sites géologiques remarquables de la région Rhône-Alpes), voire historique (Fort l'Ecluse, vestiges divers des fluctuations frontalières locales...).

III.B.2.b Zones humides

L'inventaire des zones humides dans l'Ain a été réalisé par le Conservatoire des Espaces Naturels de l'Ain entre 2012 et 2015 et concerne les zonages de plus d'un hectare.

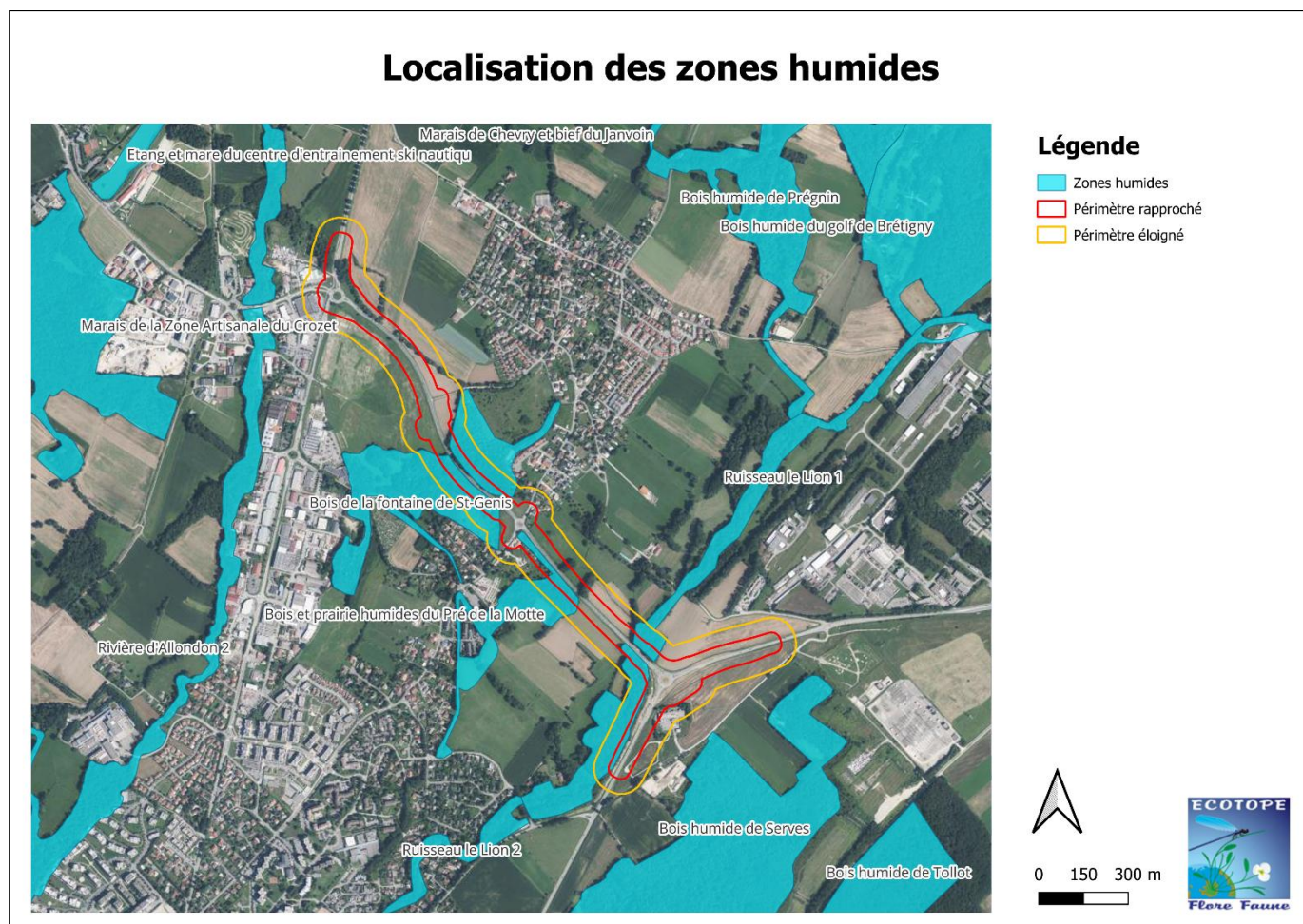


Figure 26 : Localisation des zones humides par rapport au site d'étude

Le site d'étude empiète sur plusieurs zones humides : « Bois de la fontaine de St-Genis », « Bois et prairie humide du Pré de la Motte », « Ruisseau le Lion 1 » et « Ruisseau le Lion 2 ». Ce zonage représente donc un enjeu très fort vis-à-vis du projet et devra veiller à ne pas perturber le bon fonctionnement hydraulique du site.

III.B.3 Continuités écologiques

III.B.3.a Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

Rappel : « I - La trame verte et la trame bleue ont pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural.

A cette fin, ces trames contribuent à :

- 1° Diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces et prendre en compte leur déplacement dans le contexte du changement climatique ;
- 2° Identifier, préserver et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques ;
- 3° Mettre en œuvre les objectifs visés au IV de l'article L. 212-1 et préserver les zones humides visées aux 2° et 3° du III du présent article ;
- 4° Prendre en compte la biologie des espèces sauvages ;
- 5° Faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces de la faune et de la flore sauvages ;
- 6° Améliorer la qualité et la diversité des paysages.

II - La trame verte comprend :

- 1° Tout ou partie des espaces protégés au titre du présent livre et du titre Ier du livre IV ainsi que les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité ;
- 2° Les corridors écologiques constitués des espaces naturels ou semi-naturels ainsi que des formations végétales linéaires ou ponctuelles, permettant de relier les espaces mentionnés au 1° ;
- 3° Les surfaces mentionnées au I de l'article L. 211-14.

III - La trame bleue comprend :

- 1° Les cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux figurant sur les listes établies en application de l'article L. 214-17 ;
- 2° Tout ou partie des zones humides dont la préservation ou la remise en bon état contribue à la réalisation des objectifs visés au IV de l'article L. 212-1, et notamment les zones humides mentionnées à l'article L. 211-3 ;
- 3° Les cours d'eau, parties de cours d'eau, canaux et zones humides importants pour la préservation de la biodiversité et non visés aux 1° ou 2° du présent III.

IV. - Les espaces naturels, les corridors écologiques, ainsi que les cours d'eau, parties de cours d'eau, canaux ou zones humides mentionnés respectivement aux 1° et 2° du II et aux 2° et 3° du III du présent article sont identifiés lors de l'élaboration des schémas mentionnés à l'article L. 371-3.

V. - La trame verte et la trame bleue sont notamment mises en œuvre au moyen d'outils d'aménagement visés aux articles L. 371-2 et L. 371-3. (Art.L.371-1 du Code de l'Environnement). »

Un document cadre intitulé « Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires » est élaboré, mis à jour et suivi conjointement par la région et l'État [...]. Le SRADETT prend en compte les orientations nationales pour la préservation et la remise en état des continuités écologiques mentionnées à l'article L.371-2 du Code de l'Environnement. (Art.371-3 du code de l'environnement).

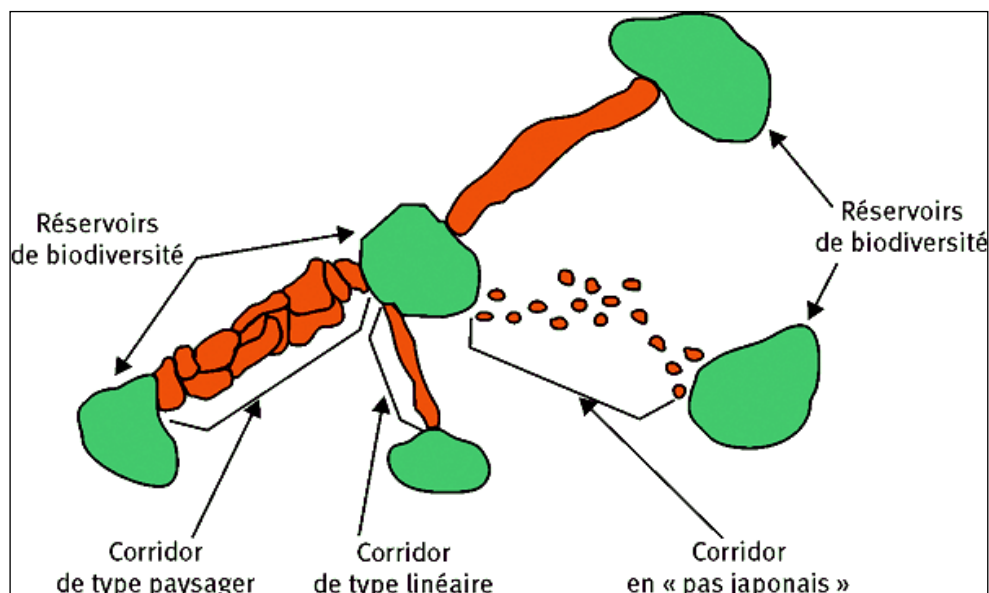


Figure 27 : Principe de fonctionnement TVB - Extrait du SRCE Rhône-Alpes, octobre 2013

Les corridors écologiques assurent des connexions entre les réservoirs de biodiversité. Ils permettent la circulation des flux d'espèces et de gènes vitaux pour la survie des populations et leur évolution adaptative.

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi Notre crée un nouveau schéma de planification dont l'élaboration est confiée aux régions : le "Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires" (SRADDET). Ce schéma doit respecter les règles générales d'aménagement et d'urbanisme à caractère obligatoire ainsi que les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation des sols. Il doit être compatible avec les Sdage, ainsi qu'avec les plans de gestion des risques inondations. Il doit prendre en compte les projets d'intérêt général, une gestion équilibrée de la ressource en eau, les infrastructures et équipements en projet et les activités économiques, les chartes des parcs nationaux sans oublier les schémas de développement de massif. Il se substitue ainsi aux schémas préexistants tels que le schéma régional climat air énergie, le schéma régional de l'intermodalité, et le plan régional de prévention et de gestion des déchets, le schéma régional de cohérence écologique. Les objectifs du SRADDET s'imposent aux documents locaux d'urbanisme (SCoT et, à défaut, des plans locaux d'urbanisme, des cartes communales, des plans de déplacements urbains, des plans climat-énergie territoriaux et des chartes de parcs naturels régionaux) dans un rapport de prise en compte, alors que ces mêmes documents doivent être compatibles avec les règles générales du SRADDET.

RAPPEL : L'échelle du SRADDET ne permet pas de travailler à une échelle inférieure au 1/25 000^{ème}. Pour l'échelle d'un projet, le SRADDET doit être considéré comme un document d'information permettant d'appréhender le rôle de la zone d'étude dans le fonctionnement du Réseau Écologique Régional. A l'échelle d'un projet, seuls des inventaires peuvent permettre d'apprécier le rôle du site d'étude dans le réseau écologique local. Le SRADDET d'Auvergne-Rhône-Alpes a été adopté par arrêté le 10 avril 2020.

D'après le SRADDET, le site n'est pas concerné par la présence proche de réservoirs ou corridors écologiques. Etant donné sa nature, la zone d'étude comporte en son sein des obstacles ponctuels à la trame verte et bleue. L'élargissement de la route (actuellement 7 à 8m, après travaux entre 7 et 15m au droit des élargissements) réduira encore davantage la perméabilité de la zone. Cet élargissement concerne un linéaire d'environ 1,5 km (sur environ 1,8 km au total). L'enjeu sur la trame verte et bleue est donc considéré comme fort.

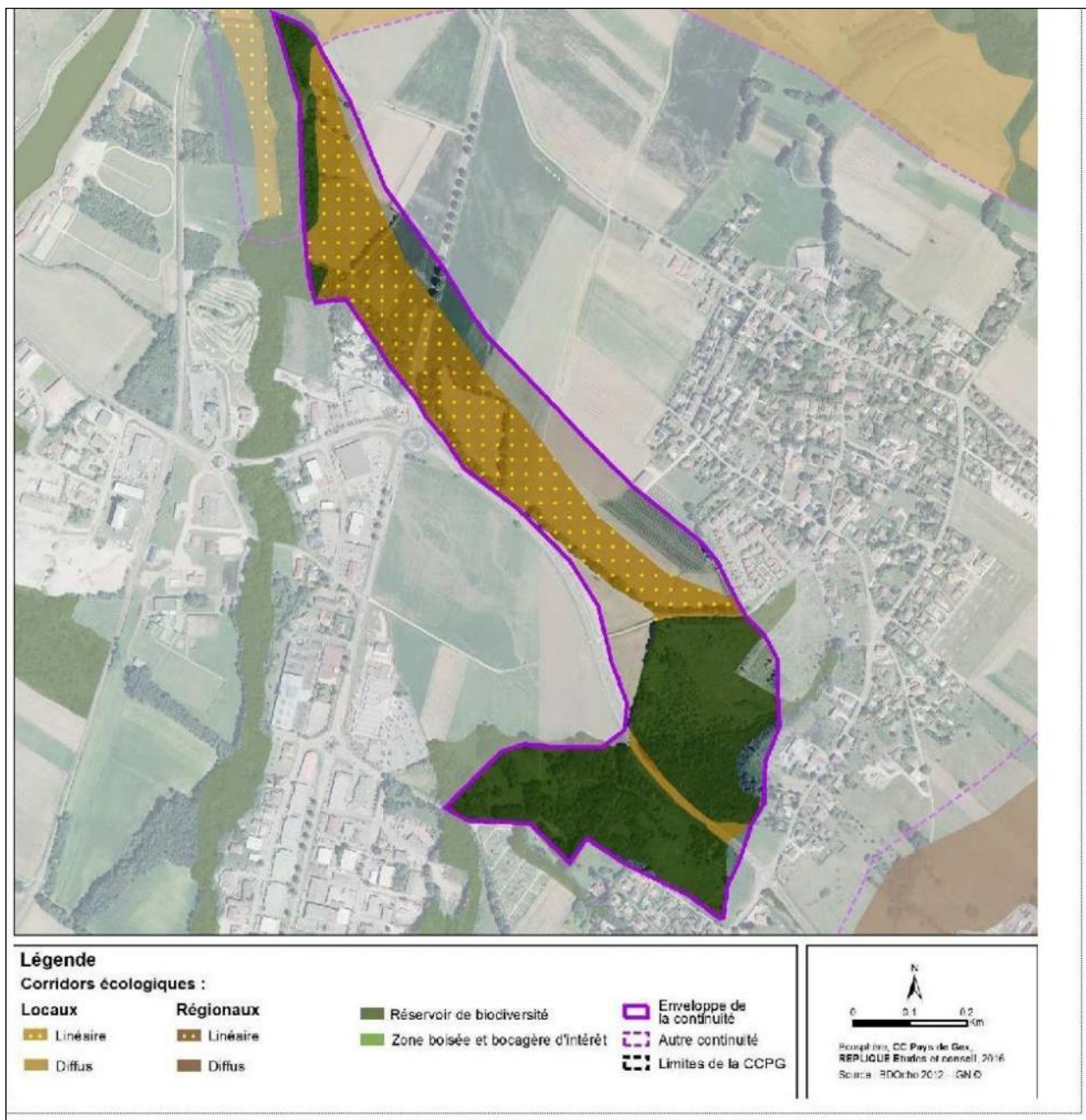


Figure 30 : Localisation de la continuité écologique nord

Les haies qui longent le site d'étude sont favorables au déplacement des espèces (corridor de type linéaire). De plus, la route coupe un réservoir de biodiversité sur la partie sud de ce corridor. L'enjeu sur cette continuité est donc considéré comme très fort.

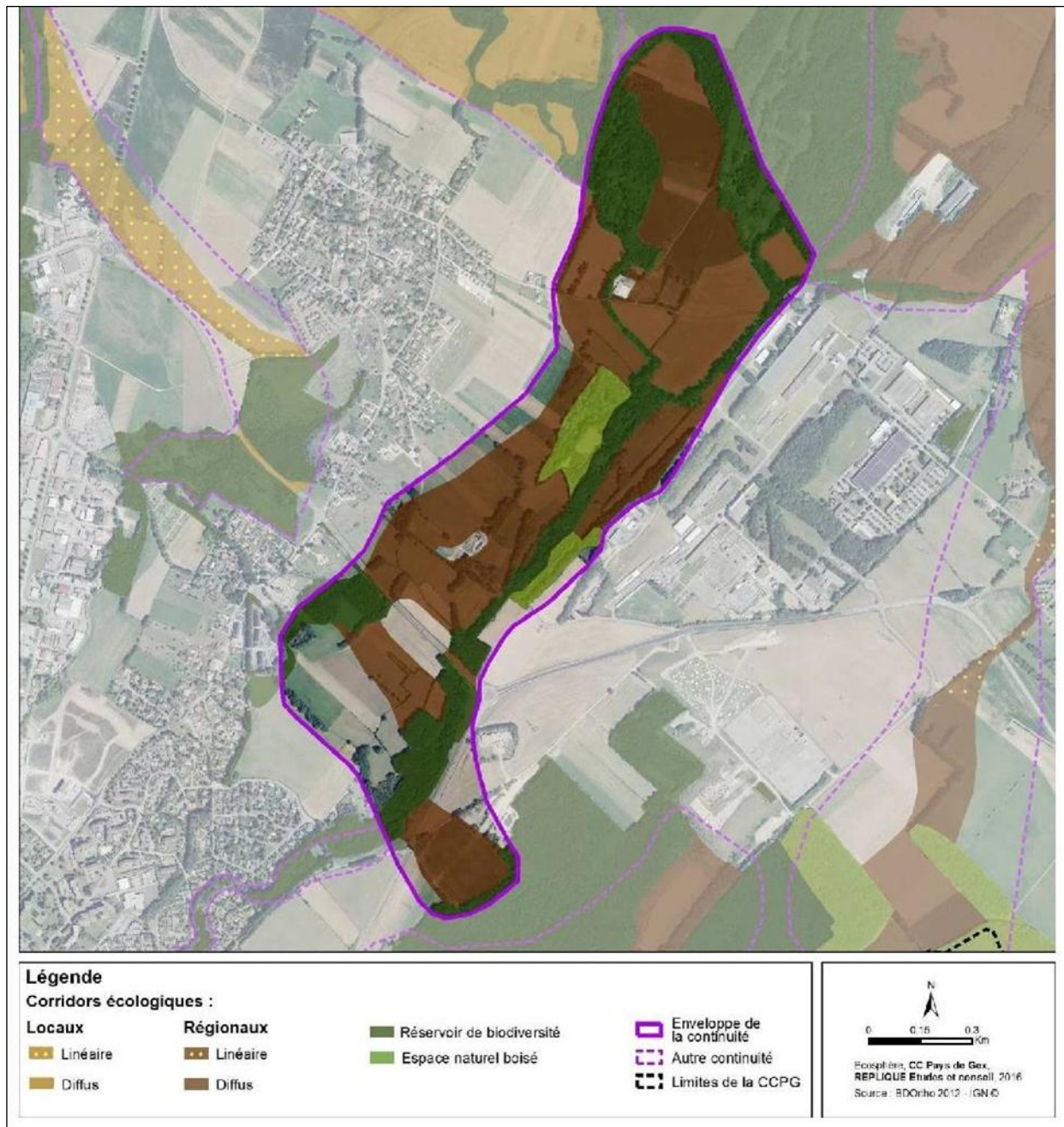


Figure 31 : Localisation de la continuité écologique sud

La continuité écologique sud est traversée par la route en deux points. Cette dernière est composée de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques d'importance régionale. L'enjeu sur cette continuité est donc considéré comme très fort.

Localisation des points de collision routière sur la RD35a

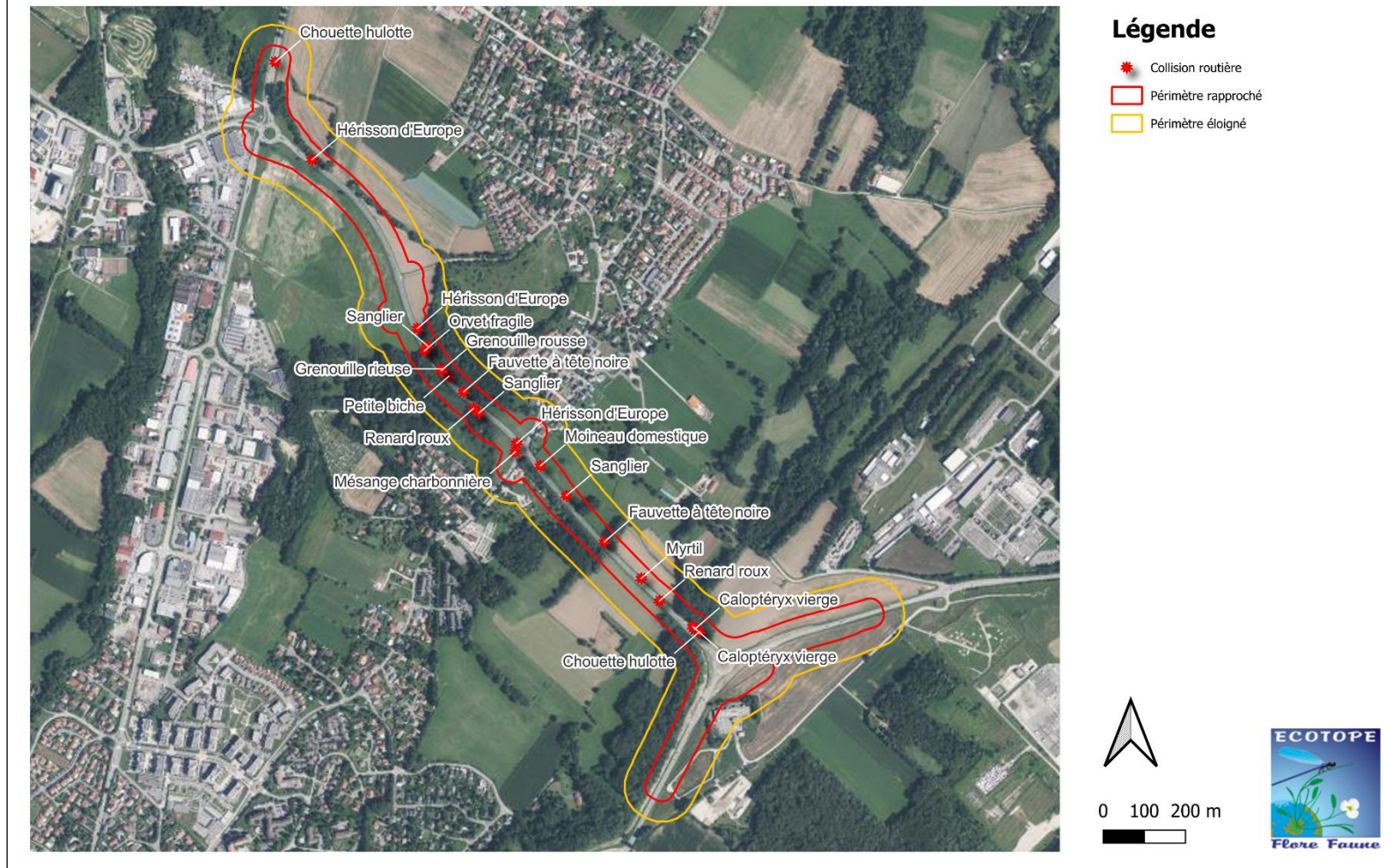


Figure 32 : Localisation des points d'écrasement

Lors de l'inventaire, les animaux victimes de collision routière sur le site d'étude ont été recensés. Ces derniers sont représentés sur la carte ci-dessus. Pas moins de 21 cas de collision routière ont été recensés. Notons que cette carte n'est pas exhaustive et que la proportion des animaux écrasés est sous-estimée.



Figure 33 : Exemple de différents cas de collision routière sur la RD35a (photos prises le 13/01/22)

III.B.3.c *Trame noire*

La trame noire constitue le réseau de milieux non soumis à la pollution lumineuse, à travers lequel circulent les espèces lucifuges (papillons nocturnes, chauves-souris, etc.). L'évaluation de l'enjeu sur la trame noire se base sur une carte des pollutions lumineuses publiée par l'association AVEX Astronomie du Vexin en 2013.

Le secteur d'étude possède une qualité de ciel jugée moyenne due à la proximité d'installations anthropiques telles que les habitations. Cela dit, la pollution lumineuse est plus faible sur le site d'étude qu'en périphérie. Le secteur est moyennement favorable aux espèces lucifuges mais il convient tout de même de ne pas accentuer les atteintes liées à la pollution lumineuse. L'enjeu sur la trame noire est considéré comme moyenne.

III.B.4 Synthèse du contexte écologique

Tableau 4 : Synthèse du contexte écologique

Zonages	Analyse	Enjeux et/ou compléments d'étude	Degré de sensibilité
Zone humide	Zones humides présentes au sein du périmètre rapproché	Veiller à ne pas perturber le fonctionnement hydraulique du site et recherche d'une zone de compensation similaire à 200% de la superficie des zones humides dégradées	Très fort
Trame verte et bleue	Site d'étude traversé par un corridor à enjeux ainsi qu'un continuum forestier et aquatique	Veiller à ne pas dégrader davantage les continuums écologiques existants ainsi que le corridor à enjeux	Très fort
SRADDET	Le projet représente un obstacle à la trame verte et bleue	Veiller à ne pas dégrader davantage la perméabilité de la zone	Fort
Parc naturel régional	« Haut-Jura » à 85 mètres	Veiller au maintien du bon état des entités ayant servi à la désignation du parc	Moyen
Réserve naturelle nationale	« Haute-Chaîne du Jura » à 3 km	Veiller au maintien du bon état des espèces patrimoniales mobiles de la réserve qui pourraient utiliser le site comme corridor ou habitat	Moyen
Trame noire	Pollution lumineuse moyenne sur le site d'étude mais plus faible qu'en périphérie	Veiller à ne pas accentuer davantage la pollution lumineuse	Moyen
Zone de protection spéciale	« Crêts du Haut-Jura » à 3 km	Veiller au maintien du bon état des populations d'espèces mobiles d'intérêt communautaire et réalisation d'une étude d'évaluation préliminaire des incidences Natura 2000	Moyen
Zone spéciale de conservation	« Crêts du Haut-Jura » à 3 km	Veiller au maintien du bon état des populations d'espèces mobiles d'intérêt communautaire et réalisation d'une étude d'évaluation préliminaire des incidences Natura 2000	Moyen
ZNIEFF de type 1	« Prairie et boisements humides des Châtelets » à 1 km	Veiller au maintien des connexions écologiques et du bon état des populations d'espèces déterminantes	Moyen
ZNIEFF de type 2	« Bas-monts gessiens » à 2 km	Veiller au maintien des connexions écologiques et du bon état des populations d'espèces déterminantes	Moyen
Arrêté de protection de biotope	« Marais de Fenières » à 6 km	Veiller au maintien du bon état des espèces patrimoniales ayant permis de désigner cet APB	Faible
Réserve naturelle régionale	« Galerie du Pont des Pierres » à 20 km	Veiller au maintien du bon état des espèces patrimoniales mobiles de la réserve qui pourraient utiliser le site comme corridor ou habitat	Faible
Parc national	« Vanoise » à 95 km	Aucun	Nul

Le site étudié s'inscrit dans un environnement où les zones d'inventaires de la biodiversité et les espaces naturels protégés sont bien présents mais très fragmentés. Les possibles enjeux identifiés vis-à-vis du contexte écologique sont globalement moyens. Il faudra vérifier la présence ou l'absence d'espèces d'intérêt communautaire ayant servi à désigner les sites Natura 2000, maintenir et améliorer des connexions écologiques entre les différentes ZNIEFF proches du site, limiter la destruction des zones favorables aux chiroptères (gîtes estivaux, zones de chasse...) ainsi qu'aux oiseaux et éviter autant que possible les atteintes directes à la perméabilité du corridor à enjeux ainsi qu'aux différents continuums écologiques.

III.C Synthèse des inventaires de terrain

III.C.1 Étude des habitats naturels

III.C.1.a Présentation générale

Rappel : Les habitats d'intérêt communautaire sont ceux qui sont inscrits à l'annexe I de la directive Européenne « Faune-Flore habitat ». Ils ne sont pas protégés, mais ont un intérêt patrimonial fort, et doivent être gérés et pris en compte s'ils sont situés dans le périmètre d'un site Natura 2000.

Les entités (espèces ou habitats) dits déterminants ZNIEFF, présentent un intérêt patrimonial régional particulier (localisation en limite d'aire de répartition, stations disjointes, stations particulièrement exceptionnelles par leurs effectifs, leur étendue ou leur état de conservation, etc.).

Un complexe écologique est un ensemble de milieux naturels, semi-naturels ou artificiels, présentant des caractéristiques communes en termes de physionomie et de conditions écologiques.

Ainsi il est possible de distinguer sur le site :

- Le complexe des milieux humides, avec une végétation aquatique ou héliophytique,
- Le complexe agro-pastoral, avec la végétation herbacée des pelouses et prairies,
- Le complexe sylvatique regroupant les végétations des fruticées et forêts, humides ou non

III.C.1.b Hierarchisation des enjeux habitats naturels

La valeur patrimoniale d'un habitat naturel peut être établie en fonction de ces statuts définis à l'échelle européenne, nationale ou régionale. Ainsi, pour évaluer les enjeux concernant les habitats naturels, nous avons utilisé l'annexe I de la directive « Habitats-Faune-Flore », les habitats déterminants de zones humides d'après l'arrêté 24 juin 2008 ainsi que les habitats d'intérêt régionaux. Les enjeux sont ensuite définis en cinq catégories selon les critères présentés dans le tableau suivant :

Tableau 5 : Tableau Méthodologie de hiérarchisation des enjeux habitats naturels

<u>Enjeux (d'après Écotope Flore-Faune)</u>	
En violet	Enjeu très fort → Habitat d'intérêt communautaire en état de conservation bon à moyen.
En rouge	Enjeu fort → Habitat d'intérêt communautaire en mauvais état de conservation.
En orange	Enjeu moyen → Habitat remarquable de zone humide ou en liste rouge.
En vert	Enjeu faible → Habitat commun présentant un cortège floristique développé.
En blanc	Enjeu nul → Végétation appauvrie en espèces par épandage de substances chimiques (herbicides notamment), remblais, plantations artificielles avec une strate monospécifique, etc.

Cartographie des Habitats Naturels

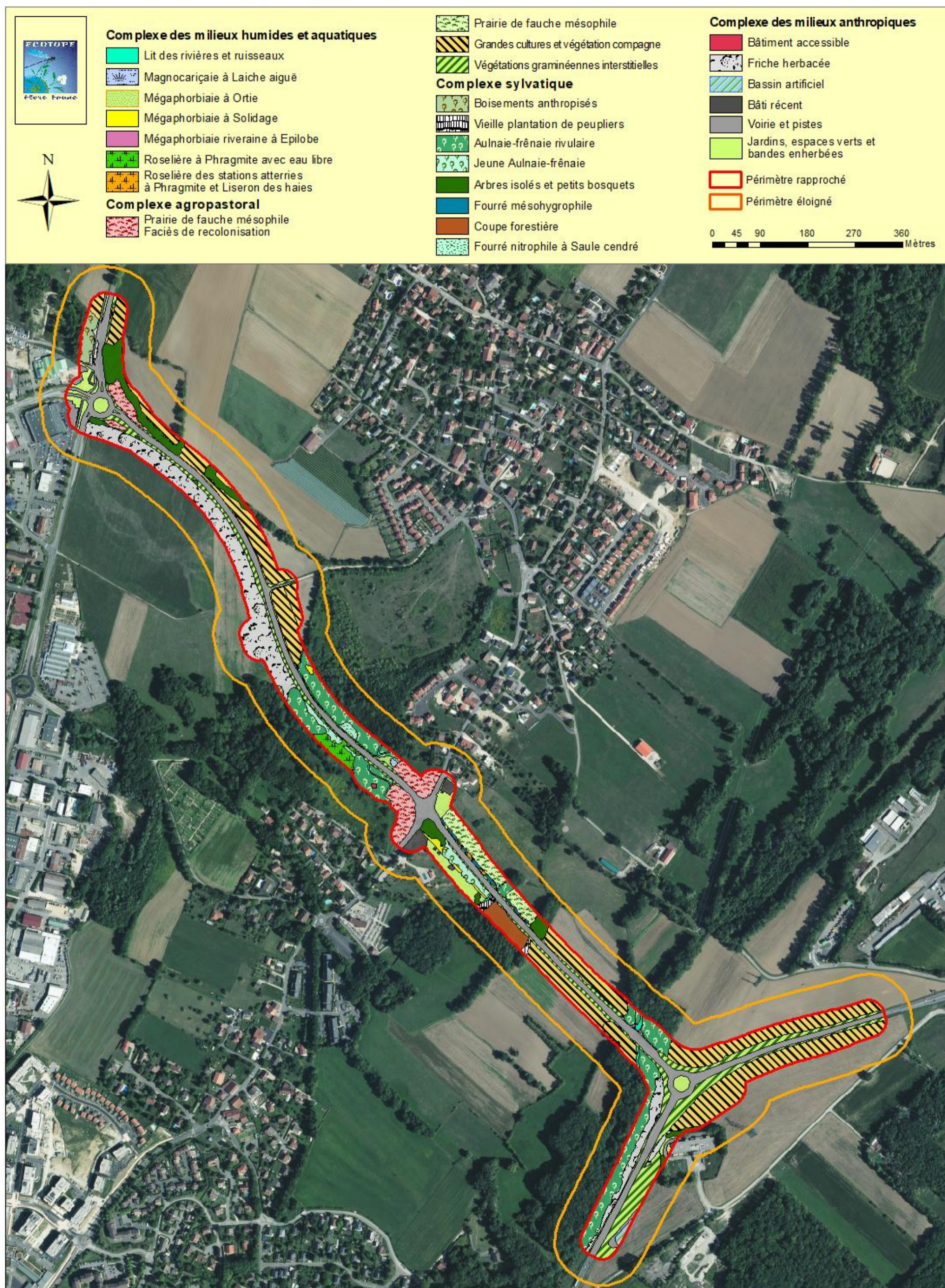


Figure 34 : Cartographie des habitats naturels

III.C.1.d Description des habitats naturels

III.C.1.d.i Complexe des milieux humides et aquatiques

III.C.1.d.i.1 Mégaphorbiaie riveraine à Epilobe

Physionomie et écologie

Mégaphorbiaie développée dans le fossé de drainage traversant la parcelle du nord au sud. Cette végétation est caractérisée par de grandes herbacées sur substrat eutrophe. Elle est ici dominée par des cypéracées, la laïche des marais et le scirpe des bois.

Plantes indicatrices (en gras) et accompagnatrices

Epilobium hirsutum L., *Convolvulus sepium* L., *Mentha longifolia* (L.) Huds., *Rubus caesius* L., *Galeopsis tetrahit* L., *Carex pendula* Huds., *Dactylis glomerata* L., *Glechoma hederacea* L., *Phalaris arundinacea* L., *Scirpus sylvaticus* L., *Solidago gigantea* Aiton, *Urtica dioica* L., *Iris pseudacorus* L.

Phytosociologie

Classe : *Filipendulo ulmariae-Convolvuletea sepium* Géhu & Géhu-Franck 1987

Ordre : *Convolvuletalia sepium* Tüxen ex Mucina in Mucina et al. 1993

Alliance : *Convolvulion sepium* Tüxen ex Oberd. 1949

Association : *Calystegio sepium-Epilobietum hirsutis* Hilbig, Heinrich & Niemann 1972 *nom. inv*

Correspondance typologique

Code CORINE : 37.715

Code Natura 2000 : 6430

Code EUNIS : E5.411

Intérêt régional : -

Zone humide : Déterminant

Liste Rouge Rhône-Alpes : LC - préoccupation mineure

Intérêt patrimonial

Habitat d'intérêt communautaire et déterminant de zone humide en bon état de conservation.

Enjeux de conservation

Très fort

Typicité et état de conservation au sein du site

Cet habitat représente deux stations de faible superficie en bordure du Lion. La composition floristique est assez typique, le milieu n'est pas altéré.



III.C.1.d.i.2 Lit des rivières et ruisseaux

Physionomie et écologie

Ruisseaux présents sur le site et donc lié aux diverses formations végétales humides environnantes.

Correspondance typologique

Code CORINE : 24.1

Code EUNIS : C2.2

Zone humide : Non applicable

Code Natura 2000 : -

Intérêt régional : -

Liste Rouge Rhône-Alpes : NA - non applicable

Intérêt patrimonial

Pas d'enjeu particulier en termes d'espèces et d'habitat, mais à préserver en tant que cours d'eau.

<u>Enjeux de conservation</u>	Moyen
-------------------------------	-------

Typicité et état de conservation au sein du site

Non applicable.



III.C.1.d.i.3 *Magnocariçaie à Laiche des marais*

Physionomie et écologie

Magnocariçaie développée dans une dépression humide, à l'interface d'une prairie plus mésophile et d'un boisement de feuillus humide. Cette végétation est dominée par les grands Carex, en particulier *Carex acutiformis* et d'autres espèces herbacées hygrophiles de grande taille.

Plantes indicatrices (en gras) et accompagnatrices

Carex cuprina (Sandor ex Heuff.) Nendtv. ex A.Kern., *Schedonorus arundinaceus* (Schreb.) Dumort., *Lysimachia vulgaris* L., *Convolvulus sepium* L., ***Carex acutiformis* Ehrh.**, *Filipendula ulmaria* (L.) Maxim., *Lotus pedunculatus* Cav., *Ranunculus acris* L., *Carex hirta* L.

Phytosociologie

Classe : *Phragmito-Magnocaricetea* Klika in Klika & V.Novák 1941

Ordre : *Magnocaricetalia* Pignatti 1954

Alliance : *Carici pseudocyperi-Rumicion hydrolapathi* H.Passarge 1964

Association : *Caricetum acutiformis* Egger 1933

Correspondance typologique

Code CORINE : 53.2122

Code EUNIS : D5.2122

Zone humide : Déterminant

Code Natura 2000 : -

Intérêt régional : -

Liste Rouge Rhône-Alpes : VU - vulnérable

Intérêt patrimonial

Cet habitat ne revêt pas d'enjeu particulier mais est déterminant de zone humide.

Enjeux de conservation

Moyen

Typicité et état de conservation au sein du site

Cette végétation n'occupe qu'une petite zone de dépression humide proche d'un ruisseau et d'une aulnaie-frênaie. Son état de conservation est bon et sa composition floristique est typique.



III.C.1.d.i.4 Roselière à Phragmite avec eau libre

Physionomie et écologie

Peuplement de grands héliophytes se développant sur substrat riche en matière organique et nutriments, en ceinture des plans d'eau, cours d'eau lenthiques et dépressions humides. La diversité spécifique de cette végétation est généralement faible, largement dominée par *Phragmites australis* (roseau commun).

Plantes indicatrices (en gras) et accompagnatrices

Phragmites australis (Cav.) Steud.

Phytosociologie

Classe : *Phragmito-Magnocaricetea* Klika in Klika & V. Novák 1941

Ordre : *Phragmitetalia australis* Koch 1926

Alliance : *Phragmition communis* W. Koch 1926

Association : *Phragmitetum australis* (Gams) Schmale 1939

Correspondance typologique

Code CORINE : 53.111

Code EUNIS : C3.211

Zone humide : Déterminant

Code Natura 2000 : -

Intérêt régional : -

Liste Rouge Rhône-Alpes : LC - préoccupation mineure

Intérêt patrimonial

Cet habitat ne revêt pas d'enjeu particulier mais est déterminant de zone humide.

Enjeux de conservation

Moyen

Typicité et état de conservation au sein du site

La phragmitaie avec présence d'eau libre s'étale sur une surface plutôt faible au milieu du site, de part et d'autre de la route départementale. Son état est jugé altéré.



III.C.1.d.i.5 Mégaphorbiaie à Ortie

Physionomie et écologie

Mégaphorbiaie paucispécifique, caractérisée par l'abondance de l'Ortie dioïque, associée au Liseron des haies. Les autres espèces sont peu nombreuses et ubiquistes. En contexte rivulaire, cet habitat est d'intérêt communautaire. Il se trouve dans un contexte secondaire ici, témoignant de la dégradation des milieux, et empiète sur la magnocariçaie voisine.

Plantes indicatrices (en gras) et accompagnatrices

Convolvulus sepium L., *Rubus caesius L.*, *Urtica dioica L.*

Phytosociologie

Classe : *FILIPENDULO ULMARIAE-CONVOLVULETEA SEPIUM* Géhu & Géhu-Franck 1987

Ordre : *Convolvuletalia sepium* Tüxen ex Mucina in Mucina et al. 1993

Alliance : *Convolvulion sepium* Tüxen ex Oberd. 1957

Association : *Urtico dioicae-Convolvuletum sepium* Görs et T. Müller 1969

Correspondance typologique

Code CORINE : 53.112

Code EUNIS : D5.11

Zone humide : Déterminant

Code Natura 2000 : -

Intérêt régional : -

Liste Rouge Rhône-Alpes : LC - préoccupation mineure

Intérêt patrimonial

Cet habitat ne revêt pas d'enjeu particulier mais est déterminant de zone humide. Il est ici secondaire, non rivulaire, lié à des perturbations anthropiques. Le caractère d'intérêt communautaire n'est donc pas retenu.

Enjeu de conservation

Faible

Typicité et état de conservation au sein du site

La typicité est moyenne ; son état de conservation est jugé altéré.



III.C.1.d.i.6 Roselière des stations atterries à Phragmite et Liseron des haies

Physionomie et écologie

Peuplement de grands héliophytes se développant sur substrat riche en matière organique et nutriments, généralement dans des dépressions ou fossés humides. L'absence d'eau libre permanente et l'accumulation de matière organique provoque à terme le glissement vers des formations arbustives du *Salicion rhamnion*. D'un point de vue physionomique, ces formations diffèrent des roselières en eau par la présence d'espèces herbacées mésohygrophiles à hygrophiles, hors héliophytes, et par l'implantation de ronces.

Plantes indicatrices (en gras) et accompagnatrices

Filipendula ulmaria (L.) Maxim., *Phragmites australis* (Cav.) Steud., ***Convolvulus sepium*** L., *Lythrum salicaria* L., ***Rubus caesius*** L., *Arrhenatherum elatius* (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, *Deschampsia cespitosa* (L.) P.Beauv., *Galium album* Mill., *Geum urbanum* L., ***Urtica dioica*** L.

Phytosociologie

Classe : *Phragmito-Magnocaricetea* Klika in Klika & V.Novák 1941

Ordre : *Phragmitetalia australis* Koch 1926

Alliance : *Phragmition communis* W.Koch 1926

Association : *Calystegio sepium - Phragmitetum australis* Royer, Thévenin & Didier in Royer, Felzines, Misset & Thévenin 2006

Correspondance typologique

Code CORINE : 53.112

Code EUNIS : D5.11

Zone humide : Déterminant

Code Natura 2000 : -

Intérêt régional : -

Liste Rouge Rhône-Alpes : LC - préoccupation mineure

Intérêt patrimonial

Cet habitat ne revêt pas d'enjeu particulier mais est déterminant de zone humide.

Enjeux de conservation

Faible

Typicité et état de conservation au sein du site

Les phragmitaies sèches constituent intrinsèquement un habitat de transition lié à une perturbation (ici l'atterrissement). Cet habitat occupe quelques taches éparses en bord de route, dans des fossés humides. Son état de conservation est jugé dégradé.



III.C.1.d.i.7 Mégaphorbiaie à *Solidago*

Physionomie et écologie

Végétation de grandes herbacées méso hygrophiles à hygrophiles sur substrats riches. Cette mégaphorbiaie caractérisée par la prédominance de *Solidago gigantea* se substitue aux mégaphorbiaies autochtones du *Convolvulion sepium*. Elle s'implante en bord des cours et plans d'eau, dans les dépressions humides, voire dans les prairies humides.

Plantes indicatrices (en gras) et accompagnatrices

Solidago gigantea Aiton

Phytosociologie

Classe : *Phragmito-Magnocaricetea* Klika in Klika & V. Novák 1941

Ordre : *Phragmitetalia australis* Koch 1926

Alliance : *Phragmition communis* W. Koch 1926

Association : *Calystegio sepium - Phragmitetum australis* Royer, Thévenin & Didier in Royer, Felzines, Misset & Thévenin 2006

Correspondance typologique

Code CORINE : 87.1

Code EUNIS : I1.53

Zone humide : *pro parte*

Code Natura 2000 : -

Intérêt régional : -

Liste Rouge Rhône-Alpes : DD - données déficientes

Intérêt patrimonial

Cet habitat ne revêt pas d'enjeu, car dominé par une espèce exotique envahissante. Il peut être en revanche déterminant de zone humide.

Enjeux de conservation

Faible

Typicité et état de conservation au sein du site

Caractérisée par une EEE, cette formation végétale résulte d'une perturbation du milieu. Son état de conservation est donc dégradé.



III.C.1.d.ii **Complexe agropastoral**

III.C.1.d.ii.1 **Prairie de fauche mésophile**

Physionomie et écologie

Prairie de fauche à dominance graminéenne, typique des conditions mésophiles de l'étage collinéen. La richesse spécifique est généralement élevée, et dépend surtout des pratiques agricoles mises en œuvre. Les poacées y sont dominantes (Fromental, trisetre, houlque, flouve odorante...), accompagnées par des dicotylédones variées (centaurées, knautie, gaillets, pimprenelle...). Selon les caractéristiques de la parcelle, ce cortège peut présenter un faciès mésohygrophile ou à l'inverse mésothermophile.

Plantes indicatrices (en gras) et accompagnatrices

Holcus lanatus L., *Trisetum flavescens* (L.) P.Beauv., *Dactylis glomerata* L., ***Rhinanthus alectorolophus*** (Scop.) Pollich, *Bromopsis erecta* (Huds.) Fourr., *Vicia segetalis* Thuill., *Galium verum* L., *Poterium sanguisorba* L., ***Centaurea jacea*** L., *Salvia pratensis* L., ***Poa pratensis*** L. subsp. *pratensis*, *Galium album* Mill., *Ranunculus acris* L., *Anthoxanthum odoratum* L., *Knautia arvensis* (L.) Coult., *Orobanche caryophyllacea* Sm., *Arrhenatherum elatius* (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl

Phytosociologie

Classe : *Arrhenatheretea elatioris* Br.-Bl. 1949 nom. nud.

Ordre : *Arrhenatheretalia elatioris* Tüxen 1931

Alliance : *Arrhenatherion elatioris* W.Koch 1926

Association : Groupement à *Knautia arvensis* et *Arrhenatherum elatius* CBNA prov.

Correspondance typologique

Code CORINE : 38.22

Code EUNIS : E2.22

Zone humide : *pro parte*

Code Natura 2000 : 6510-4

Intérêt régional : oui

Liste Rouge Rhône-Alpes : VU - vulnérable

Intérêt patrimonial

Cet habitat est en régression partout, victime de l'intensification des pratiques agricoles qui banalisent le cortège végétal, tendant vers des associations du *Cynorusion cristati*. Il présente à ce titre un intérêt communautaire.

Enjeux de conservation

Très fort

Typicité et état de conservation au sein du site

Les surfaces concernées comportent une bonne typicité de l'habitat ; l'état de conservation est jugé bon.



III.C.1.d.ii.2 Prairie de fauche mésophile - Faciès de recolonisation

Physionomie et écologie

Groupement végétal identique au précédent, mais comprenant un faciès moins typique, avec des espèces à plus large spectre écologique.

Plantes indicatrices (en gras) et accompagnatrices

Galium album Mill., *Holcus lanatus* L., *Trisetum flavescens* (L.) P.Beauv., *Poa pratensis* L. subsp. *pratensis*, *Veronica chamaedrys* L., *Arrhenatherum elatius* (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, *Knautia arvensis* (L.) Coult., *Galium verum* L., *Schedonorus arundinaceus* (Schreb.) Dumort., *Dactylis glomerata* L., *Crepis pulchra* L., *Carex muricata* L., *Cerastium fontanum* Baumg., *Salvia pratensis* L., *Poterium sanguisorba* L., *Vicia hirsuta* (L.) Gray, *Ranunculus acris* L.

Phytosociologie

Classe : *Arrhenatheretea elatioris* Br.-Bl. 1949 nom. nud.

Ordre : *Arrhenatheretalia elatioris* Tüxen 1931

Alliance : *Arrhenatherion elatioris* W.Koch 1926

Association : Groupement à *Knautia arvensis* et *Arrhenatherum elatius* CBNA prov.

Correspondance typologique

Code CORINE : 38.22

Code EUNIS : E2.22

Zone humide : *pro parte*

Code Natura 2000 : 6510-4

Intérêt régional : oui

Liste Rouge Rhône-Alpes : VU - vulnérable

Intérêt patrimonial

Habitat d'intérêt communautaire, menacé en Rhône-Alpes.

Enjeux de conservation

Fort

Typicité et état de conservation au sein du site

Ces prairies sont dans un état dégradé, comprenant une typicité moindre (en comparaison avec les autres parcelles du paragraphe précédent).



III.C.1.d.ii.3 Végétations graminéennes interstitielles

Physionomie et écologie

Végétation graminéenne d'origine anthropique occupant tous les espaces non agricoles très entretenus. Cet habitat se retrouve en bord de route, sur les talus et est entretenu par fauche intensive. La flore y est par conséquent peu diversifiée et inclut des espèces rudérales.

Plantes indicatrices (en gras) et accompagnatrices

Non applicable

Phytosociologie

Classe : *Arrhenatheretea elatioris* Br.-Bl. 1949 *nom. nud.*

Ordre : *Arrhenatheretalia elatioris* Tüxen 1931

Alliance : *Arrhenatherion elatioris* W.Koch 1926

Association : Groupements à *Galium mollugo* et *Arrhenatherum elatius*

Correspondance typologique

Code CORINE : 38.13

Code EUNIS : E2.13

Zone humide : *pro parte*

Code Natura 2000 : -

Intérêt régional : -

Liste Rouge Rhône-Alpes : NA - non applicable

Intérêt patrimonial

Aucune valeur patrimoniale.

Enjeux de conservation

Faible

Typicité et état de conservation au sein du site

L'état de cet habitat est jugé dégradé, du fait de l'impact anthropique.

III.C.1.d.ii.4 Grandes cultures et végétation compagne

Physionomie et écologie

Cultures semées, accompagnées d'un cortège d'espèces rudérales et messicoles.

Plantes indicatrices (en gras) et accompagnatrices

Alopecurus myosuroides Huds., *Anisantha sterilis* (L.) Nevski, *Apera spica-venti* (L.) P.Beauv., *Arrhenatherum elatius* (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, *Brassica napus* L., *Bromus commutatus* Schrad., *Bromus hordeaceus* L., *Bromus secalinus* L., *Cyanus segetum* Hill, *Dactylis glomerata* L., *Epilobium tetragonum* L., *Euphorbia stricta* L., *Galium aparine* L., *Galium mollugo* L., *Geranium dissectum* L., *Holcus lanatus* L., *Hypochaeris radicata* L., *Kickxia spuria* (L.) Dumort., *Lactuca serriola* L., *Lolium multiflorum* Lam., *Medicago sativa* L. subsp. *sativa*, *Papaver rhoeas* L., *Persicaria maculosa* Gray, *Poa trivialis* L., *Rumex acetosa* L., *Schedonorus arundinaceus* (Schreb.) Dumort., *Sherardia arvensis* L., *Sonchus asper* (L.) Hill, *Tragopogon pratensis* L., *Trisetum flavescens* (L.) P.Beauv., *Triticum aestivum* L., *Viola arvensis* Murray-

Phytosociologie

Classe : *Stellarietea mediae* Tüxen, Lohmeyer & Preising ex von Rochow 1951

Ordre : *Centaureetalia cyani* Tüxen, Lohmeyer & Preising in Tüxen ex von Rochow 1951

Alliance : *Caucalidion lappulae* Tüxen 1950 nom. nud.

Correspondance typologique

Code CORINE : 82.11

Code EUNIS : I1.1

Zone humide : -

Code Natura 2000 : -

Intérêt régional : -

Liste Rouge Rhône-Alpes : : EN - en danger

Intérêt patrimonial

Aucune valeur patrimoniale.

<u>Enjeux de conservation</u>

Nul

Typicité et état de conservation au sein du site

Non applicable.



III.C.1.d.iii **Complexe sylvatique**

III.C.1.d.iii.1 **Aulnaie-frênaie rivulaire**

Physionomie et écologie

Boisements rivulaires des plaines alluviales des cours d'eau lents, dominés par l'aulne et le frêne. La composition floristique y est généralement riche, et ce pour toutes les strates. Dans le contexte du site, ces formations végétales composent des bosquets relictuels liés aux divers ruisseaux et rivières alentours : le Lion, le Bief, le Duare et l'Allondon.

Plantes indicatrices (en gras) et accompagnatrices

Alnus glutinosa (L.) Gaertn., *Fraxinus excelsior* L., *Carex acutiformis* Ehrh., *Circaea lutetiana* L., *Deschampsia cespitosa* (L.) P.Beauv., *Elymus caninus* (L.) L., *Festuca heteromalla* Pourr., *Filipendula ulmaria* (L.) Maxim., *Glechoma hederacea* L., *Hesperis matronalis* L., *Humulus lupulus* L., *Lamium galeobdolon* (L.) L., *Melica nutans* L., *Poa nemoralis* L., *Stachys sylvatica* L., *Urtica dioica* L., *Viola reichenbachiana* Jord. ex Boreau

Phytosociologie

Classe : *Quercro roboris-Fagetea sylvaticae* Br.-Bl. & J. Vlieger in J. Vlieger 1937

Ordre : *Populetalia albae* Br.-Bl. ex Tchou 1948

Alliance : *Alnion incanae* Pawłowski in Pawłowski, Sokołowski & Wallisch 1928

Association : *Pruno padi-Fraxinetum excelsioris* Oberd. 1953

Correspondance typologique

Code CORINE : 44.331

Code EUNIS : G1.2131

Zone humide : Déterminant

Code Natura 2000 : 91E0-10*

Intérêt régional : oui

Liste Rouge Rhône-Alpes : DD - données déficientes

Intérêt patrimonial

Habitat d'intérêt communautaire, en régression partout en raison de l'anthropisation des grandes plaines alluviales (urbanisation, mise en culture).

Enjeux de conservation

Très fort

Typicité et état de conservation au sein du site

En raison du contexte la forêt alluviale s'est retrouvée morcelée au fil du temps, et par conséquent a perdu en typicité et son maintien reste menacé. Cet habitat est dans un état de conservation altéré.



III.C.1.d.iii.2 Jeune aulnaie-frênaie

Physionomie et écologie

Boisements rivulaires des plaines alluviales des cours d'eau lents, dominés par l'aulne et le frêne. Il s'agit d'un faciès plus jeune d'aulnaie-frênaie. Le cortège y est moins riche et moins typique, d'où un rattachement au niveau de l'alliance.

Plantes indicatrices (en gras) et accompagnatrices

Alnus glutinosa (L.) Gaertn.

Phytosociologie

Classe : *Quercus roboris-Fagetalia sylvaticae* Br.-Bl. & J. Vlieger in J. Vlieger 1937

Ordre : *Populetalia albae* Br.-Bl. ex Tchou 1948

Alliance : *Alnion incanae* Pawłowski in Pawłowski, Sokółowski & Wallisch 1928

Correspondance typologique

Code CORINE : 44.33

Code EUNIS : G1.213

Zone humide : Déterminant

Code Natura 2000 : (91E0)

Intérêt régional : (oui)

Liste Rouge Rhône-Alpes : NE - non évalué

Intérêt patrimonial

Habitat proche de l'aulnaie-frênaie décrite précédemment, mais moins mûre. En l'état sa patrimonialité n'est donc pas avérée. Son évolution est donc à suivre mais il demeure déterminant de zone humide.

Enjeux de conservation

Moyen

Typicité et état de conservation au sein du site

Le cortège est incomplet à ce stade du développement du boisement. L'évaluation de son état de conservation n'est pas applicable.



III.C.1.d.iii.3 Fourré nitrophile à Saule cendré

Physionomie et écologie

Végétation arbustive atteignant quelques mètres et dominée par le Saule cendré. Elle se développe sur des sols engorgés et riches en nutriments et matière organique, à proximité de petits cours d'eau lents.

Plantes indicatrices (en gras) et accompagnatrices

Salix cinerea L.

Phytosociologie

Classe : *Salicetea purpureae* Moor 1958

Ordre : *Salicetalia purpureae* Moor 1958

Alliance : *Alno glutinosae-Salicion cinereae* Br.-Bl. ex Tchou 1948

Association : *Rubo caesii-Salicetum cinereae* Šomšák 1963

Correspondance typologique

Code CORINE : 44.921

Code EUNIS : F9.21

Zone humide : Déterminant

Code Natura 2000 : -

Intérêt régional : -

Liste Rouge Rhône-Alpes : NT - quasi menacé

Intérêt patrimonial

Cet habitat n'est pas patrimonial mais est déterminant de zone humide.

<u>Enjeux de conservation</u>

Moyen

Typicité et état de conservation au sein du site

L'état de conservation des fourrés à Saule cendré est jugé bon ici.

III.C.1.d.iii.4 Arbres isolés et petits bosquets

Physionomie et écologie

Cet habitat ne renvoie pas à un groupement végétal précis mais englobe tous les éléments arbustifs et arborés des paysages agricoles et anthropiques : haies variées, arbres champêtres, bosquets.

Plantes indicatrices (en gras) et accompagnatrices

Non applicable

Phytosociologie

Non applicable

Correspondance typologique

Code CORINE : 84.3

Code EUNIS : G5.2

Zone humide : -

Code Natura 2000 : -

Intérêt régional : -

Liste Rouge Rhône-Alpes : NA - non applicable

Intérêt patrimonial

Cet habitat n'est pas patrimonial. Il peut toutefois faire partie de la trame bocagère.

Enjeux de conservation

Faible

Typicité et état de conservation au sein du site

Non applicable.



III.C.1.d.iii.5 Boisements anthropisés

Physionomie et écologie

Cette végétation correspond à un boisement pionnier dominé par le Robinier faux-acacia, sur substrat riche de l'étage collinéen. Cet habitat est lié à des espaces anthropiques perturbés, souvent proches d'infrastructures routières ou ferroviaires, ou s'implante après des coupes forestières. Le caractère envahissant du robinier a pour conséquence un cortège floristique pauvre et commun.

Plantes indicatrices (en gras) et accompagnatrices

Robinia pseudoacacia L.

Phytosociologie

Classe : *Quercus roboris-Fagetea sylvaticae* Br.-Bl. & J. Vlieger in J. Vlieger 1937

Ordre : *Fagetalia sylvaticae* Pawłowski in Pawłowski, Sokółowski & Wallisch 1928

Alliance : *Carpinion betuli* Issler 1931

Association : *Chelidonio majoris - Robinetum pseudoacaciae* Hadac et Sofron 1980

Correspondance typologique

Code CORINE : 84.324

Code EUNIS : G1.C3

Zone humide : -

Code Natura 2000 : -

Intérêt régional : -

Liste Rouge Rhône-Alpes : NE - non évalué

Intérêt patrimonial

Cet habitat n'est pas patrimonial.

Enjeux de conservation

Faible

Typicité et état de conservation au sein du site

Cette végétation est dominée par une espèce exotique envahissante. Elle traduit donc un état dégradé du milieu.



III.C.1.d.iii.6 Fourré mésohygrophile

Physionomie et écologie

Fourré arbustif mésohygrophile, sur des sols eutrophes et engorgés au moins une partie de l'année.

Plantes indicatrices (en gras) et accompagnatrices

Corylus avellana L., *Euonymus europaeus* L., *Filipendula ulmaria* (L.) Maxim., *Fraxinus excelsior* L., *Galeopsis tetrahit* L., *Geum urbanum* L., *Heracleum sphondylium* L., *Hypericum tetrapterum* Fr., *Lythrum salicaria* L., *Phragmites australis* (Cav.) Steud., ***Rhamnus cathartica*** L., *Rubus caesius* L., *Salix cinerea* L., *Salix purpurea* L., *Solidago gigantea* Aiton, *Valeriana officinalis* L. subsp. *officinalis*

Phytosociologie

Classe : *Rhamno catharticae - Prunetea spinosae* Rivas Goday & Borja ex. Tüxen 1962

Ordre : *Prunetalia spinosae* Tüxen 1952

Alliance : *Salici cinereae - Rhamnion catharticae* (Géhu, B. Foucault & Delelis 1983) B. Foucault & J.-M. Royer stat. nov. hoc loco

Association : *Rhamno catharticae - Viburnetum opuli* Bon ex B. Foucault 1991

Correspondance typologique

Code CORINE : 31.81

Code EUNIS : F3.11

Zone humide : *pro parte*

Code Natura 2000 : -

Intérêt régional : -

Liste Rouge Rhône-Alpes : NE - non évalué

Intérêt patrimonial

Cet habitat n'est pas patrimonial, mais humide au regard du cortège observé.

Enjeux de conservation

Faible

Typicité et état de conservation au sein du site

Implanté en bordure de culture, ces fourrés sont soumis à l'influence de la gestion agricole de la prairie d'une part, et à l'impact de la route les jouxtant. La typicité est donc moyenne et l'état global de l'habitat est altéré.



III.C.1.d.iii.7 *Vieille plantation de peupliers*

Physionomie et écologie

Il s'agit d'un boisement artificiel de Peuplier du Canada ou autre hybride. Bien que très peu diversifiée à l'origine, cette plantation voit se développer peu à peu le cortège spontané des aulnaies-frênaies rivulaires : aulne, frêne, cerisier à grappes, groseiller rouge...

Plantes indicatrices (en gras) et accompagnatrices

Non applicable

Phytosociologie

Non applicable

Correspondance typologique

Code CORINE : 83.321

Code EUNIS : G1.C1

Zone humide : *pro parte*

Code Natura 2000 : -

Intérêt régional : -

Liste Rouge Rhône-Alpes : NA - non applicable

Intérêt patrimonial

Cet habitat n'est pas patrimonial. La végétation qui se développe en sus des peupliers tend cependant naturellement vers l'aulnaie-frênaie, dont l'expression typique est un habitat d'intérêt communautaire.

Par ailleurs, le cortège observé actuellement comprend des espèces de zone humide.

Enjeux de conservation

Faible

Typicité et état de conservation au sein du site

Non applicable.

III.C.1.d.iii.8 Coupe forestière

Physionomie et écologie

Coupe rase réalisée en 2024 sur une grande partie de l'ancienne peupleraie. La végétation est de ce fait peu présente ; seules quelques espèces annuelles et/ou rudérales ainsi que des rejets d'essences ligneuses ont pu croître depuis.

Plantes indicatrices (en gras) et accompagnatrices

Non applicable

Phytosociologie

Non applicable

Correspondance typologique

Code CORINE : 31.87

Code EUNIS : G5.8

Zone humide : -

Code Natura 2000 : -

Intérêt régional : -

Liste Rouge Rhône-Alpes : NA - non applicable

Intérêt patrimonial

Cet habitat n'est pas patrimonial. Il résulte d'une perturbation anthropique majeure, impactant très fortement le milieu. A terme la libre évolution de cet espace peut aboutir à une régénération forestière.

Enjeu de conservation

Faible

Typicité et état de conservation au sein du site

Non applicable.



III.C.1.d.iv **Complexe des milieux anthropiques**

III.C.1.d.iv.1 **Friche herbacée**

Physionomie et écologie

Les friches herbacées sont des habitats perturbés, plus ou moins abandonnés. Elles forment souvent des lisières et occupent les talus, terrains vagues ou cultures en jachère. Le cortège est dominé par des plantes herbacées communes, en particulier des annuelles ou bisannuelles. Le caractère perturbé de cet habitat est souvent propice à l'implantation d'espèces exotiques envahissantes (ici le solidage).

Plantes indicatrices (en gras) et accompagnatrices

Non applicable

Phytosociologie

Classe : *Artemisietea vulgaris* Lohmeyer, Preising & Tüxen ex von Rochow 1951

Ordre : *Onopordetalia acanthii* Br.-Bl. & Tüxen ex Klika in Klika & Hadač 1944

Alliance : *Dauco carotae-Melilotion albi* Görs 1966

Correspondance typologique

Code CORINE : 87.2

Code EUNIS : E5.13

Zone humide : -

Code Natura 2000 : -

Intérêt régional : -

Liste Rouge Rhône-Alpes : LC -préoccupation mineure

Intérêt patrimonial

Cet habitat n'est pas patrimonial.

Enjeux de conservation

Faible

Typicité et état de conservation au sein du site

Non applicable.



III.C.1.d.iv.2 Jardins, espaces verts et bandes enherbées

Physionomie et écologie

Végétations herbacées d'origine anthropique, souvent semées, et très régulièrement fauchées. Des espèces ubiquistes et très communes s'y développent.

Plantes indicatrices (en gras) et accompagnatrices

Non applicable

Phytosociologie

Non applicable

Correspondance typologique

Code CORINE : 85.3

Code EUNIS : I2.2

Zone humide : -

Code Natura 2000 : -

Intérêt régional : -

Liste Rouge Rhône-Alpes : NA - non applicable

Intérêt patrimonial

Cet habitat n'est pas patrimonial.

Enjeux de conservation

Faible

Typicité et état de conservation au sein du site

Non applicable.



III.C.1.d.iv.3 Bassin artificiel

Physionomie et écologie

Bassin de rétention totalement artificiel plus ou moins végétalisé.

Plantes indicatrices (en gras) et accompagnatrices

Non applicable

Phytosociologie

Non applicable

Correspondance typologique

Code CORINE : 89.23

Code EUNIS : J5.31

Zone humide : -

Code Natura 2000 : -

Intérêt régional : -

Liste Rouge Rhône-Alpes : NA - non applicable

Intérêt patrimonial

Cet habitat n'est pas patrimonial.

<u>Enjeux de conservation</u>

Nul

Typicité et état de conservation au sein du site

Non applicable.



III.C.1.d.iv.4 Bâti

Physionomie et écologie

Bâtiments divers, d'habitation ou d'entreprises. Par définition ces infrastructures ne se pas végétalisés. Les bâtiments anciens et/ou abandonnés peuvent toutefois être utilisés par la faune.

Plantes indicatrices (en gras) et accompagnatrices

Non applicable

Phytosociologie

Non applicable

Correspondance typologique

Code CORINE : 86

Code EUNIS : J1.2

Zone humide : -

Code Natura 2000 : -

Intérêt régional : -

Liste Rouge Rhône-Alpes : NA - non applicable

Intérêt patrimonial

Cet habitat n'est pas patrimonial.

<u>Enjeux de conservation</u>

Nul

Typicité et état de conservation au sein du site

Non applicable.



III.C.1.d.iv.5 Voirie et pistes

Physionomie et écologie

Ensemble des voies de circulation et d'accès, principalement la route départementale. Ces espaces n'accueillent pas ou peu de végétation. Si elle existe, celle-ci est rudérale voire inclut des espèces exotiques envahissantes.

Plantes indicatrices (en gras) et accompagnatrices

Non applicable

Phytosociologie

Non applicable

Correspondance typologique

Code CORINE : 86

Code EUNIS : J4.2

Zone humide : -

Code Natura 2000 : -

Intérêt régional : -

Liste Rouge Rhône-Alpes : NA - non applicable

Intérêt patrimonial

Cet habitat n'est pas patrimonial.

<u>Enjeux de conservation</u>

Nul

Typicité et état de conservation au sein du site

Non applicable.



III.C.1.e **Synthèse des habitats naturels**

Le tableau ci-après synthétise les différents types d'habitats recensés, et donne les correspondances typologiques et phytosociologiques (Corine biotope, EUNIS, Natura 2000, etc.). L'intérêt régional est aussi présenté (ZNIEFF, Liste rouge régionale, etc.).

Tableau 6 : Synthèse habitats naturels

Intitulé	Phytosociologie	Code CORINE	Code EUNIS	Natura 2000	Zone humide	Liste Rouge	ZNIEFF	État de conservation	Surface (ha)	Part relative
Complexe des milieux humides										
Mégaphorbiaie riveraine à Epilobe	<i>Epilobio hirsuti - Convolvuletum sepium</i>	37.715	E5.411	6430-4	H.	LC	Complémentaire	Favorable	0,009	0,04%
Lit des rivières et ruisseaux	-	24.1	C2.2	-	p.	NA	-	NA	0,106	0,46%
Magnocariçaie à Laiche aiguë	<i>Caricetum gracilis</i>	53.2121	D5.2121	-	H.	VU	-	Altéré	0,016	0,07%
Roselière à Phragmite avec eau libre	<i>Phragmitetum communis</i>	53.111	C3.211	-	H.	LC	-	Altéré	0,301	1,30%
Mégaphorbiaie à ortie	<i>Urtico dioicae - Convolvuletum sepium</i>	37.71	E5.41	-	H.	LC	-	Altéré	0,037	0,16%
Roselière des stations atterries à Phragmite et Liseron des haies	<i>Calystegio sepium - Phragmitetum australis</i>	53.112	D5.11	-	H.	LC	-	Dégradé	0,035	0,15%
Mégaphorbiaie à Solidage	<i>Solidagetum giganteae</i>	87.1	I1.53	-	p.	DD	-	Dégradé	0,085	0,37%
Complexe agropastoral										
Prairie de fauche mésophile	<i>Dauco carotae - Arrhenatheretum elatioris</i>	38.22	E2.22	6510-4	p.	VU	-	Favorable	0,651	2,83%
Prairie de fauche mésophile - Faciès de recolonisation	<i>Dauco carotae - Arrhenatheretum elatioris</i>	38.22	E2.22	6510-4	p.	VU	-	Dégradé	0,943	4,09%
Végétations graminéennes interstitielles	NA	38.13	E2.13	-	p.	NA	-	Dégradé	2,604	11,30%
Grandes cultures et végétation compagne	<i>Caucalidion lappulae</i>	82.11	I1.1	-	-	EN	-	NA	5,948	25,80%
Complexe sylvatique										
Aulnaie-frênaie rivulaire	<i>Pruno padi - Fraxinetum excelsioris</i>	44.331	G1.2131	91E0-10*	H.	DD	Déterminant	Altéré	2,460	10,67%
Jeune Aulnaie-frênaie	<i>Alnion incanae</i>	44.33	G1.213	(91E0)	H.	NT	(Déterminant)	NA	0,292	1,27%
Fourré nitrophile à Saule cendré	<i>Rubo caesii - Salicetum cinereae</i>	44.921	F9.21	-	H.	NT	-	Favorable	0,070	0,30%
Arbres isolés et petits bosquets	-	84.3	G5.2	-	-	NA	-	NA	1,053	4,57%
Boisements anthropisés	<i>Chelidonio majoris - Robinietum pseudoacaciae</i>	83.324	G1.C3	-	-	NE	-	Dégradé	0,218	0,94%

Intitulé	Phytosociologie	Code CORINE	Code EUNIS	Natura 2000	Zone humide	Liste Rouge	ZNIEFF	État de conservation	Surface (ha)	Part relative
Fourré mésohygrophile	<i>Rhamno catharticae - Viburnetum opuli</i>	31.81	F3.11	-	p.	NE	-	Altéré	0,071	0,31%
Vieille plantation de peupliers	-	83.321	G1.C1	-	p.	NA	-	NA	0,073	0,32%
Coupe forestière	-	31.87	G5.8	-	-	NA	-	Dégradé	0,291	1,26%
Complexe des milieux anthropiques										
Friche herbacée	<i>Dauco carotae - Melilotion albi</i>	87.2	E5.13	-	-	LC	-	NA	2,717	11,79%
Jardins, espaces verts et bandes enherbées	-	85.3	I2.2	-	-	NA	-	NA	0,830	3,60%
Bassin artificiel	-	89.23	J5.31	-	-	NA	-	NA	0,052	0,23%
Bâti récent	-	86	J1.2	-	-	NA	-	NA	0,206	0,89%
Bâtiment accessible	-	86	J1.2	-	-	NA	-	NA	0,008	0,03%
Voirie et pistes	-	86	J4.2	-	-	NA	-	NA	3,976	17,25%
Total :									23,052	100%

Liste des habitats naturels déterminants de zone humide : Arrêté du 1er octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides

H. : habitat déterminant ; p. : habitat déterminant *pro parte*, nécessitant l'examen complémentaire des critères de composition de la végétation ou de pédologie

Natura 2000 : Liste des habitats d'intérêt communautaire au titre de la Directive 92/43/CEE ; Bensettiti *et al* - 2001 | *habitats prioritaires

Liste des habitats déterminants dans l'inventaire des ZNIEFF en Rhône-Alpes : DREAL Rhône-Alpes - 2013

Liste rouge des végétations de Rhône-Alpes : LE GLOANEC V. & MERHAN B. 2022

NA : Non applicable ; NE : Non évalué ; DD : Données insuffisantes ; LC : Préoccupation mineure ; NT : Quasi-menacé ; VU : Vulnérable ; EN : En danger d'extinction ; CR : En danger critique d'extinction

III.C.2 Étude de la flore

III.C.2.a Résultats de l'inventaire

III.C.2.a.i Résultats généraux

Les observations sur la période allant de mars à juillet ont permis d'identifier **271 espèces**, ce qui est assez riche, surtout pour un site très artificialisé comme celui-ci. Aucune espèce protégée n'est présente, mais certaines espèces sont remarquables par leurs statuts non réglementaires (listes rouges et liste des espèces déterminantes dans l'inventaire régional des ZNIEFF). **En l'absence d'espèces protégées réglementairement, l'enjeu sur la flore est jugé faible.**

Tableau 7 : Synthèse des statuts de la flore patrimoniale

Nom binomial	Nom vernaculaire	Protection réglementaire	LR France	LR régionale	ZNIEFF
Espèces à enjeu sur le périmètre rapproché					
<i>Aconitum napellus</i> L. subsp. <i>napellus</i>	Aconit napel	-	NT	NE	-
<i>Bromus secalinus</i> L.	Brome faux-seigle	-	LC	NT	Déterminant
<i>Corydalis cava</i> (L.) Schweigg. & Körte	Corydale creuse	-	LC	LC	Déterminant
Liste des espèces déterminantes dans l'inventaire des ZNIEFF en Auvergne-Rhône-Alpes - Zone biogéographique plaine rhodanienne : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes - 2019					
Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Flore vasculaire de France métropolitaine : UICN France, FCBN, AFB & MNHN - 2018					
Liste rouge de la flore vasculaire de Rhône-Alpes : CBNMC et CBNA - 2014					
NE : Non évalué - NA : Non applicable - DD : Données insuffisantes - LC : Préoccupation mineure - NT : Quasi-menacé - VU : Vulnérable - EN : En danger d'extinction - CR : En danger critique d'extinction					

III.C.2.a.ii Espèces exotiques envahissantes

5 espèces exotiques envahissantes ont été observées sur le fuseau d'étude : l'Erable négundo, la Balsamine de l'Himalaya, la Vigne-vierge commune, le Robinier faux-acacia et le Solidage géant.

Erable négundo (*Acer negundo*)

Espèce des forêts alluviales, ce petit érable (15 à 20m) s'y développe aussi bien dans les saulaies (*Salicion albae*) et les peupleraies (*Populion albae*) que dans les aulnaies-frênaies climaciques (*Alno-Padion*). Il est favorisé par une stabilisation physique du substrat, par l'augmentation de la matière organique et des limons, par un climat chaud et humide. Des inondations persistantes et une sédimentation excessive peuvent induire une mortalité élevée.

Deux arbustes ont été observés dans les talus humides le long de la route.

Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*)



Plante herbacée très robuste de la famille des Balsaminacées, se distingue aisément des autres espèces de ce groupe par ses feuilles opposées ou verticillées par trois, ses grandes fleurs pourpres et également sa taille pouvant dépasser 2m La Balsamine de l'Himalaya est une espèce rivulaire, liée au réseau hydrographique. Elle se développe sur les berges et les alluvions des rivières et canaux, ainsi que dans des fossés et sur des talus humides correspondant à des groupements de *Convolvuletalia*. Espèce de demi-ombre, pouvant être présente en forêt alluviale. Présence moins dommageable que la Renouée du Japon. Toutefois ses colonies conduisent à une augmentation de l'érosion des berges et des terrasses en hiver, lors de la disparition de la plante. Sa masse importante entrave l'évacuation du flot des eaux lors des phases de crue. L'extension de ses peuplements peut

également conduire à une baisse de la biodiversité des zones alluviales et rivulaires. Entraîne la régression de l'espèce autochtone *Impatiens noli-tangere* L.

L'espèce est bien implantée au bord du Lion de part et d'autre du pont.

Vigne vierge commune (Parthenocissus inserta)

La vigne-vierge est une vigne sauvage d'origine américaine, lianescente et exubérante, qui peut former des fourrés impénétrables et quasi exclusifs si les conditions lui sont favorables, recouvrant la végétation des milieux ouverts et des boisements avec la même facilité. Son potentiel invasif est maximal en contexte riverain, ce qui correspond à la situation présente.

L'espèce forme une petite station en lisière d'une des aulnaies-frênaies.

Robinier Faux-Acacia (Robinia pseudoacacia)

Arbre caducifolié de la famille des Fabacées (légumineuses) pouvant atteindre 10 à 25 m et vivre 100 à 300 ans. Son écorce, d'abord lisse puis très crevassée, est plus ou moins couverte d'épines de taille variable, parfois très grosses. Cet arbre, très peu exigeant, est un pionnier, c'est-à-dire qu'il colonise les sols souvent nus ou à faible couvert arbustif et arborescent. Il affectionne particulièrement les accrus forestiers.



L'espèce forme un bosquet au nord, ainsi que des stations plus ponctuelles le long de la route.

Solidage géant (Solidago gigantea)

Il s'agit d'une plante herbacée vivace utilisée pour l'ornement ainsi que pour ses qualités mellifères. Elle est très dynamique et colonise tous les milieux rudéraux, tant dans les milieux secs que les milieux humides. Ce Solidage est beaucoup plus invasif dans les marais, notamment ceux dont la dynamique hydraulique est perturbée, particulièrement lorsqu'une baisse de la nappe phréatique est observée.



L'espèce forme des colonies denses et monospécifiques qui supplantent les milieux humides originels. Elle se reproduit soit de manière végétative, soit par dissémination *via* ses très nombreuses graines.

Le Solidage géant est massivement implanté sur l'ensemble de la zone d'étude, le long des fossés humides de la route ainsi qu'au sein des friches herbacées.

III.C.2.a.iii ***Localisation des observations floristiques***

Les cartes ci-après localisent les observations de plantes patrimoniales et exotiques envahissantes.

Figure 35 : Localisation de la flore patrimoniale

Localisation de la Flore patrimoniale

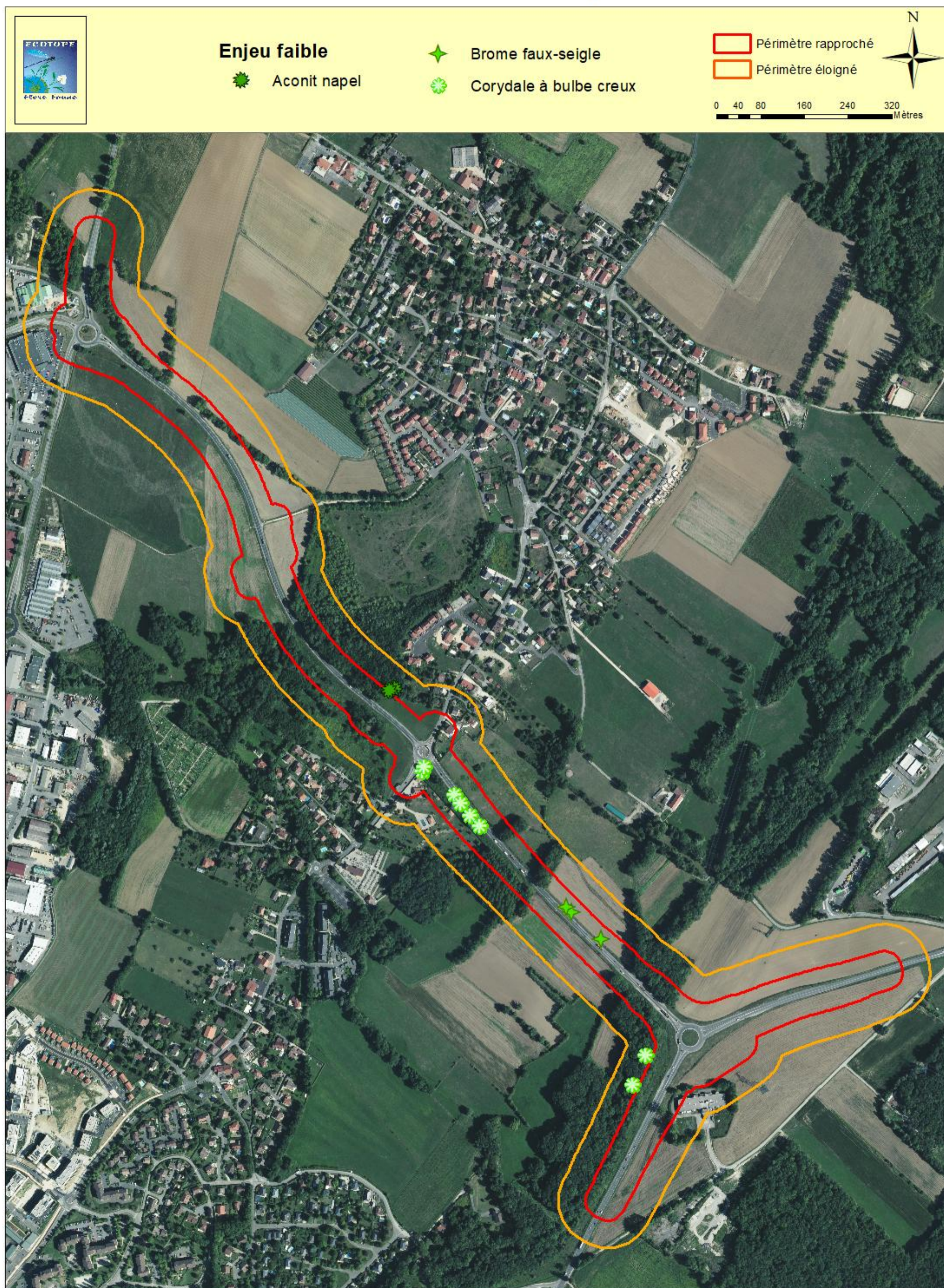
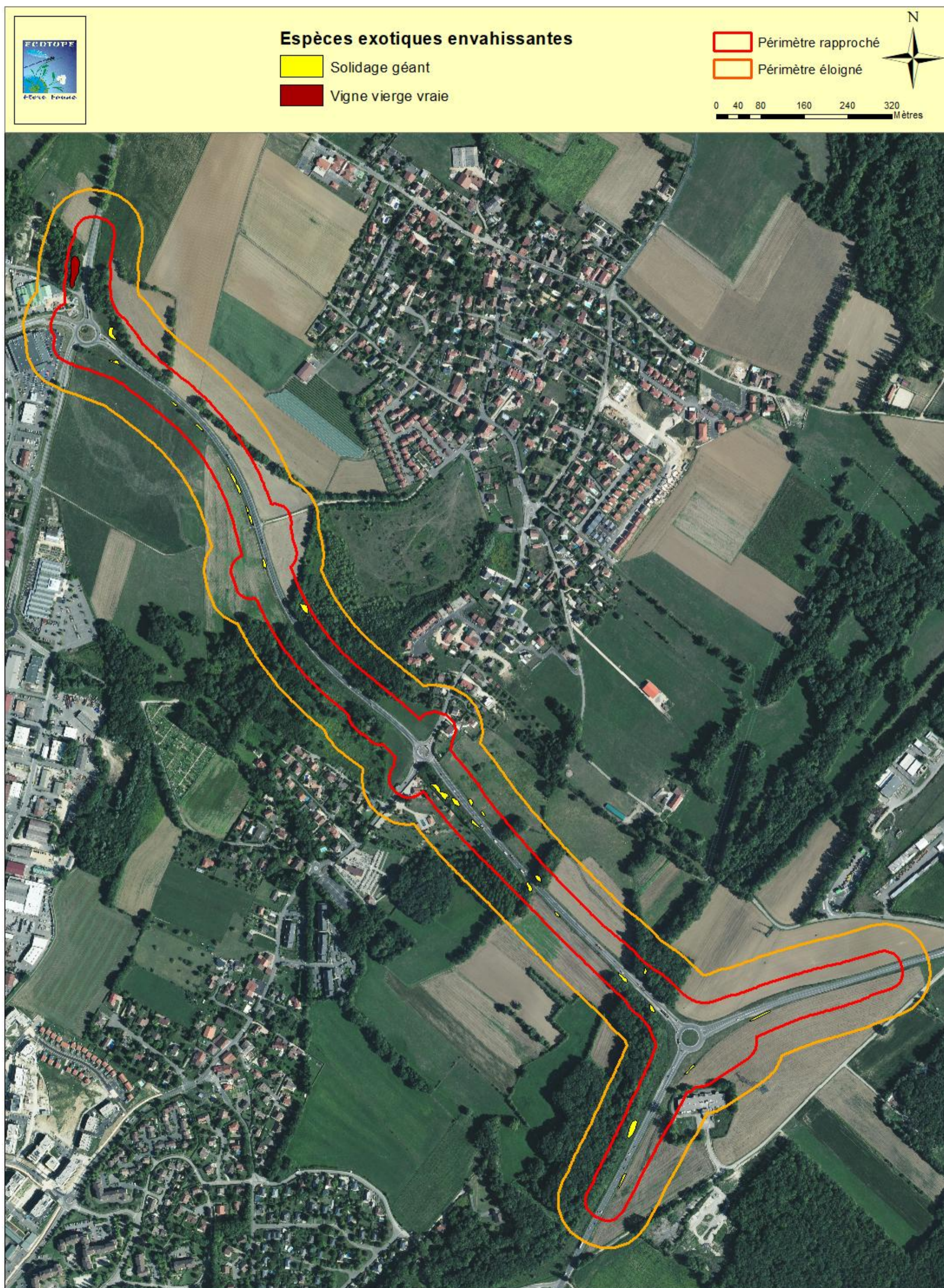


Figure 36 : Localisation des plantes exotiques envahissantes

Localisation de la Flore envahissante



III.C.3 Etude de la faune

III.C.3.a Critères de hiérarchisation

Le tableau ci-après présente la méthodologie de hiérarchisation des enjeux spécifiques pour l'ensemble des tableaux faunistiques présentés dans le rapport. La méthodologie définie par Ecotope (toute utilisation en est interdite) combine la réglementation (Française, et européenne : niveau de protection, présence dans la directive habitats, oiseaux... d'une espèce) avec les listes rouges les plus récentes de la région considérée (selon les catégories UICN, degré de menace pesant sur de l'espèce à l'échelle considérée).

Ceci permet une hiérarchisation des espèces en fonction de leurs degrés de protection et leur degré de menace dans la région considérée.

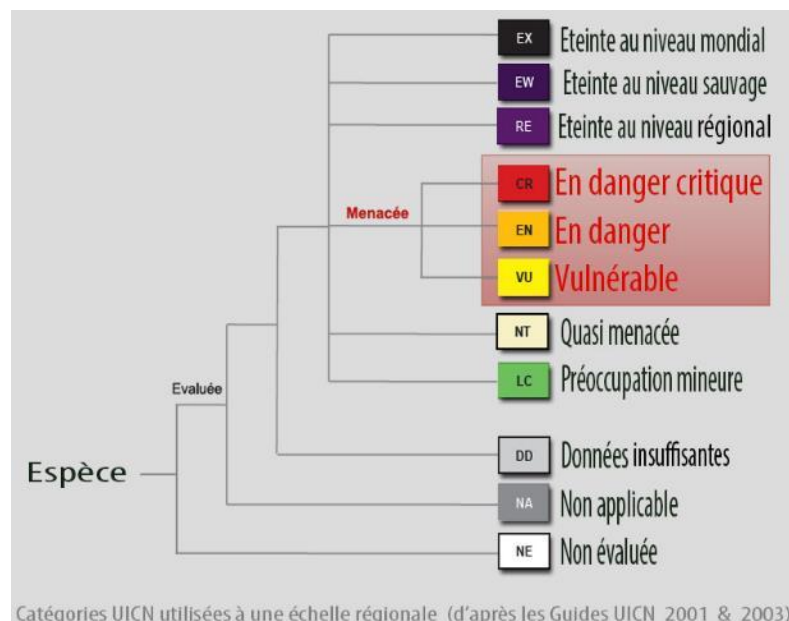


Tableau 8 : Codes hiérarchisant les enjeux de conservation des espèces

Enjeux (d'après Écotope Flore-Faune)

En noir : Enjeu prioritaire → Espèce protégée intégralement (espèce et son biotope) possédant un statut de conservation défavorable (listes rouges) avec au moins un statut CR (En danger critique) à l'échelle nationale ou régionale

En violet : Enjeu très fort → Espèce protégée intégralement (espèce et son biotope) possédant un statut de conservation défavorable (listes rouges) à plusieurs échelles, avec au moins un statut VU (vulnérable) ou un statut d'espèce prioritaire

En rouge : Enjeu fort → Espèce protégée (avec ou sans son biotope) et d'intérêt communautaire sans statut de conservation défavorable ou espèce protégée non communautaire possédant un statut de conservation défavorable

En orange : Enjeu modéré → Espèce protégée (avec ou sans son biotope) commune, sans statut de conservation défavorable ou espèce d'intérêt communautaire non protégée en France

En vert : Enjeu faible → Espèce réglementée (Art. 4 de l'arrêté relatif à la protection des amphibiens et des reptiles) ou non protégée possédant un statut de conservation défavorable et/ou déterminante ZNIEFF

En blanc : Enjeu nul → Entité commune sans statut de protection ni de patrimonialité particulière

III.C.3.b Oiseaux

III.C.3.b.i Résultats de l'inventaire

L'inventaire a permis de recenser 59 espèces sur le site, ce qui représente une richesse spécifique assez bonne étant donné la configuration du site. Parmi les espèces recensées, 49 sont intégralement protégées et 51 sont potentiellement nicheuses sur le périmètre rapproché.

Parmi les espèces inventoriées, nous pouvons trouver plusieurs cortèges d'espèces :

- Le cortège des milieux rivulaires avec le Martin-pêcheur d'Europe et le Harle bièvre ;
- Le cortège des milieux arborés ouverts avec le Verdier d'Europe, le Serin cini, le Chardonneret élégant et le Faucon crécerelle ;
- Le cortège des milieux boisés mûres de feuillus avec le Pic épeichette, le Gobemouche noir, le Pic mar et la Sittelle torchepot ;
- Le cortège des milieux buissonnants ouverts avec le Bruant jaune, la Pie-grièche écorcheur, la Linotte mélodieuse et le Tarier pâtre ;
- Le cortège des milieux boisés ouverts avec le Milan royal et la Bondrée apivore ;
- Le cortège des milieux humides avec la Rousserolle verderolle ;
- Le cortège des milieux anthropiques avec le Martinet noir, l'Hirondelle de fenêtre, l'Hirondelle rustique et l'Effraie des clochers ;
- Le cortège des milieux pionniers avec le Petit gravelot ;
- Le cortège des milieux boisés humides avec le Milan noir ;
- Le cortège des milieux forestiers de conifères d'altitude avec le Tarin des aulnes.

Le tableau ci-après présente les statuts de protection et de conservation des espèces observées sur le site.

Tableau 9 : Synthèse des statuts de protection et de conservation des oiseaux

Nom binomial	Nom vernaculaire	Nidification	Directive Oiseaux	Protection nationale	CNPN	LR Monde	LR Europe	LR France	LR AURA	ZNIEFF AURA
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	Inconnue	Ann. 1	Art. 3	-	LC	VU	VU	VU	C
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	Probable (5)	-	Art. 3	-	LC	LC	VU	VU	C
<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette	Inconnue	-	Art. 3	-	LC	LC	VU	VU	C
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	Probable (5)	-	Art. 3	-	LC	LC	VU	NT	D*
<i>Ficedula hypoleuca</i>	Gobemouche noir	Inconnue	-	Art. 3	-	LC	LC	VU	EN	-
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	Possible (2)	Ann. 1	Art. 3	-	LC	LC	NT	NT	-
<i>Mergus merganser</i>	Harle bièvre	Possible (2)	Ann. 2	Art. 3	-	LC	LC	NT	VU	D*
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	Inconnue	Ann. 1	Art. 3	Ann. 1	LC	NT	VU	NT	D*
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	Probable (5)	-	Art. 3	-	LC	LC	VU	NT	C
<i>Acrocephalus palustris</i>	Rousserolle verderolle	Probable (5)	-	Art. 3	-	LC	LC	LC	NT	-
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	Possible (2)	-	Art. 3	-	LC	LC	NT	NT	-
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	Probable (5)	-	Art. 3	-	LC	LC	VU	LC	C
<i>Charadrius dubius</i>	Petit gravelot	Possible (2)	-	Art. 3	-	LC	LC	LC	VU	-
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	Possible (2)	-	Art. 3	-	LC	LC	NT	LC	-
<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar	Inconnue	Ann. 1	Art. 3	-	LC	LC	LC	LC	C

Diagnostic écologique et séquence ERC en vue de l'aménagement de la RD35a
Saint-Genis-Pouilly (01)

<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	Possible (2)	-	Art. 3	-	LC	LC	NT	NT	C
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	Certaine (12)	-	Art. 3	-	LC	LC	NT	NT	-
<i>Linaria cannabina</i>	Linotte mélodieuse	Possible (2)	-	Art. 3	-	LC	LC	VU	LC	-
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	Probable (4)	Ann. 1	Art. 3	-	LC	LC	LC	LC	C
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	Possible (2)	Ann. 1	Art. 3	-	LC	LC	LC	LC	-
<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâtre	Possible (3)	-	Art. 3	-	LC	LC	NT	LC	C
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	Possible (2)	-	Art. 3	-	LC	LC	LC	NT	C
<i>Spinus spinus</i>	Tarin des aulnes	Inconnue	-	Art. 3	-	LC	LC	LC	VU	-
<i>Tyto alba</i>	Effraie des clochers	Inconnue	-	Art. 3	-	LC	LC	LC	NT	C
<i>Aegithalos caudatus</i>	Orite à longue queue	Possible (2)	-	Art. 3	-	LC	LC	LC	LC	C
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	Possible (2)	-	Art. 3	-	LC	LC	LC	LC	C
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	Possible (2)	-	Art. 3	-	LC	LC	LC	LC	C
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	Probable (5)	-	Art. 3	-	LC	LC	LC	LC	C
<i>Corvus corax</i>	Grand corbeau	Possible (2)	-	Art. 3	-	LC	LC	LC	LC	C
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	Probable (5)	-	Art. 3	-	LC	LC	LC	LC	C
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	Possible (2)	-	Art. 3	-	LC	LC	LC	LC	C
<i>Emberiza ciris</i>	Bruant zizi	Probable (5)	-	Art. 3	-	LC	LC	LC	LC	C
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	Probable (5)	-	Art. 3	-	LC	LC	LC	LC	C
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	Probable (5)	-	Art. 3	-	LC	LC	LC	LC	C
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	Possible (3)	-	Art. 3	-	LC	LC	LC	LC	-
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	Probable (5)	-	Art. 3	-	LC	LC	LC	LC	-
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	Possible (2)	-	Art. 3	-	LC	LC	LC	LC	-
<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux	Possible (2)	-	Art. 3	-	LC	LC	LC	LC	C
<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe	Possible (3)	-	Art. 3	-	LC	LC	LC	LC	-
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	Probable (5)	-	Art. 3	-	LC	LC	LC	LC	C
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	Certaine (13)	-	Art. 3	-	LC	LC	LC	LC	C
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	Certaine (19)	-	Art. 3	-	LC	LC	LC	LC	C
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	Probable (5)	-	Art. 3	-	LC	LC	LC	LC	C
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	Possible (3)	-	Art. 3	-	LC	LC	LC	LC	C
<i>Poecile palustris</i>	Mésange nonnette	Inconnue	-	Art. 3	-	LC	LC	LC	LC	C
<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet à triple-bandeau	Possible (2)	-	Art. 3	-	LC	LC	LC	LC	C
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	Possible (3)	-	Art. 3	-	LC	LC	LC	LC	C
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	Probable (5)	-	Art. 3	-	LC	LC	LC	LC	C

<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	Probable (5)	-	Art. 3	-	LC	LC	LC	LC	-
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	Possible (3)	Ann. 2	-	-	LC	LC	NT	NT	D*
<i>Fulica atra</i>	Foulque macroule	Possible (2)	Ann. 2 et 3	-	-	LC	NT	LC	LC	-
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	Possible (2)	Ann. 2	-	-	LC	LC	LC	NT	-
<i>Rallus aquaticus</i>	Râle d'eau	Certaine (13)	Ann. 2	-	-	LC	LC	NT	NT	-
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	Certaine (19)	Ann. 2 et 3	-	-	LC	LC	LC	LC	-
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	Probable (5)	Ann. 2 et 3	-	-	LC	LC	LC	LC	-
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	Possible (2)	Ann. 2	-	-	LC	LC	LC	LC	C
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	Possible (2)	Ann. 2	-	-	LC	LC	LC	LC	-
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	Probable (5)	Ann. 2	-	-	LC	LC	LC	LC	-
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	Probable (5)	Ann. 2	-	-	LC	LC	LC	LC	-

Directive 2009/147/CE (Directive Oiseaux) :

Annexe 1 : Liste des espèces dont l'habitat est protégé - Annexe 2 : Listes des espèces chassables - Annexe 3 : Liste des espèces commercialisables

Protection nationale : Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire

Article 3 : Protégée au niveau national, espèce et son habitat

Article 4 : Protégée au niveau national, espèce seulement

CNPN : Arrêté du 6 janvier 2020 fixant la liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature

Annexe 1 : Espèces dont la dérogation est soumise à l'avis du CNPN

Liste rouge mondiale des espèces menacées : UICN - 2024

Liste rouge européenne des espèces menacées : UICN - 2024

Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine : UICN - 2016

Liste rouge des oiseaux non nicheurs de France métropolitaine (hivernants) : UICN - 2011

Liste rouge des vertébrés terrestres d'Auvergne-Rhône-Alpes (oiseaux nicheurs et mammifères hors chauves-souris) : LPO AURA - 2024

NA : Non applicable - NE - Non évalué - DD : Manque de données - LC : Préoccupation mineure - NT : Quasi-menacé - VU : Vulnérable - EN : En danger d'extinction - CR : En danger critique d'extinction - RE : Espèce éteinte

Listes des espèces « déterminantes » de l'inventaire continu des ZNIEFF en Auvergne-Rhône-Alpes : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes - 2023

C : Complémentaire - D* : Déterminante sous conditions - D : Déterminante stricte

III.C.3.b.ii *Description des espèces protégées remarquables*

Martin-pêcheur d'Europe (Alcedo atthis)

Oiseau tout à fait singulier qui arbore des couleurs bleu brillant, orange vif et des taches blanches au cou et aux joues. Lié aux milieux aquatiques de toute nature pour son alimentation, il recherche des zones poissonneuses pas trop profondes avec des postes d'affût au-dessus de l'eau. Il niche principalement dans les berges des cours d'eau, mais il peut s'en éloigner un peu pour sa reproduction. Il édifie son terrier dans une berge ou un escarpement à la fois meuble et résistant. L'espèce est classée vulnérable en France ainsi qu'en Auvergne-Rhône-Alpes. Un individu a été observé en vol au-dessus du Lion en septembre 2021. L'espèce pourrait nicher sur le site d'étude mais aucun indice de nidification n'a été relevé lors des inventaires de terrain.



Verdier d'Europe (*Chloris chloris*)

Le Verdier est un oiseau trapu dont le mâle adulte a les parties supérieures vert-olive, avec les grandes couvertures alaires grises, les bords des primaires jaune vif, formant une tache jaune bien nette. Le croupion est jaune. La calotte est gris verdâtre, la face est verdâtre. Le bec est fort, conique, solide et puissant, de couleur chair. Le Verdier vit dans les lisières des forêts, dans les broussailles, les taillis, les grandes haies, les parcs et les jardins. Cette espèce est résidente dans son habitat, mais les populations nordiques peuvent migrer vers le sud en hiver. Le nid est souvent dans une fourche ou très près du tronc. Il est construit par la femelle. L'espèce est classée vulnérable en France ainsi qu'en Auvergne-Rhône-Alpes. Au moins 3 mâles chanteurs ont été entendus en juin 2021 et mai 2024 sur l'ensemble du site d'étude, où l'espèce est considérée comme nicheuse probable.



Pic épeichette (*Dendrocopos minor*)

Petit pic bigarré de la taille d'un moineau, le Pic épeichette possède un plumage noir et blanc, barré transversalement sur les ailes et le dos. La calotte rouge du mâle permet de le distinguer de la femelle. L'Epeichette fréquente les bois, les bosquets de feuillus ainsi que les parcs, jardins et vergers, mais il évite les massifs de conifères. Il affectionne aussi les bords des cours d'eau où il trouve des bois tendres (peuplier, saule et aulne) faciles à forer. Ayant un bec assez faible, c'est dans un arbre mort et friable que le mâle creuse une loge où 5 à 6 œufs sont déposés en mai. L'espèce est classée vulnérable en France ainsi qu'en Auvergne-Rhône-Alpes. Un individu en nourrissage a été observé dans les boisements alluviaux du Lion en janvier 2022. L'espèce pourrait nicher sur le site d'étude mais aucun indice de nidification n'a été relevé lors des inventaires de terrain.



Bruant jaune (*Emberiza citrinella*)

L'espèce recherche pour nicher des paysages ouverts, formant une mosaïque composée, de cultures, de prairies de buissons, de friches et de jachères. Il est abondant dans les bocages. Il se nourrit essentiellement de larves d'insectes et de graines. La principale cause de son déclin est l'intensification des pratiques agricoles et la transformation des paysages qui l'accompagnent généralement. L'espèce est classée vulnérable en France et quasi-menacée en Auvergne-Rhône-Alpes. Au moins 3 mâles chanteurs ont été entendus en juin 2021, juillet 2021, mai 2024 et juillet 2024 sur l'ensemble du site d'étude, où l'espèce est considérée comme nicheuse probable.



Gobemouche noir (*Ficedula hypoleuca*)

Petit passereau à la silhouette rondelette aux pattes et au bec noir. Le mâle nuptial est de couleur pie, aux dessous blancs et noir brillant au-dessus ; mais plus on se dirige vers l'est de l'Europe, plus son plumage est gris. Il a une petite étoile blanche juste au-dessus du bec, une surface blanche sur les ailes et une queue discrètement bordée de blanc. Puis il mue en juillet-août et se ternit pour l'automne. Les couleurs sont alors pareilles à la femelle, bien qu'aux ailes et à la queue plus sombres tout de même. La femelle brune, légèrement grise, se reconnaît par l'absence de tache blanche au front et le blanc des ailes moins étendu. Pour la nidification, le Gobemouche noir recherche les boisements naturels âgés susceptibles de lui fournir des cavités favorables. Il les trouve dans les peuplements feuillus et mixtes, mais pas en conifères purs. Le milieu doit être assez clair pour favoriser la présence d'une population conséquente d'insectes proies. Secondairement, il peut s'adapter à de vieux peuplements artificiels matures (parcs, vergers, alignements d'arbres). On note qu'il préfère les terrains accidentés, les vallons et le bas des versants collinéens aux terrains plus doux de plaine. L'arrivée sur les sites de reproduction a lieu dès la mi-avril et se poursuit en mai suivant la latitude et les conditions locales. Les mâles se mettent à chanter dès leur arrivée et défendent de la voix le territoire choisi. Dès qu'une femelle se présente, le mâle redouble d'activité vocale et gestuelle pour lui faire adopter la cavité qu'il a choisie. En effet, l'espèce est cavernicole, c'est un trait familial. La cavité se trouve le plus souvent dans un arbre à une



hauteur variable, de 2 à 10 m le plus souvent, mais aussi le cas échéant dans un pan rocheux ou un vieux mur de maison forestière. Le nid lui-même est fait de feuilles mortes, d'herbes sèches, de mousse et la coupe garnie de radicelles, voire de poils d'animaux, plus rarement de plumes. La ponte est composée de 3 à 10 œufs, le plus souvent 4 à 8, de couleur bleu pâle, incubés par la femelle seule durant 13 à 15 jours. Le séjour des jeunes au nid est de 14 à 18 jours. L'espèce est classée vulnérable en France et en danger d'extinction en Auvergne-Rhône-Alpes. Un individu a été observé dans les haies situées au nord du site d'étude en septembre 2024. L'espèce pourrait nicher sur le site d'étude mais aucun indice de nidification n'a été relevé lors des inventaires de terrain.

Pie-grièche-écorcheur (Lanius collurio)

Passereau de taille moyenne, la Pie-grièche-écorcheur est une espèce typique des milieux semi-ouverts, qui se caractérise par la présence de prairies de fauche et/ou de pâtures extensives, dans un contexte bocager, ou avec des zones de fruticées. La présence de buissons épineux, et/ou de clôtures est essentielle. Oiseau opportuniste et généraliste, il est avant tout insectivore mais il peut s'alimenter de petits vertébrés. Le nid est généralement construit dans un buisson épineux. Cette espèce est menacée par le recul des prairies et la forte dégradation des réseaux bocagers, et est la moins menacée des pies-grièches. L'espèce est classée quasi-menacée en France ainsi qu'en Auvergne-Rhône-Alpes. Un individu a été observé dans le bocage situé au sud-est du site d'étude en mai 2024, l'espèce est nicheur possible.



Harle bièvre (Mergus merganser)

Le Harle bièvre mâle possède une tête vert foncé avec un long bec mince et crochu, rouge. Le cou, la poitrine et les flancs sont blancs et contrastent avec le milieu du dos noir. Les ailes, en grande partie blanches à la base, sont noires aux extrémités. La femelle possède une tête brune sur un corps gris. La transition s'effectue par un cou blanc. Il se rencontre près des fleuves, au bord des lacs, des rivières, sur les rives des grands étangs, le long des côtes marines. Pour la nidification, le nid est placé dans un arbre creux, un grand trou dans une muraille ou à terre, à l'abri d'un fourré ou d'un arbre renversé. Cependant, le Harle bièvre accepte volontiers les nichoirs artificiels. Les canetons sont nidifuges et sont assez souvent transportés par la femelle qui les juche sur son dos. L'espèce est classée quasi-menacée en France et vulnérable en Auvergne-Rhône-Alpes. Un individu a été observé en vol au-dessus du Lion en juillet 2024, où l'espèce niche possiblement.



Milan royal (Milvus milvus)

C'est un rapace de taille moyenne avec une envergure de 145 à 165 cm. Il n'y a pas de dimorphisme sexuel apparent. C'est un rapace très facile à identifier, entre autres grâce à sa longue queue rousse triangulaire, profondément échancrée, typique de l'espèce. La tête est blanchâtre et le plumage brun rouge dessus et roux rayé de brun dessous. Les ailes sont tricolores dessus et on peut observer en-dessous deux fenêtres blanches, situées au niveau des poignets. Le milan royal est typiquement une espèce des zones agricoles ouvertes associant l'élevage extensif et la polyculture. Les surfaces en herbage (pâtures, prairies) sont généralement majoritaires. Il n'habite pas les paysages très boisés dont les massifs forestiers trop proches les uns des autres ne correspondent pas du tout à son mode de chasse et d'alimentation. Le Milan royal niche des plaines jusqu'aux étages collinéen et montagnard. Le nid est habituellement construit dans la fourche principale ou secondaire d'un grand arbre. Le nid doit être facile d'accès, aussi la majorité des nids se situe à moins de 100 mètres de la lisière, et bien souvent les nids sont situés à flanc de coteau. Le Milan niche également dans les haies avec de gros arbres et, dans certains cas, sur des arbres isolés. Enfin, il convient d'ajouter que l'espèce peut s'habituer à une certaine fréquentation humaine à proximité du nid et il lui arrive de nicher près des habitations, chemins ou routes. C'est un rapace particulièrement opportuniste et très charognard. Le Milan royal est une espèce dont la distribution mondiale est européenne (espèce endémique). Au total, cinq pays (Allemagne, France, Espagne, Suisse et Suède) abritent près de 90 % de la population mondiale. En France, la répartition du Milan royal est hétérogène et se décompose en cinq foyers principaux que sont l'ensemble du



piémont pyrénéen, le Massif central, la chaîne jurassienne, et les plaines et régions collinéennes du nord-est et la Corse. L'espèce est classée vulnérable en France et quasi-menacée en Auvergne-Rhône-Alpes. Un individu a été observé en vol au-dessus du site d'étude en septembre 2021. Aucun indice de nidification n'a été relevé lors des inventaires de terrain.

Serin cini (Serinus serinus)

Passereau trapu à petite tête ronde, aux ailes assez longues et arrondies, brun-noir liseré de jaune avec 2 fines barres transversales jaunâtres. Le mâle possède le front, le sourcil, la poitrine et le croupion jaune vif teinté de reflets verdâtres. La femelle est à peu près similaire au mâle mais plus terne, moins jaune que le mâle et d'avantage rayée dessous. Il fréquente les terrains herbeux ensoleillés, parsemés d'arbres isolés (dont des conifères), comme les pinèdes, les boqueteaux, les clairières, les jardins et vergers, les parcs urbains, etc. Il vit dans les villages et les villes, aimant la proximité des installations humaines.



Il consomme presque exclusivement des graines, mais complète son menu de verdure, bourgeons, jeunes pousses, rares insectes en été et quelques chenilles consommées à l'occasion. Son nid, minuscule berceau, est posé vers le bout d'une branche (de 2 à 8 m du sol), bien dissimulé dans un buisson ou un arbre au feuillage dense. L'espèce est classée vulnérable en France et quasi-menacée en Auvergne-Rhône-Alpes. Au moins 5 mâles chanteurs ont été contactés en mai et juillet 2024 sur l'ensemble des milieux ouverts du site d'étude, où l'espèce a le statut de nicheur probable.

Rousserolle verderolle (Acrocephalus palustris)

La Verderolle est une petite rousserolle des milieux herbacés. La tonalité du plumage adulte est assez froide. Les parties supérieures sont d'un brun assez pâle avec, sous certaines conditions de lumière, une légère teinte olivâtre. Les parties inférieures sont crème, légèrement lavées de fauve aux flancs. La poitrine un peu assombrie contraste avec la gorge blanchâtre. En Rhône-Alpes, une poussée a été observée aussi vers les basses altitudes, mais le département du Rhône reste inoccupé et celui de la Drôme seulement effleuré en Vercors. L'espèce hiverne dans le sud-est du continent africain. La Rousserolle verderolle recherche les formations herbacées hautes et denses parsemées de buissons. L'élément essentiel de son choix est la structuration verticale du milieu. Il doit comporter des plantes élevées (80 à 160 cm), à tiges verticales de fort diamètre pouvant supporter le nid, à canopée dense pour le camoufler et à strate inférieure suffisamment lâche pour permettre l'évolution des oiseaux de tige en tige.



L'habitat originel est le marais ou la prairie très hygrophile où croissent des plantes de mégaphorbiaie telles que la Reine des prés, l'Eupatoire chanvrine, des épilobes ou de grandes Apiacées. La phragmitaie n'est fréquentée que marginalement. La Rousserolle verderolle occupe également des faciès plus rudéraux et plus secs (talus et remblais divers, friches, etc...) avec des plantes comme l'Armoise commune, les mélilots, la Renouée du Japon ou la Tanaïse vulgaire. L'espèce est donnée en expansion en Europe depuis le 19ème siècle et a nettement étendu son aire de répartition au cours du 20ème siècle, et la progression en France est remarquable. L'espèce est classée en préoccupation mineure en France et quasi-menacée en Auvergne-Rhône-Alpes. Au moins 2 mâles chanteurs ont été contactés en juin 2021 et mai 2024 au sein de la roselière située à l'ouest du site d'étude, où l'espèce a le statut de nicheur probable.

Martinet noir (Apus apus)

Oiseau de taille relativement faible avec un corps compact en forme de fuseau caractérisé par un plumage sombre, d'un brun fuligineux. La tête large et légèrement aplatie présente une tache blanche au niveau de la gorge. Le bec noirâtre est petit, déprimé et triangulaire. Le Martinet noir est le seul martinet présent dans presque toute l'Europe. Le Martinet noir est présent aussi bien en plaine qu'en montagne mais il ne niche pratiquement que sur des édifices artificiels. A l'origine, il établissait son nid dans les failles de falaise et les vieux arbres, mais il a su profiter des constructions humaines dès leur apparition et en est devenu depuis un spécialiste. Oiseau très grégaire au mode de vie presque exclusivement



aérien, le Martinet noir se nourrit, boit, récolte le matériel nécessaire à la construction de son nid, dort et peut s'accoupler en volant. Il ne se pose qu'au nid et peut être actif de jour comme de nuit. Le Martinet noir est migrateur. Il est insectivore assez généraliste. L'espèce est classée quasi-menacée en France ainsi qu'en Auvergne-Rhône-Alpes. Au moins 5 individus en vol ont été observés au-dessus de la partie sud-est du site d'étude en juillet 2024. L'espèce niche possiblement au sein du site d'étude, notamment sur les vieux bâtiments.

Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*)

Oiseau gracieux au plumage bariolé, le Chardonneret élégant a le dos et les flancs châtain, cette couleur allant en s'éclaircissant vers la poitrine. Un masque rouge occupe toute la face. Le dessus de la tête et la nuque sont noirs. Le milieu de la poitrine et l'abdomen sont blancs. Les ailes sont noires avec une bonne proportion de jaune vif, et de petites taches blanches sont visibles aux extrémités des primaires et des secondaires. La queue est légèrement fourchue, noire avec les extrémités blanches. Le bec est conique, long et pointu. Il fréquente les vergers, jardins, parcs, régions cultivées et limites de villes avec des arbres fruitiers. Il recherche les chardons en automne et en hiver dans les friches et au bord des routes. L'espèce est classée vulnérable en France et en préoccupation mineure en Auvergne-Rhône-Alpes. Au moins 2 mâles chanteurs ont été contactés en avril 2021, et mai et juillet 2024 dans la partie nord du site d'étude, l'espèce a le statut de nicheur probable.



Petit gravelot (*Charadrius dubius*)

Le petit gravelot est un petit limicole d'une quinzaine de centimètres de haut au plumage blanc dessous et brun clair sur le dos, un collier noir plus large au niveau de la poitrine, la tête présente un masque noir bordé de blanc, le tour de l'œil est jaune, son bec est noir et ses pattes rosâtres. Sa coloration le camoufle parfaitement dans son environnement caillouteux. Le Petit Gravelot se reproduit sur les berges ou les îlots sablonneux ou caillouteux des rivières et des plans d'eau, naturels ou artificiels (étangs, lacs, réservoirs, gravières, sablières, bassins de décantation, digues et remblais, friches industrielles). Il peut nicher aussi sur le fond des étangs en assec s'ils ne sont pas colonisés par la végétation. En France la nidification commence en avril. Dès qu'il est de retour sur son territoire, le mâle exécute des vols nuptiaux spectaculaires pendant lesquels il bat lentement des ailes, balance d'un côté sur l'autre et pousse ses cris qui évolueront vers le chant dès que la femelle l'aura rejoint. Il courtise la femelle à terre, penché vers elle, ailes ouvertes et queue étalée pour l'impressionner et mieux la séduire. Le mâle visite plusieurs sites de nidification potentiels dans des endroits différents et la femelle choisit celui qui lui convient le mieux. Elle l'entoure de galets, d'éclats de coquillage ou de brins d'herbe, puis elle pond 4 œufs jaune-sable tachés de brun-noir. Les deux adultes se relaient pour couvrir à intervalles variant de quelques minutes à plusieurs heures. L'incubation dure 22 à 26 jours. Les poussins éclosent de façon synchrone, couvert d'un duvet cryptique où se dessine déjà le collier blanc de l'espèce. Les adultes s'en occupent pendant trois semaines, jusqu'à l'envol. L'espèce est classée en préoccupation mineure en France et vulnérable en Auvergne-Rhône-Alpes. Au moins 3 mâles chanteurs ont été contactés en mai 2024 dans la partie nord-ouest du site d'étude, dans l'emprise dédiée au projet OPEN. L'espèce a le statut de nicheur possible.



Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*)

L'Hirondelle de fenêtre chasse les insectes et s'abreuve en l'air le plus souvent, soit en décrivant des cercles soit en rasant la terre. Néanmoins si les proies volantes se font rares, elle peut en capturer d'autres sur les feuilles ou par terre. Son régime alimentaire est fait de mouches, papillons de jour ou de nuit mais aussi de pucerons et autres petits insectes. Elle fréquente les paysages ouverts tels que les pâtures, prairies, bocages et tout autre milieu riche en insectes qu'elle utilise comme zones de chasse. Elle est plus citadine et montagnarde que sa cousine l'Hirondelle rustique. En dehors de la période de reproduction, les Hirondelles de fenêtre se rassemblent en dortoir dans les arbres ou sur les falaises, et non dans les roselières comme l'Hirondelle rustique. L'espèce est en déclin en France (où la population a chuté de 40 % en vingt ans). En plaine, commensale de l'homme, l'Hirondelle de fenêtre est très éclectique quant au choix des



supports pour la construction des nids ; elle utilise un large éventail de types de bâtiments et constructions : façades de maisons, arêtes d'immeubles, ponts anciens ou récents. Les colonies, de taille variable (de quelques nids à plusieurs centaines) sont installées aussi bien dans des hameaux et villages que dans les grandes villes, comme Lyon, Grenoble, Annecy et Chambéry. L'espèce est classée quasi-menacée en France et en préoccupation mineure en Auvergne-Rhône-Alpes. Au moins 5 individus en vol ont été observés au-dessus de la partie sud-est du site d'étude en juillet 2024. L'espèce niche possiblement au sein du site d'étude, notamment sur le bâti.

Pic mar (Dendrocopos medius)

Ce pic fait environ 20-22 cm de longueur pour 33-34 cm d'envergure. Il est plus petit que le Pic épeiche avec qui on peut facilement le confondre. Le Pic mar vit de préférence dans de vieilles forêts de chênes ou au moins des forêts caduques avec une grande proportion de chênes matures (100 ans et plus). Les charmes et merisiers complètent ses arbres de prédilection. Très territorial il récupère sa zone de nidification à partir du mois de février. Le Pic mar vit en plaine et dans les montagnes de moyenne altitude jusqu'à 700 mètres. Il fréquente les bois et les forêts de feuillus où il affectionne particulièrement les plantations de chênes, de charmes et localement d'aulnes. L'abattage des forêts anciennes de feuillus et leur remplacement par des peuplements de pins et de sapins réduit considérablement ses facilités de nidification. Le Pic mar fore ses cavités de nidification dans des troncs très endommagés. Il se nourrit principalement d'insectes à différents stades de développement (adultes et larves). A la différence des autres pics, il se nourrit surtout d'insectes qu'il prélève à la surface de l'écorce ou qu'il extirpe des fissures superficielles : il attrape rarement ses proies en profondeur dans le bois. Mais il consomme également des graines de charme, des faines et des glands. En hiver, on l'aperçoit volontiers sur les mangeoires où il montre une attirance particulière pour les graines de tournesol et la graisse. L'espèce est classée en préoccupation mineure en France ainsi qu'en Auvergne-Rhône-Alpes. Un individu a été entendu au sein d'un boisement dans la partie centrale du site d'étude en janvier 2024. L'espèce pourrait nicher sur le site d'étude mais aucun indice de nidification n'a été relevé lors des inventaires de terrain.



Faucon crécerelle (Falco tinnunculus)

Petit rapace, le Faucon crécerelle mâle a la tête, la nuque et les côtés du cou gris bleuté. La cire et le cercle oculaire sont jaune-citron. Comme les autres faucons, il a une moustache noire. Le bec est gris foncé. Les pattes et les doigts sont jaunes. Il fréquente les régions cultivées ou peu boisées, les landes, etc. Il est présent du bord de la mer jusqu'en montagne (2 500 m) pour peu qu'il trouve nourriture et lieu propice à la nidification. Le Faucon crécerelle est un solitaire qui vit en couple uniquement pendant la période de reproduction. Il est souvent posé sur les arbres, les pylônes ou les fils électriques, et il est rare de le voir posé au sol. Si le Faucon crécerelle niche sur une paroi rocheuse, il ne construit pas de nid, et la ponte se fait dans un creux de 15 à 20 cm de diamètre sur le sol, à l'entrée d'une cavité naturelle, jamais à l'intérieur. Sinon, il utilise un vieux nid de corvidé, dans un arbre, ou dans les ruines d'un édifice. L'espèce est classée quasi-menacée en France ainsi qu'en Auvergne-Rhône-Alpes. Au moins 2 individus en chasse ont été observés au-dessus de la partie centrale du site d'étude en juin 2021, janvier 2022 et mars 2024. L'espèce a le statut de nicheur possible.



Hirondelle rustique (Hirundo rustica)

C'est un oiseau avec le dessus du corps bleu-noir avec des reflets métalliques qui contrastent avec le dessous blanchâtre lavé de roux. Il a une silhouette élégante et fuselée avec une queue fourchue très échancrée dont les brins appelés les "filets" sont très apparents et plus longs chez le mâle. L'hirondelle est commensale de l'homme. La présence de zones de chasse est primordiale dans l'installation des couples. Ces zones sont tous les pâturages, prairies, marais, étangs, cours d'eau, etc. Cette Hirondelle choisit en priorité des étables, écuries et diverses granges pour bâtir son nid, il a la forme d'une moitié de coupe collée contre une poutre ou un chevron. Il est construit par les deux parents avec des brindilles sèches cimentées par de la boue. L'espèce consomme de nombreux insectes qu'elle capture en vol, elle



est assez généraliste. L'espèce est classée quasi-menacée en France ainsi qu'en Auvergne-Rhône- Au moins 5 individus en chasse ont été observés au-dessus de la partie centrale du site d'étude en mai et juillet 2024, où l'espèce niche au sein du bâti ancien. En effet, d'anciens nids ont été détectés dans une vieille grange au droit du site d'étude.

Linotte mélodieuse (Carduelis cannabina)

La Linotte mélodieuse est une espèce nicheuse de nombreux types de milieux ouverts et d'espaces présentant des buissons et des arbrisseaux. Elle est particulièrement abondante dans les landes, les grandes coupes forestières, les zones agricoles, bocagères et les surfaces en friches. Elle se rencontre également en garrigue dans les habitats dunaires, en lisières de forêts, etc. Elle s'alimente principalement de semences de petite taille récoltées sur le sol, sur les épis ou les plantes séchées. Les changements significatifs sensibles des pratiques agricoles et les transformations profondes des paysages sont les principales causes du déclin de l'espèce. L'espèce est classée vulnérable en France et en préoccupation mineure en Auvergne-Rhône-Alpes. Un mâle chanteur a été entendu en juillet 2021 dans la partie sud du site d'étude, où l'espèce niche possiblement.



Milan noir (Milvus migrans)

Le Milan noir fréquente les grandes vallées alluviales, près de lacs ou de grands étangs, pour autant qu'il y trouve un gros arbre pour construire son aire. Il fréquente également volontiers les alignements d'arbres surplombant ces étendues d'eau, au sein de Frênes, de Peupliers ou de Chênes principalement. Les zones de prairies humides et de plaines agricoles sont maintenant occupées de façon régulière par l'espèce et on note une attirance pour nicher en périphérie de décharges d'ordures ménagères. L'espèce peut également nicher parfois dans des falaises boisées. Il ne pénètre que peu les grands massifs forestiers, sauf si ceux-ci bordent un vaste plan d'eau. L'espèce est classée en préoccupation mineure en France ainsi qu'en Auvergne-Rhône-Alpes. De nombreux individus ont été observés en vol ainsi qu'en chasse sur l'ensemble du site d'étude en avril 2021, juin 2021, septembre 2021, mai 2024 et juillet 2024. L'espèce a le statut de nicheur probable.



Bondrée apivore (Pernis apivorus)

La Bondrée apivore est un rapace diurne de taille moyenne, très semblable à la Buse variable. La Bondrée présente une petite tête, grise chez le mâle, plutôt brune chez la femelle. En période estivale, elle semble préférer la présence alternée de massifs boisés et de prairies. Elle évite les zones de grandes cultures, mais occupe aussi bien le bocage que les grands massifs forestiers, résineux ou feuillus. La présence de zones humides, de cours d'eau ou de plans d'eau est fréquente sur son territoire. En période hivernale, elle occupe les forêts tropicales, où elle est discrète. L'espèce est classée en préoccupation mineure en France ainsi qu'en Auvergne-Rhône-Alpes. Un individu a été observé en vol dans la partie centrale du site d'étude en juillet 2024, où l'espèce niche possiblement.



Tarier pâtre (Saxicola rubicola)

Petit turdidé coloré, au dimorphisme sexuel assez marqué, le Tarier pâtre possède une silhouette trapue et ronde, caractéristique. Le mâle adulte, en plumage nuptial, est facilement reconnaissable au contraste marqué de la poitrine orangée, couleur qui descend jusqu'aux flancs et le noir du manteau. Ce contraste est accentué par l'existence d'un large demi-collier blanc qui remonte sur la nuque. La gorge, le front et la tête sont d'un noir soutenu. Le Tarier pâtre est un oiseau de plaine et de l'étage collinéen. Il est rapidement limité par l'altitude et ne dépasse guère, en moyenne, les 1 300 mètres d'altitude. C'est un oiseau caractéristique des landes, des friches, des garrigues et des jeunes stades forestiers,



etc. il établit le nid au sol dans la strate herbacée. Le Tarier pâtre utilise aussi bien les milieux secs que les milieux humides. L'espèce est classée quasi-menacée en France et en préoccupation mineure en Auvergne-Rhône-Alpes. Au moins 2 individus ont été observés dans la partie centrale du site d'étude en mai 2021 et celle dédiée au projet OPEN en mai 2024, où l'espèce niche possiblement.

Sittelle torchepot (Sitta europaea)

Présente toute l'année dans l'Hexagone, la Sittelle torchepot est reconnaissable à sa bande sourcilière noire, son dos gris bleuté et son ventre roussâtre. Cet élégant passereau fréquente les forêts mixtes ou de feuillus mais s'observe également dans les parcs et les jardins urbains, dès lors qu'ils sont pourvus de vieux arbres. Il est fréquent de voir cette grimpeuse hors pair évoluer la tête en bas le long des troncs et des branches, à la recherche d'araignées ou d'insectes. C'est aussi une visiteuse commune des mangeoires au cours de l'hiver, d'où elle chasse souvent les autres oiseaux pour se régaler de graines. La sittelle fait son nid dans les cavités des arbres, après en avoir colmaté l'entrée à l'aide de boue afin de la réduire à un diamètre adapté à sa taille et bloquer les prédateurs éventuels. Cette aptitude à la maçonnerie lui a valu son nom. L'espèce est classée en préoccupation mineure en France et quasi-menacée en Auvergne-Rhône-Alpes. Au moins 4 individus ont été entendus dans les boisements de la partie centrale du site d'étude en mai 2021, septembre 2021, janvier 2022, janvier 2024, mars 2024 et juillet 2024 où l'espèce niche possiblement.



Tarin des aulnes (Spinus spinus)

Assez court sur patte, il possède un bec long et pointu. Globalement verdâtre, un dimorphisme de couleur important est observé qui s'exprime par un contraste des couleurs plus marqué chez le mâle. Ce dernier est le seul à posséder une calotte et une bavette noires. Le cri disyllabique de l'espèce est typique. Le tarin présente un régime alimentaire essentiellement constitué de végétaux et plus particulièrement de graines de conifères dont il paraît dépendant. Il se nourrit également d'autres graines et notamment de celles de l'aulne, du bouleau et de diverses plantes. Le Tarin des aulnes se reproduit essentiellement dans les contrées boréales. On le rencontre de l'Europe de l'Ouest (Grande-Bretagne) jusqu'au Japon avec une interruption de répartition en Sibérie centrale. Plus au sud, il se reproduit également dans les massifs montagneux. Essentiellement migratrice, l'espèce fait preuve d'une grande sociabilité mais devient territoriale lors de la nidification. L'espèce est classée en préoccupation mineure en France et vulnérable en Auvergne-Rhône-Alpes. 10 individus ont été observés dans un boisement humide de la partie centrale du site d'étude en janvier 2022, où l'espèce ne niche vraisemblablement pas étant donné le manque d'habitat favorable à la nidification.



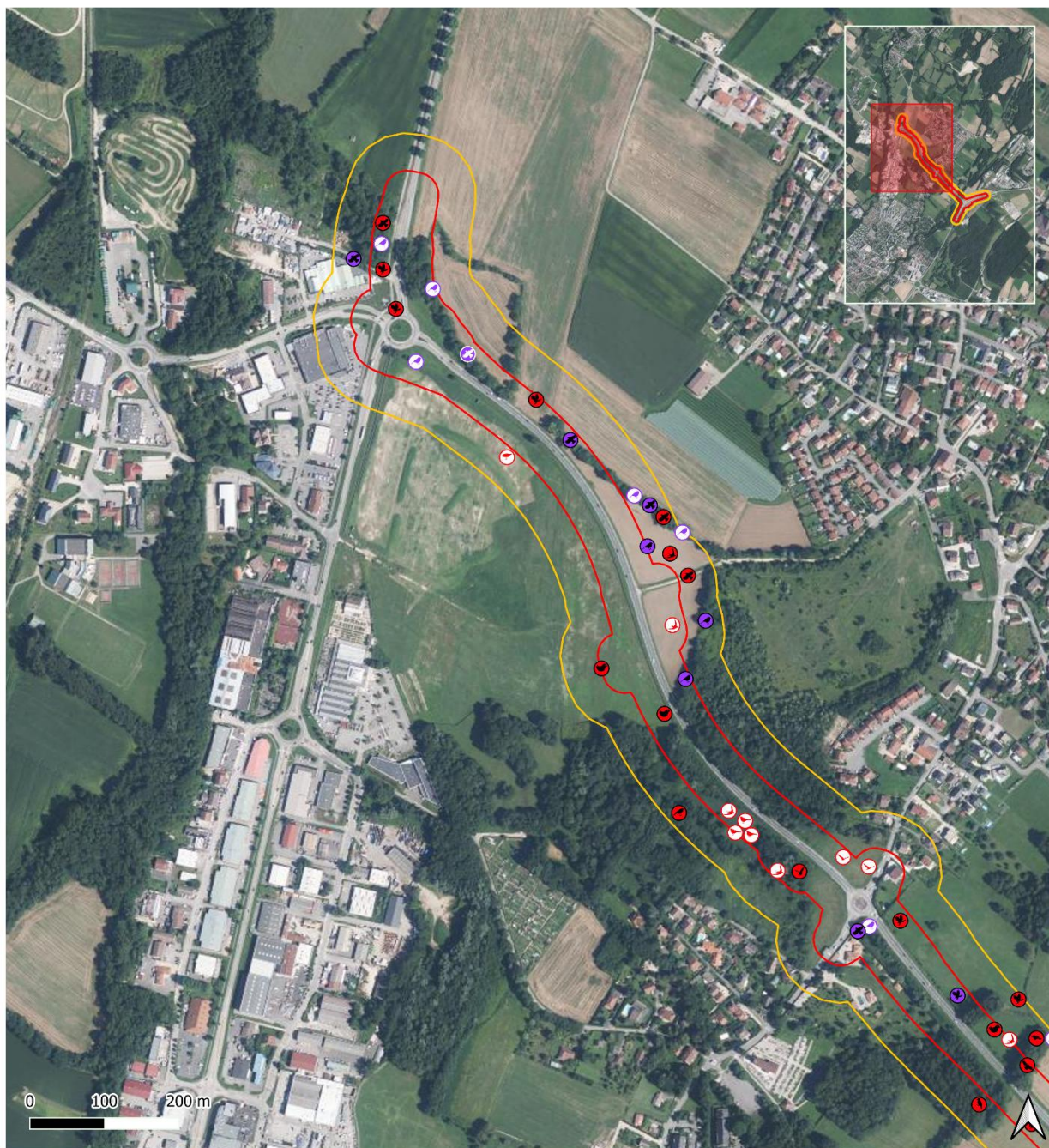
Effraie des clochers (Tyto alba)

L'Effraie habite les zones découvertes et bocagères situées à proximité des constructions humaines. Les territoires de chasse préférentiels comportent une forte proportion de prairies naturelles, de lisières de champs, haies ou bois ainsi que des friches, des jachères et des vergers mais aussi les marais intérieurs ou littoraux. En revanche, les grands massifs forestiers et les zones de grandes cultures intensives sont les plus souvent évités. Les sites de nidification et de remises diurnes sont situés plus souvent au voisinage immédiat de l'homme dans les hameaux, les villages et jusqu'au cœur des villes, moins fréquemment dans des falaises ou des massifs boisés. L'Effraie des clochers est solitaire ou en couple. Cet oiseau nocturne se cache dans des cavités pendant le jour afin de digérer, dormir et entretenir son plumage. Elle se nourrit de petits rongeurs, de gros insectes et de grenouilles. Elle est le plus souvent sédentaire et est non migratrice. C'est donc un oiseau fréquent à l'étage collinéen. L'espèce est classée en préoccupation mineure en France et quasi-menacée en Auvergne-Rhône-Alpes. De nombreux indices de présence (plumes, pelotes de réjection, fientes, etc.) attestent de la présence de l'espèce au sein d'une vieille grange située au droit du site d'étude. Néanmoins, aucun individu n'a pu être observé. La nidification de l'espèce demeure toutefois possible au sein de la zone d'étude.



III.C.3.b.iii Localisation des observations d'oiseaux patrimoniaux

Localisation des observations d'oiseaux patrimoniaux



Légende

Périmètres :

- Périmètre rapproché
- Périmètre éloigné

Enjeu très fort :

- Bruant jaune
- Gobemouche noir
- Harle bièvre

- Martin-pêcheur d'Europe
- Milan royal
- Verdier d'Europe
- Serin cini
- Pie-grièche écorcheur
- Pic épeichette

Enjeu fort :

- Bondrée apivore

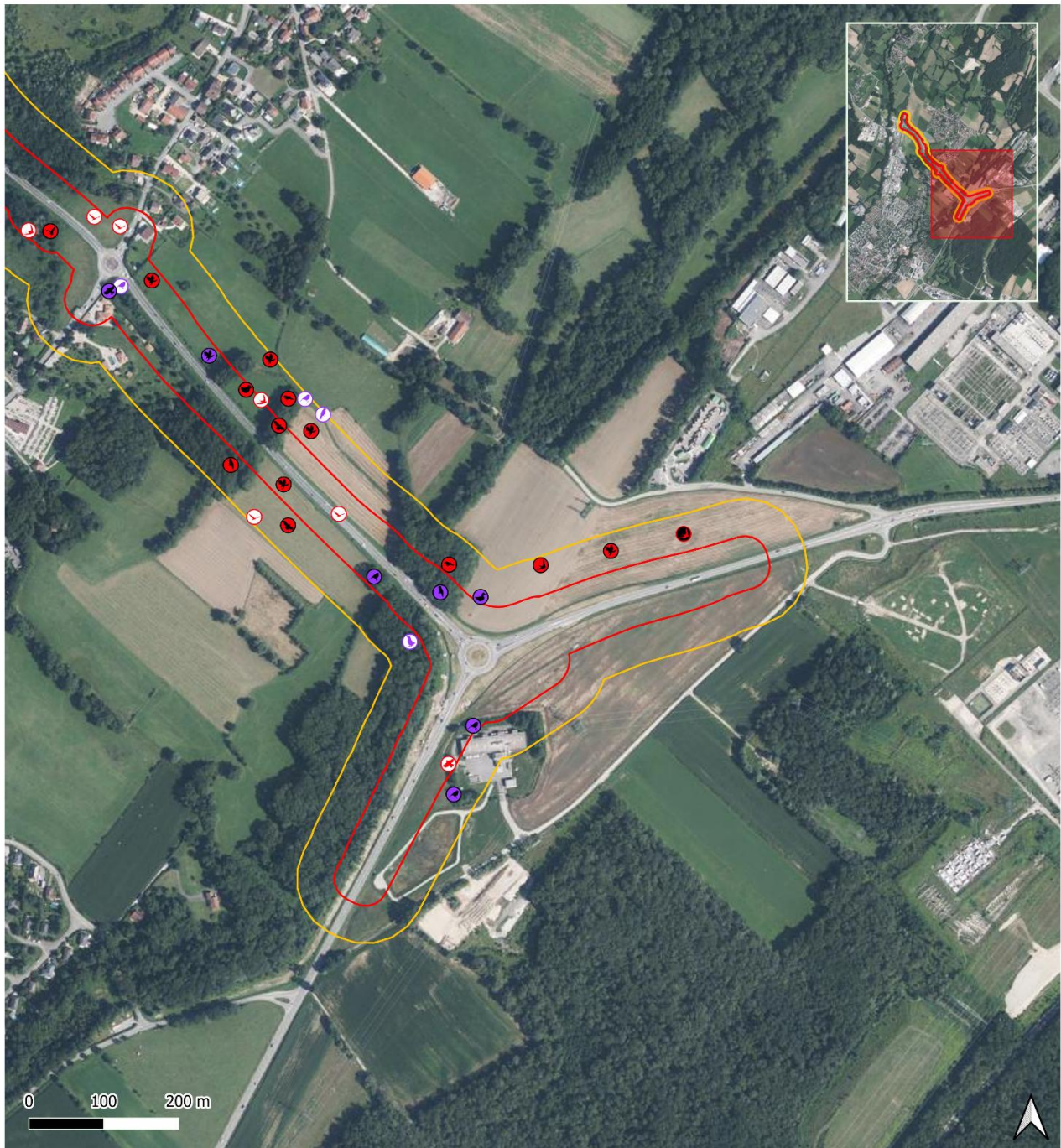
- Chardonneret élégant
- Effraie des clochers
- Faucon crécerelle
- Hirondelle de fenêtre
- Hirondelle rustique
- Linotte mélodieuse
- Martinet noir
- Milan noir

- Petit gravelot
- Pic mar
- Rousserolle verderolle
- Sittelle torchepot
- Tarier pâle
- Tarin des aulnes



Figure 37 : Localisation des observations d'oiseaux patrimoniaux - 1

Localisation des observations d'oiseaux patrimoniaux



Légende

Périmètres :

- Périmètre rapproché
- Périmètre éloigné

Enjeu très fort :

- Bruant jaune
- Gobemouche noir
- Harle bièvre

● Martin-pêcheur d'Europe

● Milan royal

● Verdier d'Europe

● Serin cini

● Pie-grièche écorcheur

● Pic épeichette

Enjeu fort :

● Bondrée apivore

● Chardonneret élégant

● Effraie des clochers

● Faucon crécerelle

● Hirondelle de fenêtre

● Hirondelle rustique

● Linotte mélodieuse

● Martinet noir

● Milan noir

● Petit gravelot

● Pic mar

● Rousserolle verderolle

● Sittelle torchepot

● Tarier pâle

● Tarin des aulnes



Figure 38 : Localisation des observations d'oiseaux patrimoniaux - 2

III.C.3.b.iv *Cartographie des Habitats d'espèce Avifaune*

Figure 39 : *Cartographie des Habitats d'espèce Avifaune - Milieux ouverts et semi-ouverts*

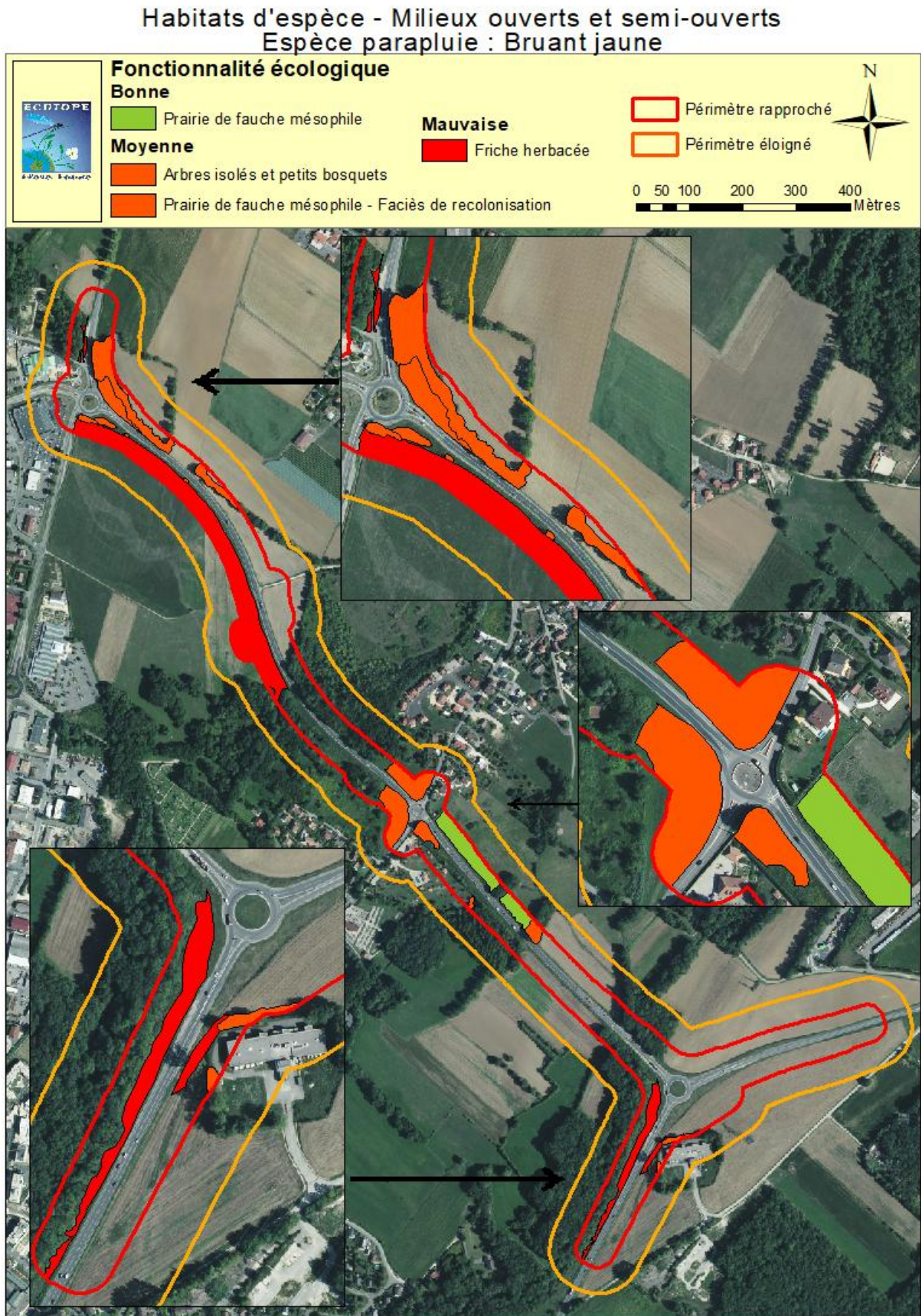


Figure 40 : Cartographie des Habitats d'espèce Avifaune - Boisements et bosquets

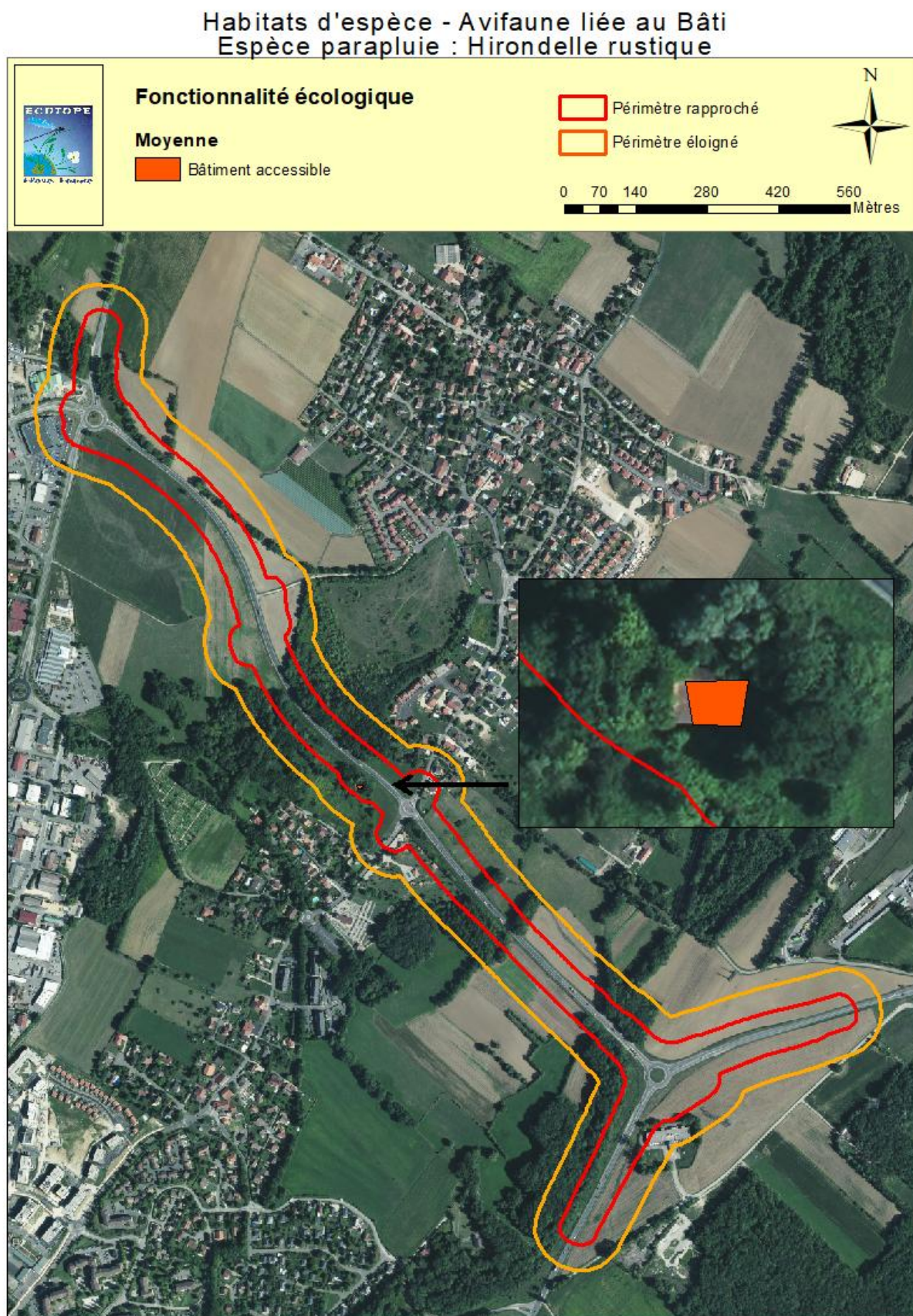


Figure 41 : Cartographie des Habitats d'espèce Avifaune - Zones humides ou aquatiques

Habitats d'espèce - Avifaune liée aux Zones Humides ou aquatiques
 Espèce parapluie : Martin pêcheur (habitats de repos et/ou de chasse)



Figure 42 : Cartographie des habitats d'espèces Avifaune liée au Bâti



III.C.3.c Mammifères terrestres

III.C.3.c.i Résultats de l'inventaire

Les inventaires ont permis de recenser au moins 19 espèces de mammifères terrestres sur le site, ce qui représente une bonne richesse spécifique. Trois espèces sont protégées intégralement, à savoir le Castor d'Eurasie, le Hérisson d'Europe et l'Ecureuil roux. De plus, deux espèces menacées d'extinction ont également été détectées : le Lérot et le Rat des moissons. La liste ci-après synthétise les statuts de protection et de conservation des espèces inventoriées.

Tableau 10 : Synthèse des statuts de protection et de conservation des mammifères terrestres

Nom binomial	Nom vernaculaire	Directive HFF	Protection nationale	CNPN	LR Monde	LR Europe	LR France	LR AURA	ZNIEFF
Espèces contactées sur le site d'étude									
<i>Castor fiber</i>	Castor d'Eurasie	Ann. 2, 4 et 5	Art. 2	-	LC	LC	LC	LC	D
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	-	Art. 2	-	NT	NT	LC	LC	C
<i>Eliomys quercinus</i>	Lérot	-	-	-	VU	VU	LC	LC	-
<i>Micromys minutus</i>	Rat des moissons	-	-	-	LC	LC	LC	VU	D
<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecureuil roux	-	Art. 2	-	LC	LC	LC	LC	C
<i>Apodemus flavicollis</i>	Mulot à collier	-	-	-	LC	LC	LC	LC	-
<i>Apodemus sylvaticus</i>	Mulot sylvestre	-	-	-	LC	LC	LC	LC	-
<i>Arvicola cf. monticola</i>	Campagnol monticole	-	-	-	LC	LC	NE	NE	-
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuril européen	-	-	-	LC	LC	LC	LC	-
<i>Clethrionomys glareolus</i>	Campagnol roussâtre	-	-	-	LC	LC	LC	LC	-
<i>Crociodura russula</i>	Crocidure musette	-	-	-	LC	LC	LC	LC	-
<i>Meles meles</i>	Blaireau d'Eurasie	-	-	-	LC	LC	LC	LC	-
<i>Microtus arvalis</i>	Campagnol des champs	-	-	-	LC	LC	LC	LC	-
<i>Rattus norvegicus</i>	Rat surmulot	-	-	-	LC	NE	NA	NA	-
<i>Sus scrofa</i>	Sanglier	-	-	-	LC	LC	LC	LC	-
<i>Talpa europaea</i>	Taupe d'Europe	-	-	-	LC	LC	LC	LC	-
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	-	-	-	LC	LC	LC	LC	-
Espèces supplémentaires contactées via analyse crânienne (pelotes de réjection)									
<i>Sorex cf. coronatus</i>	Musaraigne couronnée	-	-	-	LC	LC	LC	LC	-
<i>Sorex minutus</i>	Musaraigne pygmée	-	-	-	LC	LC	LC	LC	-
<p>Directive 92/43/CEE (Directive Habitats-Faune-Flore) :</p> <p>Annexe 2 : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation</p> <p>Annexe 4 : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte</p> <p>Annexe 5 : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion</p> <p>Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire</p> <p>Article 2 : Protégée au niveau national, espèce et son habitat</p> <p>Article 5 : Colportage, mise en vente, achat, prêt avec contrepartie, échange ou utilisation à des fins commerciales pouvant ne pas être soumis à autorisation</p> <p>CNPN : Arrêté du 6 janvier 2020 fixant la liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature</p> <p>Annexe 1 : Espèces dont la dérogation est soumise à l'avis du CNPN</p> <p>Liste rouge mondiale des espèces menacées : UICN - 2024</p> <p>Liste rouge européenne des espèces menacées : UICN - 2024</p> <p>La Liste rouge des espèces menacées en France - Mammifères de France métropolitaine : SFEPM & ONCFS - 2017</p>									

Liste rouge des vertébrés terrestres d'Auvergne-Rhône-Alpes (oiseaux nicheurs et mammifères hors chauves-souris) : LPO AURA - 2024
NA : Non applicable - NE - Non évalué - DD : Manque de données - LC : Préoccupation mineure - NT : Quasi-menacé - VU : Vulnérable - EN :
En danger d'extinction - CR : En danger critique d'extinction - RE : Espèce éteinte
Listes des espèces « déterminantes » de l'inventaire continu des ZNIEFF en Auvergne-Rhône-Alpes : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes - 2023
C : Complémentaire - D* : Déterminante sous conditions - D : Déterminante stricte

III.C.3.c.ii *Description des espèces protégées*

Castor d'Eurasie (Castor fiber)

D'une longueur totale de 80 à 120 cm, avec ses 20 à 30 kg, le Castor est le plus grand des rongeurs aquatiques. Son pelage brun roux est constitué de deux types de poils : les jarres, longs poils assurant l'imperméabilité, et le duvet très dense pour la protection thermique. Le milieu de vie type du Castor est constitué par le réseau hydrographique de plaine et de l'étage collinéen voire au-delà. Il peut s'installer aussi bien sur les fleuves que les ruisseaux. Les plans d'eau peuvent être colonisés lorsqu'ils sont reliés au réseau hydrographique ou bien lorsqu'ils sont très proches de celui-ci. Les conditions nécessaires à son implantation sont la présence permanente de l'eau même si la surface de celle-ci est temporairement faible. La profondeur doit être par place au minimum de 50 à 60 cm ; la présence significative de formations boisées ou arbustives rivulaires avec prédominance de jeunes salicacées, une faible pente du cours d'eau, une faible vitesse permanente du courant, l'absence d'ouvrages hydroélectriques infranchissables et incontournables. L'espèce est classée en préoccupation mineure en France ainsi qu'en Auvergne-Rhône-Alpes. De très nombreux indices de présence (barrage, écorçage, crayons, terrier, réfectories, etc.) ont été détectés le long du Lion, dans la partie sud du site d'étude.



Hérisson d'Europe (Erinaceus europaeus)

Petit mammifère trapu, caractérisé par le dos et les flancs couverts d'environ 6 000 piquants érectiles, le Hérisson d'Europe est opportuniste et omnivore. Il consomme des invertébrés terrestres. Il fréquente une grande variété de milieux : bocage, bois, prairies, parcs et jardins, etc. Il évite les secteurs sans végétation comme les zones de grandes cultures et est rare dans les forêts de résineux, les landes et les marais. Il hiberne en saison froide quand sa nourriture se raréfie, dans un tas de feuilles mortes, ou encore un tas de bois. À grande échelle, cette espèce subit directement la perte de son habitat et est souvent victime d'écrasement routier. L'espèce est classée en préoccupation mineure en France ainsi qu'en Auvergne-Rhône-Alpes. Trois individus écrasés sur la route ont pu être observés, et l'espèce est probablement plus répandue qu'il n'y paraît.



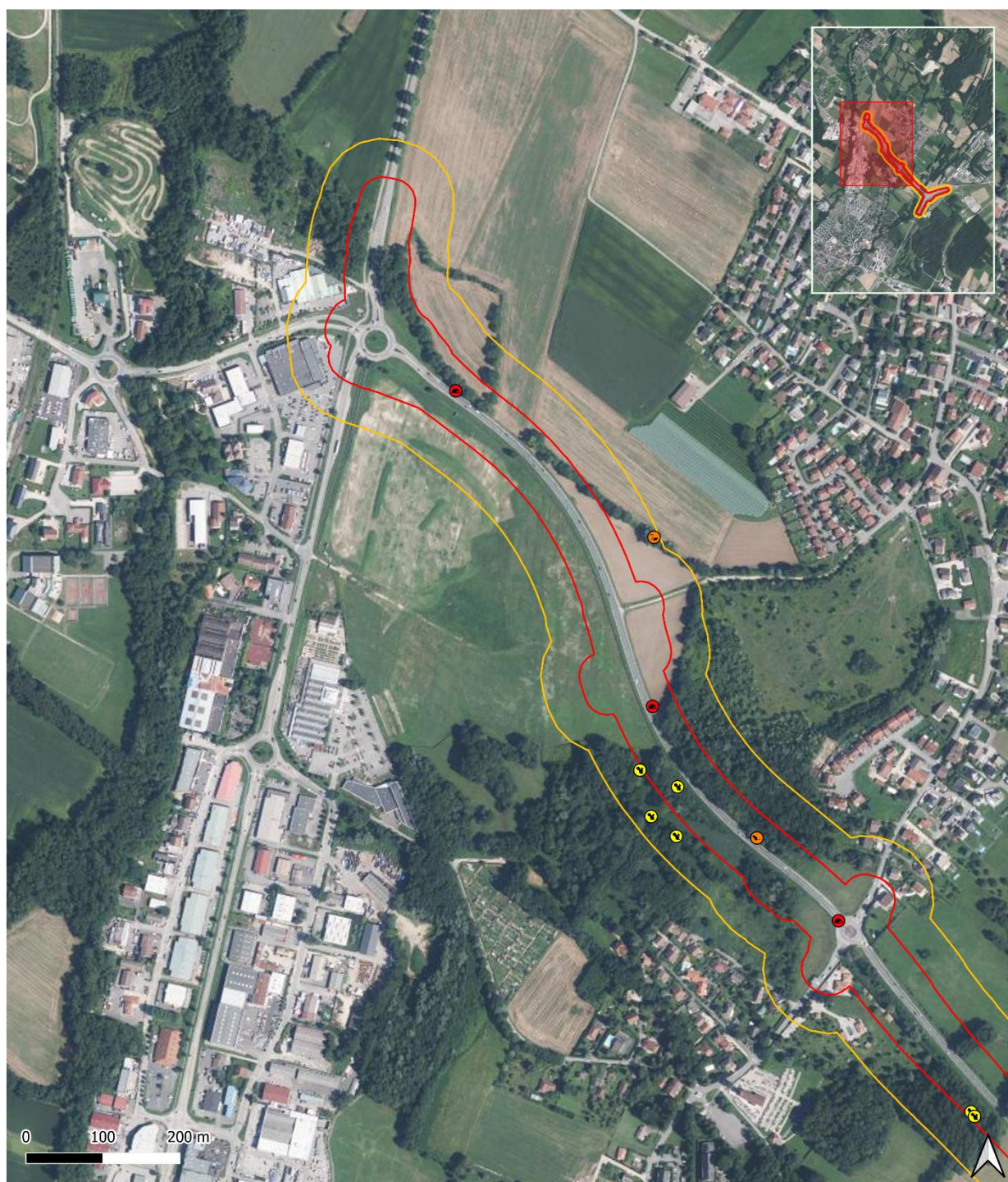
Écureuil roux (Sciurus vulgaris)

L'Écureuil roux est une espèce solitaire, diurne et arboricole. Il construit un nid ou moins sphérique (environ 30 cm de diamètre), généralement à plus de 6 m de haut dans un arbre. Il est généralement placé contre le tronc dans le houppier, dans un arbre creux, ou dans un vieux nid de Corneille noire. L'Écureuil Roux habite les bois et les forêts de feuillus ou de résineux (peuplements partiellement formés d'arbres âgés), les parcs et les grands jardins boisés. Il apprécie notamment les forêts matures et est surtout limité par l'abondance de nourriture. Le domaine vital des mâles et des femelles est équivalent (4 ha en moyenne). La densité de la population est en général de 0,2 à 1,6 individus par hectare. Il n'hiberne pas, mais constitue des réserves. Le régime alimentaire est essentiellement végétarien. Il consomme des graines de résineux (épicéa, pins), des glands, des châtaignes, des faines, des noix, des noisettes, des écorces, de l'aubier, des bourgeons, les boutons floraux des résineux et autres arbres, des pousses, des champignons et très secondairement des insectes, des œufs et des oisillons. L'espèce est classée en préoccupation mineure en France ainsi qu'en Auvergne-Rhône-Alpes. Plusieurs nids ont été recensés dans les zones forestières situées dans la partie centrale du site d'étude.



III.C.3.c.iii Localisation des observations de mammifères patrimoniaux

Localisation des observations de mammifères patrimoniaux



Légende

Périmètres :

- ▭ Périmètre rapproché
- ▭ Périmètre éloigné

Enjeu fort :

- Castor d'Eurasie
- Hérisson d'Europe

Enjeu élevé de conservation :

- Lérot
- Rat des moissons

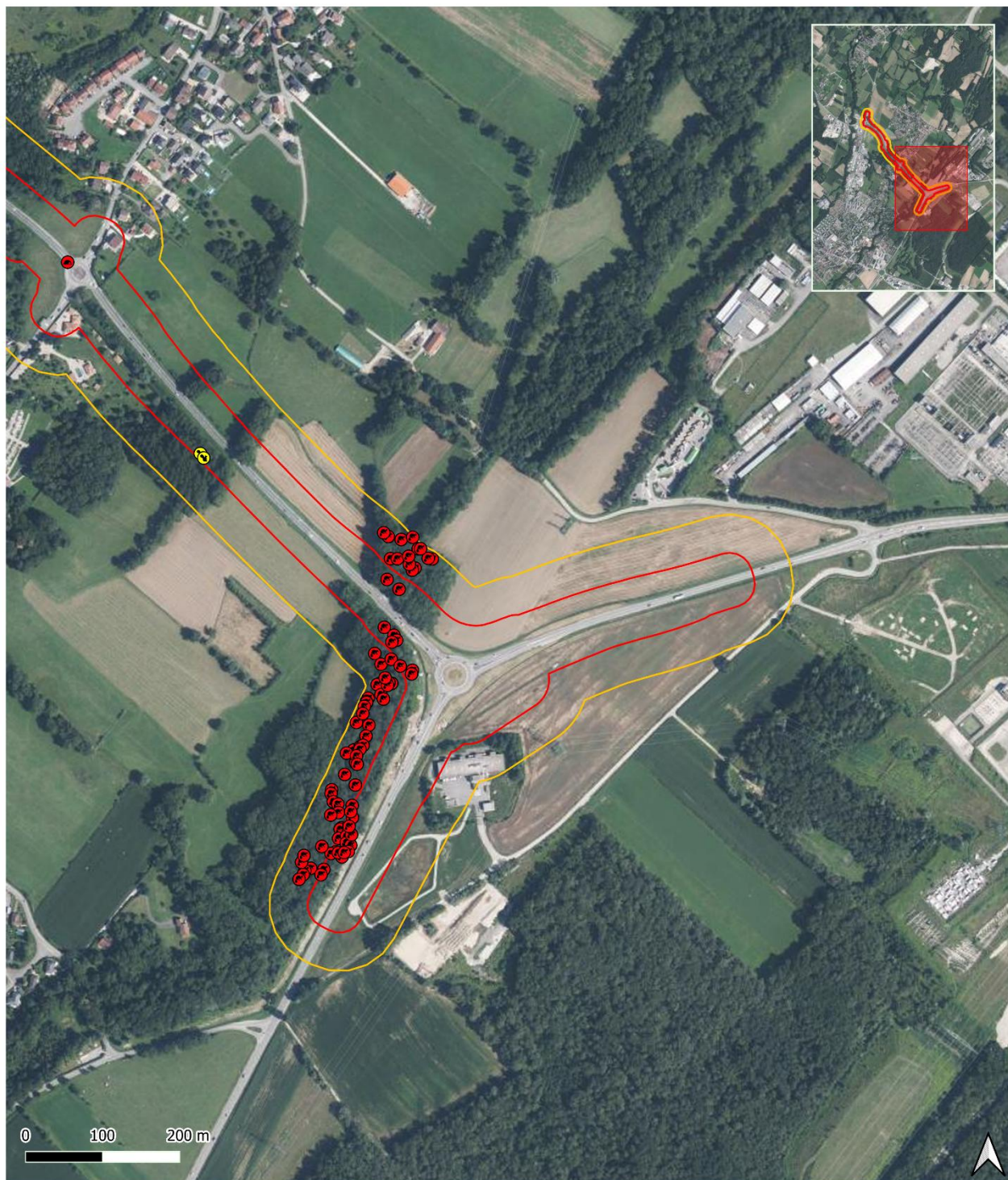
Enjeu moyen :

- Ecureuil roux



Figure 43 : Localisation des observations de mammifères patrimoniaux - 1

Localisation des observations de mammifères patrimoniaux



Légende

Périmètres :

- ▭ Périmètre rapproché
- ▭ Périmètre éloigné

Enjeu fort :

- Castor d'Eurasie
- Hérisson d'Europe

Enjeu élevé de conservation :

- Lérot
- Rat des moissons

Enjeu moyen :

- Ecureuil roux

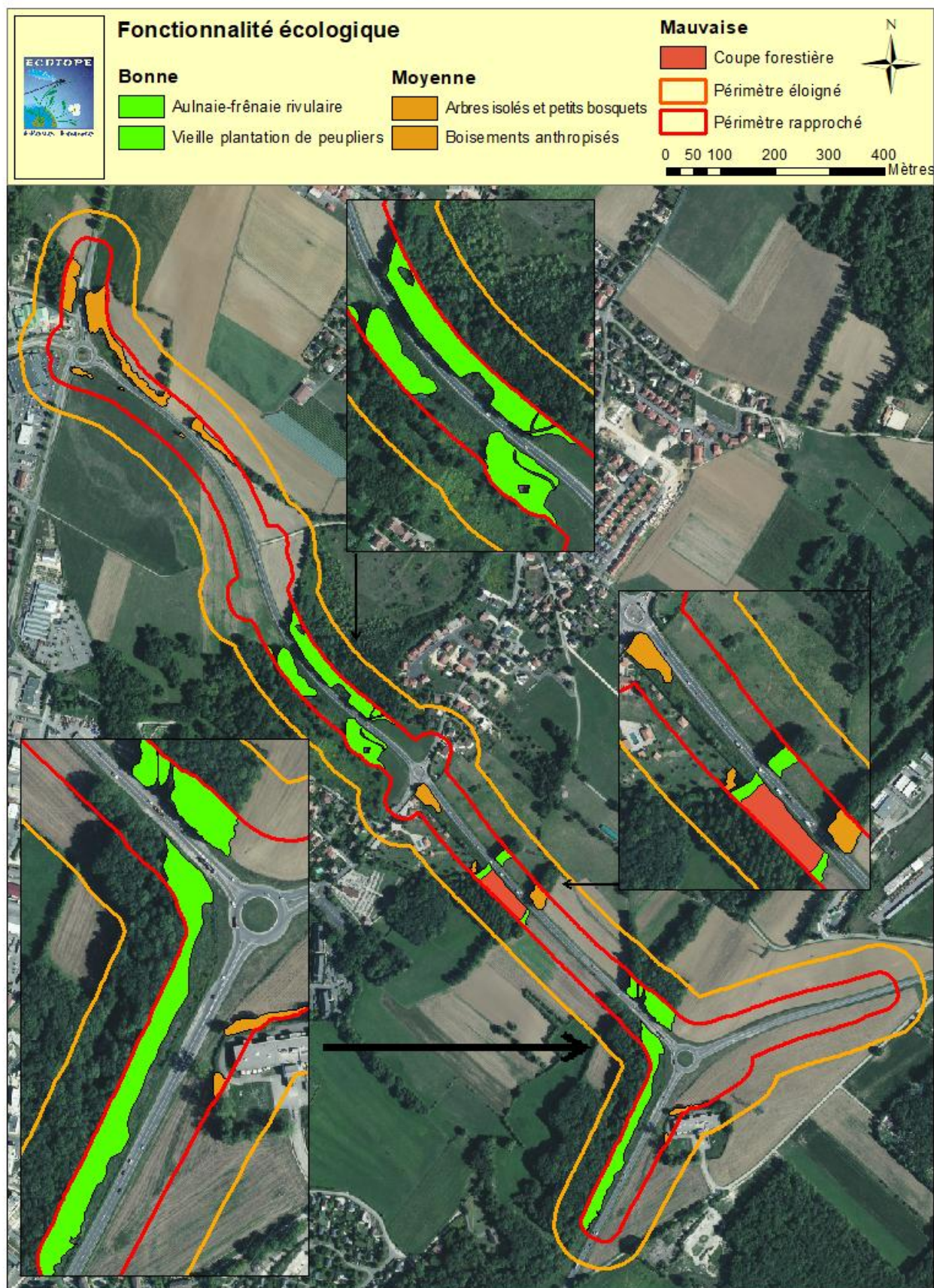


Figure 44 : Localisation des observations de mammifères patrimoniaux - 2

III.C.3.c.iv *Cartographies des Habitats d'espèce Mammifères terrestres*

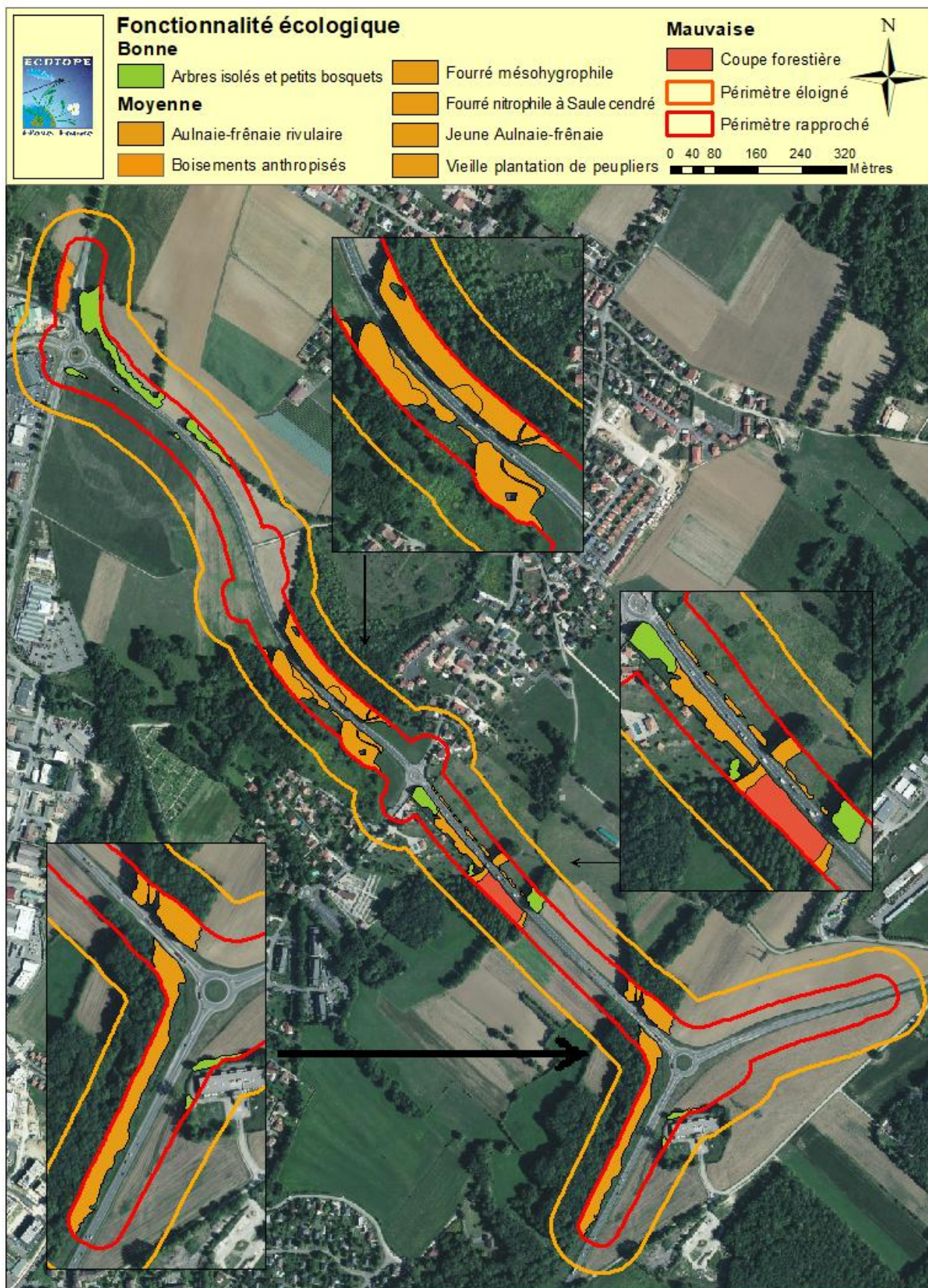
III.C.3.c.iv.1 *Cartographie des Habitats d'espèce Ecureuil roux*

Habitats d'espèce - Ecureuil roux



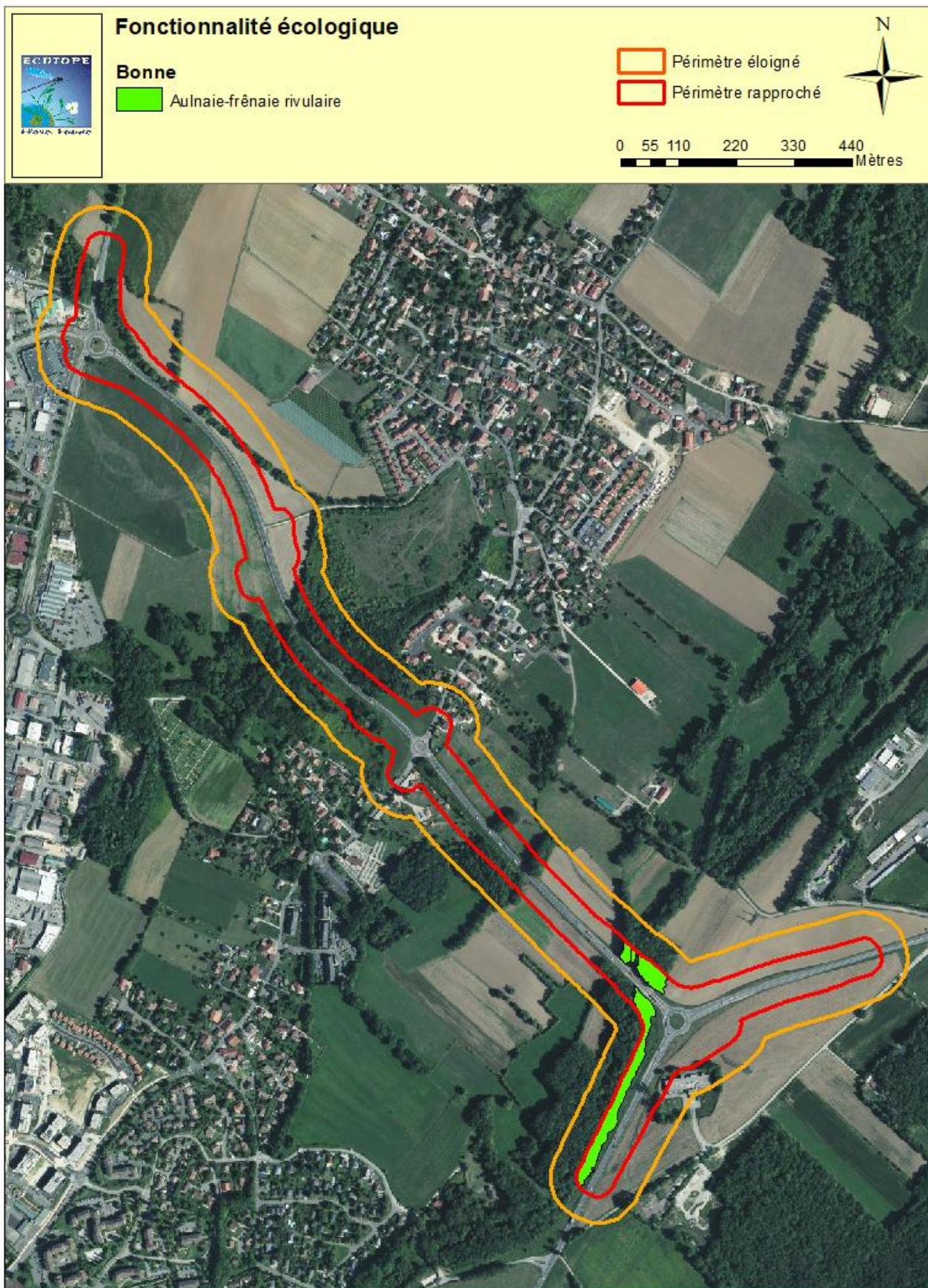
III.C.3.c.iv.2 Cartographie des Habitats d'espèce Hérisson d'Europe

Habitats d'espèce - Hérisson d'Europe



III.C.3.c.iv.3 Cartographie des Habitats d'espèce Castor d'Europe

Habitats d'espèce - Castor d'Europe



III.C.3.d Chauves-souris

III.C.3.d.i Résultats de l'inventaire

Les inventaires par enregistrements et détection des ultrasons ont permis d'identifier au moins 20 espèces sur le site, ce qui constitue une assez bonne richesse spécifique. Ces espèces sont quasi toutes protégées à l'échelle nationale, et 11 d'entre elles possèdent un statut de conservation défavorable. De plus, 5 espèces sont d'intérêt prioritaire car inscrites à l'annexe 2 de la DHFF. Le tableau ci-après synthétise les statuts de protection et de conservation des espèces recensées.

Tableau 11 : Synthèse des statuts de protection et de conservation des chauves-souris

Nom binomial	Nom vernaculaire	Directive HFF	Protection nationale	CNPN	LR Monde	LR Europe	LR France	LR AURA	ZNIEFF
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	Ann. 2 et 4	Art. 2	-	NT	VU	LC	LC	C
<i>Myotis blythii</i>	Petit murin	Ann. 2 et 4	Art. 2	-	LC	VU	NT	VU	D
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	Ann. 4	Art. 2	Ann. 1	LC	LC	VU	VU	D*
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	Ann. 4	Art. 2	-	LC	LC	NT	NT	C
<i>Myotis alcathoe</i>	Murin d'Alcathoé	Ann. 4	Art. 2	-	DD	NT	LC	DD	D
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	Ann. 2 et 4	Art. 2	-	LC	LC	LC	NT	D
<i>Myotis myotis</i>	Grand murin	Ann. 2 et 4	Art. 2	-	LC	LC	LC	LC	D
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	Ann. 4	Art. 2	-	LC	LC	NT	LC	D*
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	Ann. 4	Art. 2	-	LC	LC	NT	DD	D*
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	Ann. 4	Art. 2	-	LC	LC	NT	NT	C
<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris	Ann. 4	Art. 2	-	NT	NT	LC	LC	C
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	Ann. 2 et 4	Art. 2	-	LC	LC	LC	LC	D
<i>Tadarida teniotis</i>	Molosse de Cestoni	Ann. 4	Art. 2	-	LC	LC	NT	NT	D*
<i>Hypsugo savii</i>	Vespère de Savi	Ann. 4	Art. 2	-	LC	LC	LC	LC	D
<i>Myotis brandtii</i>	Murin de Brandt	Ann. 4	Art. 2	-	LC	LC	LC	DD	D
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	Ann. 4	Art. 2	-	LC	LC	LC	LC	C
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	Ann. 4	Art. 2	-	LC	LC	LC	LC	C
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	Ann. 4	Art. 2	-	LC	LC	LC	LC	C
<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle pygmée	Ann. 4	Art. 2	-	LC	LC	LC	LC	D
Complexe d'espèces difficilement différenciables									
<i>Myotis crypticus</i>	Murin cryptique	Ann. 4	-	-	NT	NT	NE	DD	-
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	Ann. 4	Art. 2	-	LC	LC	LC	DD	C

Directive 92/43/CEE (Directive Habitats-Faune-Flore) :

Annexe 2 : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation

Annexe 4 : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte

Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire

Article 2 : Protégée au niveau national, espèce et son habitat

CNPN : Arrêté du 6 janvier 2020 fixant la liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature

Annexe 1 : Espèces dont la dérogation est soumise à l'avis du CNPN

Liste rouge mondiale des espèces menacées : UICN - 2024

Liste rouge européenne des espèces menacées : UICN - 2024















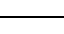
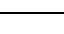












La Liste rouge des espèces menacées en France - Mammifères de France métropolitaine : SFPEM & ONCFS - 2017

Liste rouge des vertébrés terrestres d'Auvergne-Rhône-Alpes - Document partiel : chauves-souris ; reptiles et amphibiens : LPO AURA - 2024

NA : Non applicable - NE - Non évalué - DD : Manque de données - LC : Préoccupation mineure - NT : Quasi-menacé - VU : Vulnérable - EN : En danger d'extinction - CR : En danger critique d'extinction - RE : Espèce éteinte
Listes des espèces « déterminantes » de l'inventaire continu des ZNIEFF en Auvergne-Rhône-Alpes : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes - 2023
C : Complémentaire - D* : Déterminante sous conditions - D : Déterminante stricte

Le tableau ci-après présente les nombres de contacts estimés par espèce et par point d'échantillonnage. Les numéros des colonnes correspondent aux numéros des points tels que définis dans la partie méthodologie du présent rapport. À noter que seuls les points effectués en 2024 ont vu leurs nombres de contacts estimés, contrairement à ceux de 2021 où seules l'absence / présence ont été relevées.

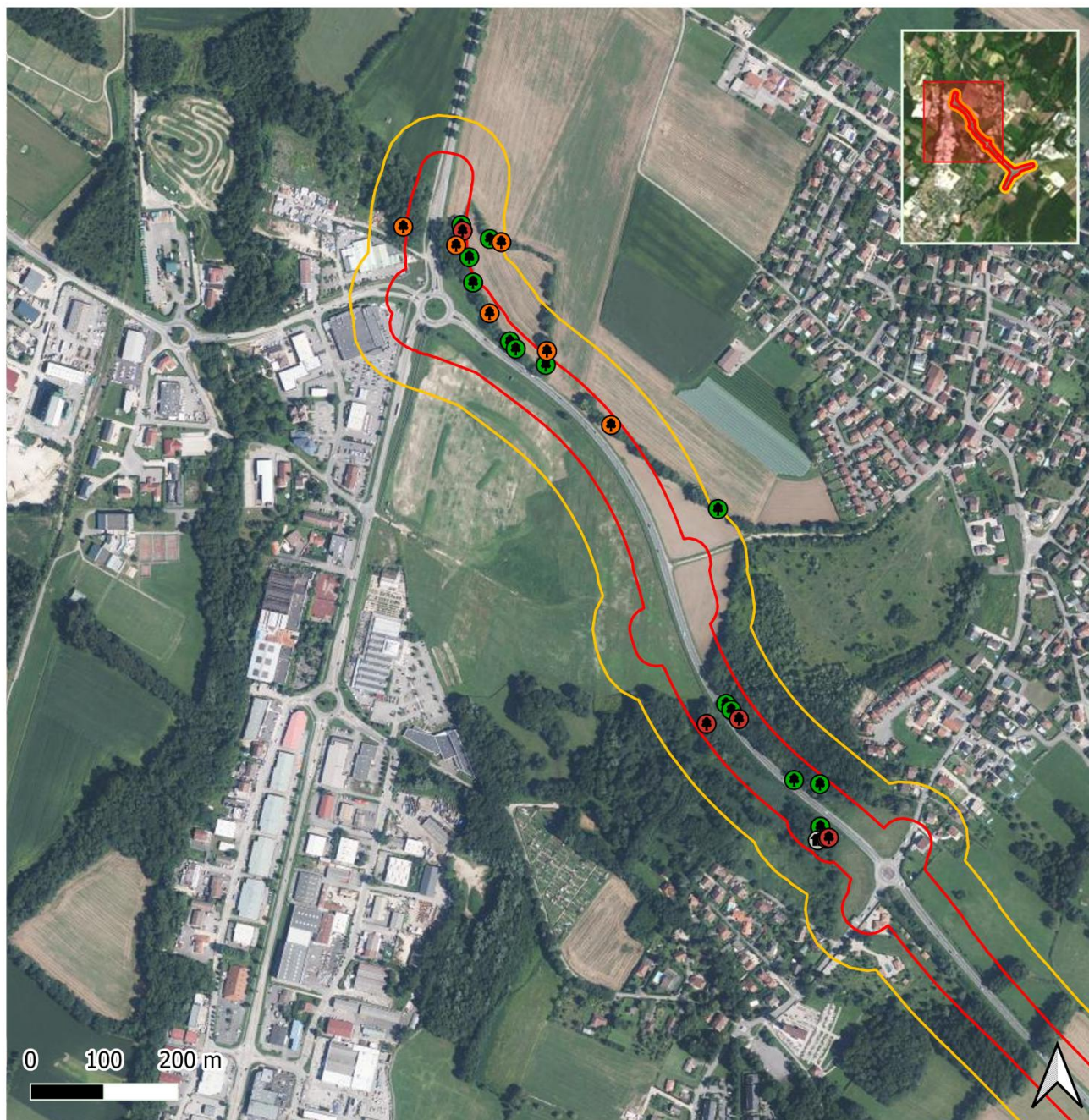
Tableau 12 : Espèces de chauves-souris inventoriées par point d'échantillonnage

Nom binomial	Nom vernaculaire	1	2	3	4	Total
		11/09/24	27/07/21	01/07/24	03/06/21	
		4 nuits	7 nuits	2 nuits	7 nuits	
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	38	-	-		≥39
<i>Myotis blythii</i>	Petit murin	4	-	-	-	4
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	49	-	1		≥51
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	-		1		≥3
<i>Myotis alcathoe</i>	Murin d'Alcathoé	-	-	-		≥1
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	2		-		≥4
<i>Myotis myotis</i>	Grand murin	-		-	-	≥1
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	16		13		≥31
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	-		1		≥3
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	2285		1154		≥3441
<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris	8		-		≥10
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	22	-	-		≥23
<i>Tadarida teniotis</i>	Molosse de Cestoni	-	-	5	-	5
<i>Hypsugo savii</i>	Vespère de Savi	-		-	-	≥1
<i>Myotis brandtii</i>	Murin de Brandt	5	-	-	-	5
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	2		3		≥7
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	11		70		≥83
<i>Myotis nattereri / crypticus</i>	Murin de Natterer / cryptique	3		-		≥5
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	61		133		≥196
<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle pygmée	23		1		≥26
Nombre d'espèces :		14	13	10	15	-

III.C.3.d.ii Gîtes présents sur le périmètre d'étude

Un certain nombre de cavités, fissures et décolllements d'écorces sont présents sur la zone d'étude, dont la majorité est favorable pour les chauves-souris. De plus, la présence d'une vieille grange au droit du projet présente un certain intérêt en termes de possibilités de gîte. La carte ci-après présente la localisation des gîtes favorables aux chiroptères recensés en 2021 et 2024. Au total, 34 gîtes potentiels ont été dénombrés.

Localisation des gîtes favorables aux chiroptères présents sur le site d'étude



Légende

Gîtes favorables :

- Bâti
- Cavité
- Décollement d'écorce
- Fissure

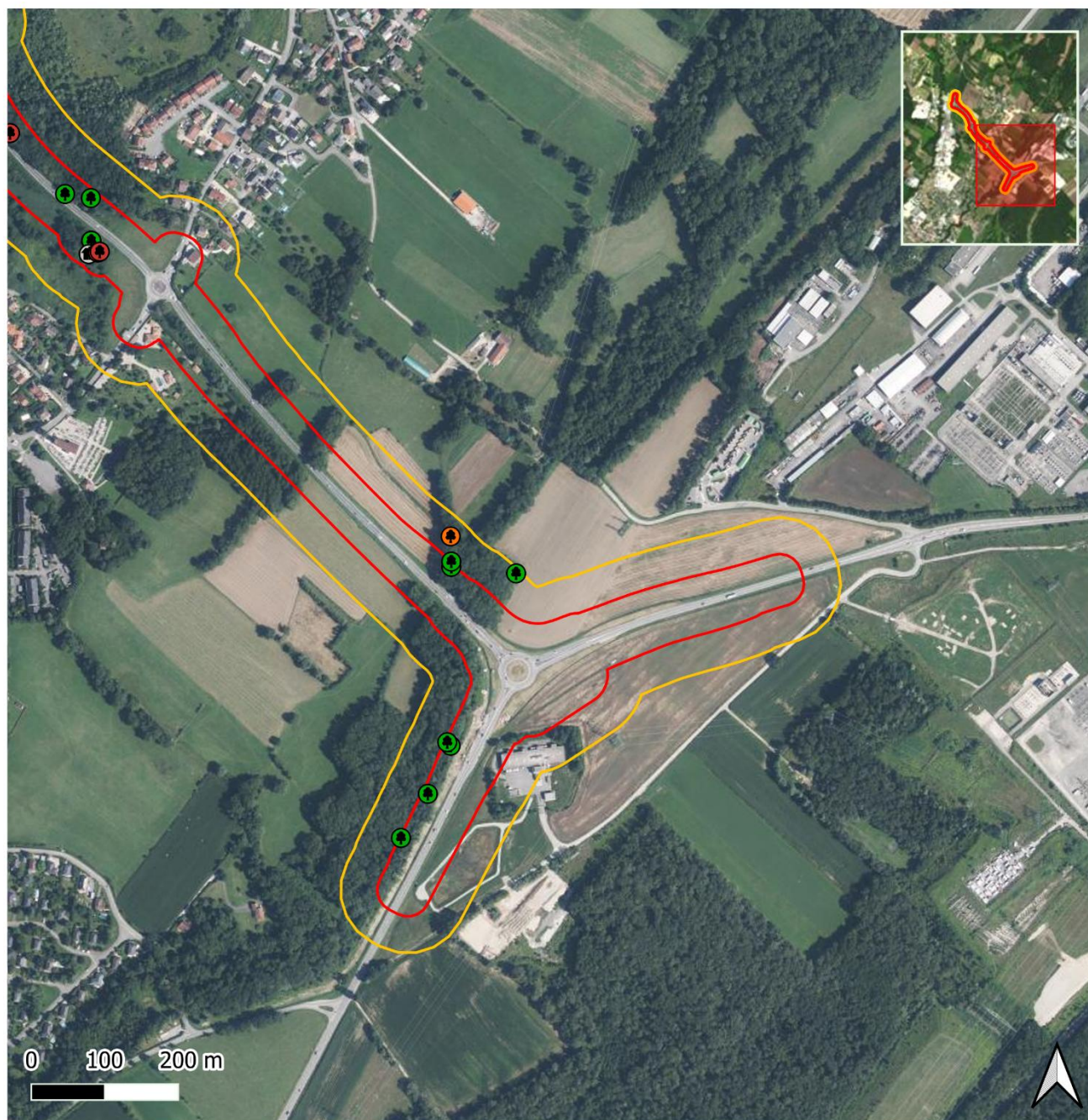
Périmètres :

- Périmètre rapproché
- Périmètre éloigné



Figure 45 : Localisation des gîtes favorables aux chiroptères -1

Localisation des gîtes favorables aux chiroptères présents sur le site d'étude



Légende

Gîtes favorables :

- Bâti
- Cavité
- Décollement d'écorce
- Fissure

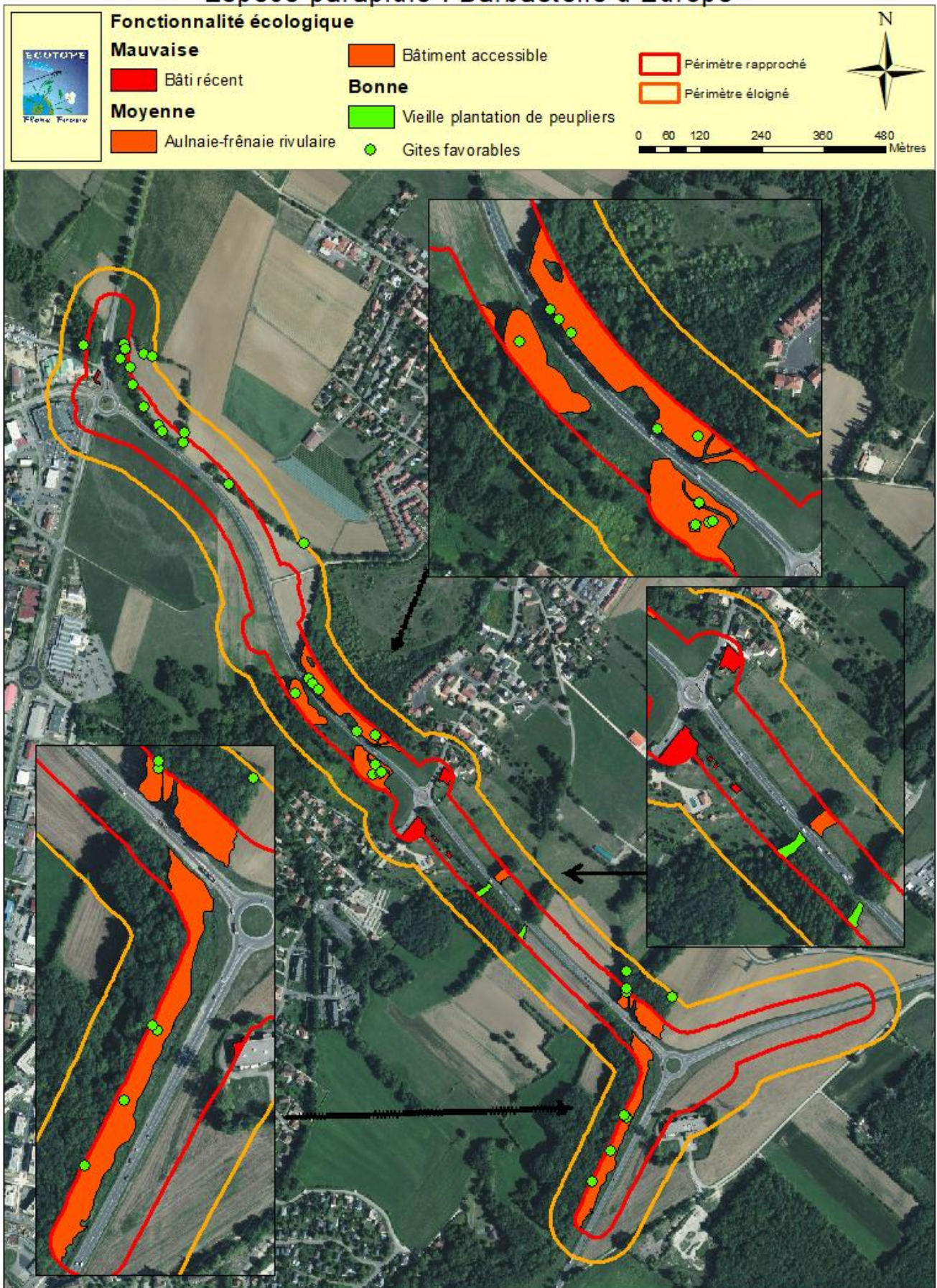
Périmètres :

- Périmètre rapproché
- Périmètre éloigné



Figure 46 : Localisation des gîtes favorables aux chiroptères - 2

Habitats d'espèce - Chiroptères Espèce parapluie : Barbastelle d'Europe



III.C.3.d.iii **Probabilité de présence sur le périmètre rapproché**

Outre la présence ponctuelle de ces espèces sur le secteur d'étude lors des enregistrements, il est intéressant de savoir lesquelles peuvent, ou ne peuvent pas, gîter sur le site. Leur écologie a été analysée, ainsi que leur comportement sur le site lors des inventaires (horaires de sortie, périodes d'inventaires pour les espèces migratrices, etc.). Ces informations ont été couplées avec les capacités d'accueil du site et les données de gîtes présents. Le tableau ci-après synthétise les résultats des analyses de potentialités de présence sur le périmètre rapproché, durant les périodes d'activité et d'hivernage des espèces.

Tableau 13 : Synthèse sur la potentialité de présence en gîte des espèces contactées

Nom vernaculaire	Présence potentielle hors période hivernale	Présence potentielle hivernale	Territoire de chasse
Barbastelle d'Europe	Probable - Chablis, Décollements d'écorces, cavités arboricoles, entre des poutres, mortaises de charpente, chevauchements de planches, habillages des façades, entre un mur et un chevron, coffrages de fenêtres, volets, parfois anfractuosités des falaises, corniches de ponts en béton, nichoirs plats	Probable - Caves voûtées, ouvrages militaires, casemates, ruines, souterrains, tunnels, ponts enterrés, entrées des grottes, parfois volets, décollements, d'écorces ou entre des poutres	Forêts, zones humides, lisières, bocages, jusqu'à 24 km autour du gîte
Noctule commune	Probable - Cavités arboricoles, nichoirs, coffres de stores, lambris des toitures, bardages en bois ou ardoises, cloisons en fibrociment, acrotères des corniches, habillages des façades, ponts et autres ouvrages d'art, parfois grands porches de grottes	Probable - Cavités arboricoles, nichoirs, disjointements en béton des corniches des ponts, des immeubles ou des châteaux d'eau, parfois ruines ou tunnels	Forêts, prairies, étendues d'eau, vergers, éclairages urbains, jusqu'à 26 km autour du gîte
Petit murin	Possible - Charpentes, combles de grandes bâtisses, grottes, cavités naturelles, falaises, tunnels, aqueducs et ouvrages d'art	Possible - Mines, tunnels, grottes, ponts, bâti, anfractuosités rocheuses	Steppes herbacées, prairies, vignobles enherbés, jusqu'à 25 km autour du gîte
Grand murin	Probable - Cavités arboricoles, ponts, caves, mines, grottes, combles, tunnels	Possible - Mines, tunnels, grottes, ponts, bâti, anfractuosités rocheuses	Forêts de feuillus au sous-bois dégagé, jusqu'à 35 km autour du gîte
Murin à oreilles échanquées	Probable - Cavités arboricoles, décollements d'écorces, sous les branches, entre des chevrons, parasols de jardin, combles, charpentes des maisons	Non - Grottes, carrières, mines et caves de grande dimension	Forêts diversifiées, lisières, prés, vergers, étables, jusqu'à 15 km autour du gîte
Murin d'Alcathoé	Probable - Cavités arboricoles, décollements d'écorces, parfois volets	Probable - Cavités arboricoles, parfois grottes et gouffres	Vallons boisés frais à végétation dense, forêts humides, mixtes, plantations de résineux, ripisylves, jusqu'à 1 km autour du gîte
Noctule de Leisler	Probable - Cavités arboricoles, chablis, décollements d'écorces, nichoirs, isolation des toitures, couvertures de chien-assis, anfractuosités des murs, parois creuses, linteaux de portes, corniches des pont	Probable - Cavités arboricoles, nichoirs	Forêts, lisières, étendues d'eau, vergers, éclairages urbains, jusqu'à 17 km autour du gîte
Oreillard gris	Possible - Combles chauds des bâtiments, disjointements des charpentes et des huisseries, granges ou appentis avec panneaux muraux, à l'intérieur des parpaings, sous les habillages de façade, parfois nichoirs, anfractuosités des falaises ou fissures à l'entrée des grottes	Possible - Combles, fissures de falaise, casemates, petites caves, grottes naturelles et mines	Principalement les milieux ouverts, villages, parcs, vergers, parfois boisements de feuillus, jusqu'à 6 km autour du gîte
Petit rhinolophe	Possible - Combles des grands bâtiments, chaufferies, vides-sanitaires, vieilles cheminées, espaces vides sous les planchers,	Possible - Grottes, cavernes, mines, aqueducs, galeries, tunnels, caves, vides sanitaires, piles de ponts creux, parfois	Vieilles forêts de feuillus, pâtures, vergers, haies, prairies, parcs et jardins, jusqu'à 8 km autour du gîte

	recoins d'escaliers, cavités, grottes, mines, parfois arbres creux, fosses septiques, parties creuses des ouvrages d'art, canalisations ouvertes, étables abandonnées, fissures rocheuses, sous un arbre ou une avancée de toit	puits, terriers et autres microcavités	
Pipistrelle commune	Probable - Maisons, granges, garages, immeubles, volets, habillages des façades, panneaux décollés des murs, espaces creux des toitures, coffres de stores, anfractuosités de charpente, retours de zinc, nichoirs, cavités arboricoles, parfois orifices d'émergence d'insectes saproxylophages	Probable - Bâti, greniers, lézardes de murs ou de rochers, tunnels, casemates, cavités arboricoles, parfois moellons de pierres, corniches d'immeubles, voussoirs de ponts et d'aqueducs	Zones humides, étendues d'eau, éclairages urbains, zones boisées, milieux agricoles, jusqu'à 5 km autour du gîte
Pipistrelle de Nathusius	Probable - Cavités arboricoles, fissures, décollements d'écorces, chablis, planches de miradors, cabanes forestières, entreposages de planches, combles, nichoirs, parfois tas de bois	Probable - Cavités arboricoles, fissures, décollements d'écorces, nichoirs, bardages des façades, murs creux, parfois tas de bois et empilements de palettes	Forêts, lisières, zones humides, étendues d'eau, éclairages urbains, jusqu'à 6 km autour du gîte
Sérotine commune	Possible - Combles, toitures, volets, murs, habillages de façades	Possible - Cavités naturelles ou artificielles, ouvrages civils, bâti, fentes rocheuses ou arboricoles	Lisières, milieux ouverts mixtes, éclairages publics, jusqu'à 6 km autour du gîte
Molosse de Cestoni	Possible - Disjointements de falaises exposées au soleil, des corniches des ponts, des châteaux d'eau, des immeubles, parfois à l'arrière des volets, dans les fissures d'amas rocheux	Non - Falaises, corniches de bâtiments ou de ponts bien orientées au sud	Forêts, pinèdes, pelouses d'altitude, plantations, zones humides, lacs, retenues d'eau, plaines alluviales, vallées, côtes, grandes et petites agglomérations, jusqu'à 30 km autour du gîte
Murin à moustaches	Probable - Espaces disjoints plats, écorces décollées, fissures arboricoles, parfois cavités souterraines	Non - Caves, grottes, mines, carrières, parfois bâti ou cavités arboricoles	Plans d'eau calmes, zones humides arborées, lisières, éclairages urbains, jusqu'à 3 km autour du gîte
Murin de Brandt	Probable - Arbres creux, décollements d'écorces, nichoirs, entre des planches, arrière des volets, contrevents, bardages, combles d'églises, entre les poutres des charpentes, sous les revêtements en Eternit, parfois en milieu souterrain	Non - Grottes, caves, mines et carrières	Milieux arborés, milieux ouverts, villages et zones agricoles, jusqu'à 11 km autour du gîte
Murin de Daubenton	Probable - Cavités arboricoles, nichoirs, joints de dilatation des ponts, drains, décollements d'écorces, chablis, ponts, combles, bâti, parfois volets	Probable - Caves, grottes, carrières, mines, casemates, ruines, puits, tunnels, cavités arboricoles, parfois ponts	Plans d'eau calme sans végétation, lisières forestières, prairies humides, mer étale, jusqu'à 10 km autour du gîte
Murin de Natterer / cryptique	Probable - Cavités arboricoles, bâti, ponts, couloirs techniques de barrages, fissures de falaises, nichoirs, linteaux de bois, moellons, parpaings, parfois milieu souterrain	Possible - Anfractuosités rocheuses, grottes, mines, caves, glacières, tunnels, ponts, aqueducs, parfois cavités arboricoles ou bâti	Massifs anciens de feuillus, lisières, bocages, ripisylves, vergers, étables, jusqu'à 6 km autour du gîte
Pipistrelle de Kuhl	Possible - Bâti, charpentes des greniers, chiens assis, bardages des murs, abat-vent, volets, entre les poutres, disjointements de ponts, caissons de volets roulants, parfois nichoirs, cavités arboricoles, décollements d'écorces	Possible - Bâtiments, anfractuosités des murs, disjointements des huisseries, fissures de falaises, parfois caves et fissures de falaises	Espaces ouverts, espaces boisés, zones humides, éclairages urbains
Pipistrelle pygmée	Probable - Cavités arboricoles, fissures, décollements d'écorces, bâti, volets, ponts	Probable - Cavités arboricoles, bâti	Zones humides, étendues et cours d'eau, forêts de feuillus, clairières, lisières, jusqu'à 3 km autour du gîte
Vespère de Savi	Possible - Lézardes des parois rocheuses et des falaises, étroitures, alvéoles et fissures rocheuses, fentes des arbres, décollements d'écorces, habillages en bois des façades,	Possible - Fissures et alvéoles de falaises, disjointements de pierres de grands édifices, grottes et cavités souterraines	Zones humides, le long des falaises, maquis, garrigues, prairies alpines, éclairage urbain

	bardage, volets, bâti, parfois ponts, pierriers, protections de piquets	
--	---	--

Légende : En blanc : l'absence de l'espèce - En grisé : la potentialité de présence, Possible ; Probable ; Quasi-certaine et certaine

III.C.3.d.iv Description des espèces protégées

Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*)

C'est une chauve-souris de taille moyenne, au pelage noir et au faciès très caractéristique. Son régime alimentaire se compose quasi exclusivement de petits lépidoptères. En Hiver, c'est une espèce peu frileuse qui fréquente des gîtes d'hibernation froids très diversifiés : tunnels, fissures dans les roches, arbres creux, anciennes mines ou carrières, etc. Ses gîtes d'été sont situés dans les disjointements des murs de bâtiments, dans les linteaux des portes de granges, derrière les volets, dans les cavités d'arbres et sous les écorces décollées. Elle chasse dans les milieux forestiers, et les milieux semi-ouverts avec des entités boisées. L'espèce est classée en préoccupation mineure en France ainsi qu'en Auvergne-Rhône-Alpes. Sur le site, l'espèce a été contactée au moins 39 fois.



Noctule commune (*Nyctalus noctula*)

Cette grande espèce, de la taille d'une grosse pile, possède un pelage uniformément roux cuivré. Elle est considérée comme arboricole, mais peut s'observer dans des bâtiments. Été comme hiver, le gîte idéal est généralement constitué par les cavités des vieux arbres. La Noctule commune possède un régime alimentaire très éclectique. Elle chasse en groupe, jusqu'à une centaine de mètres de hauteur, des gros coléoptères aux micro-insectes volants. L'espèce est principalement menacée par la présence d'éoliennes dans des trajectoires de migrations. L'espèce est classée vulnérable en France ainsi qu'en Auvergne-Rhône-Alpes. Sur le site, l'espèce a été contactée au moins 51 fois.



Petit murin (*Myotis blythii*)

Pouvant mesurer jusqu'à 7 cm de longueur pour 40 cm d'envergure, il s'agit de la plus petite des espèces du groupe des « Grands Murins ». L'espèce est sédentaire et les individus présentent une petite touffe de poils clairs entre les oreilles chez 95% des Petits Murins de France et de Suisse. Le tragus est clair sur toute sa longueur. En hiver, l'espèce gîte dans les milieux souterrains naturels et artificiels, tout comme en été, avec la possibilité de la retrouver au sein de bâtiments en plus. Sa technique de chasse consiste au glanage d'insectes sur la végétation qu'elle effectue principalement dans les steppes herbacées, les prairies et les vignobles enherbés. L'espèce est menacée par la régression des milieux ouverts (fermeture des prairies par enrichissement, mise en culture intensive) ainsi que le tourisme souterrain. L'espèce est classée quasi-menacée en France et vulnérable en Auvergne-Rhône-Alpes. Sur le site, l'espèce a été contactée 4 fois.



Grand murin (*Myotis myotis*)

C'est l'une des plus grandes Chauve-souris que l'on peut retrouver sous nos latitudes. Le pelage est épais, court, brun clair sur le dos avec des nuances de roux. Le ventre est blanc. Cette espèce vit en grandes colonies, à basse et moyenne altitude. Elle est essentiellement forestière, mais elle peut fréquenter les prairies et le bocage. En hiver, on la retrouve dans les zones souterraines, les fissures de falaises à forte humidité. En été, les essaims de femelles se retrouvent dans les cavités arboricoles, les nichoirs, dans les anfractuosités de roche humide, dans les combles, églises, etc. Elle chasse dans les vieilles forêts à litière sèche avec des canopées épaisses. Les zones de pâtures sont également convoitées. Depuis les années 50, cette espèce a subi un fort déclin. L'espèce est classée en préoccupation mineure en France ainsi qu'en Auvergne-Rhône-Alpes. Sur le site, elle a été contactée au moins 1 fois.



Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)

Espèce de taille moyenne, qui comme son nom l'indique, il a une échancrure aux 2/3 du bord externe du pavillon de l'oreille. Son pelage est épais et laineux gris brun plus ou moins teinté de roux sur le dos, et la face ventrale est blanc jaunâtre. Elle fréquente préférentiellement les zones de faible altitude, dans les vallées alluviales avec des massifs forestiers caducifoliés, et des zones humides. Elle est aussi présente dans les milieux bocagers, et péri-urbains. Ses milieux de chasse sont assez variés (lisière, à l'intérieur des massifs, au-dessus des pièces d'eau). Il prospecte aussi le bâti. En période d'hibernation, il occupe exclusivement les milieux souterrains. Ceux-ci doivent être dans une obscurité totale, avec une hygrométrie quasi de 100%, et une température assez stable d'environ 12°C. Les sites de mise bas sont aussi très variés : combles chauds, églises, plus au sud dans des usines en activités, des préaux d'écoles, etc. L'espèce est extrêmement fidèle à ses sites de mise bas. Son écologie en période estivale est assez large. Cette espèce semble être un très bon indicateur biologique. L'espèce est classée en préoccupation mineure en France et quasi-menacée en Auvergne-Rhône-Alpes. Sur le site, l'espèce a été contactée au moins 4 fois.



Murin d'Alcathoé (*Myotis alcathoe*)

C'est le plus petit murin d'Europe avec une longueur de corps variant de 3,9 à 4,4 cm. Les pieds sont très petits, comme les oreilles. Le tragus est pointu et ne dépasse qu'à peine l'échancrure de l'oreille. La face est claire et le frontal du crâne en bosse, descend nettement vers le museau. La zone entourant les yeux est assez glabre. Le pelage tend du brun au roux chez les individus adultes avec des variations que l'on retrouve chez les autres espèces du groupe des Murins à moustaches. L'identification du Murin d'Alcathoé reste très difficile du fait de sa ressemblance très forte avec le Murin à moustaches et le Murin de Brandt. Le Murin d'Alcathoé est observé le plus souvent dans des milieux forestiers associés à de grandes étendues de zones humides. Il est aussi présent partout où l'eau abonde, quelle que soit sa forme. Quand les massifs de feuillus se font plus rares, le Murin d'Alcathoé colonise les zones bocagères. Son territoire de chasse est surtout composé de milieux à la végétation dense et diversifiée. Ce chiroptère chasse le long des rivières, des étangs, dans les chemins étroits. Le Murin d'Alcathoé chasse dans un rayon d'environ 800 m autour de son gîte, voire peut-être plus. Cette espèce est régulièrement capturée en regroupement automnal devant les entrées de cavités, et pourtant elle ne semble pas apprécier ce type de gîte pour l'hiver. Certains biologistes pensent même qu'elle ne serait pas cavernicole : elle aurait plus tendance à être arboricole. Très peu de colonies de reproduction ont été localisées, mais celles connues sont toutes arboricoles. Le manque de connaissances ne permet pas de décrire davantage sa biologie. L'espèce est classée en préoccupation mineure en France et est en données insuffisantes en Auvergne-Rhône-Alpes. Sur le



site, l'espèce a été contactée au moins 1 fois.

Noctule de Leisler (*Nyctalus leislerii*)

La Noctule de Leisler est une espèce de taille moyenne. Son envergure est impressionnante par rapport à la taille de son corps. Le pelage est court et dense tel du velours, de couleur brune-terne à brun-grise. Espèce forestière avec une nette préférence pour les boisements et forêts caducifoliées assez claires, elle fréquente aussi les boisements de résineux. Elle montre une préférence aussi pour la proximité de zones-humides. En gîte hivernal elle n'est pas cavernicole, elle fréquente les cavités d'arbres, les nichoirs, ou le bâti. En gîte d'été, elle utilise les cavités arboricoles quelle que soit l'essence, les bourrelets cicatriciels, les loges de pics, etc.

Souvent avec une entrée de petite dimension. L'espèce est classée quasi-menacée en France et en préoccupation mineure en Auvergne-Rhône-Alpes. Sur le site, l'espèce a été contactée au moins 31 fois.



Oreillard gris (*Plecotus austriacus*)

Chauve-souris de taille moyenne, qui comme tous les Oreillards possède de très grandes oreilles au bout arrondi, avec un tragus lancéolé. Il a le visage et le contour des yeux masqués de noir et le museau cendré. Son pelage dorsal est long et gris cendré et celui du ventre est plus clair gris blanc. C'est une espèce de plaine et des vallées pas trop fraîches en montagne. L'Oreillard est une espèce commune dans les paysages agropastoraux assez extensifs, et les villages. Il est aussi présent en milieux urbains avec de nombreux espaces verts. L'Oreillard gris possède un caractère anthropophile. On l'observe régulièrement derrière les volets, dans les anfractuosités des murs de moellons, sous les toitures chaudes, directement pendu aux poutres ou encastré dans les matériaux isolants. L'espèce est classée en préoccupation mineure en France ainsi qu'en Auvergne-Rhône-Alpes. Sur le site, elle a été contactée au moins 10 fois.



Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)

Cette espèce de plaine remonte jusque dans les vallées chaudes de moyenne montagne. Elle fréquente les milieux semi-ouverts et bocagers avec une mosaïque d'habitats naturels boisés et ouverts. En gîte hivernal, les individus investissent les cavités souterraines, liées au bâti ou non. En gîte estival, ces colonies préfèrent les vieilles bâtisses (châteaux, églises, moulins, etc.) ; les arbres creux sont aussi utilisés. Elle affectionne aussi beaucoup les nichoirs. Ses terrains de chasse préférentiels se composent de haies ou lisières forestières avec une strate buissonnante bordée de friches ou prairies, et elle chasse aussi beaucoup en milieu forestier. Le petit Rhinolophe est une espèce

sédentaire, qui chasse non loin de son gîte (2 à 3 km), et les gîtes d'hiver et d'été ne sont que très peu éloignés, de l'ordre de 5 à 10 km. La continuité des corridors boisés est primordiale : un vide de 10 mètres semble réhibitoire. Les gîtes d'hibernation doivent bénéficier d'une obscurité totale, d'une température comprise entre 4°C et 16°C, rarement moins, d'une hygrométrie élevée, et d'une tranquillité absolue. La présence de milieux humides semble importante pour les colonies de mise bas. L'espèce est classée en préoccupation mineure en France ainsi qu'en Auvergne-Rhône-Alpes. Sur le site, elle a été contactée au moins 23 fois.



Pipistrelle commune (Pipistrellus pipistrellus)

C'est certainement l'une des chauves-souris les plus abondantes, et aussi l'espèce la plus fréquente dans les constructions humaines. Particulièrement éclectiques, les colonies de Pipistrelles Communes peuvent s'installer dans des gîtes divers et variés. Elles sont facilement observables lorsqu'elles s'établissent dans les toitures ou dans les joints de dilatations. L'espèce est classée en quasi-menacée en France ainsi qu'en Auvergne-Rhône-Alpes. Sur le site, l'espèce a été contactée au moins 3441 fois.



Pipistrelle de Nathusius (Pipistrellus nathusii)

C'est la plus grande des Pipistrelles, mais c'est tout de même une petite espèce, au pelage châtain à brun assez uniforme, en face ventral paraît plus clair, brun jaunâtre. C'est une espèce forestière de plaine, qui fréquente les boisements caducifoliés diversifiés et riches en zones d'eau comme les mares, tourbières, forêts riveraines des cours d'eau. En gîte d'hiver, elle est principalement présente dans les cavités arboricoles (décollements d'écorces, arbres creux, trous de pics, etc.) et cela peu importe l'essence de l'arbre. Elle est aussi trouvée au sein des arbres des parcs et jardins, et fréquente aussi les nichoirs. On la trouve aussi dans les tas de bois de chauffage, dans les bâtiments, les murs creux, etc. En gîte d'été elle utilise les cavités arboricoles, les tas de bois, les nichoirs ce qui est assez fréquent, et quelquefois les combles et le bâti. Les territoires de chasse sont en contexte de forêt alluviale, lînes, etc. Elle est fidèle à ses territoires de chasses, et utilise la structure du paysage pour ses déplacements. L'espèce est classée quasi-menacée en France et est en données insuffisantes en Auvergne-Rhône-Alpes. Sur le site, l'espèce a été contactée au moins 3 fois.



Sérotine commune (Eptesicus serotinus)

Grande chauve-souris robuste à fortes mâchoires. Elle préfère les milieux mixtes et affectionne le bocage, les prairies, les parcs et jardins, les vergers et l'éclairage urbain. Les gîtes sont pratiquement tout le temps dans les bâtiments. Néanmoins des colonies en milieux rupicoles sont connues. En revanche elle ne tolère pas que les accès à son gîte soient éclairés. L'espèce est classée quasi-menacée en France ainsi qu'en Auvergne-Rhône-Alpes. Sur le site, l'espèce a été contactée au moins 3 fois.



Molosse de Cestoni (Tadarida teniotis)

Parmi les plus grandes espèces de chauves-souris d'Europe, il constitue un genre à part. Les oreilles longues et larges atteignent l'extrémité du museau et se touchent à la base. Le museau est lui aussi très long, pointu, avec des narines s'ouvrant vers l'avant. Grands yeux. Pelage court, fin et mou, grisâtre à brunâtre. L'une des caractéristiques de l'espèce est la queue, libre de son uropatagium sur un tiers de sa longueur. Le Molosse de Cestoni est un habitué des régions de montagne : on le rencontre au niveau des falaises, des gorges et des agglomérations jusqu'à 2000 m d'altitude. L'animal est capable d'effectuer des vols sur plus de 30 km pour s'alimenter. Son vol rapide et ses émissions ultrasonores très basses dans les fréquences, lui permettent de capturer des papillons nocturnes sans être détecté par ces derniers. Espèce typiquement méditerranéenne, elle peut être abondante là où la nature lui offre de grandes parois verticales (falaises, gorges). La verticalité des immeubles permet à certaines colonies de retrouver des gîtes favorables. L'espèce est classée quasi-menacée en France ainsi qu'en Auvergne-Rhône-Alpes. Sur le site, elle a été contactée 5 fois.



Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*)

C'est une petite Chauve-souris très vive et sombre. Le tragus est pointu et long, il dépasse l'échancrure de l'oreille. Le pelage dorsal est brun, le ventre est gris. Cette espèce est présente en plaine et en montagne. Elle fréquente les milieux boisés mixtes, ainsi que les zones humides. En hiver, elle trouve refuge dans les grottes et carrières. En été, on la retrouve derrière les volets, les bardages de façades, mais aussi dans les bourrelets et les crevasses des vieux troncs. Il semblerait que la forêt ne soit qu'un territoire de chasse. Elle chasse au-dessus des marais, des plans d'eau calmes, près des lampadaires, autour des arbres, le long des lisières. Elle ne s'éloigne que très peu de son gîte. L'espèce est classée en préoccupation mineure en France ainsi qu'en Auvergne-Rhône-Alpes. Sur le site, elle a été contactée au moins 83 fois.



Murin de Brandt (*Myotis brandti*)

C'est un Murin de petite taille, avec des oreilles brun foncé, longues et pointues. Son pelage est long et brun sombre avec parfois des mèches assez rousses, en face ventrale brun clair à beige. Il est lié aux forêts assez ouvertes, avec de grands arbres et un sous-bois assez clair. Il chasse en forêt mais aussi dans les milieux ouverts, et parfois dans les villages et les zones agricoles. Il hiberne dans les milieux souterrains tant naturels qu'artificiels. La température de ses gîtes est préférée froide, entre 2 et 7°C. Ce Murin est très fidèle à ses quartiers d'hiver et y revient d'une année sur l'autre. Au printemps, les femelles forment de petites colonies de mise bas d'une vingtaine d'individus, et se logent sous les décollements d'écorces et dans les petits chablis. Dans les cavités arboricoles les colonies sont plus peuplées. On en trouve aussi dans les bâtiments. Les gîtes de mise bas sont aussi utilisés avec une grande fidélité. L'espèce a une longévité record de plus de 40 ans (maximum). Elle est partiellement présente en France mais n'est jamais abondante. L'espèce est classée en préoccupation mineure en France et est en données insuffisantes en Auvergne-Rhône-Alpes. Sur le site, elle a été contactée 5 fois.



Murin de Daubenton (*Myotis daubentoni*)

Cette espèce se reconnaît par son aspect ovoïde et ses longues griffes. Son pelage dorsal est brun foncé, et le ventral est blanc-grisâtre. Cette espèce est indicatrice des milieux humides en zone forestière, elle a besoin de cavités arboricoles. En hiver, on la retrouve dans les grottes, les carrières, les cavités arboricoles, les fissures des ponts. En été, on la retrouve dans les cavités arboricoles de Chênes, de Trembles, d'Ormes et surtout de Hêtres. Cette espèce peut avoir plus de 40 gîtes sur son territoire. Elle affectionne particulièrement les ouvrages situés au-dessus des rivières. L'espèce est classée en préoccupation mineure en France et est en données insuffisantes en Auvergne-Rhône-Alpes. Sur le site, l'espèce a été contactée au moins 7 fois.



Murin de Natterer / cryptique (*Myotis nattereri / crypticus*)

Le Murin de Natterer et le Murin cryptique sont un complexe d'espèces de taille moyenne. Le pelage est très contrasté entre la partie dorsale qui est gris-brun clair, et la partie ventrale qui est blanche. La face est un peu velue, avec un museau glabre et pointu. Espèce assez ubiquiste qui est bien présente dans les milieux forestiers, les milieux agricoles, les villages, et s'adapte facilement aux milieux urbanisés. Cette espèce est typiquement cavernicole en hiver, grottes, mines, glaciers, caves, ouvrages d'art souterrains, etc. Elle affectionne les cavités aux températures basses (entre 0 et 8°C). Ces gîtes d'été sont plus diversifiés, en effet elle utilise les cavités arboricoles, le bâti, les falaises et ouvrages d'art, etc. elle semble apprécier les



étroitures en tout genre. Les colonies de mise bas se trouvent en cavité arboricole, les nichoirs, les moellons, parfois en milieux souterrains. Espèce très fidèle à ses gîtes d'une année à l'autre. Elle chasse au sein de divers milieux naturels ou semi-naturels. Ce sont des boisements, des vergers, cultures, lisières, ou encore au sein des bâtiments type grange. Le Murin de Natterer est classé en préoccupation mineure en France et est en données insuffisantes en Auvergne-Rhône-Alpes. Le Murin cryptique, quant à lui, est classé non évalué en France et en données insuffisantes en Auvergne-Rhône-Alpes. Sur le site, le taxon a été contacté au moins 5 fois.

Pipistrelle de Kuhl (Pipistrellus kuhlii)

Espèce de petite taille, c'est un large liseré blanc sur le bord libre des ailes qui caractérise la Pipistrelle de Kuhl. Espèce anthropophile, elle se rencontre aussi dans les paysages karstiques. Elle apprécie les plaines et les vallées de montagne. Les colonies sont surtout dans les fissures des bâtiments, parfois dans les fentes des rochers (où se trouvent les quartiers d'hiver). Elle sort à la tombée de la nuit pour chasser autour des lampadaires, au-dessus de l'eau et des jardins. De son vol rapide et agile, elle capture des petits diptères, des papillons, des trichoptères et des punaises. L'espèce est classée en préoccupation mineure en France ainsi qu'en Auvergne-Rhône-Alpes. Sur le site, l'espèce a été contactée au moins 196 fois.



Pipistrelle pygmée (Pipistrellus pygmaeus)

Plus petite chauve-souris d'Europe, légèrement plus petite que la Pipistrelle commune. Elle fait 3,6 à 5,1 cm, une envergure de 19 à 23 cm pour une masse de 4 à 8 g. Pelage brun clair et épais et légèrement plus sombre sur le dos que sur le ventre. Elle possède un front légèrement bombé. Espèce qui fréquente préférentiellement les zones de grande rivière avec des boisements riverains, ainsi que les zones de lac et d'étangs. Elle chasse surtout dans les boisements, tant caducifoliés que de résineux, mais toujours à proximité des zones humides, le long des rivières, des canaux, des bras morts... Tant en période estivale qu'hivernale, elle fréquente les mêmes gîtes que la Pipistrelle commune, avec qui elle est souvent en mélange, à savoir les habitats anthropiques (cheminées, anfractuosités, etc.). Il manque des données sur ses gîtes hivernaux, car il est impossible de la différencier de la Pipistrelle commune sans un dérangement en pleine hibernation qui lui porterait une grave atteinte. Les habitats anthropiques doivent être liés aux milieux rivulaires et de zones humides. Cette espèce a une espérance de vie courte, de 1,2 à 1,6 ans. C'est possiblement une migratrice partielle, mais il manque encore des données pour préciser cela. L'espèce est classée en préoccupation mineure en France ainsi qu'en Auvergne-Rhône-Alpes. Sur le site, l'espèce a été contactée au moins 26 fois.



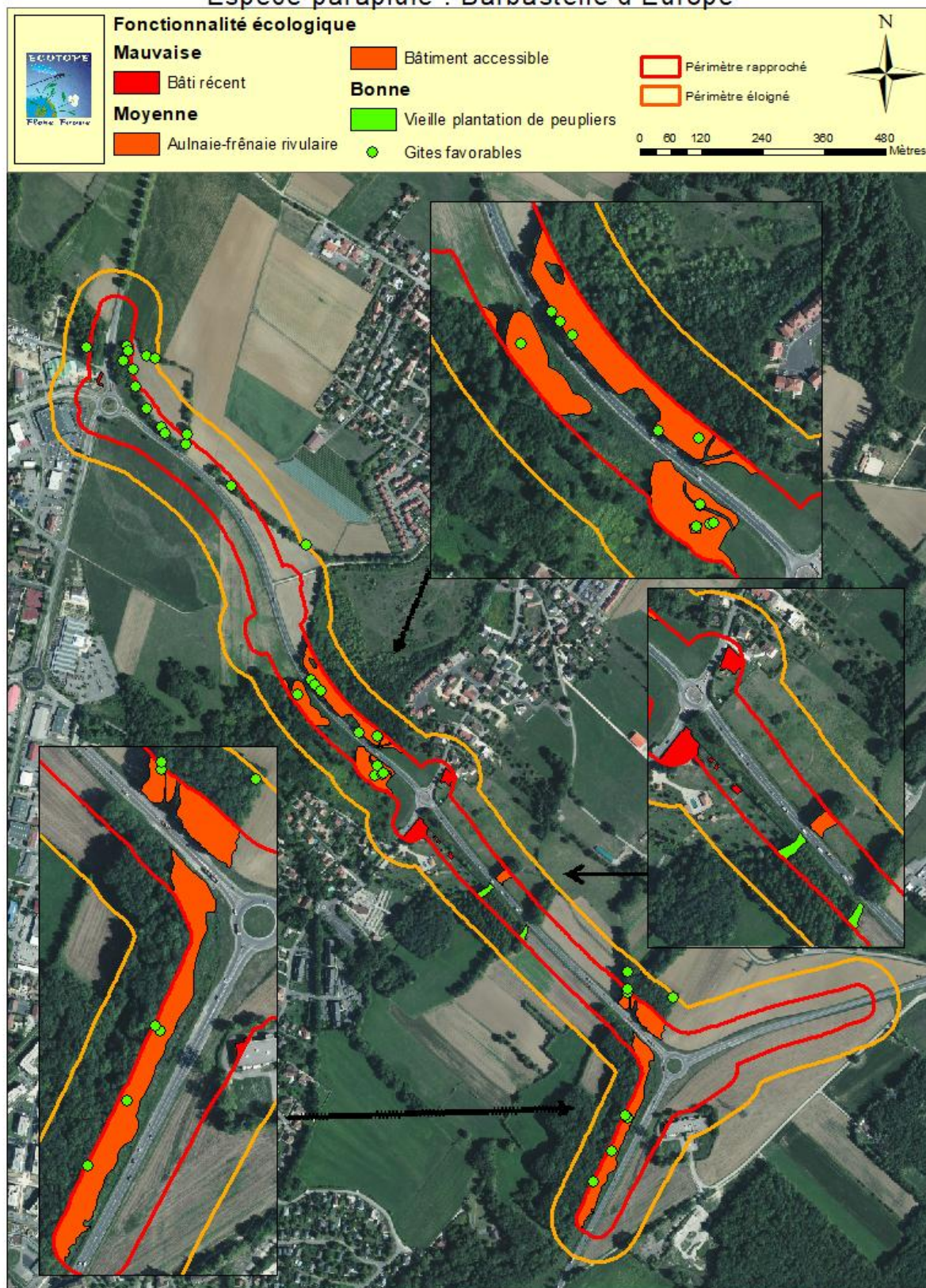
Vespère de Savi (Hypsugo savii)

Petite chauve-souris avec une face et les membranes noirs. Le poil dorsal brun et long, il peut présenter des mèches dorées ou argentées à ses extrémités. Le pelage du ventre est blanc sale à jaune clair et tranche nettement avec la couleur des épaules et le noir de la tête. Il s'agit d'une espèce méridionale mais aussi montagnarde, elle d'ailleurs nommée « Chauves-souris des Alpes » en Allemagne. Elle est aussi rupestre et utilise des milieux variés, du littoral à la haute montagne jusqu'à 3 300 m. Ces gîtes d'été sont en milieux naturels et très régulièrement présents dans les lézardes des parois rocheuses et des falaises, dans les étroitures, les alvéoles ou les microfissures de la roche à toute hauteur ainsi que dans les fentes des arbres. Les gîtes d'hiver sont les mêmes que ceux d'été. Le terrain de chasse du Vespère de Savi sont les zones humides, les rivières coulant au fond de gorges rocheuses, près des points d'eau sur les plateaux calcaires, le long des falaises, au-dessus des garrigues et plus rarement des vignobles. L'espèce est classée en préoccupation mineure en France ainsi qu'en Auvergne-Rhône-Alpes. Sur le site, l'espèce a été contactée au moins 1 fois.



III.C.3.d.v *Cartographie des Habitats d'espèce Chiroptères*

Habitats d'espèce - Chiroptères
Espèce parapluie : Barbastelle d'Europe



III.C.3.e Amphibiens

III.C.3.e.i Résultats de l'inventaire

L'inventaire de ce groupe a permis d'identifier la présence de 3 espèces, ce qui est plutôt faible. La Grenouille agile bénéficie d'une protection intégrale (individus et habitats) et est quasi-menacée à l'échelle de la région. La Grenouille rieuse, quant à elle, est invasive localement mais bénéficie toutefois d'une protection nationale au titre de l'individu. Le tableau ci-après présente les statuts de protection et de conservation des amphibiens inventoriés.

Tableau 14 : Synthèse des statuts de protection et de conservation des amphibiens

Nom binomial	Nom vernaculaire	Directive HFF	Protection nationale	CNPN	LR Monde	LR Europe	LR France	LR AURA	ZNIEFF
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	Ann. 4	Art. 2	-	LC	LC	LC	NT	C
<i>Pelophylax ridibundus</i>	Grenouille rieuse	Ann. 5	Art. 3	-	LC	LC	LC	NA	-
<i>Rana temporaria</i>	Grenouille rousse	Ann. 5	Art. 4	-	LC	LC	LC	NT	C

Directive 92/43/CEE (Directive Habitats-Faune-Flore) :

Annexe 2 : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation

Annexe 4 : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte

Annexe 5 : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion

Protection nationale : Arrêté du 8 janvier 2021 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire

Article 2 : Protégée au niveau national, l'espèce et son habitat

Article 3 : Protégée au niveau national seulement l'espèce

Article 4 : Interdiction de mutiler et de colporter l'espèce

CNPN : Arrêté du 6 janvier 2020 fixant la liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature

Annexe 1 : Espèces dont la dérogation est soumise à l'avis du CNPN

Liste rouge mondiale des espèces menacées : UICN - 2024

Liste rouge européenne des espèces menacées : UICN - 2024

Liste rouge des espèces menacées en France - Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine : SHF - 2015

Liste rouge des vertébrés terrestres d'Auvergne-Rhône-Alpes - Document partiel : chauves-souris ; reptiles et amphibiens : LPO AURA - 2024

NA : Non applicable - NE : Non évalué - DD : Manque de données - LC : Préoccupation mineure - NT : Quasi-menacé - VU : Vulnérable - EN : En danger d'extinction - CR : En danger critique d'extinction - RE : Espèce éteinte

Listes des espèces « déterminantes » de l'inventaire continu des ZNIEFF en Auvergne-Rhône-Alpes : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes - 2023

C : Complémentaire - D* : Déterminante sous conditions - D : Déterminante stricte